

# BUDGET 2008-2009

Plan budgétaire

13 mars 2008



**Recyclé**  
Contribue à l'utilisation responsable  
des ressources forestières  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. SGS-COC-2319  
© 1996 Forest Stewardship Council



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

**NOTE**

**La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.**

**Budget 2008-2009**

Plan budgétaire

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mars 2008

ISBN 978-2-551-23646-6 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-52069-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2008

# Plan budgétaire

## **SECTION A**

Vue d'ensemble

## **SECTION B**

L'économie du Québec :  
évolution et perspectives pour 2008 et 2009

## **SECTION C**

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

## **SECTION D**

La dette, le financement et la gestion de la dette

## **SECTION E**

Appuyer les familles et le mieux-être des Québécois

## **SECTION F**

Investir dans notre économie et notre prospérité

## **SECTION G**

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

## **SECTION H**

Rapport sur l'application de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*

## **SECTION I**

Informations additionnelles – Données historiques



# Section A

## Vue d'ensemble

<b>LE QUÉBEC CONNAÎTRA UN RALENTISSEMENT DE SON ÉCONOMIE .....</b>	<b>A.3</b>
<b>UNE GESTION PRUDENTE DES FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>A.5</b>
<b>LE GOUVERNEMENT MAINTIEN LE CAP SUR SES PRIORITÉS QUE SONT LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION .....</b>	<b>A.6</b>
<b>DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE QUALITÉ POUR UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE .....</b>	<b>A.8</b>
<b>MAINTIEN DE LA GESTION RIGOREUSE DES DÉPENSES .....</b>	<b>A.10</b>
<b>POURSUITE DES EFFORTS DE RÉDUCTION DU POIDS DE LA DETTE .....</b>	<b>A.12</b>



## VUE D'ENSEMBLE

Cette section résume les perspectives économiques et le cadre financier à la base du *Budget 2008-2009*.

### Le Québec connaîtra un ralentissement de son économie

Globalement, toutes les régions du monde connaîtront un ralentissement marqué de leur activité économique en 2008, principalement en raison de l'affaiblissement sévère de l'économie américaine. Le Québec n'y fera pas exception.

Après s'être élevée à 2,4 % en 2007, la croissance de l'économie du Québec sera limitée à 1,5 % en 2008 et à 2,0 % en 2009.

Déjà, depuis quelques années, le secteur extérieur subit de nombreuses pressions étant donné le contexte international exigeant dans lequel le Québec évolue.

- Entre 2002 et 2007, le dollar s'est fortement apprécié, passant de 63,7 à 93,1 cents américains, atteignant même la parité avec le dollar américain à la fin de 2007. Cette appréciation du dollar canadien a retiré un avantage concurrentiel important à nos industries exportatrices.
- De nouvelles économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, concurrencent de plus en plus les entreprises québécoises tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs, notamment sur le marché américain.
- Plus récemment, la croissance des exportations a été freinée par un important ralentissement de l'économie américaine, les États-Unis étant le principal partenaire commercial international du Québec.

En dépit de ces contraintes, la vigueur de la demande intérieure soutiendra la croissance économique et limitera les effets négatifs du secteur extérieur sur l'économie du Québec.

- La croissance des dépenses personnelles des ménages en termes réels, stimulée par la vigueur du marché de l'emploi en 2007 et l'augmentation du revenu personnel disponible des ménages, devrait se maintenir au-dessus des 3 % en 2008.
- La construction d'habitations neuves restera élevée. Le Québec et le Canada, à l'opposé des États-Unis, ne sont pas affectés par une chute des investissements immobiliers.
- Une forte croissance de l'investissement des entreprises et des administrations publiques est attendue.

L'action des gouvernements n'est pas étrangère au dynamisme de la demande intérieure. En 2008, leurs mesures permettront d'ajouter l'équivalent de 1,3 point de pourcentage à la croissance économique au Québec.

- Le gouvernement du Québec a baissé les impôts de 950 millions de dollars pour les particuliers en 2008. Des réductions d'impôt ont aussi été consenties par le gouvernement fédéral, qui a également abaissé la TPS d'un point de pourcentage.
- Afin d'encourager les entreprises à investir, le gouvernement du Québec a éliminé la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières. Il est en voie d'éliminer cette taxe pour les autres entreprises d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et il met en place un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans toutes les régions du Québec.
- Le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012* apportera à l'économie du Québec 30 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Depuis 2002, il s'est créé plus de 280 000 emplois, la majorité à plein temps. Une proportion record de personnes occupait un emploi en 2007. Ainsi, le taux d'emploi a atteint 61 % au cours de la même année. Grâce à ce dynamisme, le taux de chômage a diminué de 0,8 point de pourcentage en 2007 pour atteindre 7,2 %, un creux inégalé en 33 ans.

Au total, près de 40 000 emplois seront créés en moyenne en 2008 et en 2009. Dans ce contexte, le taux de chômage devrait diminuer à 7 % en 2008 et à 6,9 % l'année suivante.

TABLEAU A.1

### Perspectives économiques au Québec

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009
Produit intérieur brut	5,9	3,2	3,5
Produit intérieur brut réel	2,4	1,5	2,0
Consommation réelle	3,6	3,1	2,2
Mises en chantier (en milliers)	48,6	44,6	38,5
Exportations réelles	-3,0	-0,6	3,3
Création d'emplois (en milliers)	86,3	45,0	34,2
Taux de chômage (taux en %)	7,2	7,0	6,9

Source : Ministère des Finances du Québec.



## Une gestion prudente des finances publiques

Le *Budget 2008-2009* prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu à chaque année du cadre financier.

- En 2007-2008, des recettes fiscales plus élevées que prévu, ainsi que des bénéfices réalisés par Hydro-Québec supérieurs à ceux anticipés permettent de dégager un surplus de 717 millions de dollars. Ce surplus sera affecté à la réserve budgétaire et viendra s'ajouter au versement de 1,3 milliard de dollars effectué en 2006-2007. Avec la prise en compte du montant de 200 millions de dollars versé au Fonds des générations en 2007-2008, le solde de la réserve budgétaire atteindra 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2008.
- En 2008-2009, compte tenu du ralentissement économique anticipé, l'augmentation des revenus budgétaires est revue à la baisse par rapport au budget de l'an dernier. De plus, les incertitudes quant à la conjoncture économique incitent le gouvernement à agir prudemment en intégrant dans son cadre financier une provision pour éventualités de 200 millions de dollars.
- Avant le recours à la réserve budgétaire, le cadre financier affiche un écart à combler de 1 370 millions de dollars en 2008-2009 et de 447 millions de dollars en 2009-2010. Le recours à la réserve budgétaire permettra de combler ces écarts et de maintenir l'équilibre budgétaire pour ces deux années.

TABLEAU A.2

### Sommaire des opérations budgétaires consolidées – *Budget 2008-2009*

(en millions de dollars)

	Résultats réels	Préliminaire	Prévisions	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>REVENUS BUDGÉTAIRES</b>	<b>60 700</b>	<b>62 920</b>	<b>62 980</b>	<b>65 184</b>
<i>Variation en %</i>		<b>3,7</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>- 58 796</b>	<b>- 61 638</b>	<b>- 63 855</b>	<b>- 65 648</b>
<i>Variation en %</i>		<b>4,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,8</b>
<b>RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>89</b>	<b>- 162</b>	<b>447</b>	<b>833</b>
Provision pour éventualités		—	- 200	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>	<b>1 993</b>	<b>1 120</b>	<b>- 628</b>	<b>369</b>
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 584 <sup>(1)</sup>	- 403	- 742	- 816
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE</b>	<b>1 409</b>	<b>717</b>	<b>- 1 370</b>	<b>- 447</b>
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire		- 200		
Réserve budgétaire	- 1 300	- 517	1 370	447
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Incluant un versement additionnel au Fonds des générations de 500 M\$ en 2006-2007.

## Le gouvernement maintient le cap sur ses priorités que sont la santé et l'éducation

Les dépenses de programmes, incluant le coût des mesures du présent budget, augmentent de 4,2 % en 2008-2009, soit de 2,3 milliards de dollars, pour atteindre 56,9 milliards de dollars. L'essentiel de cette augmentation servira à financer les priorités que sont la santé et l'éducation.

Pour 2009-2010, le gouvernement prévoit limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,0 %.

TABLEAU A.3

### Évolution des dépenses de programmes<sup>P</sup> (en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Dépenses de programmes	54 635	56 948	58 629
Variation en %	5,5	4,2	3,0

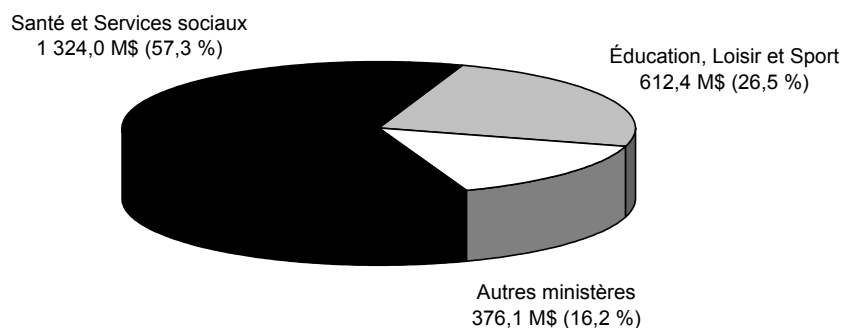
P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

GRAPHIQUE A.1

### Priorité à la santé et à l'éducation

(répartition de la croissance des dépenses de programmes en 2008-2009<sup>P</sup>)

Augmentation totale de 2 312,5 M\$



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## □ La santé : 5,5 % d'augmentation en 2008-2009

Près de 60 % de l'augmentation des dépenses de programmes en 2008-2009 est allouée au secteur de la santé et des services sociaux, soit une augmentation de 1,3 milliard de dollars, ou 5,5 %. Cette hausse permettra de combler les besoins en matière de services de santé, notamment :

- l'augmentation pour le maintien et l'amélioration des services socio-sanitaires liée, par exemple, aux hausses de salaires et au vieillissement de la population;
- les coûts propres au réseau de la santé comme les dépenses pour les médicaments et le coût des nouvelles technologies;
- l'amélioration de l'accès aux services pour la population.

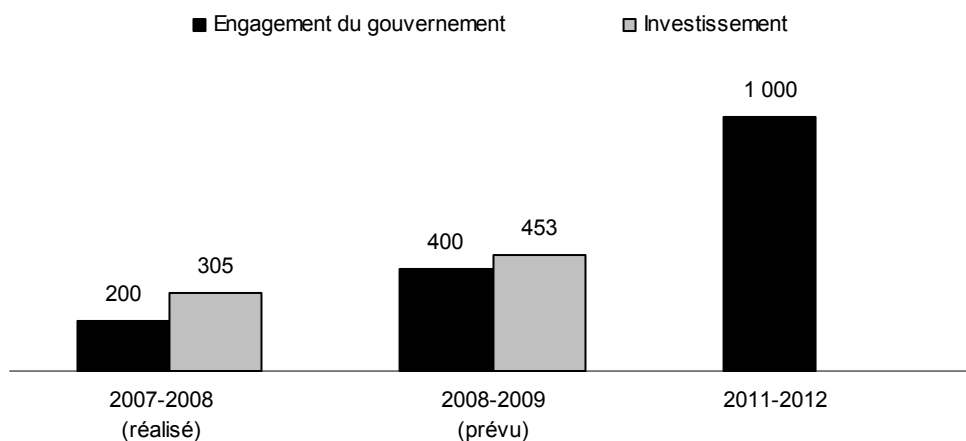
## □ Investissement additionnel de 1 milliard de dollars pour l'enseignement supérieur d'ici 2012

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 4,6 %, soit un ajout de 612,4 millions de dollars.

Comme l'éducation supérieure est une priorité collective, le gouvernement s'est engagé à investir, d'ici 2012, 1 milliard de dollars de plus que l'enveloppe de dépenses consentie en 2006-2007. Cet engagement sera atteint en réalisant des investissements additionnels de 200 millions de dollars par année pendant cinq ans.

### GRAPHIQUE A.2

#### Investissements annuels additionnels dans l'enseignement supérieur<sup>(1),(2)</sup> (cumulatif, en millions de dollars)



(1) Incluant les augmentations de l'enveloppe de dépenses pour l'enseignement supérieur nécessaires pour assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services.

(2) À ces investissements, s'ajoute le réinvestissement fédéral de 187 M\$ à compter de 2008-2009.

## Des infrastructures publiques de qualité pour un Québec plus prospère

### ❑ Des investissements de 30 milliards de dollars : le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012*

En lançant le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012*, un plan quinquennal de 30 milliards de dollars<sup>1</sup> auquel s'ajoutent des parachèvements de 7,6 milliards de dollars, le gouvernement a posé un geste important pour la prospérité. Il s'agit de la première phase d'un chantier qui, sur un horizon de 15 ans, permettra de rénover et de moderniser l'ensemble des infrastructures publiques.

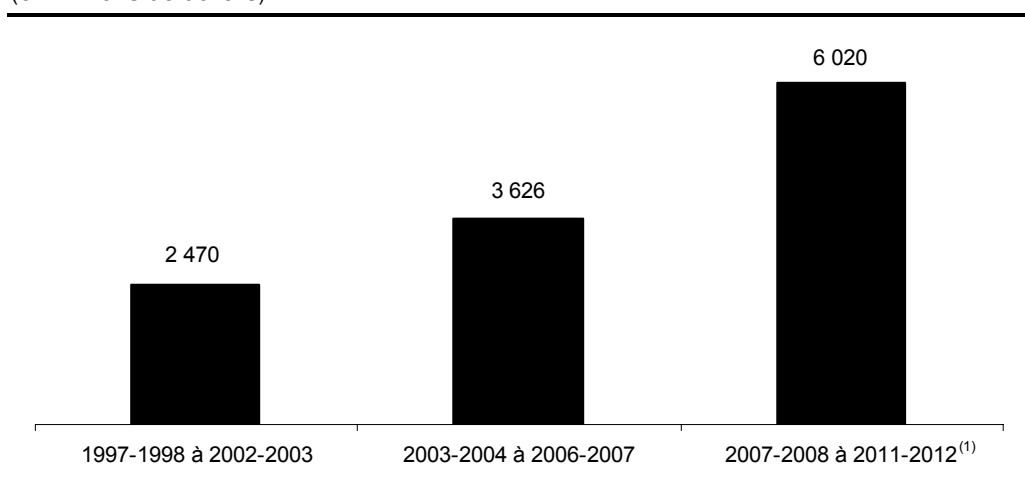
Sa mise en œuvre permettra, notamment, aux écoles d'être plus accueillantes, aux hôpitaux d'être plus fonctionnels et de disposer d'équipements à la fine pointe de la technologie et aux routes d'être en aussi bon état que celles de nos voisins. Le plan couvre également les infrastructures municipales dont le transport en commun, la culture, la recherche, les logements publics, la justice et la sécurité publique.

Les investissements dans les infrastructures publiques s'établiront donc à 6 milliards de dollars annuellement jusqu'en 2011-2012, soit plus du double des sommes investies au cours de la période 1997-1998 à 2002-2003.

#### GRAPHIQUE A.3

#### Investissements annuels moyens en immobilisations du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)



(1) À ces investissements s'ajoute, à compter de 2007-2008, un montant de 7,6 G\$ sur une période de cinq ans pour le parachèvement de projets en cours de réalisation.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>1</sup> Depuis l'annonce du plan, s'ajoute à ces investissements un montant de 442 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la reprise, par le gouvernement, de la gestion des ponts pour les municipalités de 100 000 habitants et moins.

## □ Poursuite du rehaussement des investissements dans le réseau routier

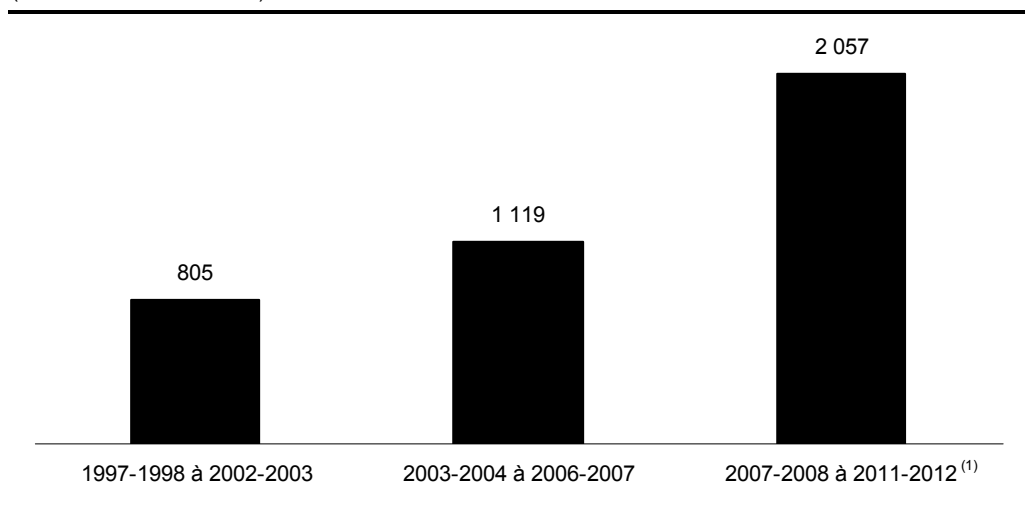
Afin d'améliorer les infrastructures du réseau routier, le gouvernement prévoit y investir 10,3 milliards de dollars d'ici 2012, soit 2,1 milliards de dollars en moyenne par année.

- Appuyée par la contribution des partenaires, le plan d'investissement annoncé permettra, au cours des 15 prochaines années, d'accélérer la mise en état du réseau routier québécois, de sorte qu'en 2022, 83 % des routes et 80 % des structures auront été remises à niveau, et ce, aux normes continentales de qualité les plus élevées.

### GRAPHIQUE A.4

#### Investissements annuels moyens dans le réseau routier

(en millions de dollars)



(1) À ces investissements s'ajoute, à compter de 2007-2008, un montant de 3,5 G\$ sur une période de cinq ans pour le parachèvement de projets de développement en cours de réalisation.

Source : Ministère des Transports.

## Maintien de la gestion rigoureuse des dépenses

### □ L'importance des dépenses de programmes dans l'économie affichent un des niveaux les plus faibles depuis 1971-1972

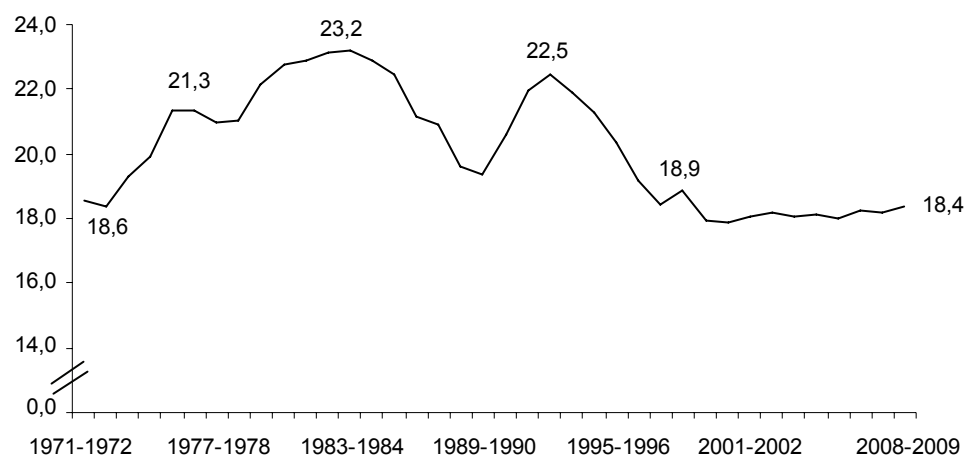
La prévision des dépenses de programmes en 2008-2009 reflète la détermination du gouvernement à poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses publiques tout en améliorant les services offerts aux citoyens.

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB en 2008-2009 s'établira à 18,4 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE A.5

### Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



Note : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009.

## □ Le Québec est la province ayant le mieux contrôlé ses dépenses

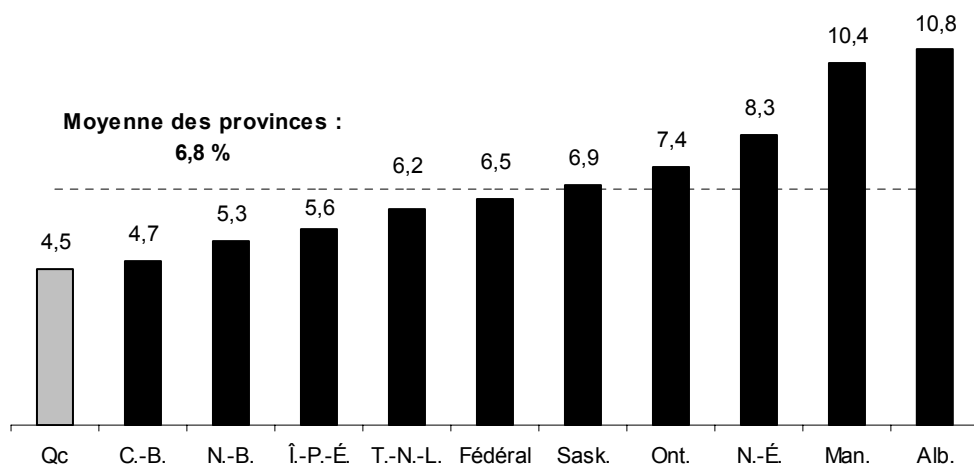
Depuis 2003-2004, les dépenses de programmes du Québec ont augmenté en moyenne de 4,5 % par année. En comparaison, la croissance moyenne de l'ensemble des provinces a atteint 6,8 % et celle du gouvernement fédéral s'est établie à 6,5 %.

Le Québec est la province canadienne qui a connu la plus faible croissance de ses dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008.

GRAPHIQUE A.6

### Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008

(en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec.

## Poursuite des efforts de réduction du poids de la dette

### □ Le Fonds des générations : 2,7 milliards de dollars accumulés d'ici mars 2010

La création du Fonds des générations en juin 2006 témoigne de l'engagement du gouvernement à réduire le poids de la dette. À cet égard, des sommes importantes y sont versées annuellement.

- Pour 2007-2008, les versements au Fonds des générations, incluant le versement additionnel de 200 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire, devraient atteindre 603 millions de dollars.
- Pour 2008-2009, il est prévu que les versements totaux atteignent 742 millions de dollars, une hausse principalement attribuable au plein paiement des redevances hydrauliques par Hydro-Québec à compter de 2008.
- En 2009-2010, les versements totaux prévus sont de 816 millions de dollars.

Compte tenu des versements effectués depuis sa création et de ceux prévus au cours des prochaines années, les sommes accumulées au Fonds des générations atteindront :

- 1 187 millions de dollars au 31 mars 2008;
- 1 929 millions de dollars au 31 mars 2009;
- 2 745 millions de dollars au 31 mars 2010.

TABLEAU A.4

### Fonds des générations<sup>P</sup> (en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>584</b>	<b>1 187</b>	<b>1 929</b>
<b>REVENUS DÉDIÉS</b>			
Redevances hydrauliques	364	625	647
Biens non réclamés	15	15	15
Revenus de placements	24	102	154
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>742</b>	<b>816</b>
Versement provenant de la réserve budgétaire	200	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>603</b>	<b>742</b>	<b>816</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 187</b>	<b>1 929</b>	<b>2 745</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.



## □ Le fardeau de la dette continue de diminuer

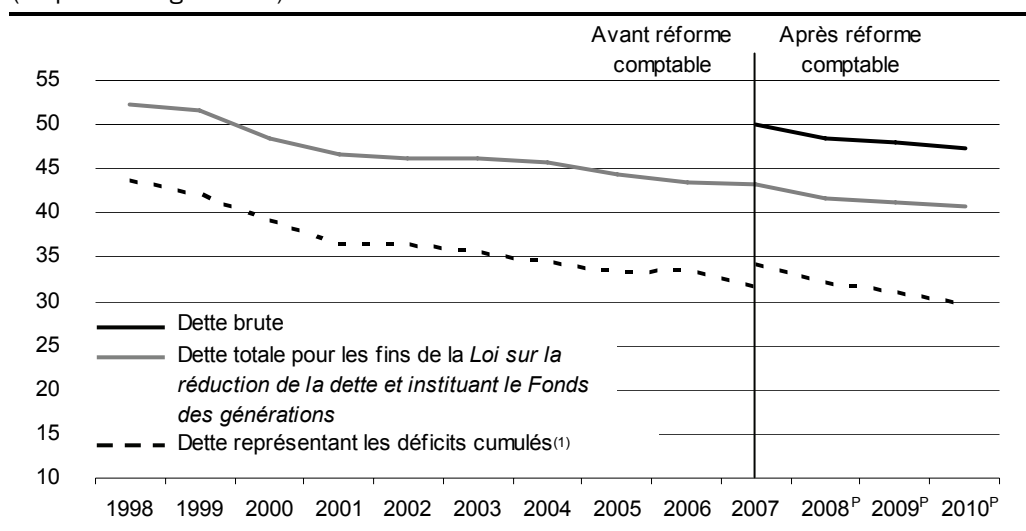
La gestion rigoureuse des dépenses, le maintien de l'équilibre budgétaire, la création du Fonds des générations ainsi que la bonne performance de l'économie enregistrée au cours des dernières années ont permis de réduire le poids de la dette.

Comme le montre le graphique suivant, quel que soit le concept de dette utilisé, le fardeau de la dette en pourcentage du PIB continue de diminuer.

GRAPHIQUE A.7

### Dette totale du gouvernement au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.



# Section B

## **L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2008 et 2009**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>B.1</b>
<b>1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL.....</b>	<b>B.3</b>
1.1 Une économie mondiale à deux vitesses .....	B.3
1.2 Un ralentissement sévère de l'économie américaine.....	B.4
1.3 Une croissance modérée des économies avancées.....	B.11
1.4 Une croissance élevée dans les pays émergents .....	B.12
1.5 Une économie canadienne freinée par la demande américaine .....	B.13
<b>2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.....</b>	<b>B.19</b>
2.1 Un secteur extérieur affecté par le ralentissement marqué de l'économie américaine .....	B.20
2.2 Une forte contribution des gouvernements à la croissance économique .....	B.22
2.3 Une création d'emplois plus modérée dès 2008.....	B.23
2.4 Un ralentissement de la croissance des dépenses des ménages .....	B.25
2.5 Une croissance élevée des investissements.....	B.27
2.6 Un ralentissement du PIB nominal.....	B.29
2.7 Comparaison avec le secteur privé .....	B.30
<b>3. LE QUÉBEC S'AJUSTE À LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE.....</b>	<b>B.33</b>
3.1 Une internationalisation de la production .....	B.34
3.2 Transformation du secteur manufacturier mondial et développement des services .....	B.37
3.3 La situation au Québec .....	B.39
3.4 Encourager la productivité dans les secteurs des biens et services.....	B.44



## INTRODUCTION

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base du *Budget 2008-2009*.

Globalement, le ralentissement sévère de l'économie américaine en 2008 aura un impact important pour toutes les régions du monde, incluant le Canada et le Québec.

Au Québec, les exportations, déjà limitées par la hausse du dollar canadien et par la concurrence accrue des économies émergentes, subiront en 2008, comme ailleurs dans le monde, l'impact du fort ralentissement de l'économie américaine, ce qui entraînera une croissance moins rapide de l'activité économique.

Toutefois, le Québec bénéficiera d'une forte demande intérieure, alimentée notamment par les actions des gouvernements, ce qui atténuera l'impact négatif du secteur extérieur. En particulier, les dépenses des ménages et les investissements des entreprises resteront élevés, ce qui soutiendra l'emploi et les rentrées fiscales du gouvernement.

Ainsi, après avoir atteint 2,4 % en 2007, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel québécois ralentira à 1,5 % en 2008 et à 2,0 % en 2009. La création d'emplois devrait s'établir à près de 40 000 emplois, en moyenne, en 2008 et en 2009.

Par ailleurs, la conjoncture actuelle est assortie d'un certain nombre d'incertitudes. En particulier, le ralentissement économique aux États-Unis pourrait se prolonger au-delà de ce qui est prévu. Cela pourrait avoir un impact additionnel sur les perspectives de croissance économique au Canada et au Québec.

De façon générale, l'économie du Québec se porte bien, notamment au chapitre de l'emploi. En fait, au cours des cinq dernières années, il s'est créé 282 000 emplois au Québec. En 2007, le taux de chômage a atteint 7,2 %, son plus bas niveau depuis plus de 30 ans, et un nombre record de Québécois occupaient un emploi.

Ce dynamisme dissimule des changements importants qui s'opèrent dans l'économie alors qu'on assiste à des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier. De 2002 à 2007, 106 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier. Au même moment, le Québec créait près de 400 000 emplois dans le reste de l'économie.

Les pertes d'emplois manufacturiers, surtout observées dans les secteurs les moins productifs, ont été compensées par des emplois bien rémunérés dans certains secteurs manufacturiers à haute valeur ajoutée, et dans plusieurs secteurs des services offrant des salaires élevés. Pour maintenir cette tendance, le *Budget 2008-2009* soutient l'amélioration de la productivité dans tous les secteurs de l'économie.



## 1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

### 1.1 Une économie mondiale à deux vitesses

En 2008, le ralentissement marqué de la croissance économique américaine constituera le principal frein à l'activité économique mondiale qui connaîtra sa plus faible progression depuis 2004. Après avoir enregistré une croissance moyenne supérieure à 4,5 % au cours des quatre dernières années, le PIB réel mondial progressera de 4,0 % cette année.

Dans l'ensemble, la plupart des économies du monde connaîtront un ralentissement en 2008, mais celui-ci sera plus important dans les pays avancés.

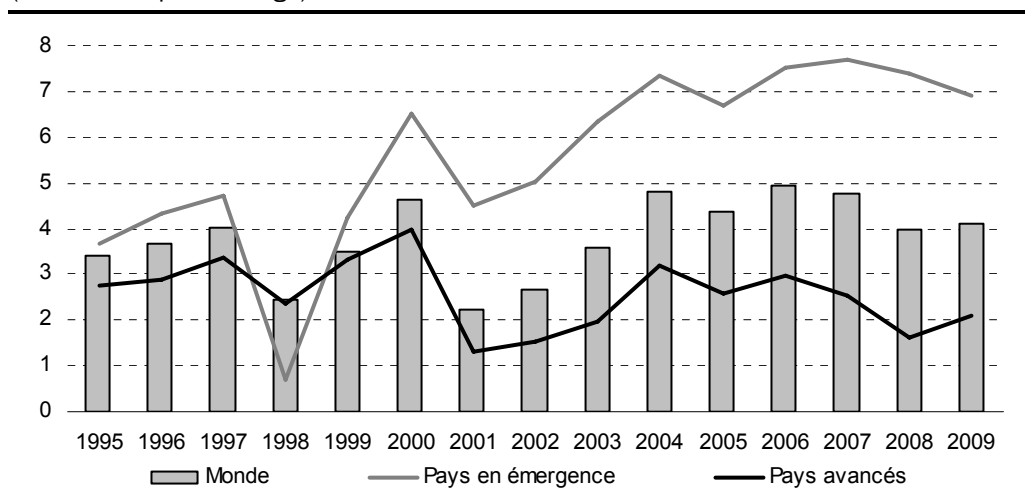
- Le ralentissement des économies avancées, amorcé en 2007, sera accentué en 2008 par les difficultés de l'économie américaine, par les turbulences sur les marchés financiers internationaux et par les cours élevés du pétrole.
- La décélération de la croissance sera moins importante dans les économies émergentes comme la Chine et l'Inde, lesquelles continueront d'accaparer des parts de marché grâce à leur capacité de produire à moindre coût.

Pour 2009, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 4,1 %, puisque la reprise attendue dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, sera contrebalancée par le ralentissement de l'économie chinoise.

GRAPHIQUE B.1

#### Produit intérieur brut réel de l'économie mondiale

(variation en pourcentage)



Sources : Banque mondiale, Fonds monétaire international, Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## 1.2 Un ralentissement sévère de l'économie américaine

En 2007, les difficultés du secteur immobilier américain ont conduit au développement d'une crise des prêts à risque qui a fragilisé le système bancaire américain. Cette crise s'est propagée au reste de l'économie américaine et même à la plupart des marchés financiers sur la planète.

Aux États-Unis, ces événements ont déjà des conséquences multiples. En particulier, on dénote des pertes d'emplois dans les secteurs reliés à l'immobilier, un resserrement des conditions de crédit auprès des ménages et des entreprises, une demande intérieure anémique et une diminution de la rentabilité des entreprises. La croissance du PIB réel est ainsi passée de 2,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007.

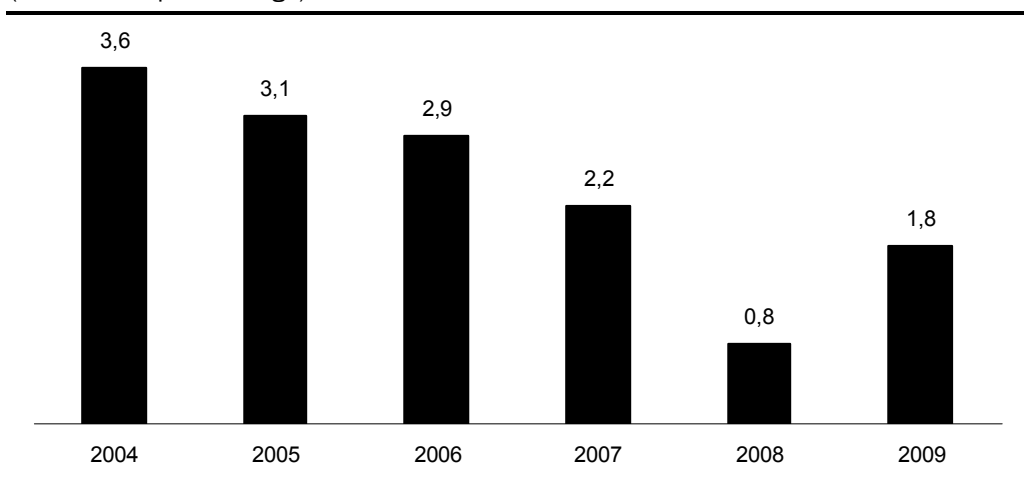
Minée par une aggravation de ces difficultés, l'économie américaine devrait enregistrer un ralentissement sévère en 2008, et ce, particulièrement en première moitié d'année comme en témoignent déjà plusieurs indicateurs.

— L'indice de confiance des ménages est à son plus bas niveau depuis 1992, l'emploi a reculé en janvier et l'indice des directeurs d'achat, mesurant l'activité dans le secteur manufacturier, est à un niveau de contraction.

L'assouplissement vigoureux de la politique monétaire et l'instauration rapide d'un plan de stimulation de l'économie par le gouvernement américain favoriseront toutefois le redressement graduel de l'activité économique en deuxième moitié d'année. La croissance du PIB réel devrait ainsi s'établir à 0,8 % en 2008, la plus faible progression observée en sept ans, et à 1,8 % en 2009.

### GRAPHIQUE B.2

#### Produit intérieur brut réel aux États-Unis (variation en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.



## ❑ Intervention énergique de la Réserve fédérale américaine pour soutenir l'économie

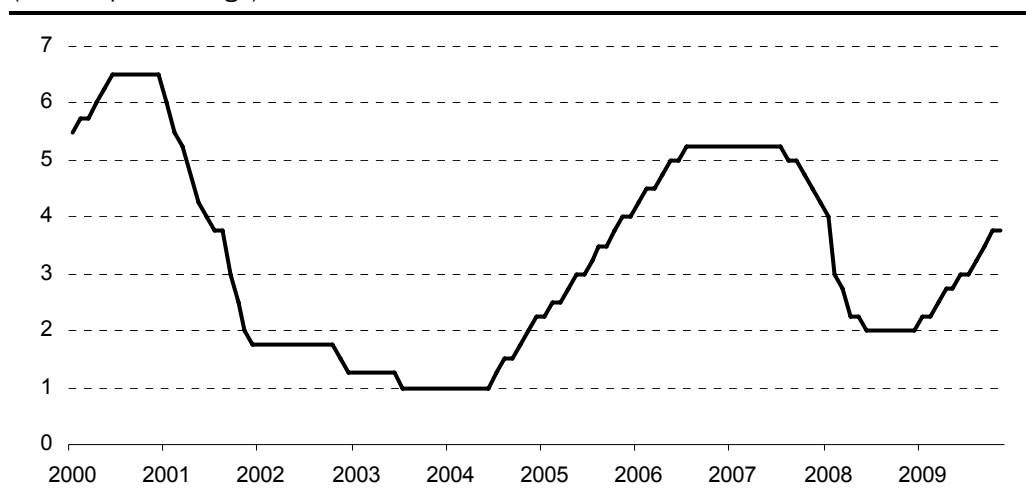
Depuis l'été 2007, la Réserve fédérale américaine a réagi vigoureusement afin de contrer les effets négatifs du resserrement des conditions de crédit et de l'affaissement du secteur immobilier. En effet, elle a réduit le taux des fonds fédéraux de 225 points de base et injecté des liquidités dans les marchés monétaires. Le taux des fonds fédéraux a ainsi été ramené de 5,25 % à 3,0 %.

Afin de favoriser une relance durable de l'économie, la banque centrale devrait de nouveau réduire son taux directeur de 100 points de base au printemps 2008, le portant à 2,0 %. À mesure que l'économie reprendra de la vigueur, une hausse graduelle du taux des fonds fédéraux devrait être amorcée, soit en cours d'année 2009.

GRAPHIQUE B.3

### Taux des fonds fédéraux américains

(taux en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Important plan de stimulation qui soutiendra l'économie en 2008 et en 2009

Inquiétés par les signes d'un important ralentissement économique, le Congrès et l'administration Bush ont rapidement convenu d'un important plan de stimulation économique de 168 milliards de dollars américains (1,2 % du PIB). Entériné par le président le 13 février dernier, le plan stimulera à un moment opportun l'activité économique au moyen de mesures destinées aux travailleurs et aux entreprises.

- L'aide sera distribuée dans la seconde moitié de 2008, ce qui devrait ajouter trois dixièmes à la croissance économique en 2008 et sept dixièmes en 2009.

### Plan fiscal de stimulation économique de 168 milliards de dollars américains

Les contribuables américains recevront des remboursements d'impôt variant de 300 à 600 dollars par personne, selon leur revenu, auxquels s'ajoutera un versement additionnel de 300 dollars par enfant. La remise sera allouée aux contribuables dont le salaire se situait entre 3 000 et 75 000 dollars en 2007. Au-delà de ce dernier montant, les rabais d'impôt diminueront progressivement à raison de 5 % des revenus excédentaires.

– Selon les estimations du département du Trésor, des remises fiscales totalisant 112 milliards de dollars américains seront versées à 130 millions d'individus.

Les entreprises seront incitées à investir davantage grâce à des mesures qui leur permettront de diminuer leurs paiements d'impôt sur le revenu de 56 milliards de dollars américains au total :

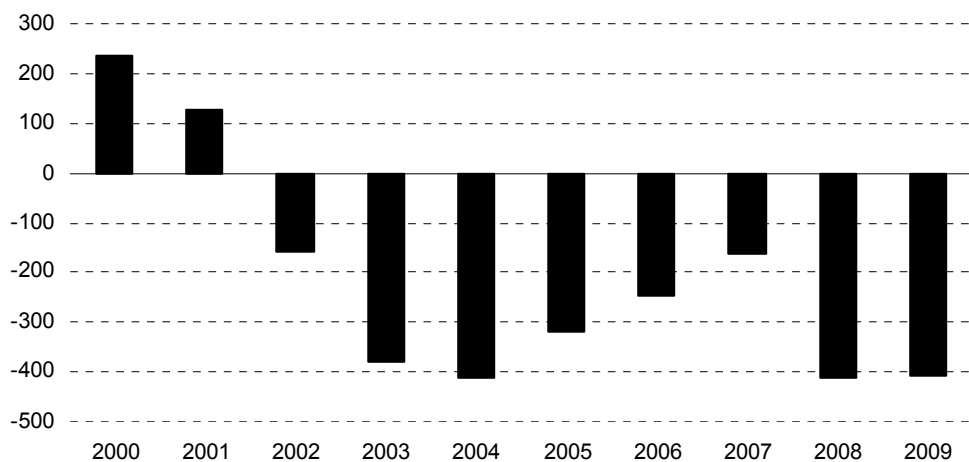
- Une dépréciation additionnelle de 50 % sur certains types d'équipements acquis en 2008;
- Une augmentation de 128 000 à 250 000 dollars du montant maximum pouvant être déduit des revenus imposables pour l'achat de certains types de propriétés en 2008.

Le plan aura cependant pour effet d'accroître le déficit budgétaire, qui est projeté à 410 milliards de dollars américains pour l'année fiscale 2008 par rapport à 162 milliards de dollars en 2007.

#### GRAPHIQUE B.4

#### Déficit budgétaire américain

(en milliards de dollars américains)



Source : Office of Management and Budget, Budget 2009.

## □ L'origine des difficultés économiques aux États-Unis

Le ralentissement marqué de l'économie américaine est l'aboutissement d'une dégradation accélérée du secteur immobilier résidentiel qui s'est conjuguée plus récemment à une crise financière.

### ■ Un secteur immobilier en crise

La combinaison des faibles taux d'intérêt et de l'accès facile au crédit a enflammé la demande et le prix des maisons au début des années 2000. Les mises en chantier ont ainsi augmenté de 32 % de 2000 à 2005, tandis que le prix médian des maisons existantes a bondi de 49 %.

L'accès au crédit a été favorisé par le développement de nouveaux produits financiers. Ces produits permettaient d'accroître l'offre de crédit aux ménages, d'offrir des rendements plus élevés pour les investisseurs et de répartir internationalement le risque de crédit hypothécaire américain. Toutefois, les risques avaient été mal évalués, puisque plusieurs ménages ont obtenu des prêts excédant leur capacité financière.

L'augmentation du prix des maisons et la hausse des taux d'intérêt à partir de 2004 ont progressivement réduit l'accessibilité à la propriété, entraînant une crise immobilière. On a ainsi observé une baisse des investissements résidentiels, de 4,6 % en 2006 et de 17,1 % en 2007, puis un recul important du prix des propriétés à partir de 2007. La dévaluation des propriétés a réduit le financement accordé aux ménages qui, conjugué à des taux d'intérêt plus élevés, a entraîné une forte hausse des défaillances des prêts hypothécaires considérés à risque. Le taux de retard de paiement sur le segment des prêts à risque s'est accru de plus de 40 % par rapport au début de 2006.

#### **Les ménages américains font face à une importante réduction de la valeur de leurs actifs immobiliers et financiers**

Au cours des dernières années, pour soutenir la croissance de leur consommation, les ménages américains ont pu emprunter sur la valeur de leur propriété grâce à la hausse du prix de leur maison.

Toutefois, les difficultés immobilières ont entraîné des pertes importantes pour les propriétaires de maisons. Ces pertes immobilières, qui s'ajoutent au recul des marchés boursiers, continueront de s'accumuler en 2008.

- Ces pertes pourraient faire diminuer la valeur des actifs des ménages de l'ordre de 3 000 milliards de dollars américains d'ici la fin de 2008, soit deux fois plus qu'en 2001, période caractérisée par des pertes boursières importantes.

Les pertes de richesse immobilière ont un impact à court terme plus important sur les ménages que les pertes financières. En conséquence, elles devraient restreindre fortement la demande intérieure en 2008.

## ■ Une crise qui s'étend aux marchés financiers

Ces événements ont généré une vague de méfiance à l'égard des titres à revenu fixe adossés à des prêts hypothécaires à risque et une baisse de valeur de ces titres. Plusieurs banques américaines détentrices de ces titres ont subi des pertes très importantes.

La crise immobilière s'est ainsi propagée à l'ensemble de l'économie en fragilisant le système bancaire américain et en entraînant un resserrement des critères d'octroi de crédit pour toutes les catégories de prêts. Au total, ces ajustements ont entraîné des pertes significatives d'emplois dans plusieurs secteurs liés à l'activité immobilière et financière. De plus, comme plus des deux tiers des ménages détiennent une propriété, la baisse de leur valeur entraînera une perte de richesse qui limitera leurs dépenses. Cela freinera la croissance de la consommation et des investissements d'ici 2009 et prolongera d'autant la correction immobilière.

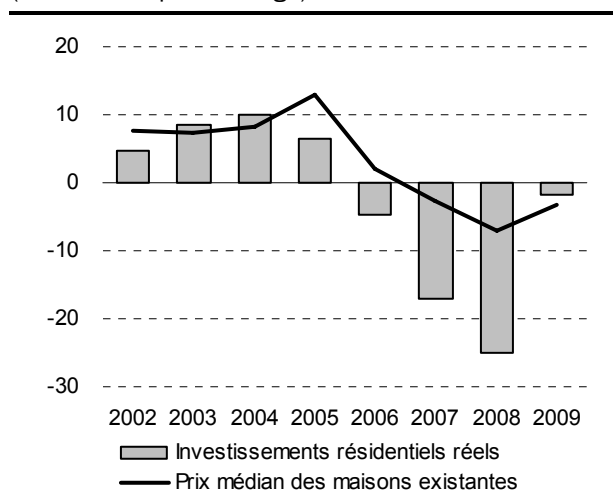
## ■ Le secteur immobilier continuera de s'ajuster en 2008

La hausse du stock de maisons invendues témoigne de l'ampleur du déséquilibre entre l'offre et la demande de maisons aux États-Unis. Le retour à l'équilibre du marché immobilier exigera une contraction additionnelle des mises en chantier et une baisse du prix des propriétés afin de stimuler les ventes. Ainsi, le prix des propriétés, les mises en chantier et les ventes de maisons subiront de nouveaux reculs en 2008. En particulier, les investissements résidentiels diminueront de 25,1 % en 2008 et de 1,8 % en 2009. Le prix médian des maisons neuves, après avoir diminué de 1,2 % en 2007, reculera de 6,6 % en 2008 et de 7,7 % en 2009.

GRAPHIQUE B.5

### Investissements résidentiels réels et prix des propriétés aux États-Unis

(variation en pourcentage)

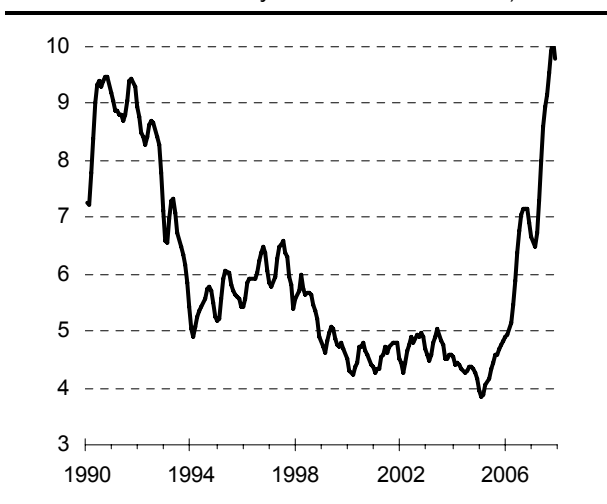


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.6

### Inventaire de maisons existantes aux États-Unis

(nombre de mois requis pour écouler le stock de maisons à vendre au rythme de vente actuel)



Source : Datastream.

## ❑ Les consommateurs plus prudents devant la détérioration des conditions économiques

Contrairement aux années précédentes, l'activité économique ne sera pas soutenue significativement par le consommateur américain en 2008. La croissance de la consommation sera limitée par la hausse très modeste de l'emploi, par la perte de confiance des ménages et par le désir des particuliers de reconstituer une partie de leurs actifs. De plus, les prix des aliments et du pétrole resteront élevés et freineront les dépenses des ménages.

Ainsi, malgré l'impact positif du plan de stimulation économique, la croissance de la consommation ne s'établira qu'à 1,1 % pour l'ensemble de l'année 2008. La croissance de la consommation se redressera légèrement à 1,5 % en 2009, avec la fin de la correction immobilière et le redressement graduel du marché de l'emploi.

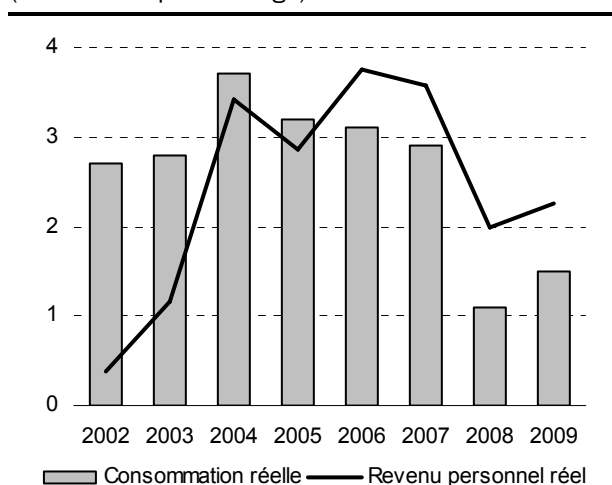
## ❑ Les investissements des entreprises stagneront

L'année 2008 sera difficile pour les entreprises américaines, malgré la somme de 56 milliards de dollars américains incluse dans le plan de stimulation de l'économie visant à soutenir l'investissement. La stagnation du marché intérieur et la baisse des profits des entreprises freineront l'investissement et limiteront l'embauche. Ainsi, après une hausse de 4,7 % en 2007, la croissance des investissements non résidentiels sera limitée à 0,1 % en 2008 et à 0,9 % en 2009.

GRAPHIQUE B.7

### Consommation et revenu personnel réels aux États-Unis

(variation en pourcentage)

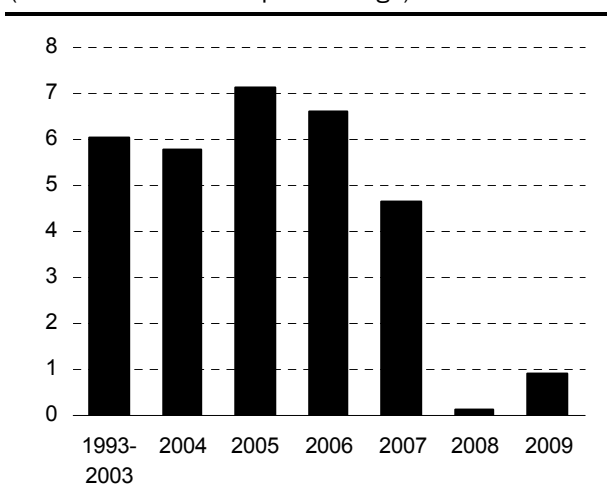


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.8

### Investissements réels des entreprises américaines

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## □ Le secteur extérieur à la rescousse

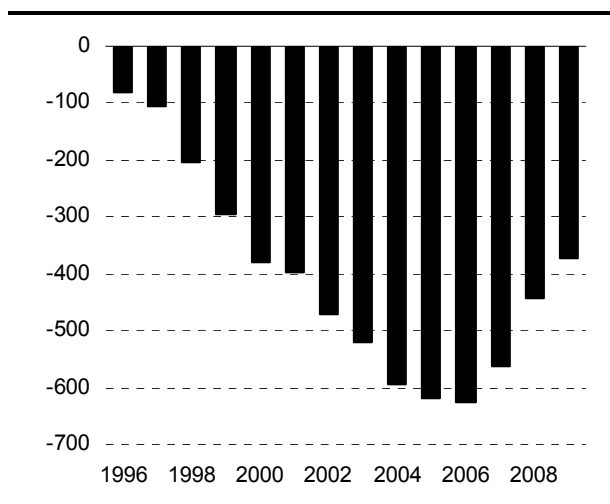
Néanmoins, le secteur extérieur américain contribuera davantage à la croissance économique, grâce à des exportations qui resteront élevées et à des importations en recul. Depuis plusieurs années, les Américains achètent beaucoup plus de produits étrangers, en particulier de la Chine, qu'ils n'en vendent au reste du monde. Ils bénéficient aussi des faibles coûts de production de ces pays. Toutefois, cela a eu pour conséquence de créer un déficit commercial américain important.

En 2007 cependant, la progression plus modérée de la consommation a, d'un côté, limité la hausse des importations. De l'autre, la forte baisse du dollar américain a rendu les produits américains plus compétitifs, favorisant les exportations. En conséquence, après plusieurs années de fortes hausses, le déficit commercial américain a diminué de 10,1 %, soit à 561 milliards de dollars américains en 2007.

En 2008, une dépréciation supplémentaire de 6,5 % du dollar américain par rapport aux devises des principaux partenaires commerciaux des Américains, conjuguée à une demande étrangère plus dynamique que la demande intérieure, continuera de favoriser les exportations et de limiter les importations. Ainsi, après avoir atteint un creux de 624 milliards de dollars américains en 2006, le solde commercial réel devrait diminuer à 442 milliards de dollars américains en 2008 puis à 374 milliards de dollars américains en 2009, soutenant la croissance économique.

GRAPHIQUE B.9

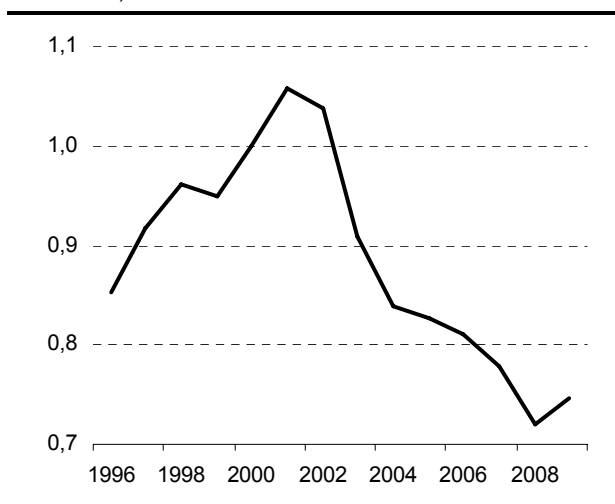
### Déficit commercial américain (en milliards de dollars américains)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.10

### Taux de change effectif américain (indice pondéré par rapport aux principales devises, 2000 = 1)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

### 1.3 Une croissance modérée des économies avancées

Affectées en 2007 par l'appréciation de leur devise par rapport au dollar américain et par la propagation à l'échelle mondiale de la crise des prêts à risque, les économies avancées subiront également l'impact du ralentissement de la demande de l'économie américaine en 2008.

#### □ La zone euro

Après avoir crû de 2,6 % en 2007, la croissance économique de la zone euro devrait ralentir à 1,6 % en 2008. Ce ralentissement résultera du resserrement des conditions de crédit, du prix élevé du pétrole, de la forte appréciation de l'euro et d'une demande étrangère plus faible.

#### □ Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, l'économie a affiché une robuste croissance de 3,1 % en 2007. Elle devrait toutefois ralentir à 1,8 % en 2008 et en 2009. Le resserrement des conditions du financement, l'augmentation de l'endettement des ménages, principalement à l'égard des prêts hypothécaires, et la hausse modeste du revenu disponible des ménages devraient affecter à la baisse les dépenses de consommation, principal moteur de la croissance en 2007.

#### □ Le Japon

Le Japon ressentira en 2008 les effets du ralentissement économique aux États-Unis et en Europe. Il sera aussi affecté par l'appréciation rapide du yen par rapport au dollar américain. Toutefois, le dynamisme du marché du travail, soutenu par la demande des pays émergents, devrait permettre une hausse des salaires et des dépenses des ménages japonais, ce qui permettra de compenser partiellement l'essoufflement des exportations vers les économies avancées et contribuera à régler le problème persistant de la déflation. La croissance économique devrait ainsi passer de 2,1 % en 2007 à 1,5 % en 2008 et à 1,6 % en 2009.

TABLEAU B.1

#### Produit intérieur brut réel dans certaines régions

(variation en pourcentage)

	2007	2008	2009
Zone euro	2,6	1,6	1,9
Royaume-Uni	3,1	1,8	1,8
Japon	2,1	1,5	1,6

Source : Global Insight.

## 1.4 Une croissance élevée dans les pays émergents

Bien que les économies émergentes connaissent aussi un ralentissement, leur croissance économique demeurera vigoureuse. La Chine, l'Inde, la Russie, les pays d'Amérique latine et ceux du Moyen-Orient contribueront fortement à l'essor économique mondial.

TABLEAU B.2

### Produit intérieur brut réel dans certaines régions (variation en pourcentage)

	2007	2008	2009
Chine	11,4	9,9	8,9
Inde	8,5	8,0	8,4
Russie	8,1	7,0	6,4
Amérique latine	5,7	5,4	4,8
Moyen-Orient	5,0	6,0	5,4

Source : Global Insight.

#### La Chine demeurera le principal contributeur à la croissance économique mondiale

Depuis les années 1970, mais surtout depuis son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en 2001, la Chine connaît une très forte croissance économique. La libéralisation du commerce en Chine, l'afflux d'investissements directs étrangers, l'ampleur de la formation de capital fixe ainsi que son rôle mondial de plateforme d'assemblage et de distribution ont permis à la Chine d'afficher une croissance supérieure à 10 % en moyenne au cours des 25 dernières années. Sa part dans le PIB mondial est ainsi passée de 4 % en 1990 à 11 % en 2007.

La Chine est devenue un acteur incontournable de l'économie mondiale, tant par sa contribution à la croissance économique mondiale, par son impact sur l'évolution des prix des matières premières et des biens manufacturés que par son influence sur les marchés des capitaux. En 2008, la Chine constituera, pour une troisième année consécutive, le principal moteur à la croissance économique mondiale en étant responsable d'environ 29 % de celle-ci.

La croissance de l'économie chinoise ralentira, passant de 11,4 % en 2007 à 9,9 % en 2008, puis à 8,9 % en 2009. Ce ralentissement sera observé en raison d'une demande mondiale plus modérée, de l'appréciation du renminbi et des différentes mesures mises en place par les autorités chinoises pour restreindre la croissance de l'investissement, en surchauffe dans plusieurs secteurs, et pour atténuer les pressions inflationnistes sur l'appareil de production chinois.



## 1.5 Une économie canadienne freinée par la demande américaine

Comme la plupart des pays industrialisés, le Canada subit les contrecoups d'un fléchissement de la demande pour ses produits de la part des États-Unis. À ce facteur négatif s'ajoutent un dollar élevé et une concurrence plus importante en provenance des économies émergentes. C'est ainsi que les exportations canadiennes ont reculé au cours du dernier trimestre de 2007.

De plus, la force du dollar canadien favorise l'achat par les Canadiens de produits importés au détriment des produits fabriqués localement. Il en a ainsi résulté depuis quelques années une hausse importante des importations canadiennes, une évolution ayant pour effet de ralentir la croissance économique.

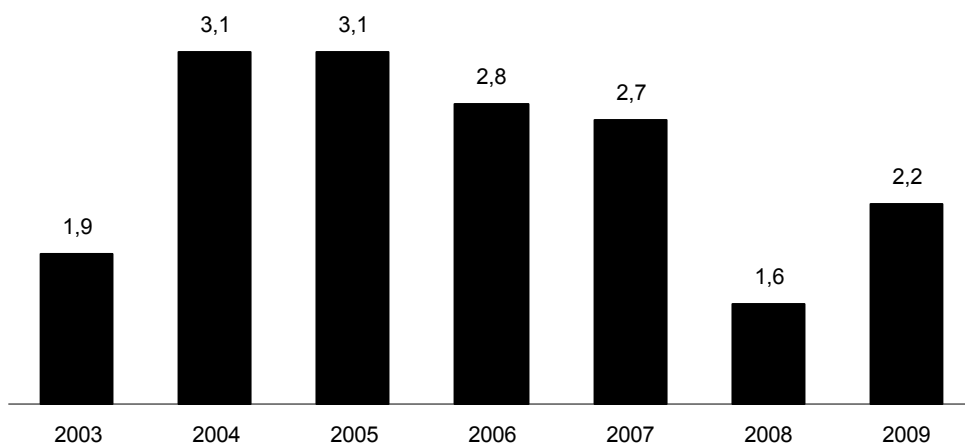
En dépit de ce contexte extérieur contraignant, la demande intérieure demeure dynamique partout au Canada. En particulier, la demande des ménages et l'investissement des entreprises restent élevés.

Néanmoins, les pressions à la baisse sur la croissance économique, amenées par l'évolution du secteur extérieur, s'accroîtront encore davantage cette année, entraînant un ralentissement additionnel de la croissance économique. Ainsi, après s'être établie à 2,7 % en 2007, la progression du PIB réel canadien devrait être limitée à 1,6 % en 2008 et à 2,2 % en 2009.

Il est important de noter que, contrairement aux États-Unis, l'économie canadienne n'est ni aux prises avec un secteur immobilier en difficulté, ni avec des pertes de valeur des propriétés qui pourraient contraindre la consommation.

GRAPHIQUE B.11

### Produit intérieur brut réel au Canada (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Comparaison des cycles économiques canadiens et américains

L'économie canadienne est ouverte sur le monde, l'équivalent de près de 40 % de son PIB étant exporté. Le Canada est ainsi influencé par les perturbations économiques de ses partenaires commerciaux. Toutefois, l'économie intérieure, qui a sa propre dynamique, occupe aussi une place importante dans la croissance économique du pays.

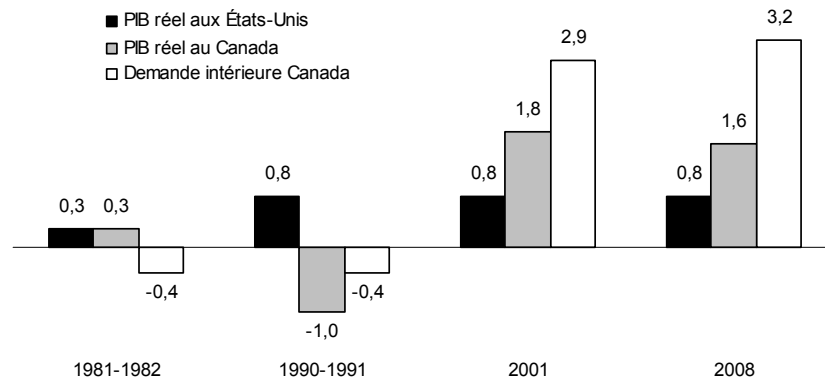
La revue des derniers cycles économiques entre le Canada et les États-Unis permet de constater des évolutions divergentes certaines années. Au cours des récessions américaines du début des années 1980 et 1990, le Canada a également éprouvé des difficultés importantes. Toutefois, en 2001, comme la demande intérieure était particulièrement dynamique, le Canada fut moins affecté par le ralentissement américain. Il devrait d'ailleurs en être de même en 2008, la demande intérieure canadienne étant particulièrement robuste.

Il faut également noter que le gouvernement fédéral canadien, dans son *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, avait mis en place des allègements fiscaux de l'ordre de 17 milliards de dollars en 2001 et de 20 milliards de dollars en 2002, ce qui avait fortement contribué à la bonne tenue de l'économie.

En 2008, la demande intérieure profitera des mesures de stimulation économique mises en place par le gouvernement fédéral canadien et par certaines provinces, conjuguées à de bonnes conditions économiques générales, comme celles du marché du travail et de la forte demande de matières premières.

### Comparaison de quatre ralentissements économiques

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## Une faible progression des exportations canadiennes

La faible progression du PIB réel américain en 2008 se répercutera sur la croissance des exportations canadiennes. En particulier, la faible demande américaine d'automobiles pèsera lourdement sur cette industrie canadienne, très présente en Ontario. De plus, les exportations canadiennes vers les États-Unis resteront limitées par l'appréciation du dollar canadien.

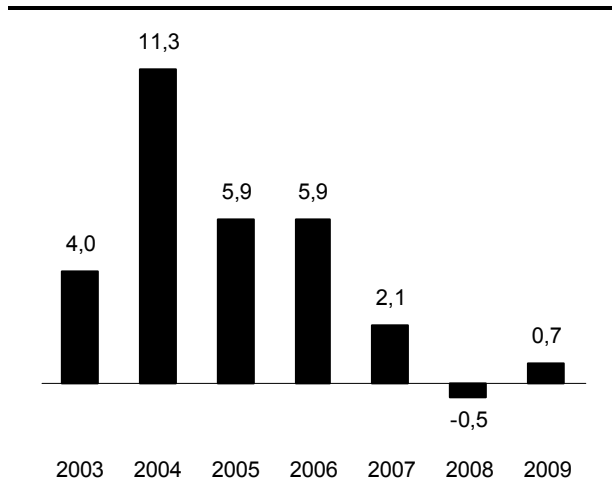
En outre, la concurrence des pays émergents continuera d'affecter nos marchés tant intérieurs qu'extérieurs. En 2007, la Chine est d'ailleurs devenue le premier exportateur aux États-Unis, place détenue par le Canada depuis longtemps.

Au total, en raison du recul attendu de la demande américaine pour les produits importés, la croissance des exportations canadiennes devrait ralentir, passant de 0,9 % en 2007 à 0,5 % cette année. Favorisée par la reprise américaine et par la fin de l'appréciation rapide du dollar canadien, la croissance des exportations devrait s'élever à 2,6 % en 2009.

Malgré une baisse de la demande américaine, le Canada continuera de profiter de la forte demande mondiale pour ses produits, notamment pour ses matières premières et ses produits à haute valeur ajoutée. En fait, les exportations canadiennes d'outre-mer restent en pleine expansion, comme en témoigne l'accroissement des exportations vers la Chine, dont la part grandissante est passée de 0,8 % en 1997 à 2,1 % du total des exportations canadiennes en 2007.

GRAPHIQUE B.12

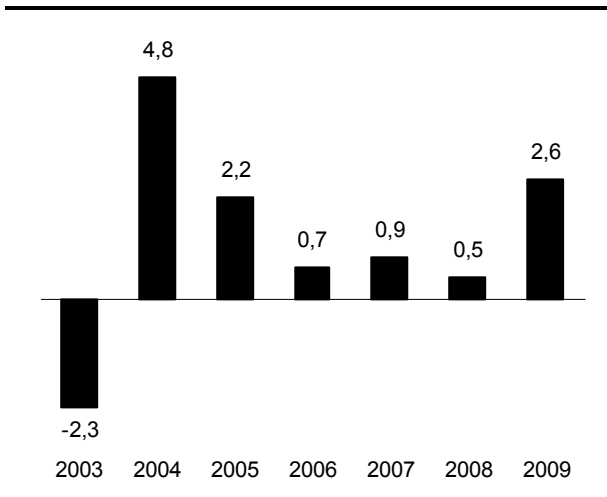
### Importations américaines (variation en pourcentage)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.13

### Exportations canadiennes (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

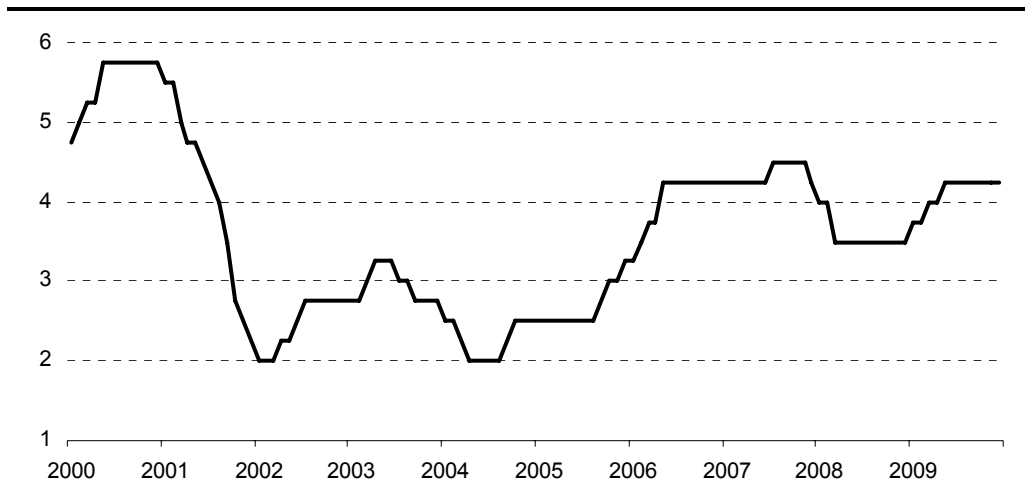
## □ Une politique monétaire plus accommodante

Afin de contrer les effets négatifs du resserrement des conditions de crédit au Canada et du ralentissement de l'économie américaine, la Banque du Canada a amorcé un cycle d'assouplissement monétaire à la fin de l'année 2007. Elle a ainsi abaissé le taux cible du financement à un jour de 100 points de base pour le porter à 3,50 % le 4 mars 2008.

Les faibles pressions inflationnistes pourraient inciter à nouveau la Banque du Canada à réduire son taux directeur. En 2009, la Banque ajustera progressivement le taux directeur avec la reprise de la croissance économique.

GRAPHIQUE B.14

### Taux cible de financement à un jour (taux en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## □ Un contexte qui demeure favorable aux ménages et aux entreprises

La demande intérieure demeurera dynamique au Canada, partout au pays. Les dépenses des ménages et les investissements des entreprises restent à des niveaux élevés, stimulés notamment par des mesures fiscales du gouvernement fédéral et de certaines provinces. Ces mesures regroupent des baisses d'impôt, une baisse de la taxe sur les produits et services (TPS) et des investissements importants en infrastructures publiques. Au total, ces actions devraient ajouter un point de pourcentage à la croissance économique canadienne en 2008.

En somme, la demande intérieure devrait continuer de croître à plus de 3 % en 2008, soutenant la croissance économique dans son ensemble. En 2009, la croissance de la demande intérieure devrait ralentir. Les dépenses des ménages

seront limitées par une croissance plus faible du revenu personnel disponible en l'absence de nouveaux stimuli fiscaux importants.

■ **Les ménages continueront d'accroître leur consommation, mais à un rythme plus modéré**

En 2007, la forte croissance de l'emploi au Canada, soit de 2,3 %, a grandement contribué à soutenir les dépenses des ménages qui ont progressé de 4,7 %. Au cours des deux prochaines années, la croissance de la consommation ralentira sous l'effet d'une hausse plus modérée de l'emploi. Ainsi, la consommation des ménages s'accroîtra de 3,5 % en 2008 et de 2,5 % en 2009.

■ **Les entreprises poursuivent leurs investissements**

La croissance des investissements, qui a atteint 4,4 % en 2007, devrait s'élever à 3,4 % en 2008 et à 3,1 % en 2009. Cette évolution sera soutenue par le dynamisme de la demande intérieure et par l'effet stimulateur des politiques des gouvernements en faveur des entreprises. Les investissements resteront élevés dans les secteurs des services, tels que le commerce et les services aux entreprises. Par ailleurs, les secteurs des mines et de l'agriculture continueront de bénéficier de la forte demande mondiale pour leurs produits. Cela favorisera l'embauche de nouveaux travailleurs.

□ **Une inflation modérée**

L'inflation, telle que mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), a été de 2,2 % en 2007. Outre la hausse du coût de remplacement des propriétés, plusieurs composantes ont connu des baisses importantes, notamment le secteur de l'habillement, qui a été fortement influencé par les bas prix des produits importés de la Chine. Aussi, les prix de nombreux biens, dont celui des véhicules automobiles, a diminué avec la hausse du dollar canadien.

En 2008, l'inflation se modèrera à 1,5 %. La baisse de la TPS ainsi que le maintien de la devise canadienne à un niveau élevé contribueront à ralentir la progression de l'IPC. En 2009, l'inflation devrait remonter légèrement à 1,9 %.

## □ Un dollar près de la parité

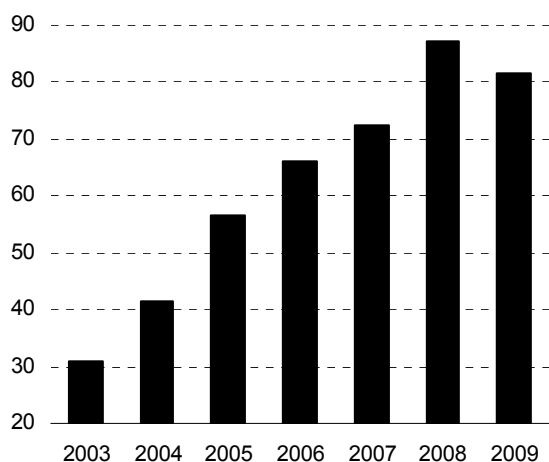
Le cours du dollar canadien a poursuivi sa tendance haussière amorcée en 2002 avec une appréciation de 18 % vis-à-vis du dollar américain en 2007. Le dollar évolue autour de la parité depuis l'automne dernier. Somme toute, le renchérissement des matières premières, comme le pétrole, un produit largement exporté par le Canada, a fortement contribué à cette nouvelle hausse de la devise canadienne.

En 2008 et en 2009, le dollar canadien devrait évoluer près de la parité avec son homologue américain. L'impact positif du différentiel des taux d'intérêt de court terme entre le Canada et les États-Unis, de plus en plus favorable au dollar canadien, sera compensé par le recul des cours du pétrole et des matières premières.

— Selon la prévision de l'organisme américain Energy Information Administration, les cours du pétrole devraient se replier quelque peu pour se situer en moyenne à 87 dollars américains le baril en 2008 et à 82 dollars en 2009, comparativement à un niveau de 92 dollars observé en décembre 2007.

GRAPHIQUE B.15

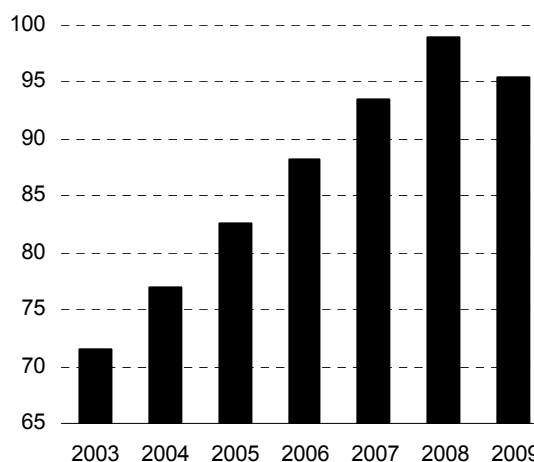
### Prix du pétrole West Texas Intermediate (en dollars américains par baril)



Source : Energy Information Administration.

GRAPHIQUE B.16

### Le dollar canadien (en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

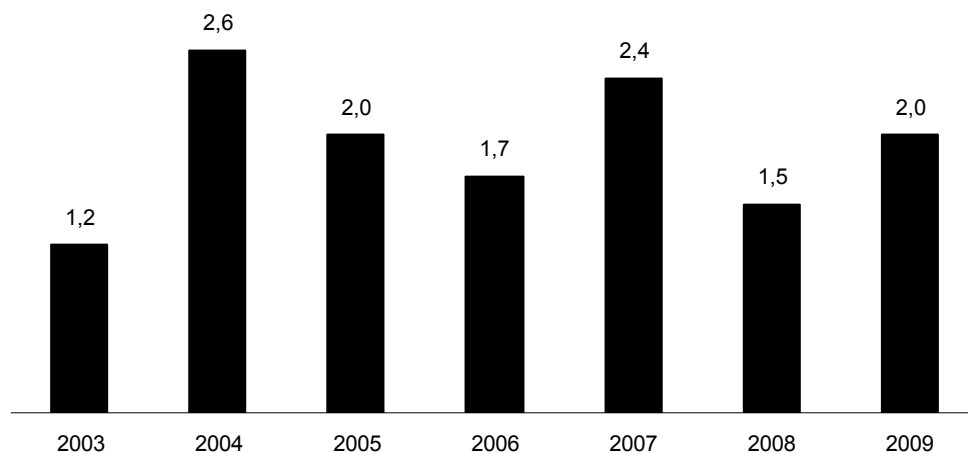
## 2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'économie québécoise, ouverte au commerce international, sera affectée cette année par le ralentissement marqué de l'économie américaine. Toutefois, la vigueur de la demande intérieure en limitera les effets négatifs. D'un côté, la bonne tenue du marché du travail en 2007 et, de l'autre, les nouvelles baisses d'impôt des gouvernements devraient soutenir la consommation. De plus, d'importants projets d'investissements privés et publics sont en cours.

Ainsi, après s'être élevée à 2,4 % en 2007, la croissance du PIB réel québécois ralentira à 1,5 % en 2008 et à 2,0 % en 2009. Au total, près de 40 000 emplois seront créés en moyenne au cours des deux prochaines années, ce qui réduira le taux de chômage à 6,9 % en 2009.

GRAPHIQUE B.17

### Produit intérieur brut réel du Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

## 2.1 Un secteur extérieur affecté par le ralentissement marqué de l'économie américaine

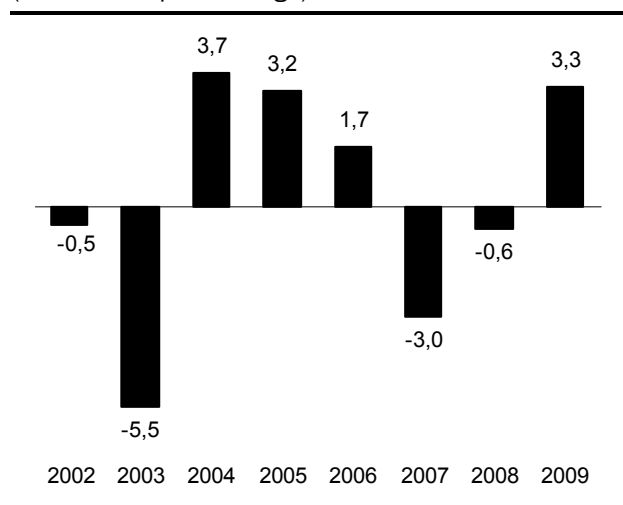
Depuis plusieurs années, le commerce extérieur du Québec subit des pressions grandissantes en provenance de nouvelles puissances économiques, telles que la Chine et l'Inde, ainsi qu'une appréciation rapide et forte du dollar canadien. À ces pressions s'ajoute l'actuel ralentissement marqué de l'économie américaine.

Ainsi, après avoir baissé de 3,0 % en 2007, les exportations internationales diminueront de 0,6 % en 2008, malgré une bonne tenue de plusieurs secteurs, notamment ceux des avions et pièces, du matériel de bureau, de l'aluminium et des produits primaires comme les produits agricoles, les métaux et les minéraux. À la suite d'une amélioration de l'économie aux États-Unis en 2009, la croissance des exportations internationales devrait se hisser à 3,3 % l'an prochain.

La croissance élevée des importations contribuera également à la détérioration du secteur extérieur et au ralentissement de la croissance économique. Le niveau élevé du dollar canadien ainsi qu'une économie intérieure toujours dynamique se traduiront par une hausse des importations internationales de 5,4 % en 2008. En 2009, les importations croîtront un peu moins rapidement, soit de 3,9 %, suivant un ralentissement de la demande des ménages et des entreprises.

GRAPHIQUE B.18

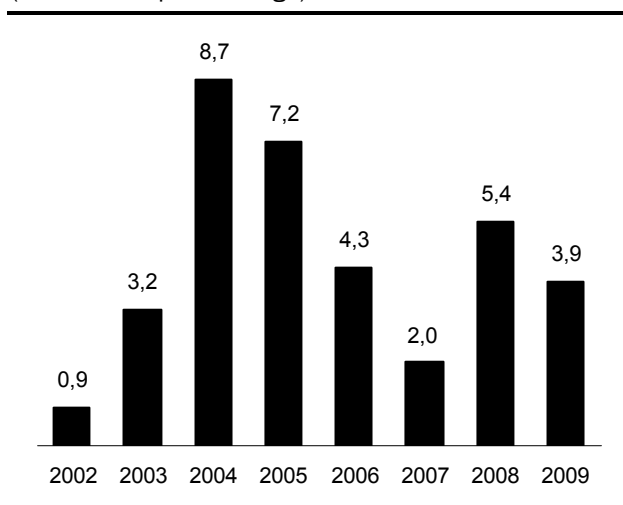
### Exportations internationales du Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.19

### Importations internationales du Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.



## □ Le dynamisme de la demande intérieure fait contrepoids à la baisse des exportations

Au total, le secteur extérieur, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, aura retranché 1,8 point de pourcentage à la croissance économique en 2007. Il en retranchera 2,3 points en 2008 et 0,4 point en 2009.

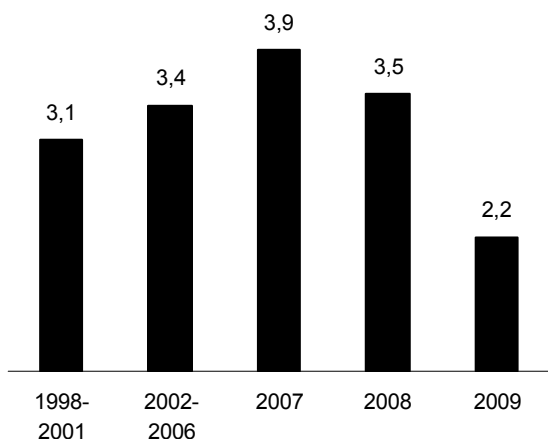
Néanmoins, comme c'est le cas depuis plusieurs années, la croissance économique sera supportée par la croissance de la demande intérieure, laquelle a bénéficié d'une conjoncture favorable au consommateur et à l'investissement des entreprises. De plus, l'amélioration des finances publiques a également permis de réduire le fardeau fiscal des ménages et des entreprises, un stimulus additionnel pour l'économie.

Ainsi, la demande intérieure finale, malgré un ralentissement, devrait s'accroître de 3,5 % en 2008 et de 2,2 % en 2009, compensant largement le recul du secteur extérieur.

GRAPHIQUE B.20

### Demande intérieure finale<sup>(1)</sup>

(variation annuelle en pourcentage)



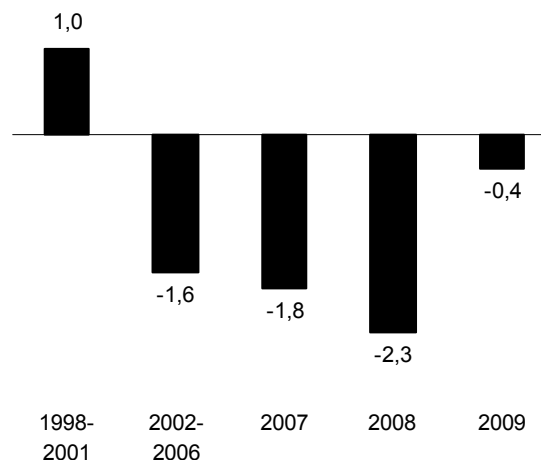
(1) La demande intérieure finale comprend les dépenses personnelles des ménages, les investissements résidentiels et non résidentiels, ainsi que les dépenses courantes des gouvernements.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.21

### Contribution du secteur extérieur à la croissance économique<sup>(1)</sup>

(en points de pourcentage du PIB réel)



(1) La contribution du secteur extérieur tient compte de l'évolution des exportations et des importations tant internationales qu'interprovinciales.

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

## 2.2 Une forte contribution des gouvernements à la croissance économique

Les actions des gouvernements ne sont pas étrangères au dynamisme de la demande intérieure. En 2008, leurs actions permettront d'ajouter l'équivalent de 1,3 point de pourcentage à la croissance économique au Québec.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec agit afin d'aider l'économie à réaliser son plein potentiel. Il a mis en place une fiscalité compétitive qui encourage le travail, l'investissement et l'innovation.

- Le gouvernement a diminué les impôts de 950 millions de dollars pour les particuliers en 2008.
- De plus, le gouvernement a éliminé la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières et a mis en œuvre un plan d'élimination pour toutes les autres entreprises d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Aussi, le gouvernement a mis en place cette année un crédit d'impôt à l'investissement pour toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, avec son Plan québécois des infrastructures, c'est 30 milliards de dollars que le gouvernement du Québec investira au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement fédéral a aussi allégé le fardeau fiscal des contribuables dont l'impact pour les Québécois est de 900 millions de dollars en 2008. Il a abaissé d'un autre point de pourcentage la TPS, ce qui équivaut à une réduction de taxe de 1,3 milliard de dollars pour le Québec.

TABLEAU B.3

### Contributions des gouvernements à la croissance économique du Québec en 2008<sup>(1)</sup>

(en points de pourcentage du PIB réel)

Nouvelles dépenses fiscales et budgétaires	Contribution à la croissance économique
Mesures du <i>Budget 2008-2009</i> pour soutenir l'investissement des entreprises	0,1
Baisse d'impôt de 950 M\$ aux ménages québécois de la part du gouvernement du Québec	0,3
Plan québécois des infrastructures publiques (30 G\$ sur 5 ans)	0,2
Recul d'un point de la TPS équivalent à une dépense fiscale de près de 1 300 M\$ au Québec	0,4
Baisses d'impôt de 900 M\$ aux ménages québécois de la part du gouvernement fédéral	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>+1,3 % en 2008</b>

(1) Estimations du ministère des Finances du Québec.

## 2.3 Une création d'emplois plus modérée dès 2008

En 2007, 86 300 emplois ont été créés dans l'ensemble du Québec. Il s'agit d'une croissance annuelle de 2,3 %, identique à celle observée au Canada.

Cette bonne performance de l'emploi, en 2007, s'explique par la force de la demande intérieure. La création d'emplois s'est particulièrement manifestée dans les secteurs reliés à la production de services, tant dans les services destinés aux ménages que dans ceux destinés aux entreprises.

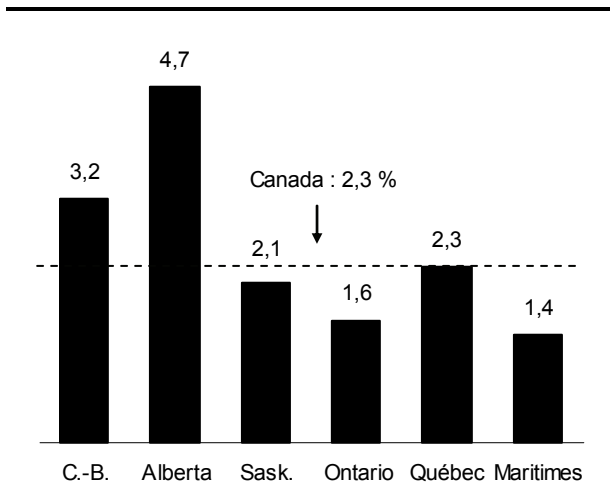
Grâce au dynamisme du marché du travail, le taux de chômage a diminué de 8,0 % en 2006 à 7,2 % en 2007, un creux inégalé en 33 ans. De plus, une proportion record de Québécois occupait un emploi en 2007. Le taux d'emploi a atteint 61,0 %.

— Les gains d'emplois au cours des dernières années ont permis de réduire l'écart de taux de chômage avec l'Ontario, qui est passé de 2,2 points de pourcentage en 2003 à 0,8 point en 2007.

GRAPHIQUE B.22

### Évolution de l'emploi dans certaines provinces canadiennes en 2007

(variation en pourcentage)

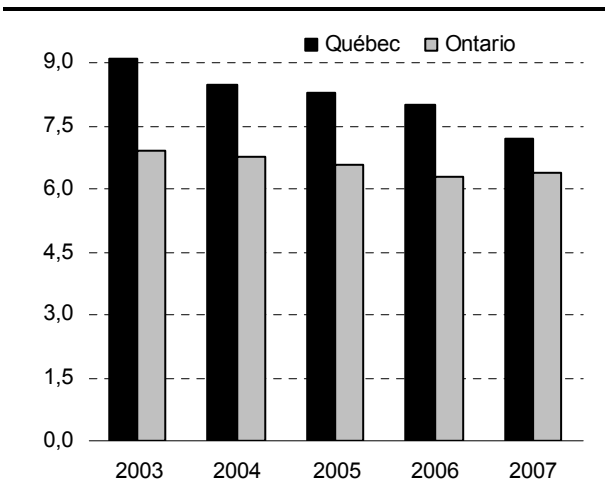


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.23

### Taux de chômage au Québec et en Ontario

(taux en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## □ Une création d'emplois plus modérée au Québec en 2008 et en 2009

La progression de l'emploi se poursuivra en 2008 et en 2009, à un rythme néanmoins plus modéré qu'en 2007. Le marché du travail sera soutenu par la vigueur de la demande intérieure. En particulier :

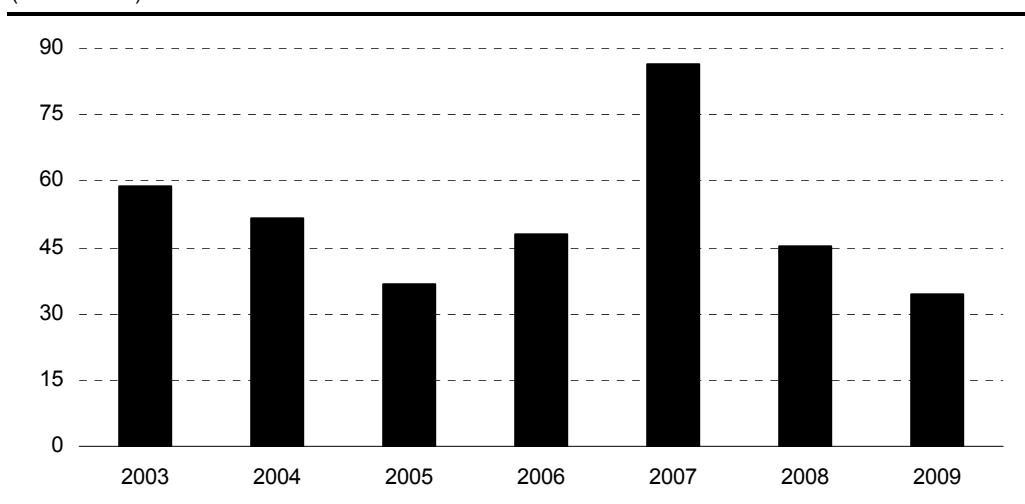
- La demande des ménages restera forte;
- La progression prévue des investissements non résidentiels des entreprises supportera la bonne tenue de l'emploi;
- La création d'emplois sera également soutenue par des mesures mises en place par les administrations publiques, notamment en matière d'investissements publics.

Cela se traduira par une création de 45 000 emplois en 2008 et de 34 200 emplois en 2009. Dans ce contexte, le taux de chômage devrait diminuer de 7,2 % en 2007, à 7 % en 2008 et à 6,9 % en 2009.

### GRAPHIQUE B.24

#### Création d'emplois au Québec

(en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.4 Un ralentissement de la croissance des dépenses des ménages

Au cours des six dernières années, les dépenses de consommation ont progressé de plus de 3 % en moyenne par année, un dynamisme non observé depuis la fin des années 1980. Plusieurs éléments ont contribué à maintenir la confiance des ménages à un niveau élevé et à soutenir leur consommation, notamment :

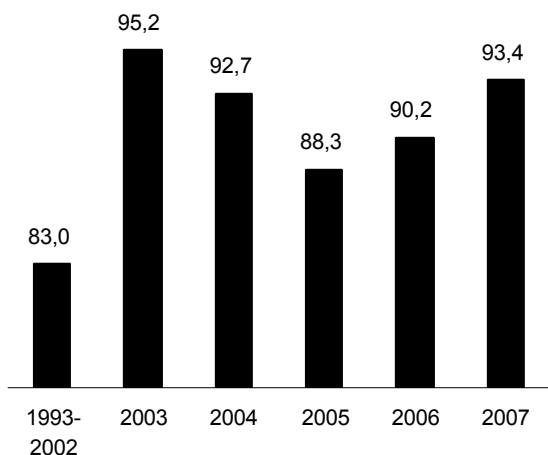
- La hausse de 5,6 % des revenus personnels en 2007, qui provient en partie d'un versement de 2 milliards de dollars par le gouvernement du Québec à 360 000 employés de l'État au titre du règlement de l'équité salariale;
- Les stimuli annoncés par les gouvernements fédéral et provincial, notamment des baisses d'impôt;
- Les taux d'intérêt historiquement faibles et les conditions de crédit souples;
- Le dynamisme du marché du travail au cours des dernières années;
- L'effet richesse associé à l'appréciation importante de la valeur des propriétés, le prix moyen des habitations sur le marché étant passé de 116 000 dollars en 2001 à 208 000 dollars en 2007.

En 2008, les dépenses personnelles des ménages bénéficieront de ce climat favorable, notamment celui engendré par les nouvelles baisses d'impôt en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La croissance de la consommation devrait ainsi atteindre 3,1 % en 2008. Elle se modérera à 2,2 % en 2009 en raison de l'absence de nouveaux stimuli fiscaux importants.

GRAPHIQUE B.25

### Confiance des ménages

(indice : 2002 = 100)

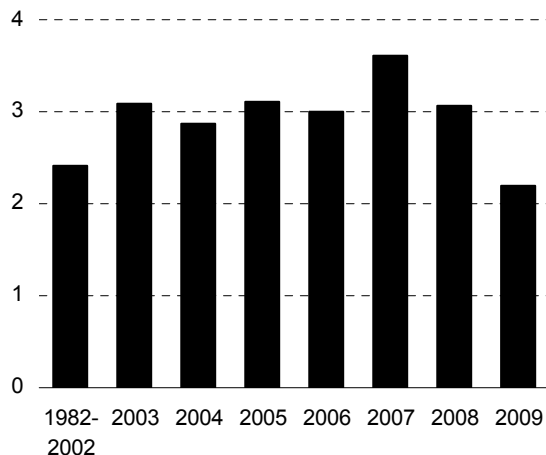


Source : Conference Board du Canada.

GRAPHIQUE B.26

### Dépenses personnelles des ménages

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, et ministère des Finances du Québec.

## □ Un léger recul de l'investissement résidentiel est anticipé

Profitant d'un climat économique favorable, un nombre croissant de ménages a été incité à faire l'acquisition d'une propriété au cours des dernières années. Aussi, les ménages ont profité d'un assouplissement des conditions de crédit tel que la possibilité d'acquérir une propriété sans mise de fonds tout en étant assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et l'allongement des périodes d'amortissement.

Ces conditions favorables ont entraîné un regain de 1,4 % des mises en chantier à 48 600 unités en 2007 et un niveau d'activité inégalé sur le marché de la revente, lequel a propulsé à la hausse les dépenses en commissions et en rénovation.

La création d'emplois plus modérée à venir et la hausse du prix des habitations devraient entraîner le nombre de nouvelles constructions à la baisse, à un niveau de 44 625 unités en 2008 et de 38 540 nouvelles constructions en 2009, des niveaux qui restent de loin supérieurs à ceux de la fin des années 1990.

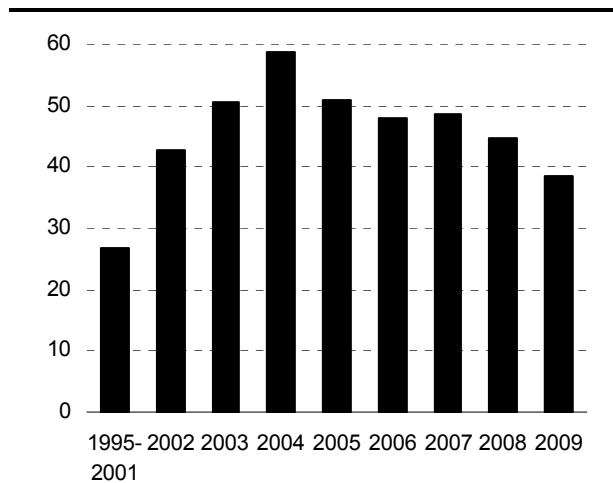
En outre, la croissance des dépenses en rénovation et en commissions devrait aussi être plus modérée. Elle atteindra respectivement 3,0 % et 2,3 % en 2008, comparativement à une hausse de 7,1 % et de 10,9 % en 2007. Contrairement aux États-Unis, le prix des propriétés sur le marché de la revente poursuivra son ascension, bien que plus modérée.

Ainsi, après avoir progressé de 5,2 %, les investissements résidentiels devraient diminuer de 1,5 % en 2008 et de 2,8 % en 2009.

GRAPHIQUE B.27

### Nombre de mises en chantier

(en milliers d'unités)

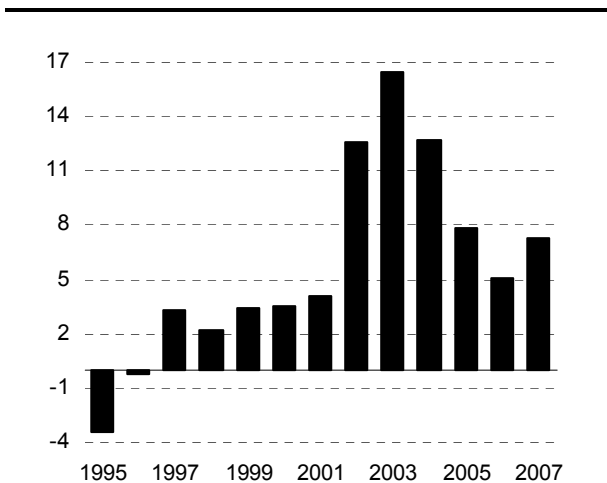


Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.28

### Croissance du prix moyen des propriétés sur le marché de la revente au Québec

(variation en pourcentage)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

## 2.5 Une croissance élevée des investissements

### □ Des conditions économiques propices

Les conditions demeurant propices, une forte croissance des investissements des entreprises est attendue au cours des deux prochaines années. En particulier, le niveau élevé des profits facilitera les efforts des entreprises afin de moderniser leur capacité de production. De plus, la force du dollar canadien réduit le coût des investissements en machines et matériel, importés à plus des deux tiers.

Aussi, l'intensification de la concurrence, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs, devrait inciter les entreprises québécoises à accroître leurs investissements.

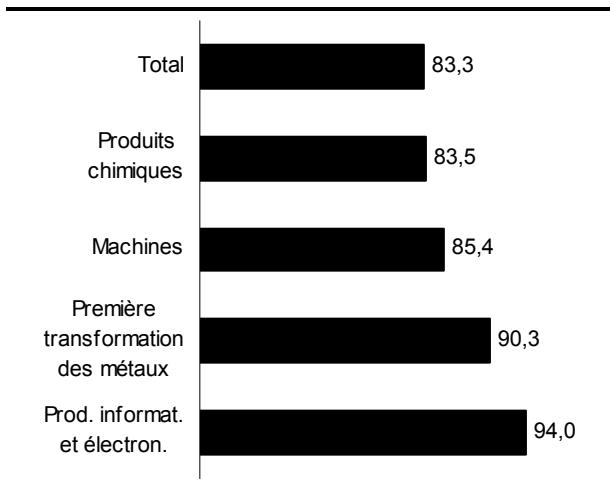
Ces investissements sont nécessaires pour accroître leur productivité et ainsi pouvoir faire face à la concurrence ou encore pour répondre à la demande intérieure dynamique. La croissance des investissements viendra notamment des secteurs de la fabrication et de la finance.

Enfin, le taux d'utilisation de la capacité industrielle, élevé dans plusieurs secteurs comme les métaux primaires et les produits informatiques et électroniques, incitera également les entreprises à accroître leur capacité de production.

GRAPHIQUE B.29

#### Utilisation de la capacité industrielle au Canada

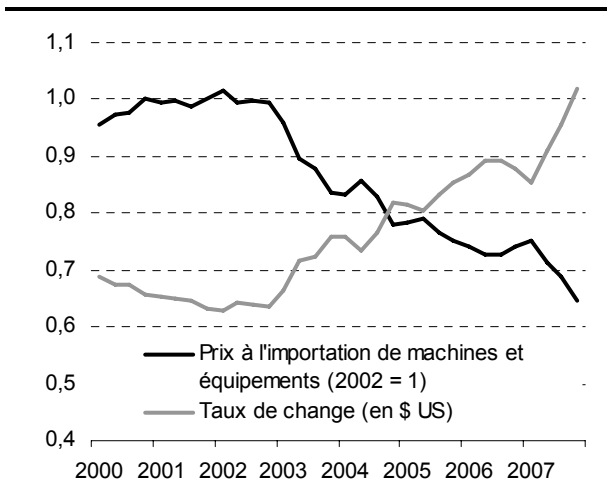
(taux en pourcentage, cumulatif de 2007)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.30

#### Prix à l'importation des machines et du matériel et taux de change



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## □ Des investissements en forte hausse

Les investissements non résidentiels totaux devraient augmenter de plus de 4 milliards de dollars annuellement au cours des deux prochaines années pour atteindre près de 45 milliards de dollars en 2009. Il s'agira d'une hausse de 50 % par rapport à 2003.

Au total, ces investissements constitueront un moteur économique qui générera des emplois et renforcera la croissance de l'économie québécoise.

## ■ Investissements des entreprises

Selon l'Enquête annuelle de Statistique Canada sur les intentions d'investissements, les entreprises accroîtront significativement leurs investissements dans plusieurs secteurs de l'économie du Québec en 2008. En particulier, la croissance des investissements devrait être élevée dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz (+45 %), de la fabrication (+25 %), du commerce de détail (+10 %), de l'information et des communications (+7 %) et du transport et entreposage (+6 %).

Aussi, la bonne performance de l'investissement des entreprises traduit le dynamisme du secteur énergétique. En particulier, l'essor des grands projets hydroélectriques d'Hydro-Québec et éoliens viendra s'ajouter à un projet de construction d'une usine de cokéfaction dans l'est de la métropole québécoise.

## ■ Investissements des ministères et des institutions

Suivant une décennie de progrès continu, la croissance des investissements des ministères et des institutions devrait se hisser à près de 21 % en 2008, grâce à la politique des gouvernements de renouveler les infrastructures publiques. Le plan d'investissements 2007-2012 dans le réseau routier ainsi que les efforts accrus des gouvernements locaux devraient être largement responsables de cette performance.

TABLEAU B.4

### Investissements non résidentiels totaux (en milliards de dollars)

	2007	2008	2009
<b>Investissements totaux</b>	<b>37,4</b>	<b>41,3</b>	<b>44,6</b>
- variation en pourcentage	9,1	10,6	7,8
<b>Investissements des ministères et des institutions</b>	<b>10,0</b>	<b>12,1</b>	<b>12,9</b>
- variation en pourcentage	17,8	20,9	7,3
<b>Investissements des entreprises</b>	<b>27,4</b>	<b>29,3</b>	<b>31,6</b>
- variation en pourcentage	6,2	6,8	8,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



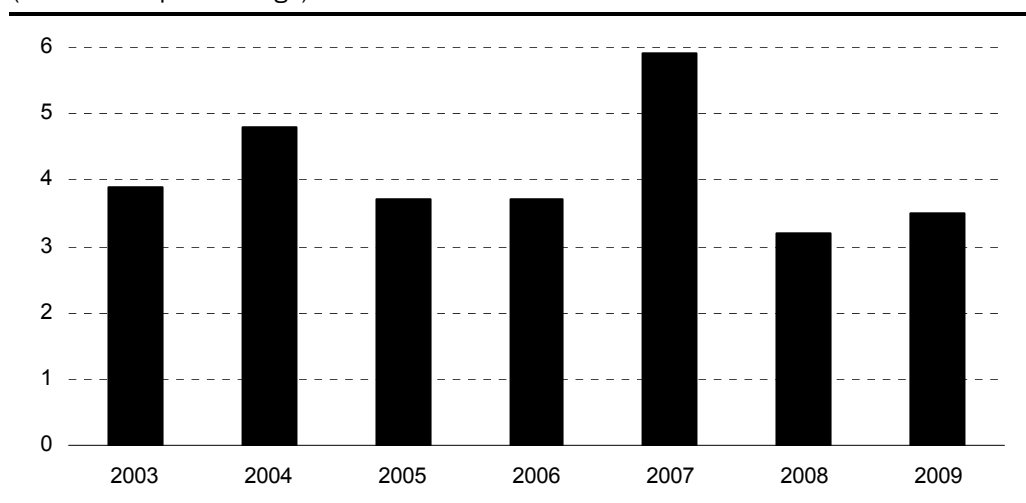
## 2.6 Un ralentissement du PIB nominal

En 2007, la croissance du PIB nominal, dont dépend la croissance des revenus du gouvernement, a atteint 5,9 %, en raison notamment d'une progression élevée des revenus personnels des ménages et des bénéfices des entreprises. En particulier, le versement en 2007 au titre du règlement sur l'équité salariale, d'une valeur de 1,95 milliard de dollars, aura contribué à majorer de façon importante les revenus personnels et aura ajouté 0,7 point de pourcentage à la croissance du PIB nominal.

Avec la non-réurrence du paiement d'équité salariale et la progression plus modérée des revenus personnels et des bénéfices des entreprises, la croissance du PIB nominal ralentira à 3,2 % en 2008 et à 3,5 % en 2009.

GRAPHIQUE B.31

### Produit intérieur brut nominal (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.7 Comparaison avec le secteur privé

Aux États-Unis, la mesure de l'ampleur du ralentissement économique est loin de rallier tous les experts. L'évaluation des impacts d'un ralentissement de l'activité économique américaine sur la croissance du PIB réel québécois diverge aussi entre les prévisionnistes, de sorte qu'un consensus est difficile à obtenir dans ce contexte évoluant rapidement.

Cette incertitude a accentué les écarts entre les prévisions des experts du secteur privé pour le Québec en 2008. Ainsi, les plus pessimistes anticipent une progression du PIB réel limitée à 0,9 % tandis que les plus optimistes prévoient 2,4 %.

— Avec une prévision d'une croissance du PIB réel de 1,5 %, le ministère des Finances se situe légèrement en dessous de la moyenne des prévisions du secteur privé, établie à 1,6 %.

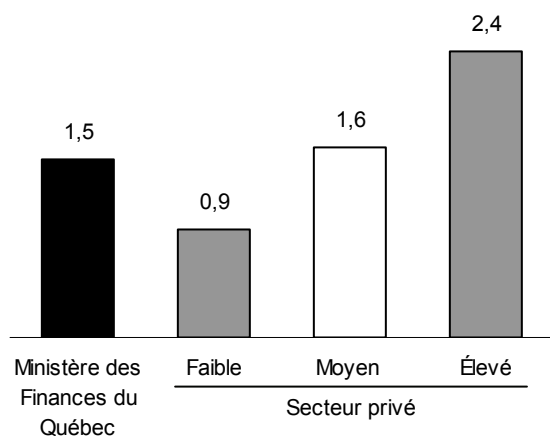
En 2009, la confiance des experts du secteur privé envers une reprise économique aux États-Unis se reflète par un rétrécissement des écarts entre la prévision des plus pessimistes (1,8 %) et celle des plus optimistes (2,5 %) pour la croissance économique québécoise.

— Avec une prévision de 2,0 %, le ministère des Finances se situe toujours légèrement en dessous de la moyenne des prévisions du secteur privé, établie à 2,2 %.

GRAPHIQUE B.32

### Prévisions économiques en 2008

(PIB réel, variation en pourcentage)

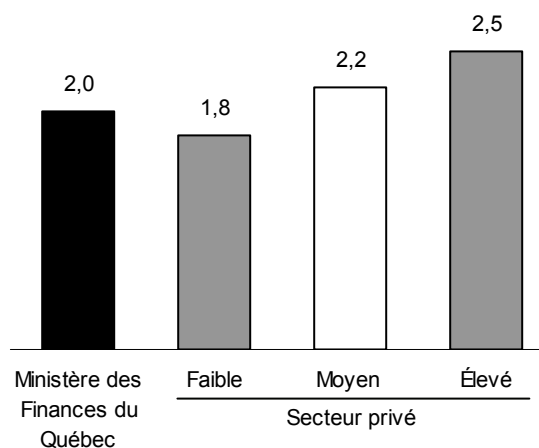


Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.33

### Prévisions économiques en 2009

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU B.5

**Perspectives économiques du Québec**  
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009
<b>PRODUCTION</b>			
Produit intérieur brut réel	2,4	1,5	2,0
Produit intérieur brut	5,9	3,2	3,5
<b>COMPOSANTES</b> (en termes réels)			
Consommation	3,6	3,1	2,2
Investissements résidentiels	5,2	-1,5	-2,8
Investissements non résidentiels des entreprises	6,1	7,4	5,5
– dont machines et matériel	7,6	8,4	5,1
Exportations internationales	-3,0	-0,6	3,3
Importations internationales	2,0	5,4	3,9
<b>AUTRES INDICATEURS ÉCONOMIQUES</b>			
Consommation nominale	4,6	4,3	3,8
Mises en chantier (en milliers)	48,6	44,6	38,5
Salaires et traitements	5,6	2,9	3,2
Revenu personnel	5,6	3,1	3,2
Bénéfices des sociétés	6,8	2,6	2,8
Prix à la consommation	1,6	1,4	1,8
<b>MARCHÉ DU TRAVAIL</b>			
Population active	1,3	1,0	0,8
Emploi	2,3	1,2	0,9
Création d'emplois (en milliers)	86,3	45,0	34,2
Taux de chômage (taux en %)	7,2	7,0	6,9
<b>MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS</b>			
Bons du Trésor à 3 mois (taux en %)	4,2	3,5	4,2
Obligations à 10 ans (taux en %)	4,3	4,1	4,6
Dollar canadien (en cents US)	93,0	99,0	95,5

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.



### 3. LE QUÉBEC S'AJUSTE À LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE

De façon générale, l'économie du Québec se porte bien, notamment au chapitre de l'emploi. En fait, au cours des cinq dernières années, il s'est créé 282 000 emplois au Québec. En 2007, le taux de chômage a atteint 7,2 %, son plus bas niveau depuis plus de 30 ans, et un nombre record de Québécois occupaient un emploi.

Paradoxalement, au cours de la même période, on a assisté à d'importantes pertes d'emplois dans le secteur manufacturier. De 2002 à 2007, 106 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier, soit l'équivalent d'un emploi manufacturier sur cinq, alors que le Québec a créé près de 400 000 emplois dans le reste de l'économie. Des pertes significatives d'emplois sont notamment survenues dans les secteurs du textile, du vêtement et du meuble.

Le Québec n'est pas la seule économie à avoir connu des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier. En Ontario, un emploi sur six a été perdu depuis 2002, alors qu'aux États-Unis, c'est un emploi sur cinq qui a été éliminé depuis huit ans dans ce secteur.

Pour apprécier plus justement la performance économique du Québec, il importe de considérer l'environnement international dans lequel il évolue. En fait, la réduction des emplois manufacturiers dans l'économie, bien qu'accentuée récemment par la forte appréciation du dollar canadien et par la faiblesse de l'économie américaine, n'est pas un phénomène nouveau. Il s'agit d'une tendance lourde reflétant l'intégration de l'économie québécoise à la mondialisation des marchés et à la libéralisation des échanges.

Cette tendance est observée depuis plus de 30 ans dans la majorité des pays industrialisés. Elle est associée à une internationalisation de la production et à une transformation du secteur manufacturier mondial. Comme ailleurs, le Québec s'ajuste à cette situation.

Par ailleurs, les pertes d'emplois manufacturiers, surtout observées dans les secteurs les moins productifs, ne doivent pas occulter la vitalité de l'économie du Québec dans son ensemble. Il est opportun de noter que ces pertes d'emplois ont été compensées par des emplois bien rémunérés dans certains secteurs manufacturiers à haute valeur ajoutée, comme la fabrication de produits du pétrole ou de produits métalliques, mais surtout dans plusieurs secteurs des services offrant des salaires élevés, comme la finance, les assurances et l'immobilier, les services professionnels aux entreprises et les services d'enseignement.

### 3.1 Une internationalisation de la production

La libéralisation et la mondialisation des échanges ont transformé les modes de production. Elles ont entraîné une intégration économique internationale, en particulier une délocalisation d'une partie de la production des pays développés vers les pays en développement. Cette nouvelle façon de produire a d'ailleurs contribué à la forte croissance du commerce international au cours des dernières décennies, ce qui a profité autant aux économies les plus développées qu'aux économies en émergence.

#### □ Une intégration économique internationale accrue

La libéralisation et la mondialisation des échanges ont amené une plus grande concurrence entre les entreprises. Plusieurs ententes et politiques internationales ont favorisé la croissance des échanges commerciaux, autant des biens et services que des investissements. Par exemple :

— L'ALENA et la création de l'Union européenne ont favorisé les échanges au sein de ces régions.

Cet environnement a incité les entreprises à réduire leurs coûts. Une façon d'y parvenir a été de fragmenter le processus de production et de réaliser une partie de leur production ailleurs dans le monde, là où les compétences et les matières nécessaires étaient disponibles aux meilleures conditions.

Les activités à faible valeur ajoutée et intensives en main-d'œuvre ont ainsi été confiées aux pays ayant un faible coût de main-d'œuvre, et celles à haute valeur ajoutée, intensives en innovation et en recherche et développement (R&D) ont été dirigées vers les pays ayant une main-d'œuvre plus spécialisée.

— À noter que pour bénéficier des gains apportés par cette nouvelle façon de faire, les entreprises peuvent soit acheter des produits intermédiaires de l'étranger ou délocaliser une partie de leur production.

Ce nouveau mode de production a également été rendu possible grâce au progrès technologique qui a permis une amélioration des moyens de transport et de communication.

## □ Délocalisation de la production vers les pays émergents

L'internationalisation de la production a amené une délocalisation d'une partie de la production mondiale vers les économies émergentes, des régions qui se caractérisent par l'accès à une main-d'œuvre à bon marché.

- La rémunération horaire de la main-d'œuvre manufacturière en Chine, à 0,67 dollars américains, est au moins 30 fois inférieure à celle des États-Unis (23,82 \$ US), de l'Europe de l'Ouest (28,76 \$ US) ou du Japon (20,20 \$ US).

Les économies émergentes concurrencent donc de plus en plus les entreprises des pays avancés sur leurs marchés intérieurs et d'exportation. Ces régions sont devenues les nouveaux pôles mondiaux de croissance et de création d'emplois.

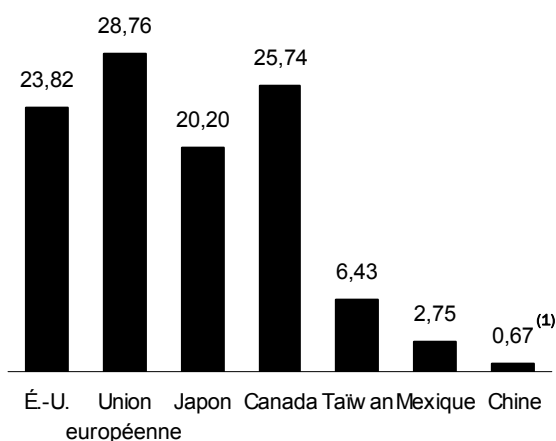
La Chine, par exemple, constitue aujourd'hui un important centre d'assemblage et de transformation de produits manufacturés importés. Elle s'est appropriée d'importantes parts de marché dans le monde dans des secteurs tels que les produits informatiques et électroniques, les machines, la première transformation des métaux, les meubles, l'impression et le papier.

En 2006, les produits chinois représentaient 20,5 % des importations japonaises, 15,9 % des importations américaines et 9,1 % des importations québécoises. La Chine occupe maintenant le troisième rang mondial au titre des exportations de biens.

GRAPHIQUE B.34

### Rémunération horaire de la main-d'œuvre manufacturière - 2006

(en dollars américains)



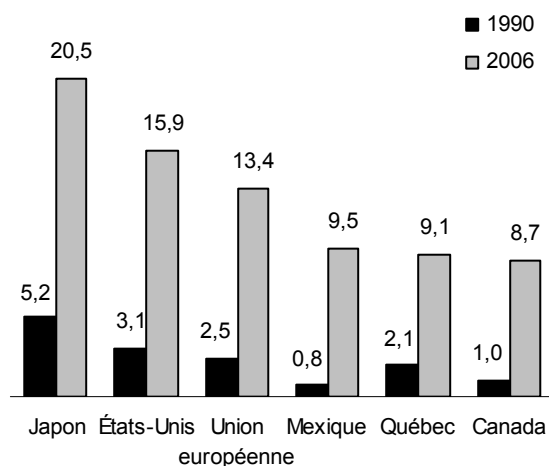
(1) 2004.

Source : Bureau of Labor Statistics.

GRAPHIQUE B.35

### Part de la Chine dans les importations de marchandises de certaines économies

(en pourcentage des importations totales)



Sources : Organisation mondiale du commerce et Industrie Canada.

## □ Une forte croissance du commerce mondial

L'internationalisation de la production a entraîné, au cours des dernières années, une forte croissance du commerce international. Entre 1982 et 2006, le PIB réel mondial a crû de 308 %, tandis que les exportations commerciales de l'ensemble des pays ont crû de 542 %.

— Il est à noter que l'entrée de la Chine au sein de l'Organisation mondiale du commerce en 2001 a grandement contribué à accélérer la croissance des échanges internationaux de produits manufacturés, qui est passée de 7,0 % durant la décennie de 1990 à 9,9 %, en moyenne, entre 2000 et 2006.

D'une part, les pays émergents sont devenus les pôles mondiaux de croissance et, d'autre part, les économies avancées ont bénéficié de biens et services à bon marché et ont accru leur spécialisation dans les biens de haute technologie.

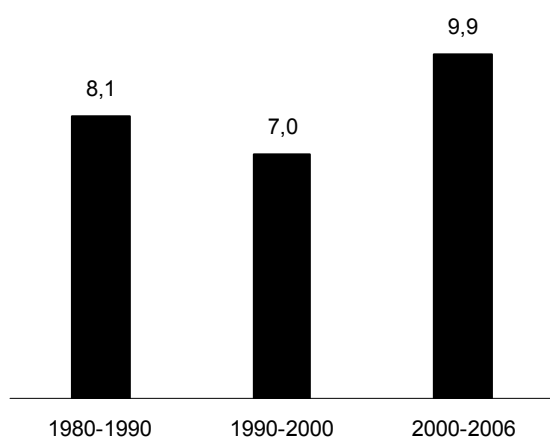
— Depuis 1993, la production manufacturière a plus que doublé dans les économies émergentes, alors que celle des pays avancés ne s'est accrue que de 38 %.

C'est grâce à cette spécialisation que l'Allemagne et les États-Unis constituent toujours les deux plus importants exportateurs mondiaux de biens, en particulier de machines et d'équipements, malgré la forte croissance des exportations en provenance de pays émergents.

GRAPHIQUE B.36

### Forte croissance des échanges internationaux de produits manufacturés

(variation annuelle moyenne en pourcentage)

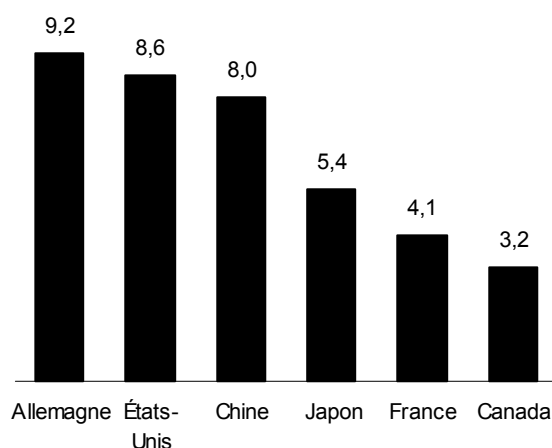


Source : Organisation mondiale du commerce.

GRAPHIQUE B.37

### Exportations mondiales de biens en 2006

(part des pays en pourcentage du total mondial)



Source : Organisation mondiale du commerce.



### 3.2 Transformation du secteur manufacturier mondial et développement des services

La libéralisation et la mondialisation des échanges ont entraîné une transformation des processus de production et un enrichissement des populations. Ces ajustements ont amené une demande plus grande pour les services et, par conséquent, une baisse de l'importance relative du secteur manufacturier à l'échelle mondiale, tant au chapitre de la production que de l'emploi. Les gains de productivité qui ont résulté de ces ajustements ont toutefois limité la baisse de l'importance de la production manufacturière par rapport à celle de l'emploi.

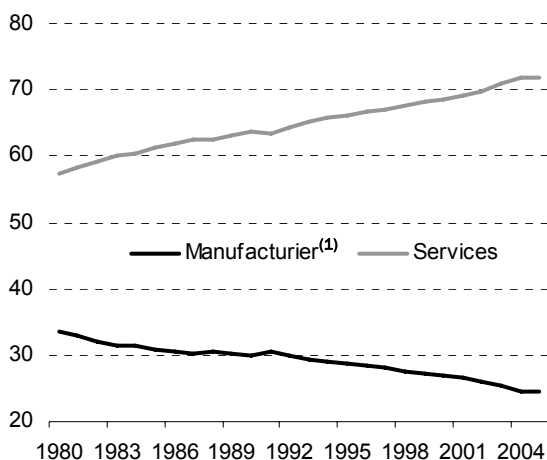
En outre, les entreprises choisissent de plus en plus de confier à un tiers la réalisation de certaines activités de soutien à la production comme la comptabilité, afin d'accroître leur efficacité et de minimiser les coûts. Dans ce contexte, des emplois auparavant comptabilisés dans le secteur manufacturier font maintenant partie des services, contribuant autant à la croissance de ce dernier.

#### □ Diminution de l'importance de l'emploi manufacturier par rapport aux services

Depuis 30 ans, on dénote une baisse de l'emploi manufacturier dans la plupart des pays, particulièrement dans les pays avancés. L'évolution du nombre total d'emplois manufacturiers dans le monde reste malgré tout à la hausse en raison de la forte création d'emplois dans certains pays émergents.

GRAPHIQUE B.38

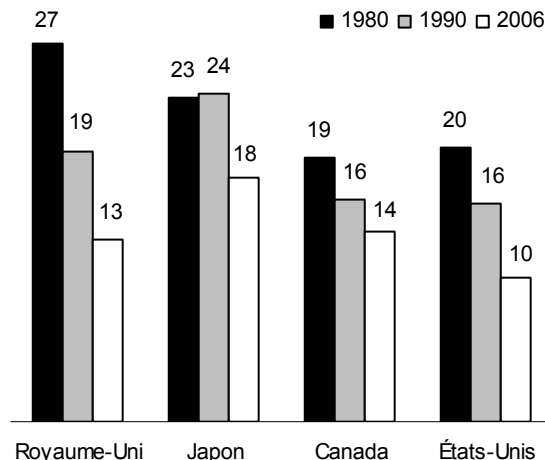
#### Part de l'emploi par secteur dans l'économie mondiale (en pourcentage de l'emploi total)



(1) Incluant la construction.  
Source : Banque mondiale.

GRAPHIQUE B.39

#### Part de l'emploi manufacturier pour certains pays industrialisés (en pourcentage)



Source : Organisation de coopération et de développement économique.

Cette augmentation du nombre d'emplois manufacturiers est toutefois inférieure à la croissance des emplois dans les services et c'est pour cette raison que la part de l'emploi du secteur manufacturier dans l'emploi total n'a cessé de diminuer. Dans les pays plus développés, la part des emplois manufacturiers a chuté plus rapidement puisque les emplois manufacturiers étaient en baisse.

**❑ Diminution moins importante de la part de la production manufacturière que celle de l'emploi**

On observe également une baisse de l'importance relative de la production manufacturière dans le monde. Cette baisse a été marquée dans la plupart des pays industrialisés : aux États-Unis, elle est passée de 19 % en 1991 à 14 % en 2004, au Royaume-Uni, de 22 % à 15 % et en Allemagne, de 28 % à 23 %.

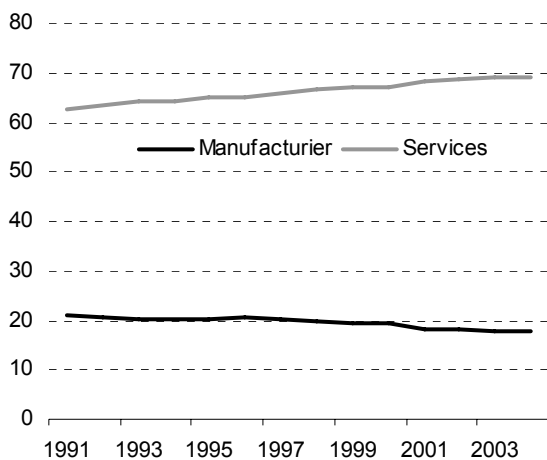
Malgré tout, les pays industrialisés dominent toujours le secteur manufacturier mondial, dont ils représentaient 76 % de la valeur ajoutée en 2005.

La baisse relative de la production manufacturière a toutefois été moins importante que celle de l'emploi manufacturier dans l'économie. Grâce à des gains de productivité (production par emploi), la valeur de la production manufacturière mondiale reste en hausse année après année.

— La croissance de la productivité a été particulièrement élevée depuis 15 ans aux États-Unis, avec un gain de plus de 94 %, comparativement à des hausses de 64 % au Japon et de 43 % au Canada.

GRAPHIQUE B.40

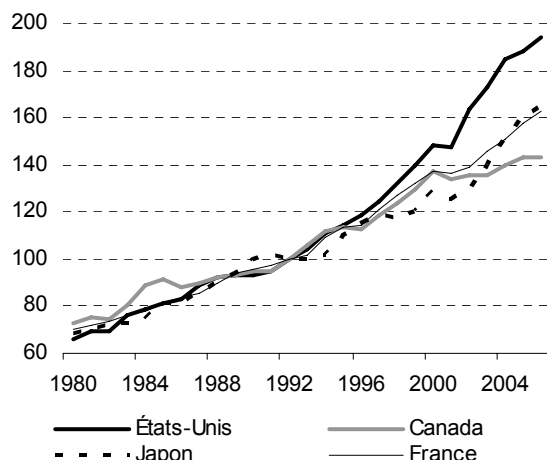
**Part de la production par secteur dans l'économie mondiale**  
(en pourcentage du PIB)



Sources : Organisation internationale du travail et Banque mondiale.

GRAPHIQUE B.41

**Productivité dans le secteur manufacturier**  
(PIB par travailleur, indice 1992 = 100)



Sources : U.S. Department of Labor et Bureau of Labor Statistics.

### 3.3 La situation au Québec

Tout comme les autres économies avancées, le Québec est confronté aux défis de la mondialisation depuis plusieurs années. Toutefois, la forte appréciation récente du dollar canadien a rendu les ajustements nécessaires encore plus urgents pour les entreprises d'ici.

Le Québec a aussi connu une baisse de l'emploi manufacturier. Jusqu'à maintenant, le Québec a toutefois conservé une part relativement constante de sa production manufacturière dans l'économie. Cela est le résultat de gains importants de productivité.

#### □ Le Québec, une économie ouverte

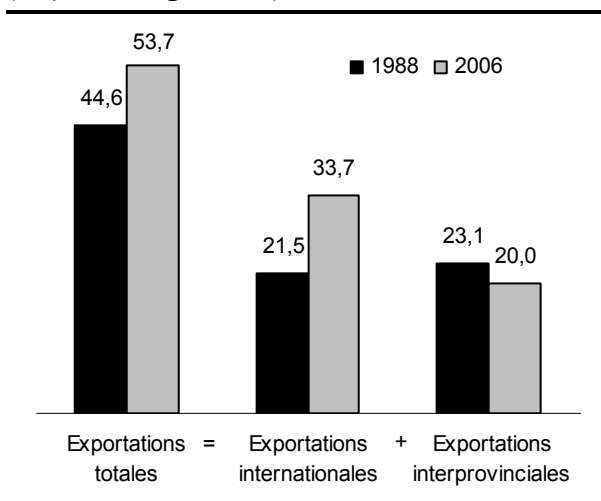
L'enjeu de la mondialisation est peut-être encore plus préoccupant au Québec en raison de l'importance relative de notre commerce extérieur et de la petite taille de notre économie.

- Les exportations représentent une part de plus en plus grande de notre PIB. De 44,6 % en 1988, elles ont augmenté à 53,7 % en 2006.
- Les produits à forte valeur ajoutée, comme les avions et pièces ainsi que la machinerie, occupent une place de plus en plus grande dans nos exportations. Par exemple, les exportations d'avions et pièces ont progressé de 549 % de 1988 à 2006.

GRAPHIQUE B.42

#### Exportations du Québec

(en pourcentage du PIB)

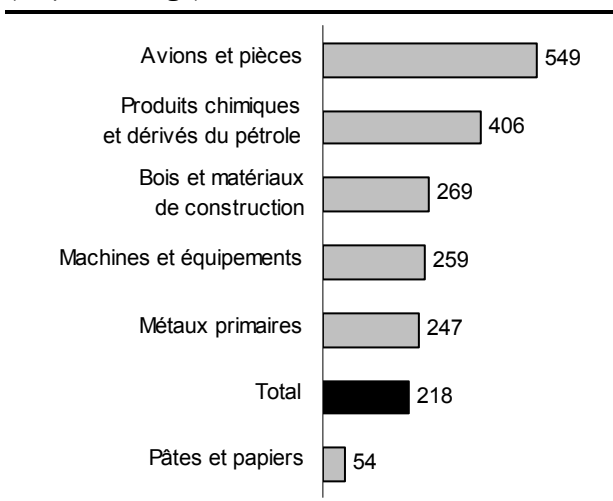


Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE B.43

#### Croissance cumulative des exportations de marchandises 1988-2006 au Québec

(en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

**□ Une diminution de l'importance de l'emploi manufacturier dans l'économie québécoise, mais des gains dans les services**

Au Québec, le niveau d'emplois manufacturiers a perdu de l'importance relativement à celui du secteur des services, comme c'est le cas dans plusieurs pays industrialisés. Ce recul est plus important depuis le début des années 2000. Entre 2000 et 2007 :

- La part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total est passée de 18,6 % à 14,1 %.
- L'importance de l'emploi dans les services a augmenté, pour sa part, de 73,5 % à 77,4 %.

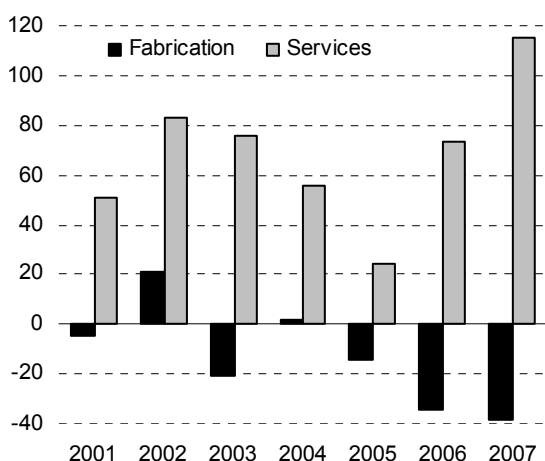
Si l'économie est restée dynamique malgré les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier, c'est grâce à une forte création d'emplois dans le reste de l'économie, dans le secteur des services en particulier.

- Depuis 2002, il s'est perdu 106 000 emplois manufacturiers tandis qu'il s'en est créé 388 000 dans le reste de l'économie, dont 344 000 dans les services.

Cette évolution témoigne des ajustements en cours dans notre économie.

GRAPHIQUE B.44

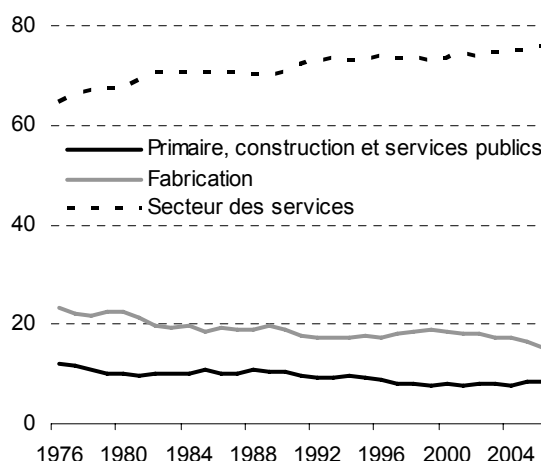
**Création d'emplois dans le secteur de la fabrication et des services au Québec**  
(en milliers)



Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.45

**Importance des secteurs industriels dans l'économie en termes d'emploi au Québec**  
(en pourcentage)



Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada.

## □ Maintien de la part du secteur manufacturier québécois dans l'économie depuis 30 ans

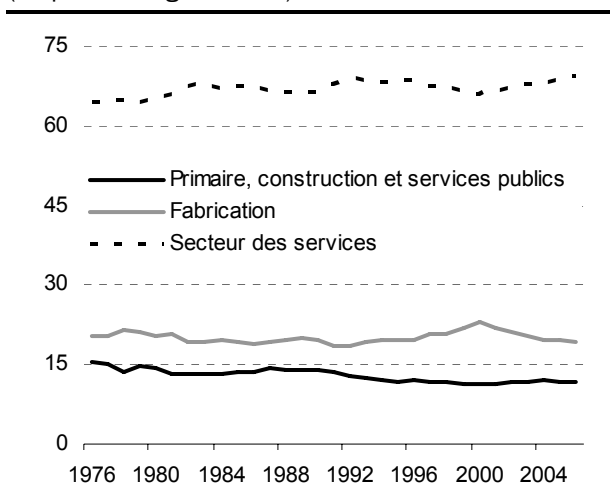
Depuis 30 ans, la part de la production manufacturière dans l'économie s'est néanmoins maintenue autour de 20 %. Le volume de cette production s'élevait à plus de 46 milliards de dollars en 2006.

Dans les années 1990, la production manufacturière avait été stimulée par la dévaluation du dollar canadien, par la prospérité économique des États-Unis et par la facilité d'accès au marché américain grâce à la mise en place d'une zone de libre-échange (ALENA). Avec la forte remontée du dollar canadien à partir du début des années 2000, cette tendance s'est inversée.

Malgré cette perte de vitesse, le secteur manufacturier continue de jouer un rôle de premier plan dans l'économie du Québec. D'ailleurs, l'emploi et la production manufacturiers sont toujours en hausse dans plusieurs industries, surtout dans les segments à haute valeur ajoutée comme ceux du matériel de transport, des produits informatiques et électroniques et des produits chimiques.

GRAPHIQUE B.46

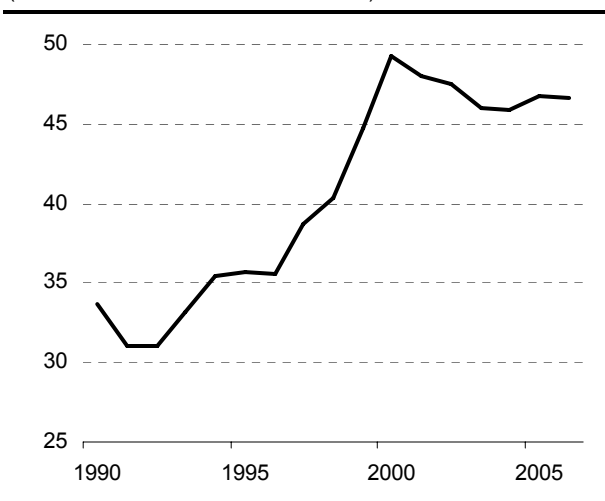
### Importance des secteurs dans l'économie en termes de production au Québec (en pourcentage du total)



Sources : Conference Board du Canada et Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.47

### Production du secteur manufacturier au Québec (en milliards de dollars de 2002)



Sources : Conference Board du Canada et Statistique Canada.

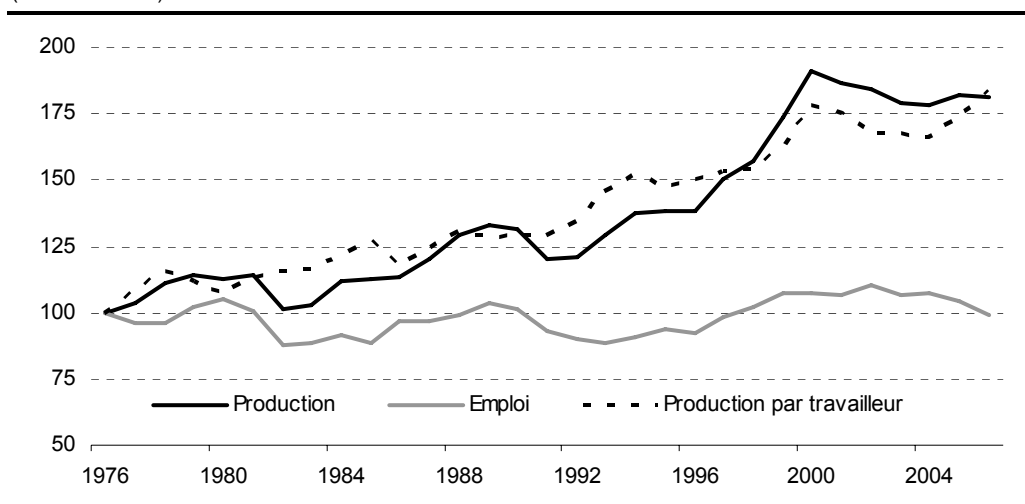
## ❑ Des gains importants de productivité dans le secteur manufacturier

Le maintien de la production manufacturière, dans un contexte de pertes d'emplois, reflète des gains importants de productivité réalisés par les entreprises manufacturières au cours des 30 dernières années.

GRAPHIQUE B.48

### Production, emploi et production par travailleur dans le secteur manufacturier au Québec

(1976 = 100)



Sources : Conference Board du Canada et Statistique Canada.

## ❑ Une évolution différente de l'emploi selon les segments du secteur manufacturier

Tous les sous-secteurs manufacturiers n'ont pas été affectés de la même façon par la mondialisation de l'économie.

En fait, comme dans la plupart des économies avancées, les pertes d'emplois au Québec se sont concentrées dans les segments à faible valeur ajoutée, généralement des secteurs plus intensifs en main-d'œuvre. Il s'agit également de secteurs où la productivité et les salaires hebdomadaires moyens sont moins élevés.

- Dans le secteur du textile, 10 500 emplois ont été perdus entre 2002 et 2007. Le salaire de ce secteur s'élevait à 680 \$ en 2007.
- Au cours de la même période, 21 600 emplois ont été perdus dans le secteur du vêtement où le salaire est de 575 \$.
- À eux seuls, ces deux sous-secteurs comptent pour la moitié des emplois manufacturiers perdus au Québec depuis 2002.

Les secteurs orientés vers la production de biens plus intensifs en capital et en haute technologie ont connu, pour leur part, des gains d'emplois, ou ont du moins maintenu leurs emplois. Ce sont également des secteurs où la productivité et les salaires hebdomadaires moyens sont plus élevés.

- Dans le secteur de la fabrication de produits du pétrole et charbon, 800 emplois ont été créés entre 2002 et 2007. Le salaire de ce secteur s'élevait à 1 144 \$.
- Du côté du secteur de la fabrication de produits métalliques, c'est 2 300 emplois qui ont été créés. Le salaire de ce secteur s'élevait à 793 \$.
- Le secteur du matériel de transport a maintenu ses emplois. Le salaire de ce secteur s'élevait à 1 112 \$.

TABLEAU B.6

**Emplois salariés et salaires dans le secteur de la fabrication au Québec**

	<b>Nombre d'emplois (en unités)</b>	<b>Création d'emplois (en unités)</b>	<b>Salaire hebdomadaire (en dollars)</b>
	<b>2007</b>	<b>2002-2007</b>	<b>2007</b>
<b>Fabrication<sup>(1)</sup></b>	<b>497 500</b>	<b>-61 800</b>	<b>—</b>
Fabrication de produits du pétrole et charbon	4 600	800	1 144
Matériel de transport	45 500	0	1 112
Matériel, appareils et composants électriques	14 200	500	997
Produits métalliques	43 400	2 300	793
Fabrication de produits non métalliques	14 200	1 100	778
Produits en bois	36 700	-3 100	776
Meubles et produits connexes	28 300	-4 700	754
Usines de textiles et produits de textiles	13 300	-10 500	680
Vêtements	24 200	-21 600	575

(1) Il est à noter que les données tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail recensent les salariés et excluent les travailleurs autonomes.

Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, Statistique Canada.

## □ Les sous-secteurs des services ont tous enregistré des gains d'emploi

À la différence du secteur manufacturier, les sous-secteurs des services ont tous connu une croissance de l'emploi depuis 2002. Les services offerts aux entreprises, tels que les services commerciaux, les services administratifs et de soutien, le secteur de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et de la location, ont connu les plus forts gains d'emplois.

Dans la majorité des cas, ce sont des emplois dont le salaire hebdomadaire moyen est supérieur au salaire moyen des services et comparable à celle de l'industrie manufacturière.

- L'emploi dans le secteur de la finance, assurances, immobilier et location a augmenté de 39 200 entre 2002 et 2007 pour un salaire hebdomadaire de 777 \$.
- L'emploi dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques a augmenté de 48 500, pour un salaire de 885 \$.

TABLEAU B.7

### Emplois salariés et salaires dans le secteur des services au Québec

	Nombre d'emplois (en unités)	Création d'emplois (en unités)	Salaire hebdomadaire (en dollars)
	2007	2002-2007	2007
<b>Services</b>	<b>2 980 000</b>	<b>344 100</b>	<b>658</b>
Administrations publiques	219 800	6 400	914
Services professionnels, scientifiques et techniques	256 700	48 500	885
Services d'enseignement	259 300	23 800	802
Finance, assurances, immobilier et location	231 600	39 200	777
Transport et entreposage	178 400	21 200	758
Information, culture et loisirs	171 900	13 800	710
Soins de santé et assistance sociale	455 200	45 800	662
Autres	1 207 000	145 400	485

Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada.

Globalement, malgré la transformation que subit l'emploi dans les secteurs des biens et services, la croissance des salaires hebdomadaires moyens dans l'économie reste intéressante au Québec. Elle s'élève en moyenne à 2,5 % pour les cinq dernières années, un taux similaire à celui observé en Ontario (2,6 %).



### 3.4 Encourager la productivité dans les secteurs des biens et services

La mondialisation a forcé la spécialisation des économies avancées vers une production plus intensive en capital physique et en capital humain. Le Québec n'échappe pas à cette tendance puisque certaines industries ont été particulièrement touchées par des pertes d'emplois. Les difficultés qui découlent de ces ajustements sont comparables à celles vécues dans la plupart des pays du monde.

Jusqu'à maintenant, le Québec a su relever le défi de la mondialisation. En augmentant sa productivité et sa compétitivité, il a pu remplacer les emplois perdus dans certains segments du secteur manufacturier par des emplois de qualité équivalente ou supérieure dans d'autres segments du secteur manufacturier ou des services.

Les entreprises québécoises, plus particulièrement les entreprises manufacturières exportatrices, demeurent toutefois confrontées à un contexte international de plus en plus exigeant et devront continuer à innover et à réduire leurs coûts si elles veulent demeurer compétitives.

Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer afin de mettre en place un environnement propice au développement économique et à la réallocation des ressources. Afin d'appuyer l'économie dans sa recherche de compétitivité, le gouvernement facilite la transition des travailleurs d'une industrie à l'autre et encourage la productivité de tous les secteurs de l'économie.

Les actions posées par le gouvernement visent à renforcer la capacité du Québec à relever le défi de la productivité. À cet égard, dans le cadre du *Budget 2007-2008*, le gouvernement :

- a mis en place un plan d'infrastructures publiques de 30 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir la productivité de notre économie;
- a baissé l'impôt des particuliers pour valoriser le travail. En 2008, le gouvernement a réduit l'impôt des particuliers de 950 millions de dollars;
- a allégé le poids de la fiscalité sur l'investissement pour soutenir les entreprises dans leurs efforts de modernisation, notamment par l'abolition progressive de la taxe sur le capital d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'amélioration de la productivité passe par une augmentation des investissements dans la modernisation des entreprises et par le développement du savoir et des compétences. Le *Budget 2008-2009* pose des gestes additionnels en faveur de la productivité avec :

- l'abolition immédiate et complète de la taxe sur le capital pour toutes les entreprises manufacturières du Québec;
- la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt pour stimuler l'investissement dans toutes les régions du Québec;
- des investissements dans la formation professionnelle et technique ainsi que dans l'enseignement supérieur;
- un nouveau Pacte pour l'emploi qui favorisera notamment la réinsertion et le maintien en emploi des travailleurs ainsi que l'intégration des jeunes au marché du travail.

# Section C

## **Orientations budgétaires et financières du gouvernement**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>C.3</b>
<b>1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>C.5</b>
1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire .....	C.5
<b>2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER .....</b>	<b>C.11</b>
2.1 Les revenus budgétaires.....	C.11
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement .....	C.12
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement.....	C.16
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux .....	C.18
2.2 Les dépenses budgétaires.....	C.20
2.2.1 Révisions aux dépenses de programmes en 2007-2008 .....	C.21
2.2.2 Priorité à la santé et à l'éducation .....	C.22
2.2.3 Maintien de la gestion rigoureuse des dépenses.....	C.25
2.2.4 Des infrastructures publiques de qualité pour un Québec plus prospère.....	C.27
2.2.5 Le service de la dette .....	C.30
2.3 Entités consolidées .....	C.32
2.3.1 Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux.....	C.33
2.3.2 Les réseaux de la santé et de l'éducation .....	C.34
2.3.3 Le Fonds des générations.....	C.35
2.3.4 État des opérations consolidées .....	C.36
2.4 Cadre financier quinquennal .....	C.37

<b>3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES.....</b>	<b>C.39</b>
3.1 Freiner l'augmentation de la dette du gouvernement par une révision du dividende d'Hydro-Québec.....	C.40
3.1.1 Revoir le dividende d'Hydro-Québec.....	C.40
3.1.2 Les versements en dividendes d'Hydro-Québec .....	C.42
3.1.3 Hausser le dividende versé par Hydro-Québec à 75 % de son bénéfice net .....	C.43
3.2 Sommaire des opérations non budgétaires .....	C.45
<b>4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>C.49</b>
<b>ANNEXE 1 : IMPACTS DE LA RÉFORME COMPTABLE.....</b>	<b>C.51</b>

## INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2007-2008 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2008-2009 et 2009-2010.

Les informations fournies à cette fin portent :

- sur les opérations budgétaires et financières consolidées pour la période 2007-2008 à 2009-2010, incluant l'impact des diverses mesures annoncées dans le présent budget;
- sur l'évolution des revenus et des dépenses et les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- sur les principaux postes de dépenses, les immobilisations, les opérations non budgétaires et les besoins financiers nets.

Le *Budget 2008-2009* porte spécifiquement sur un horizon de deux ans. Par ailleurs, il contient également des projections financières quinquennales, soit jusqu'en 2012-2013.

L'ensemble des résultats financiers présentés incorpore les éléments de la réforme comptable annoncée le 11 décembre dernier lors du dépôt des *Comptes publics 2006-2007* et de la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.



# 1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

## 1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire

Le *Budget 2008-2009* prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu à chaque année du cadre financier. En 2007-2008, des recettes fiscales plus élevées que prévu ainsi que des bénéfices d'Hydro-Québec supérieurs à ceux anticipés permettent de dégager un surplus de 717 millions de dollars.

Ce surplus sera affecté à la réserve budgétaire et s'ajoutera au montant de 1,3 milliard de dollars également affecté à la réserve en 2006-2007. Compte tenu d'un versement de 200 millions de dollars effectué au Fonds des générations en 2007-2008 à même la réserve, une somme de 1,8 milliard de dollars aura été accumulée dans cette réserve au 31 mars 2008.

L'équilibre budgétaire est également maintenu en 2008-2009 et en 2009-2010. En raison de la révision à la baisse de la croissance économique, l'augmentation des revenus budgétaires est sensiblement réduite par rapport au budget de l'an dernier. De plus, compte tenu des incertitudes entourant la conjoncture économique, le gouvernement intègre dans son cadre financier une provision pour éventualités de 200 millions de dollars en 2008-2009.

Avant le recours à la réserve budgétaire, le cadre financier affiche un écart à combler de 1 370 millions de dollars et de 447 millions de dollars respectivement en 2008-2009 et en 2009-2010. Le recours à la réserve budgétaire permettra de combler ces écarts et de maintenir l'équilibre budgétaire pour ces deux années.

TABLEAU C.1

### Sommaire des opérations budgétaires consolidées – *Budget 2008-2009*

(en millions de dollars)

	Résultats réels	Préliminaire	Prévisions	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>REVENUS BUDGÉTAIRES</b>	<b>60 700</b>	<b>62 920</b>	<b>62 980</b>	<b>65 184</b>
<i>Variation en %</i>		<b>3,7</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>- 58 796</b>	<b>- 61 638</b>	<b>- 63 855</b>	<b>- 65 648</b>
<i>Variation en %</i>		<b>4,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,8</b>
<b>RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>89</b>	<b>- 162</b>	<b>447</b>	<b>833</b>
Provision pour éventualités		—	- 200	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>	<b>1 993</b>	<b>1 120</b>	<b>- 628</b>	<b>369</b>
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 584 <sup>(1)</sup>	- 403	- 742	- 816
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE</b>	<b>1 409</b>	<b>717</b>	<b>- 1 370</b>	<b>- 447</b>
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire		- 200		
Réserve budgétaire	- 1 300	- 517	1 370	447
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Incluant un versement additionnel au Fonds des générations de 500 M\$ en 2006-2007.

## □ Provision pour éventualités

Compte tenu des impacts potentiels sur l'économie du Québec des risques économiques prévalant aux États-Unis et sur les marchés financiers à l'échelle mondiale, ou pour parer à tout autre imprévu, le cadre financier comporte, en 2008-2009, une provision pour éventualités de 200 millions de dollars. Pour le gouvernement, le maintien de l'équilibre budgétaire est un incontournable.

## □ Réserve budgétaire

La réserve budgétaire est un mécanisme qui assure le maintien de l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier en permettant :

- de mettre de côté les surplus d'une année dans une réserve;
- d'utiliser les sommes affectées à la réserve au moment opportun afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

Les montants de la réserve sont versés à la Caisse de dépôt et placement du Québec dans l'année qui suit la réalisation du surplus.

Depuis deux ans, une réserve budgétaire importante a été constituée. D'abord, le gouvernement a enregistré un surplus de 1 993 millions de dollars en 2006-2007 en raison, notamment, de rentrées fiscales additionnelles et des bénéfices de plus de 900 millions de dollars réalisés par Hydro-Québec lors de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile. Ces bénéfices additionnels ont permis, en 2006-2007, de verser 500 millions de dollars au Fonds des générations. De plus, 1,3 milliard de dollars a été affecté à la réserve budgétaire.

En 2007-2008, un montant net additionnel de 517 millions de dollars sera ajouté à la réserve budgétaire pour la porter à plus de 1,8 milliard de dollars.

TABLEAU C.2

### Réserve budgétaire

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008 <sup>P</sup>	2008-2009 <sup>P</sup>	2009-2010 <sup>P</sup>
Affectation	1 300	717	—	—
Utilisation	—	- 200 <sup>(1)</sup>	- 1 370	- 447
Réserve budgétaire	1 300	517	- 1 370	- 447
<b>SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE</b>	<b>1 300</b>	<b>1 817</b>	<b>447</b>	<b>0</b>

P : Préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Montant versé au Fonds des générations à même la réserve budgétaire de 2006-2007.



## □ Équilibre budgétaire en 2007-2008

Pour 2007-2008, le présent budget confirme que l'équilibre budgétaire est atteint.

Depuis le budget de mai 2007, le gouvernement a enregistré des revenus additionnels de 1,8 milliard de dollars, dont :

- 912 millions de dollars en revenus d'impôts et taxes en raison, notamment, de la bonne tenue de l'économie;
- 430 millions de dollars provenant des entreprises du gouvernement en raison, principalement, des bénéfices réalisés par Hydro-Québec supérieurs à ceux anticipés;
- 451 millions de dollars découlant, entre autres, d'une révision à la hausse des transferts fédéraux pour la santé et l'enseignement postsecondaire.

TABLEAU C.3

### Sommaire des opérations budgétaires consolidées en 2007-2008

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007	Révisions <sup>(1)</sup>	Budget de mars 2008 <sup>P</sup>
<b>REVENUS BUDGÉTAIRES</b>			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	43 328	912	44 240
Revenus des entreprises du gouvernement	4 625	430	5 055
Total des revenus autonomes	47 953	1 342	49 295
Transferts fédéraux	13 174	451	13 625
<b>TOTAL</b>	<b>61 127</b>	<b>1 793</b>	<b>62 920</b>
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>			
Dépenses de programmes	- 53 913	- 722	- 54 635
Service de la dette	- 7 244	241	- 7 003
<b>TOTAL</b>	<b>- 61 157</b>	<b>- 481</b>	<b>- 61 638</b>
<b>RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>			
	483	- 645	- 162
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>			
	<b>453</b>	<b>667</b>	<b>1 120</b>
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 453	50	- 403
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE</b>			
	<b>0</b>	<b>717</b>	<b>717</b>
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire	- 200	0	- 200
Réserve budgétaire	200	- 717	- 517
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008.

(1) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

Par ailleurs, le gouvernement a réalisé des économies de 241 millions de dollars au service de la dette en raison, principalement, de l'amélioration de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises.

Globalement, les 2 milliards de dollars provenant des revenus additionnels et des économies au service de la dette ont permis au gouvernement :

- d'augmenter les dépenses de programmes de 722 millions de dollars pour financer :
  - un relèvement de 531 millions de dollars des dépenses des ministères, dont 203 millions de dollars au ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment pour assurer le financement des coûts additionnels aux services médicaux;
  - l'impact de 191 millions de dollars des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite;
- de financer les impacts de la réforme comptable au coût de 853 millions de dollars, dont 375 millions de dollars liés à la consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation;
- de dégager un surplus et de l'affecter à la réserve budgétaire.

Compte tenu du relèvement évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2007-2008 atteint 5,5 %, un taux inférieur à la croissance de 5,9 % du PIB nominal.

#### **□ Maintien de l'équilibre budgétaire en 2008-2009 et en 2009-2010**

Dans le respect des orientations budgétaires du gouvernement, l'équilibre budgétaire est maintenu en 2008-2009 et en 2009-2010.

En 2008-2009, les revenus budgétaires n'affichent pratiquement aucune augmentation.

- Cela résulte du ralentissement économique anticipé. De plus, cela reflète l'impact des baisses d'impôts consenties aux particuliers et aux entreprises annoncées dans les budgets précédents, notamment la réduction d'impôt des particuliers en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Cette absence de croissance des revenus traduit également la non-récurrence d'une partie des bénéfices réalisés par Hydro-Québec en 2007-2008.

La croissance des dépenses budgétaires en 2008-2009 est limitée à 3,6 %. Le solde budgétaire présente un écart à combler de 1 370 millions de dollars, compensé par le recours à la réserve budgétaire.

Par ailleurs, en raison du contexte économique incertain et pour parer à tout imprévu, le gouvernement intègre, dans son cadre financier 2008-2009, un montant de 200 millions de dollars à titre de provision pour éventualités.

En 2009-2010, l'équilibre budgétaire sera à nouveau atteint en utilisant le solde de 447 millions de dollars de la réserve budgétaire. Par ailleurs, le gouvernement se donne comme objectif de limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,0 % cette même année.

- À cet effet, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à moderniser l'État et à accroître la productivité et l'efficacité dans la prestation des services. Il poursuivra également son plan de réduction de l'effectif de la fonction publique.



## 2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Cette section présente une explication des révisions apportées au cadre financier pour 2007-2008 depuis le dernier budget et les principaux facteurs affectant la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement pour les années suivantes.

### 2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 63 milliards de dollars en 2008-2009, soit 48,9 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 14,1 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 0,1 % en 2008-2009, et de 3,5 % en 2009-2010.

TABLEAU C.4

#### Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus budgétaires

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(1)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>REVENUS AUTONOMES</b>					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	43 328	912	44 240	44 292	45 841
<i>Variation en %</i>	0,6		1,8	0,1	3,5
Entreprises du gouvernement	4 625	430	5 055	4 625	4 671
<i>Variation en %</i>	-25,8		-18,8	-8,5	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>47 953</b>	<b>1 342</b>	<b>49 295</b>	<b>48 917</b>	<b>50 512</b>
<i>Variation en %</i>	-2,7		-0,8	-0,8	3,3
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX</b>	<b>13 174</b>	<b>451</b>	<b>13 625</b>	<b>14 063</b>	<b>14 672</b>
<i>Variation en %</i>	19,6		23,7	3,2	4,3
<b>REVENUS BUDGÉTAIRES</b>	<b>61 127</b>	<b>1 793</b>	<b>62 920</b>	<b>62 980</b>	<b>65 184</b>
<i>Variation en %</i>	1,4		3,7	0,1	3,5

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

## 2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

### □ D'importantes révisions à la hausse aux revenus d'impôts et de taxes en 2007-2008

Pour l'exercice financier 2007-2008, les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes, excluant les bénéfices des entreprises du gouvernement, sont révisés à la hausse de 912 millions de dollars par rapport au budget de mai 2007, ce qui porte la croissance de ces revenus à 1,8 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations au Fonds des services de santé sont révisés positivement de 232 millions de dollars et de 15 millions de dollars respectivement, et ce, en prenant en compte l'impact de la comptabilité d'exercice découlant de la réforme comptable qui affecte particulièrement l'impôt sur le revenu des particuliers.

— Ces revenus plus importants que prévu reflètent la progression de l'emploi qui entraîne une révision à la hausse des salaires versés dans l'économie.

Les revenus au titre des impôts des sociétés sont revus à la hausse de 75 millions de dollars. L'impact de la révision à la hausse des bénéfices des sociétés en 2007 est atténué par la mise en place du *Plan d'action en faveur du secteur manufacturier*, lequel réduit les revenus de 125 millions de dollars en 2007-2008.

Les revenus des taxes à la consommation sont révisés à la hausse de 431 millions de dollars.

— Les revenus de la taxe de vente du Québec sont supérieurs de 453 millions de dollars à la prévision du dernier budget et reflètent, notamment, le fait que les dépenses personnelles des ménages et les mises en chantier ont été plus élevées. L'augmentation des remboursements de la taxe sur les intrants a également été moins élevée qu'anticipé.

— Par ailleurs, les revenus découlant des taxes spécifiques sont légèrement revus à la baisse en raison, notamment, de l'impact des prix élevés des produits pétroliers sur le volume des carburants vendus.

Les autres revenus sont révisés à la hausse de 159 millions de dollars en raison, notamment, des revenus provenant des ressources naturelles et des revenus d'intérêt plus élevés qu'anticipé.

TABLEAU C.5

**Fonds consolidé du revenu**  
**Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement**  
(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(1)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Impôt sur le revenu des particuliers	18 045	232	18 277	18 200	19 201
<i>Variation en %</i>	-0,5		-1,1	-0,4	5,5
Cotisations au Fonds des services de santé	5 408	15	5 423	5 594	5 792
<i>Variation en %</i>	6,6		7,3	3,2	3,5
Impôts des sociétés	4 729	75	4 804	4 591	4 510
<i>Variation en %</i>	-1,4		0,5	-4,4	-1,8
Taxes à la consommation	12 808	431	13 239	13 544	13 829
<i>Variation en %</i>	1,7		4,6	2,3	2,1
Autres revenus	2 338	159	2 497	2 363	2 509
<i>Variation en %</i>	-5,2		0,1	-5,4	6,2
<b>REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT</b>	<b>43 328</b>	<b>912</b>	<b>44 240</b>	<b>44 292</b>	<b>45 841</b>
<i>Variation en %</i>	<b>0,6</b>		<b>1,8</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

**□ Une croissance des revenus limitée par le ralentissement économique et la réduction du fardeau fiscal**

Pour 2008-2009, les revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, progresseront de 0,1 %.

— Cette faible augmentation résultera, d'une part, du ralentissement anticipé de l'économie et, d'autre part, de l'effet des réductions d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Pour 2009-2010, la progression des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement s'établit à 3,5 %, au même rythme que le PIB nominal.

## ■ Évolution des revenus par source

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait diminuer de 0,4 % pour s'établir à 18,2 milliards de dollars en 2008-2009.

— Au cours de cet exercice financier, la croissance des revenus assujettis à l'impôt sera plus que compensée par l'impact des mesures fiscales du présent budget, mais également par la baisse d'impôt de 950 millions de dollars en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

En 2009-2010, les revenus de l'impôt des particuliers devraient augmenter de 5,5 %. Les réductions de l'impôt des particuliers annoncées dans les précédents budgets ayant atteint leur plein impact, l'évolution des revenus sera compatible avec la croissance des revenus assujettis à l'impôt.

Les cotisations au Fonds des services de santé devraient progresser de 3,2 % en 2008-2009 et de 3,5 % en 2009-2010.

— Cette évolution reflète la croissance des salaires et traitements.

Malgré une progression de 2,6 % en 2008 et de 2,8 % en 2009 des bénéficiaires des entreprises, les revenus provenant des impôts des sociétés devraient diminuer de 4,4 % en 2008-2009 et de 1,8 % en 2009-2010.

— Ces écarts découlent des réductions importantes des charges fiscales pour les entreprises annoncées dans le présent budget et les précédents, en vue de favoriser la croissance économique, principalement par l'élimination graduelle de la taxe sur le capital ainsi que par la mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement dans toutes les régions du Québec.

En 2008-2009 et en 2009-2010, les revenus des taxes à la consommation devraient afficher une hausse de 2,3 % et 2,1 % respectivement. Cette croissance plus faible que celle de 2007-2008 traduit :

— le ralentissement de la croissance des dépenses personnelles des ménages en 2008 et en 2009;

— la faible croissance des revenus provenant de la taxe sur les carburants;

— l'affectation d'une portion des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac au financement du Fonds pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté et du Fonds pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels.



## □ Évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, est similaire à celle de l'économie en terme nominal. En effet, en excluant l'impact financier des mesures fiscales, le taux de croissance des revenus autonomes, pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010, est de 3,5 % en moyenne, soit une croissance similaire à celle du PIB nominal.

TABLEAU C.6

### Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus autonomes sur base comparable<sup>P</sup> (en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT</b>	<b>44 240</b>	<b>44 292</b>	<b>45 841</b>
<i>Variation en %</i>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>
<b>Moins :</b>			
Mesures du <i>Budget 2008-2009</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers		- 71	- 135
- Réduction aux impôts des sociétés		- 104	- 234
- Autres mesures fiscales <sup>(1)</sup>		34	29
Mesures du <i>Budget 2007-2008</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 295	- 1 295	- 1 245
- Réduction aux impôts des sociétés	- 88	- 208	- 342
- Autres mesures fiscales	- 48	- 32	16
Mesures du <i>Budget 2006-2007</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 359	- 382	- 382
- Autres mesures fiscales	- 57	- 93	- 144
Autres facteurs <sup>(2)</sup>	- 296	- 417	- 300
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- 1 143</b>	<b>- 2 568</b>	<b>- 2 737</b>
<b>REVENUS AVANT MESURES</b>	<b>45 383</b>	<b>46 860</b>	<b>48 578</b>
<i>Variation en %</i>		<b>3,3</b>	<b>3,7</b>
Taux de croissance du PIB nominal en % <sup>(3)</sup>		3,2	3,5
Élasticité <sup>(4)</sup>		1,02	1,04

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant l'impact sur les revenus des fonds suivants : Fonds du patrimoine minier, Fonds pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté et Fonds pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels.

(2) Comprend, notamment, les impacts du *Plan d'action en faveur du secteur manufacturier*, ainsi que l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*.

(3) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

(4) Élasticité entre la croissance des revenus sur base comparable et la croissance du PIB. Par exemple, une élasticité de 1,0 signifie qu'une augmentation de 1,0 % du PIB entraîne une hausse de 1,0 % des revenus autonomes.

## 2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

### ❑ Révision à la hausse en 2007-2008

Pour l'année 2007-2008, les bénéfices des entreprises du gouvernement sont revus à la hausse de 430 millions de dollars. Cette croissance s'explique principalement par une augmentation des bénéfices d'Hydro-Québec de 381 millions de dollars provenant majoritairement d'une croissance des ventes d'électricité.

D'autre part, Loto-Québec présente une augmentation de ses bénéfices de 29 millions de dollars attribuable principalement à une hausse des bénéfices du secteur des casinos.

TABLEAU C.7

### Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Hydro-Québec	2 545	381	2 926	2 500	2 500
Loto-Québec	1 329	29	1 358	1 295	1 295
Société des alcools du Québec	745	—	745	785	820
Autres	6	20	26	45	56
<b>REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT</b>	<b>4 625</b>	<b>430</b>	<b>5 055</b>	<b>4 625</b>	<b>4 671</b>
<i>Variation en %</i>	<i>-25,8</i>		<i>-18,8</i>	<i>-8,5</i>	<i>1,0</i>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

## □ Perspectives 2008-2009 et 2009-2010

Pour l'année 2008-2009, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont estimés à plus de 4,6 milliards de dollars. En 2009-2010, une légère progression portera les revenus à 4,7 milliards de dollars.

Les bénéfices des entreprises du gouvernement pour 2008-2009 et 2009-2010 affichent une baisse par rapport à ceux de l'année 2007-2008 attribuable principalement à la non-réurrence d'une partie des bénéfices d'Hydro-Québec en 2007-2008. Loto-Québec prévoit également une diminution de ses bénéfices en 2008-2009 et 2009-2010 par rapport à 2007-2008. Cette baisse est liée, notamment, à la diminution des revenus provenant des appareils de loterie vidéo à la suite de la mise en œuvre du plan de reconfiguration réduisant le nombre d'appareils en opération ainsi que le nombre de sites offrant ce type d'appareils.

### 2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 13,6 milliards de dollars en 2007-2008, soit 451 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de mai 2007. Cette hausse s'explique par deux principaux facteurs.

D'une part, la valeur de l'abattement spécial du Québec a été révisée à la baisse en raison de la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers annoncée le 30 octobre dernier. Rappelons que la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral de base des particuliers perçu au Québec) réduit d'autant les revenus de transferts fédéraux du Québec.

D'autre part, les transferts reçus par le Québec au titre de la santé, de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux ont été révisés à la hausse en raison de l'impact des plus récentes données économiques et fiscales sur la valeur des points d'impôt qui affecte la répartition, entre les provinces, de ces transferts.

Pour les années 2008-2009 et 2009-2010, des revenus de transferts fédéraux de 14,1 milliards de dollars et de 14,7 milliards de dollars sont prévus.

TABLEAU C.8

#### Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus de transferts fédéraux

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Péréquation	7 160	—	7 160	8 028	8 430
<i>Variation en %</i>	29,3		29,3	12,1	5,0
Transferts pour la santé	3 698	225	3 923	3 833	4 024
<i>Variation en %</i>	1,3		7,5	-2,3	5,0
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 371	145	1 516	1 320	1 341
<i>Variation en %</i>	28,1		41,7	-12,9	1,6
Autres programmes	945	81	1 026	882	877
<i>Variation en %</i>	24,8		35,5	-14,0	-0,6
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX</b>	<b>13 174</b>	<b>451</b>	<b>13 625</b>	<b>14 063</b>	<b>14 672</b>
<i>Variation en %</i>	<b>19,6</b>		<b>23,7</b>	<b>3,2</b>	<b>4,3</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

Le ralentissement de la croissance des revenus de transferts fédéraux en 2008-2009 (3,2 %) s'explique essentiellement par la non-réurrence de revenus provenant de certaines fiducies mises en place par le gouvernement fédéral dans le cadre de ses budgets des années passées, comme le montre le tableau suivant.

Par ailleurs, le présent budget intègre les revenus provenant de l'écoFiducie, de la Fiducie pour le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH), de la Fiducie pour le développement des collectivités, de la Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun (2008) et du Fonds pour le recrutement de policiers. L'écoFiducie n'apparaît pas aux revenus de transferts fédéraux du Fonds consolidé du revenu puisqu'elle sera versée au Fonds vert, qui fait partie des entités consolidées.

Rappelons que les provinces peuvent utiliser les fonds de ces fiducies en fonction de leurs besoins et sur la base d'un calendrier qu'elles définissent, sans excéder la durée de vie des fiducies fixée par le gouvernement fédéral.

TABLEAU C.9

**Calendrier d'inscription des fiducies mises en place par le gouvernement fédéral**

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	TOTAL
<b>Fiducies intégrées aux revenus de transferts fédéraux du Fonds consolidé du revenu</b>					
Fiducie pour la réduction du temps d'attente	281	—			<b>281</b>
Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire	235				<b>235</b>
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun (2006)	117	—			<b>117</b>
Fiducie pour le logement abordable	187	—			<b>187</b>
Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve	26	12			<b>38</b>
Fiducie pour les garanties sur les délais d'attente	42	42	43		<b>127</b>
Fiducie pour le vaccin contre le VPH	—	46	24		<b>70</b>
Fiducie pour le développement des collectivités		95	122	—	<b>217</b>
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun (2008)		58	58		<b>116</b>
Fonds pour le recrutement de policiers <sup>(1)</sup>		19	19	18	<b>56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>888</b>	<b>272</b>	<b>266</b>	<b>18</b>	<b>1 444</b>
<b>Fiducie intégrée aux entités consolidées (Fonds vert)</b>					
ÉcoFiducie	50	100	200		<b>350</b>

(1) Sur cinq ans (2008-2009 à 2012-2013), la part du Québec dans cette fiducie s'élève à 92 M\$. Pour les années 2011-2012 et 2012-2013, une somme annuelle de 18 M\$ est prévue.

## 2.2 Les dépenses budgétaires

Pour 2008-2009, les dépenses budgétaires atteindront 63,9 milliards de dollars, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2007-2008.

Les dépenses de programmes totaliseront 57 milliards de dollars et afficheront une hausse de 4,2 %. Le service de la dette s'établira à 6,9 milliards de dollars.

Pour 2009-2010, le gouvernement prévoit limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,0 %.

TABLEAU C.10

### Fonds consolidé du revenu Évolution des dépenses budgétaires

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(1)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Dépenses de programmes	53 913	722	54 635	56 948	58 629
<i>Variation en %</i>	4,1		5,5	4,2	3,0
Service de la dette	7 244	- 241	7 003	6 907	7 019
<i>Variation en %</i>	4,0		0,0	- 1,4	1,6
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>61 157</b>	<b>481</b>	<b>61 638</b>	<b>63 855</b>	<b>65 648</b>
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>4,1</b>		<b>4,8</b>	<b>3,6</b>	<b>2,8</b>
Taux de croissance du PIB nominal en % <sup>(2)</sup>	4,2		5,9	3,2	3,5
Taux d'inflation au Québec en % <sup>(2)</sup>	1,8		1,6	1,4	1,8

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

## 2.2.1 Révisions aux dépenses de programmes en 2007-2008

Les dépenses de programmes en 2007-2008 s'établissent à 54,6 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 5,5 % par rapport à 2006-2007. Par rapport à la cible de 53,9 milliards de dollars établie lors du dernier budget, il s'agit d'une révision à la hausse de 722 millions de dollars.

Cette révision s'explique principalement par :

- les dépenses additionnelles au ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment pour le financement des coûts additionnels aux services médicaux;
- l'impact des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite complétées à l'automne 2007;
- la hausse des dépenses au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le financement du Fonds forestier dans le contexte de la baisse importante des redevances forestières perçues par l'État;
- le relèvement de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec qui reflète l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années.

TABLEAU C.11

### Révisions aux dépenses de programmes en 2007-2008

(en millions de dollars)

<b>OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET DE MAI 2007</b>	<b>53 913</b>
<b>Révisions</b>	
Dépenses additionnelles au ministère de la Santé et des Services sociaux notamment pour le financement des coûts additionnels aux services médicaux	203
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite	191
Financement du Fonds forestier	121
Relèvement de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec	85
Règlement à l'égard de l'équité salariale	50
Suppression des feux de forêt	48
Autres facteurs	24
<b>Sous-total</b>	<b>722</b>
<b>DÉPENSES DE PROGRAMMES RÉVISÉES</b>	<b>54 635</b>

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## 2.2.2 Priorité à la santé et à l'éducation

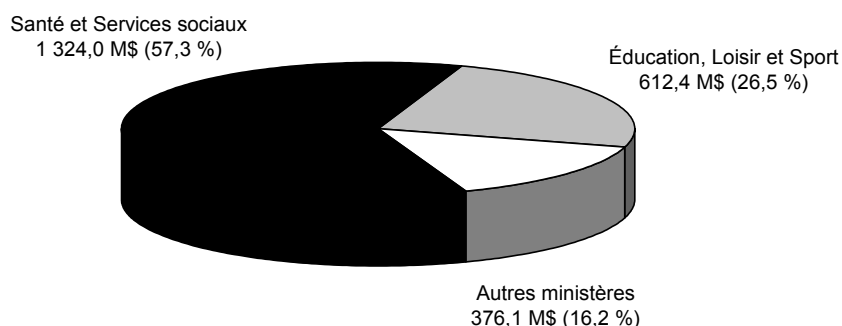
Les dépenses de programmes, incluant le coût des mesures du présent budget, augmentent de 4,2 % en 2008-2009, soit de 2,3 milliards de dollars, pour atteindre 56,9 milliards de dollars. L'essentiel de cette augmentation servira à financer les priorités que sont la santé et l'éducation.

### GRAPHIQUE C.1

#### Priorité à la santé et à l'éducation

(répartition de la croissance des dépenses de programmes en 2008-2009<sup>P</sup>)

Augmentation totale de 2 312,5 M\$



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

#### □ La santé : 5,5 % d'augmentation en 2008-2009

Près de 60 % de l'augmentation des dépenses de programmes en 2008-2009 est allouée au secteur de la santé et des services sociaux, soit une augmentation de 1,3 milliard de dollars ou de 5,5 %. Cette hausse permettra de combler les besoins en matière de services de santé. Elle financera, notamment : l'augmentation pour le maintien et l'amélioration des services socio-sanitaires liée, par exemple, aux hausses de salaires et au vieillissement de la population; les coûts propres au réseau de la santé comme les dépenses pour les médicaments et les nouvelles technologies; l'amélioration de l'accès aux services pour la population.



## ■ Rapport Castonguay

Par ailleurs, le gouvernement entend accentuer ses efforts pour accroître l'efficacité du système de santé en donnant déjà suite à certaines recommandations du Rapport Castonguay.

- À cet effet, le gouvernement a déjà annoncé le démarrage, dès avril prochain, de projets pilotes en matière d'allocation des ressources dans trois régions du Québec, soit l'Estrie, Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Au chapitre des technologies de l'information, le gouvernement va poursuivre sa démarche visant à mettre en place le Dossier santé Québec qui va permettre à plus de 95 000 professionnels de la santé à travers le Québec, d'accéder au dossier informatisé de chaque patient.
- Enfin, le gouvernement considère comme très prometteuses plusieurs autres recommandations, notamment celles touchant la gouvernance, l'évaluation de la performance ainsi que la mise en place d'un organisme mandaté pour évaluer la pertinence et la qualité des services de santé.

Les nouvelles avenues proposées par le Rapport Castonguay s'ajoutent donc aux efforts déployés depuis quelques années pour améliorer l'accès au système de santé, et ce, dans le respect de la capacité de payer des Québécois.

TABLEAU C.12

### Croissance des dépenses de programmes en 2008-2009<sup>P</sup>

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	Croissance	
			(en M\$)	(en %)
Santé et Services sociaux	24 144,9	25 468,9	1 324,0	5,5
Éducation, Loisir et Sport	13 371,6	13 984,0	612,4	4,6
Autres ministères	17 118,9	17 495,0	376,1	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>54 635,4</b>	<b>56 947,9</b>	<b>2 312,5</b>	<b>4,2</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## ❑ Investissement additionnel de 1 milliard de dollars pour l'enseignement supérieur d'ici 2012

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 4,6 %, soit un ajout de 612,4 millions de dollars.

Comme l'éducation supérieure est une priorité collective, le gouvernement s'est engagé à investir, d'ici 2012, 1 milliard de dollars de plus que l'enveloppe de dépenses consentie en 2006-2007. Cet engagement sera atteint en réalisant des investissements additionnels de 200 millions de dollars par année pendant cinq ans.

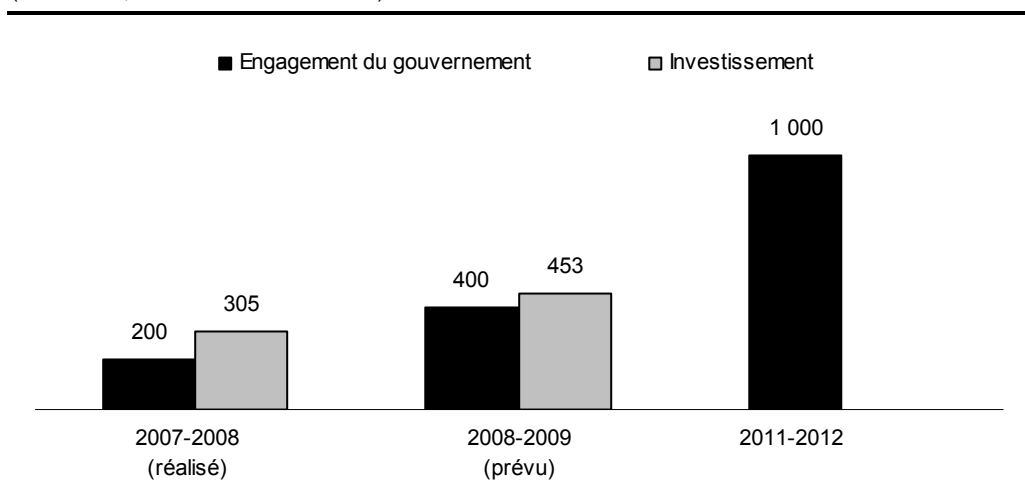
Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement a même dépassé son engagement et est en voie d'atteindre l'objectif fixé d'ici 2012.

Avec l'annonce du présent budget, les cégeps et les universités bénéficieront, en 2008-2009, de 453 millions de dollars de plus qu'en 2006-2007 pour dispenser leurs services. Cela représente, pour cet exercice financier, 53 millions de dollars de plus que l'engagement prévu initialement.

Il importe par ailleurs de rappeler qu'en 2007-2008, les cégeps et les universités ont bénéficié de 305 millions de dollars de plus que l'année précédente.

### GRAPHIQUE C.2

**Investissements annuels additionnels dans l'enseignement supérieur<sup>(1),(2)</sup>**  
(cumulatif, en millions de dollars)



(1) Incluant les augmentations de l'enveloppe de dépenses pour l'enseignement supérieur nécessaires pour assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services.

(2) À ces investissements s'ajoute, à compter de 2008-2009, le réinvestissement fédéral de 187 M\$.

## 2.2.3 Maintien de la gestion rigoureuse des dépenses

### □ L'importance des dépenses de programmes dans l'économie affiche un des niveaux les plus faibles depuis 1971-1972

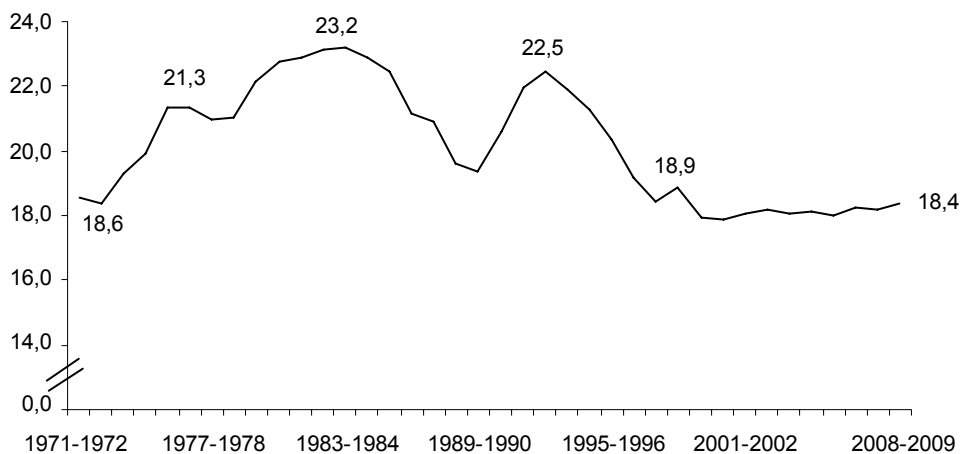
La prévision des dépenses de programmes en 2008-2009 reflète la détermination du gouvernement à poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses publiques tout en améliorant les services offerts aux citoyens.

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB en 2008-2009 s'établira à 18,4 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE C.3

### Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



Note : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009.

## □ Le Québec est la province ayant le mieux contrôlé ses dépenses

Depuis 2003-2004, les dépenses de programmes du Québec ont augmenté en moyenne de 4,5 % par année.

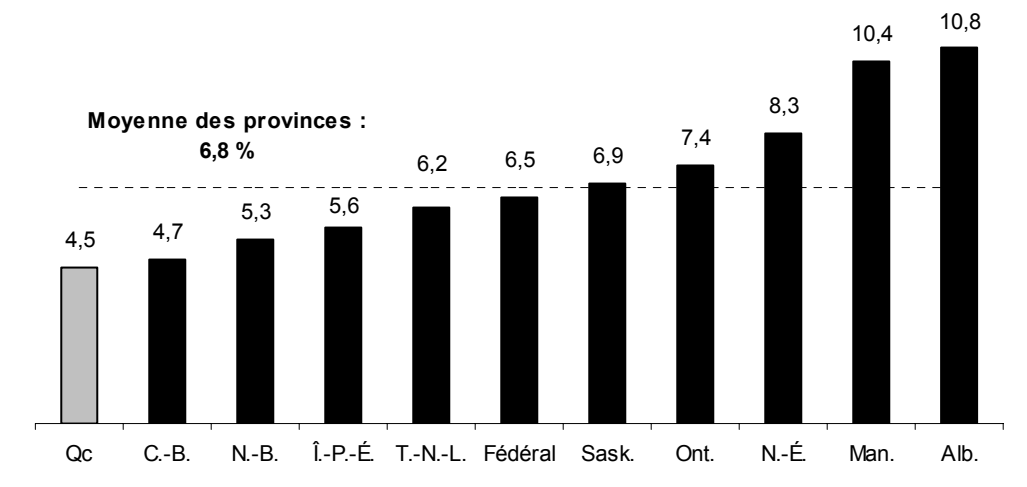
— En comparaison, celles de la moyenne des provinces ont crû de 6,8 % par année et celles du gouvernement fédéral, de 6,5 %.

En fait, le Québec est la province canadienne qui a connu la plus faible croissance de ses dépenses de programmes.

GRAPHIQUE C.4

### Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008

(en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec.

## 2.2.4 Des infrastructures publiques de qualité pour un Québec plus prospère

Des infrastructures de qualité contribuent à établir un environnement propice au développement économique. Longtemps négligées, les infrastructures publiques doivent être rénovées et modernisées pour assurer leur pérennité.

### □ Des investissements de 30 milliards de dollars : le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012*

En lançant le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012*, un plan quinquennal de 30 milliards de dollars<sup>1</sup> auquel s'ajoutent des parachèvements de 7,6 milliards de dollars pour la poursuite des travaux en cours de réalisation, le gouvernement a posé un geste important pour assurer la pérennité de nos infrastructures.

Il s'agit de la première phase d'un chantier qui, sur un horizon de 15 ans, permettra de rénover et moderniser l'ensemble des infrastructures publiques tout en assurant leur développement.

Sa mise en œuvre permettra, notamment :

- aux écoles d'être plus accueillantes;
- aux hôpitaux d'être plus fonctionnels et aussi de disposer d'équipements à la fine pointe de la technologie;
- aux routes d'être en aussi bon état que celles de nos voisins.

Le plan couvre également les infrastructures municipales dont le transport en commun, la culture, la recherche, les logements publics, la justice et la sécurité publique.

Les investissements dans les infrastructures publiques s'établiront donc à 6 milliards de dollars annuellement jusqu'en 2011-2012, soit plus du double des sommes investies au cours de la période de 1997-1998 à 2002-2003.

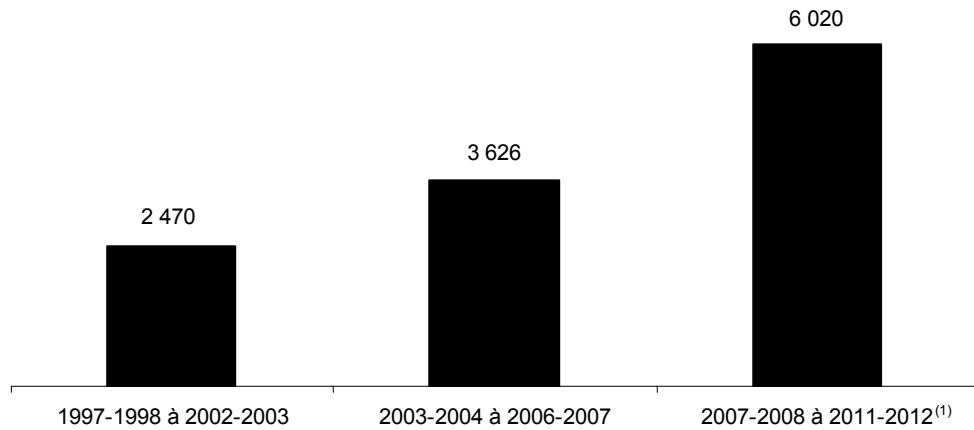
---

<sup>1</sup> Depuis l'annonce du plan, s'ajoute à ces investissements un montant de 442 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la reprise par le gouvernement de la gestion des ponts des municipalités de 100 000 habitants ou moins.

## GRAPHIQUE C.5

### Investissements annuels moyens en immobilisations du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)



(1) À ces investissements s'ajoute, sur une période de cinq ans à compter de 2007-2008, 7,6 G\$ pour le parachèvement des projets de développement en cours de réalisation.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

#### Discipline et rigueur pour la réalisation des travaux d'infrastructures publiques

Avec la *Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques*, le gouvernement tient à rendre obligatoires l'entretien et le renouvellement des infrastructures publiques pour l'avenir en suivant des lignes directrices fondées sur des normes reconnues. Cette loi assurera la résorption sur une période de 15 ans des déficits d'entretien.

Chaque année, la présidente du Conseil du trésor déposera à l'Assemblée nationale le budget d'investissements qui comprendra, d'une part, les sommes allouées à l'entretien et à la résorption d'ici 15 ans des déficits d'entretien accumulés et, d'autre part, les sommes consenties au développement des infrastructures publiques. Elle déposera également un rapport annuel pour faire état de leur utilisation.

## □ Poursuite du rehaussement des investissements dans le réseau routier

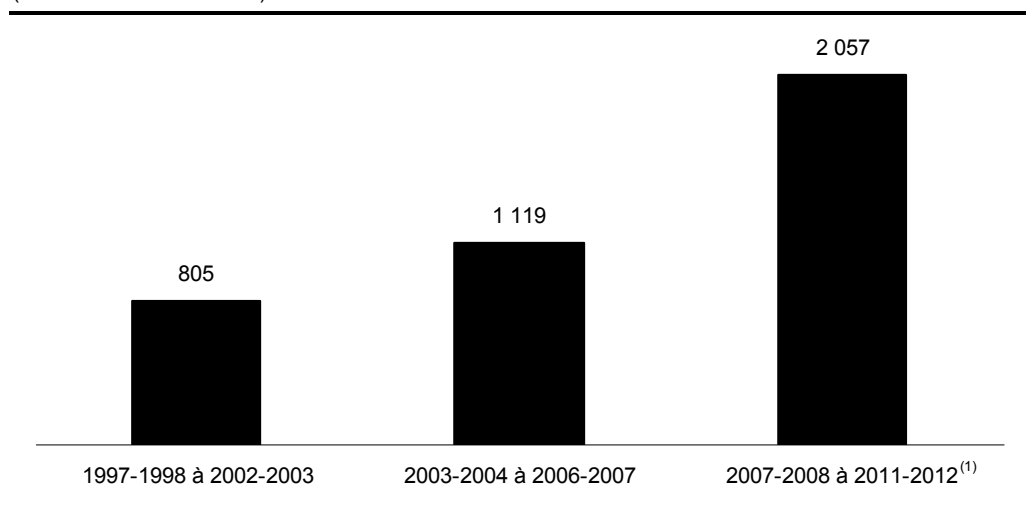
Pour améliorer les infrastructures du réseau routier, le gouvernement prévoit y investir 10,3 milliards de dollars d'ici 2012, soit 2,1 milliards de dollars en moyenne par année.

- Avec la contribution des partenaires, cela permettra d'accélérer la mise en état du réseau routier québécois de sorte qu'en 2022, 83 % des routes et 80 % des structures seront remises à niveau, permettant ainsi d'atteindre les normes continentales de qualité les plus élevées

### GRAPHIQUE C.6

#### Investissements annuels moyens dans le réseau routier

(en millions de dollars)



(1) À ces investissements s'ajoutent, sur une période de cinq ans à compter de 2007-2008, 3,5 G\$ pour parachever des projets de développement en cours de réalisation.

Source : Ministère des Transports.

## 2.2.5 Le service de la dette

En 2007-2008, le service de la dette devrait s'établir à près de 7 milliards de dollars, dont 4,6 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 2,4 milliards de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 241 millions de dollars par rapport au budget de mai 2007. Le service de la dette directe est inférieur de 365 millions de dollars en raison principalement de l'amélioration de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. Quant aux intérêts au titre des régimes de retraite, ils sont supérieurs de 124 millions de dollars à ce qui était prévu en raison de l'impact des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite.

En 2008-2009, le service de la dette devrait diminuer de 1,4 % suivi, en 2009-2010, d'une augmentation de 1,6 %. L'évolution prévue des taux d'intérêt explique l'essentiel de ces variations.

TABLEAU C.13

### Fonds consolidé du revenu Évolution du service de la dette

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(1)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Service de la dette directe	- 4 923	365	- 4 558	- 4 736	- 5 055
Intérêts au titre des régimes de retraite	- 2 321	- 124	- 2 445	- 2 171	- 1 964
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>	<b>- 7 244</b>	<b>241</b>	<b>- 7 003</b>	<b>- 6 907</b>	<b>- 7 019</b>
<b>Variation en %</b>	<b>4,0</b>		<b>0,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>1,6</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.



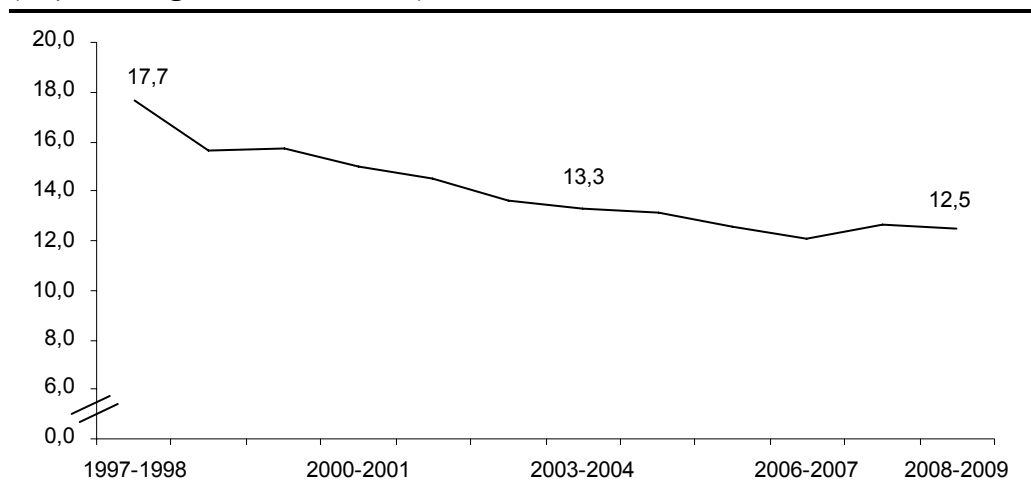
## □ Une part plus faible des revenus est consacrée au service de la dette

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette, qui comprend le service de la dette du Fonds consolidé du revenu et celui des entités consolidées, devrait s'établir à 12,5 % en 2008-2009, comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE C.7

### Service de la dette consolidée

(en pourcentage des revenus totaux)



Note : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009.

## 2.3 Entités consolidées

Outre les ministères, les organismes budgétaires et les entreprises du gouvernement, dont les résultats sont inclus dans ceux du Fonds consolidé du revenu, le périmètre comptable du gouvernement englobe également l'ensemble des organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux de même que le Fonds des générations.

En 2007, le gouvernement a procédé à la mise en œuvre d'une réforme majeure de ses conventions comptables afin de respecter intégralement les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public. Le périmètre comptable du gouvernement a, à cet effet, été modifié pour intégrer, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2006, les résultats financiers des établissements publics de santé et de services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps, ainsi que ceux de l'Université du Québec et ses constituantes.

Les entités consolidées sont donc présentées sous trois groupes distincts :

- les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux;
- les réseaux de la santé<sup>2</sup> et de l'éducation;
- le Fonds des générations.

---

<sup>2</sup> La mention du « réseau de la santé » fait toujours référence au réseau de la santé et des services sociaux.

### 2.3.1 Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux

Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux regroupent plus de 100 entités gouvernementales dont la mission consiste à assurer la prestation de vente de biens et services ou à financer des programmes gouvernementaux. Par exemple :

- la Corporation d'hébergement du Québec et Financement-Québec financent des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation;
- le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier finance les investissements pour entretenir et développer les routes du Québec;
- La Financière agricole du Québec est responsable de la gestion des programmes d'assurances agricoles et des autres programmes en agro-alimentaire.

Pour l'exercice financier 2007-2008, les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux montrent un surplus de 10 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 20 millions de dollars comparativement aux résultats prévus dans le budget de mai 2007.

Pour 2008-2009 et 2009-2010, les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux montrent respectivement un déficit de 145 millions de dollars et un surplus de 17 millions de dollars.

TABLEAU C.14

#### Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux<sup>(1)</sup> Sommaire des opérations budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(2)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Revenus autonomes	2 786	1 234	4 020	4 319	4 594
Transferts fédéraux	919	- 128	791	1 115	1 287
<b>Sous-total</b>	<b>3 705</b>	<b>1 106</b>	<b>4 811</b>	<b>5 434</b>	<b>5 881</b>
Dépenses excluant le service de la dette	- 2 911	- 209	- 3 120	- 3 749	- 3 866
Service de la dette	- 764	- 917	- 1 681	- 1 830	- 1 998
<b>Sous-total</b>	<b>- 3 675</b>	<b>- 1 126</b>	<b>- 4 801</b>	<b>- 5 579</b>	<b>- 5 864</b>
<b>RÉSULTATS NETS</b>	<b>30</b>	<b>- 20</b>	<b>10</b>	<b>- 145</b>	<b>17</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les comptes à fin déterminée.

(2) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

### 2.3.2 Les réseaux de la santé et de l'éducation

En donnant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, c'est plus de 211 entités du secteur de la santé et des services sociaux et près de 130 entités du réseau de l'éducation qui se sont ajoutées au périmètre comptable du gouvernement.

De ce nombre, on note l'inclusion des 18 agences de la santé et des services sociaux, de 193 établissements publics de santé et de services sociaux, de 72 commissions scolaires, de 48 cégeps et de l'Université du Québec et ses neuf constituantes.

Pour les fins de la présentation des *Comptes publics 2006-2007*, une vaste opération de consolidation des résultats réels des 341 nouvelles entités a été effectuée. C'est à partir de ces travaux qu'il a été possible d'évaluer dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre dernier, à près de 185 millions de dollars, le déficit des réseaux et son impact sur les équilibres financiers de 2007-2008. Le présent budget révisé cet impact à 375 millions de dollars.

Pour 2008-2009, le gouvernement a prévu des dépenses de transferts aux réseaux de la santé et de l'éducation à hauteur de 25 milliards de dollars et de 14 milliards de dollars respectivement. Ces budgets devraient normalement permettre aux établissements subventionnés de maintenir l'équilibre budgétaire, d'autant plus qu'ils sont, pour la grande majorité, contraints par loi à l'équilibre budgétaire. Par mesure de prudence, le présent budget a toutefois provisionné un montant de 150 millions de dollars de déficit pour les réseaux de la santé et de l'éducation.

Par ailleurs, l'implantation de mécanismes de contrôle et de suivi s'avère fondamental pour assurer un bon exercice de planification budgétaire du gouvernement. Aussi, des travaux actuellement en cours devraient permettre de suivre rigoureusement les résultats de l'ensemble des entités des réseaux ajoutées au périmètre comptable du gouvernement. Les entités des réseaux seront, dans un avenir rapproché, assujetties à un suivi budgétaire similaire à celui des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux, dont :

- le suivi des prévisions financières;
- le suivi des données réelles dans le rapport mensuel des opérations financières du gouvernement.

### 2.3.3 Le Fonds des générations

Pour 2007-2008, les versements au Fonds des générations, incluant le versement additionnel de 200 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire, devraient atteindre 603 millions de dollars.

Pour 2008-2009 et 2009-2010, les versements totaux prévus sont de 742 millions de dollars et de 816 millions de dollars.

La section H présente en détails les résultats et l'évolution du Fonds des générations.

TABLEAU C.15

#### Versements au Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>REVENUS DÉDIÉS</b>					
Redevances hydrauliques	<b>374</b>	<b>- 10</b>	<b>364</b>	<b>625</b>	<b>647</b>
Biens non réclamés	20	- 5	15	15	15
Revenus de placements	59	- 35	24	102	154
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>- 50</b>	<b>403</b>	<b>742</b>	<b>816</b>
Versement provenant de la réserve budgétaire	200	—	200	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>653</b>	<b>- 50</b>	<b>603</b>	<b>742</b>	<b>816</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

## 2.3.4 État des opérations consolidées

Pour les fins des documents budgétaires, les résultats des entités consolidées sont présentés au net. Ainsi, pour réconcilier les documents budgétaires et les comptes publics, il faut ajouter aux revenus et dépenses du Fonds consolidé du revenu ceux des entités consolidées<sup>3</sup> et des comptes à fin déterminée.

Le tableau suivant présente, pour l'année financière 2007-2008, l'état des opérations consolidées harmonisant les données budgétaires à celles des comptes publics. Tel qu'indiqué au tableau C.1, le surplus pour les fins des comptes publics s'établira à 1 120 millions de dollars en 2007-2008.

TABLEAU C.16

### Cadre financier consolidé

(en millions de dollars)

	2007-2008 <sup>P</sup>				Comptes publics 2006-2007
	Fonds consolidé du revenu	Entités consolidées	Comptes à fin déterminée	Niveaux consolidés	Niveaux consolidés
<b>REVENUS</b>					
Revenus autonomes	49 295	4 423	207	53 925	53 226
Transferts fédéraux	13 625	791	262	14 678	11 970
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>62 920</b>	<b>5 214</b>	<b>469</b>	<b>68 603</b>	<b>65 196</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Dépenses de programmes	- 54 635	- 3 695	- 469	- 58 799	- 55 309
Service de la dette	- 7 003	- 1 681		- 8 684	- 7 894
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>- 61 638</b>	<b>- 5 376</b>	<b>- 469</b>	<b>- 67 483</b>	<b>- 63 203</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 282</b>	<b>- 162</b>	<b>0</b>	<b>1 120<sup>(1)</sup></b>	<b>1 993</b>

P : Préliminaires.

(1) Surplus pour les fins des comptes publics.

<sup>3</sup> Après élimination des transactions entre entités apparentées.

## 2.4 Cadre financier quinquennal

Aux fins de sa planification budgétaire, le gouvernement prépare un cadre financier quinquennal.

Ce cadre financier, pour les années 2010-2011 et 2011-2012, repose sur des projections de revenus et de dépenses effectuées sur la base d'un nombre plus restreint d'indicateurs économiques. Par conséquent, elles reflètent les tendances moyennes prévues des revenus et des dépenses.

Le cadre financier quinquennal montre que l'équilibre budgétaire pourra être maintenu jusqu'en 2012-2013.

Pour y arriver, le gouvernement devra toutefois poursuivre une gestion serrée de ses dépenses.

— En effet, la croissance des dépenses de programmes devra être limitée à 3,2 % par année à compter de 2010-2011.

La croissance des revenus budgétaires suivra généralement celle de l'économie jusqu'en 2012-2013 si l'on tient compte de l'effet des mesures fiscales annoncées dans ce budget et les précédents.

TABLEAU C.17

Cadre financier du *Budget 2008-2009* et projections à compter de 2010-2011

(en millions de dollars)

	Résultats réels	Prévisions			Projections		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>REVENUS BUDGÉTAIRES</b>	<b>60 700</b>	<b>62 920</b>	<b>62 980</b>	<b>65 184</b>	<b>67 281</b>	<b>69 196</b>	<b>71 467</b>
<i>Variation en %</i>		3,7	0,1	3,5	3,2	2,8	3,3
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>							
Dépenses de programmes	- 51 796	- 54 635	- 56 948	- 58 629	- 60 478	- 62 386	- 64 352
<i>Variation en %</i>		5,5	4,2	3,0	3,2	3,2	3,2
Service de la dette	- 7 000	- 7 003	- 6 907	- 7 019	- 6 982	- 6 957	- 6 963
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>- 58 796</b>	<b>- 61 638</b>	<b>- 63 855</b>	<b>- 65 648</b>	<b>- 67 460</b>	<b>- 69 343</b>	<b>- 71 315</b>
<b>RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>89</b>	<b>- 162</b>	<b>447</b>	<b>833</b>	<b>1 275</b>	<b>1 398</b>	<b>1 504</b>
Provision pour éventualités			- 200				
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>	<b>1 993</b>	<b>1 120</b>	<b>- 628</b>	<b>369</b>	<b>1 096</b>	<b>1 251</b>	<b>1 656</b>
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 584 <sup>(1)</sup>	- 403	- 742	- 816	- 1 239	- 1 341	- 1 447
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE</b>	<b>1 409</b>	<b>717</b>	<b>- 1 370</b>	<b>- 447</b>	<b>- 143</b>	<b>- 90</b>	<b>209</b>
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire		- 200					
Réserve budgétaire	- 1 300	- 517	1 370	447			
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 143</b>	<b>- 90</b>	<b>209</b>
Taux de croissance du PIB réel (en %) <sup>(2)</sup>	1,7	2,4	1,5	2,0	2,2	2,3	1,9
Taux de croissance du PIB nominal (en %) <sup>(2)</sup>	3,7	5,9	3,2	3,5	3,9	4,1	3,7

(1) Incluant un versement additionnel au Fonds des générations de 500 M\$ en 2006-2007.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.



### 3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires du gouvernement sont constituées de transactions qui affectent les besoins d'emprunts, mais n'ont pas d'effets sur les revenus et les dépenses.

Elles sont présentées par grands agrégats, soit « Placements, prêts et avances », « Immobilisations », « Investissements nets dans les réseaux », « Régimes de retraite » et « Autres comptes ».

L'augmentation du poste « Placements, prêts et avances » du gouvernement est notamment affectée par le fait que celui-ci laisse à Hydro-Québec une portion de ses bénéfices. Le gouvernement entend freiner l'augmentation de sa dette en révisant sa politique du dividende d'Hydro-Québec.

### 3.1 Freiner l'augmentation de la dette du gouvernement par une révision du dividende d'Hydro-Québec

#### 3.1.1 Revoir le dividende d'Hydro-Québec

Le niveau de la dette du gouvernement du Québec demeure préoccupant et constitue un enjeu important dans la gestion des finances publiques.

- En effet, même si le ratio dette/PIB diminue constamment depuis 1998-1999 et qu'il y a maintien de l'équilibre budgétaire, on constate une augmentation de la dette à chaque année.
- Une portion de l'augmentation annuelle de la dette provient de la politique du gouvernement à l'égard du dividende d'Hydro-Québec.

En effet, même si les bénéfices nets annuels d'Hydro-Québec s'ajoutent aux revenus du gouvernement, celui-ci a effectué historiquement à chaque année un placement dans Hydro-Québec en laissant la société conserver 50 % de son bénéfice net pour financer ses investissements<sup>4</sup>. Pour le gouvernement, cet investissement crée un besoin d'emprunt équivalent, ce qui augmente sa dette.

Cette politique, similaire à celle d'autres gouvernements qui détiennent des sociétés d'État dans le domaine de l'électricité, vise à capitaliser l'entreprise à un niveau suffisant pour assurer sa santé financière.

Or, l'amélioration de la capitalisation d'Hydro-Québec ces dernières années permet aujourd'hui au gouvernement de réduire le montant investi annuellement dans Hydro-Québec.

- Ainsi, la politique de dividendes d'Hydro-Québec est modifiée afin que, pour l'année 2007 et les suivantes, le dividende versé par Hydro-Québec représentera 75 % de son bénéfice net<sup>5</sup>.
- Cela contribuera à réduire l'augmentation de la dette d'environ 640 millions de dollars en 2007-2008 et de l'ordre de 600 millions de dollars par année pour les années suivantes.

---

<sup>4</sup> Pour les années 2004 et 2006, les bénéfices liés aux ventes d'actifs ont été entièrement versés en dividendes.

<sup>5</sup> Le montant de dividende est calculé selon l'article 15.2 de la *Loi sur Hydro-Québec* qui précise que :

15.2 « Le surplus susceptible de distribution pour un exercice financier donné est égal à 75 % du total du revenu net d'exploitation de la Société et de son revenu net de placement pour le même exercice financier, diminué de la dépense brute d'intérêt pour cet exercice... »

## ❑ Les investissements du gouvernement dans Hydro-Québec contribuent à hausser la dette du gouvernement

Les investissements que le gouvernement effectue dans Hydro-Québec, année après année, en laissant la société conserver une partie de son bénéfice net, expliquent une portion non négligeable de la hausse de la dette du gouvernement.

— Depuis 1987, les bénéfices non versés par Hydro-Québec sous forme de dividendes ont représenté 13,2 milliards de dollars. Cette mise de fonds du gouvernement dans Hydro-Québec a créé un besoin de financement et entraîné une hausse de la dette du gouvernement d'un montant équivalent<sup>6</sup>.

Par exemple, seulement pour 2006, la politique actuelle de versement de dividendes a amené le gouvernement à emprunter 1,4 milliard de dollars pour compenser les montants investis dans Hydro-Québec.

Depuis 2002, les bénéfices réinvestis dans Hydro-Québec, totalisant 5,4 milliards de dollars, ont constitué 35,1 % de la hausse de la dette totale du gouvernement qui a augmenté de 15,4 milliards de dollars.

Durant la même période, la dette à long terme d'Hydro-Québec a, quant à elle, diminué de 3,2 milliards de dollars.

TABLEAU C.18

### Dividendes versés par Hydro-Québec de 2002 à 2006

(en milliards de dollars)

	Bénéfices nets	Dividendes versés	Impacts sur la dette du gouvernement	Évolution de la dette à long terme d'Hydro-Québec	Taux de capitalisation d'Hydro-Québec <sup>(1)</sup> (en %)
2002	1,5	0,8	0,8	- 0,6	26,2
2003	1,9	1,0	1,0	- 2,4	29,8
2004	2,4	1,3 <sup>(2)</sup>	1,1	- 1,8	32,8
2005	2,3	1,1	1,1	- 1,3	34,2
2006	3,8	2,3 <sup>(2)</sup>	1,4	2,9	36,1
<b>TOTAL</b>	<b>11,9</b>	<b>6,5</b>	<b>5,4</b>	<b>- 3,2</b>	

(1) Rapport entre le total de l'avoir sur le total de l'avoir et de la dette à long terme accumulée.

(2) Tient compte d'un versement additionnel de dividendes provenant des bénéfices liés aux ventes d'actifs.

<sup>6</sup> Notons que de 1990 à 1996, aucun dividende n'a été versé au Fonds consolidé du revenu.

### 3.1.2 Les versements en dividendes d'Hydro-Québec

Les dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec* ainsi que l'amélioration de la capitalisation de la société permettent de revoir la politique de dividendes d'Hydro-Québec.

#### □ Les dispositions de la loi actuelle

Depuis sa révision en 1981, la loi constitutive d'Hydro-Québec prévoit que les dividendes versés :

- ne peuvent excéder 75 % du bénéfice net de l'exercice financier tel que calculé selon les dispositions de la Loi;
- ne doivent pas avoir pour effet de réduire le taux de capitalisation à moins de 25 % à la fin de cet exercice.

Il s'agit là de règles de versement de dividendes semblables à celles qui existent pour plusieurs sociétés publiques au Canada (par exemple : en Colombie-Britannique et au Manitoba où les dividendes représentent respectivement 85 % et 75 % des bénéfices).

#### □ Taux de capitalisation

Historiquement, le dividende d'Hydro-Québec a généralement représenté 50 % de son bénéfice net. La rentabilité accrue de la société et les sommes investies par le gouvernement dans Hydro-Québec, par le biais de sa politique de dividendes, ont permis de hausser le taux de capitalisation bien au-delà de 25 %.

- Le taux de capitalisation d'Hydro-Québec est passé de 26,2 % en 2002 à 36,1 % au 31 décembre 2006.

Ce taux de capitalisation équivaut à la moyenne observée au Canada pour les entreprises d'État œuvrant dans le secteur de l'électricité.

- En effet, la moyenne comparable dans les cinq plus grandes provinces au Canada était de 36,1 % en 2006.

Si la politique de versement de dividendes était maintenue, selon les données du *Plan stratégique 2006-2010* d'Hydro-Québec, son taux de capitalisation se situerait autour de 40 % en 2010.

### 3.1.3 Hausser le dividende versé par Hydro-Québec à 75 % de son bénéfice net

Compte tenu de l'augmentation de la dette du gouvernement et de l'amélioration sensible du taux de capitalisation d'Hydro-Québec, le gouvernement révisé la politique de dividendes que lui versera Hydro-Québec.

À partir de 2007 et pour les années suivantes, le dividende représentera 75 % du bénéfice net de l'entreprise, calculé conformément aux dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec*.

Cela représentera :

- un versement additionnel d'environ 640 millions de dollars en 2007-2008;
- un versement additionnel de l'ordre de 600 millions de dollars par année pour les années suivantes.

Sur l'horizon du plan stratégique d'Hydro-Québec, soit d'ici 2010, cela représentera 2,3 milliards de dollars en versements additionnels. L'augmentation de la dette du gouvernement sera réduite d'autant.

En supposant que cette politique soit maintenue jusqu'en 2026, c'est près de 11 milliards de dollars de plus qui seront versés par Hydro-Québec.

TABLEAU C.19

#### Impact cumulatif de la hausse de 50 % à 75 % du taux de versement en dividendes du bénéfice net d'Hydro-Québec <sup>P,(1)</sup>

	Dividendes annuels additionnels d'Hydro-Québec (M\$)	Taux de capitalisation d'Hydro-Québec (%)	Contribution à la réduction de la dette (M\$)
<b>2007</b>	640	37,5	- 640
<b>2008</b>	600	36,2	- 1 240
<b>2009</b>	550	35,9	- 1 790
<b>2010</b>	550	35,9	- 2 340

P : Résultats préliminaires pour 2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Sur l'horizon du *Plan stratégique 2006-2010* déposé par Hydro-Québec basé sur l'année civile.

## □ Impact pour Hydro-Québec

Comme le gouvernement recevra un dividende plus élevé, cela augmentera les emprunts qu'Hydro-Québec devra réaliser par elle-même pour financer ses activités.

Hydro-Québec a par ailleurs une capacité d'emprunt élevée et elle a fait ses preuves depuis 40 ans à titre de producteur, transporteur et distributeur d'électricité. Elle bénéficie de la garantie inconditionnelle du gouvernement et ses coûts d'emprunt sont les mêmes que ceux du gouvernement.

— Compte tenu qu'Hydro-Québec doit emprunter pour financer ses immobilisations, un versement additionnel de 600 millions de dollars en dividende pourrait entraîner un coût additionnel de 30 millions de dollars pour la société. D'autre part, le gouvernement bénéficiera d'une économie équivalente au titre de son service de la dette.

## 3.2 Sommaire des opérations non budgétaires

Pour 2007-2008, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 1,4 milliard de dollars, en hausse de 264 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de mai 2007.

Pour 2008-2009 et 2009-2010, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent respectivement à 1,5 milliard de dollars et à 1,6 milliard de dollars.

TABLEAU C.20

### Sommaire des opérations non budgétaires consolidées<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(2)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU</b>					
Placements, prêts et avances	- 1 385	- 684	- 2 069	- 18	- 337
Immobilisations	- 113	1	- 112	- 140	- 128
Régimes de retraite <sup>(3)</sup>	2 129	322	2 451	2 398	2 597
Autres comptes	- 101	466	365	- 935	- 1 015
<b>TOTAL</b>	<b>530</b>	<b>105</b>	<b>635</b>	<b>1 305</b>	<b>1 117</b>
<b>ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>					
Placements, prêts et avances	- 142	- 583	- 725	- 382	277
Immobilisations	- 1 867	589	- 1 278	- 1 814	- 2 679
Investissements nets dans les réseaux	—	- 544	- 544	- 1 030	- 660
Autres comptes	388	169	557	427	341
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 621</b>	<b>- 369</b>	<b>- 1 990</b>	<b>- 2 799</b>	<b>- 2 721</b>
<b>OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES</b>					
Placements, prêts et avances	- 1 527	- 1 267	- 2 794	- 400	- 60
Immobilisations	- 1 980	590	- 1 390	- 1 954	- 2 807
Investissements nets dans les réseaux	—	- 544	- 544	- 1 030	- 660
Régimes de retraite <sup>(3)</sup>	2 129	322	2 451	2 398	2 597
Autres comptes	287	635	922	- 508	- 674
<b>TOTAL DES BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS</b>	<b>- 1 091</b>	<b>- 264</b>	<b>- 1 355</b>	<b>- 1 494</b>	<b>- 1 604</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

(3) Incluant les autres avantages sociaux futurs.

## ❑ Les placements, prêts et avances

Les besoins financiers consolidés au titre des placements, prêts et avances, pour 2007-2008 sont de 2,8 milliards de dollars. Les prévisions pour 2008-2009 se situent à 400 millions de dollars et à 60 millions de dollars pour 2009-2010.

Pour l'année 2007-2008, les besoins financiers pour les placements, prêts et avances du Fonds consolidé du revenu sont de 2,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 684 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de l'an dernier. Cet écart est principalement attribuable au placement à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1,1 milliard de dollars, soit le montant affecté à la réserve budgétaire en 2006-2007 excluant le versement de 200 millions de dollars au Fonds des générations, atténué par la hausse de la portion des bénéfices d'Hydro-Québec versée sous forme de dividendes.

En ce qui concerne les entités consolidées, les besoins financiers de 725 millions de dollars proviennent principalement des placements, prêts et avances de Financement-Québec et d'Investissement Québec.

## ❑ Les immobilisations

En 2007-2008, les investissements consolidés en immobilisations s'élèvent à 2,7 milliards de dollars. En tenant compte de l'amortissement comptable pour ces immobilisations, qui atteint 1,3 milliard de dollars, les besoins financiers qui leur sont associés sont de 1,4 milliard de dollars.

TABLEAU C.21

### Conciliation des investissements en immobilisations et des besoins financiers 2007-2008<sup>P</sup>

(en millions de dollars)

	Niveau d'investissement	Amortissement	Besoins financiers (Immobilisations)
Ministères et organismes	- 349	237	- 112
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	- 2 312	1 034	- 1 278
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 661</b>	<b>1 271</b>	<b>- 1 390</b>

P: Préliminaires.



Ces besoins financiers s'expliquent en grande partie par les investissements de 1,7 milliard de dollars pour les infrastructures routières financées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, qui intègrent le rehaussement des investissements prévu dans le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012* présenté à l'automne 2007. Les investissements additionnels dans le réseau routier expliquent également la hausse des besoins financiers des années subséquentes.

#### ❑ Investissements nets dans les réseaux

Les besoins financiers liés aux investissements nets dans les réseaux sont de 544 millions de dollars en 2007-2008, de 1 030 millions de dollars en 2008-2009 et de 600 millions de dollars en 2009-2010.

#### ❑ Les régimes de retraite

Pour 2007-2008, le solde des opérations non budgétaires relatif aux régimes de retraite est de 2,5 milliards de dollars, ce qui réduit les besoins de financement du gouvernement. Il s'agit d'une hausse de 322 millions de dollars comparativement au niveau prévu dans le dernier budget.

Pour 2008-2009 et 2009-2010, les régimes de retraite contribuent à réduire les besoins de financement de 2,4 milliards de dollars et de 2,6 milliards de dollars respectivement.

#### ❑ Autres comptes

Les surplus financiers consolidés à l'égard des autres comptes, en 2007-2008, sont révisés à la hausse de 635 millions de dollars pour s'établir à 922 millions de dollars.



## 4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

Les besoins financiers nets représentent globalement les sommes que le gouvernement aura à emprunter, au cours d'une année financière donnée, pour financer le solde budgétaire et les opérations non budgétaires.

Dans l'ensemble, les besoins financiers nets consolidés s'établissent à 1 milliard de dollars en 2007-2008, à 752 millions de dollars en 2008-2009 et à 788 millions de dollars en 2009-2010.

- Par rapport au budget de mai 2007, le *Budget 2008-2009* prévoit des surplus financiers nets de 1,2 milliard de dollars en 2007-2008 pour le Fonds consolidé du revenu, une amélioration de 700 millions de dollars. Cet écart est dû principalement à la hausse de 50 % à 75 % de la part des bénéfices d'Hydro-Québec versée en dividendes. Des surplus financiers nets de 1,6 milliard de dollars pour 2008-2009 et de 1,1 milliard de dollars pour 2009-2010 sont prévus.
- Les besoins financiers nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux s'établiront à 2,8 milliards de dollars pour 2007-2008, à 3,1 milliards de dollars pour 2008-2009 et à 2,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Ces besoins proviennent principalement de deux sources :
  - des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
  - des placements de Financement-Québec dans les réseaux de la santé et de l'éducation.
- Les versements au Fonds des générations seront de 603 millions de dollars en 2007-2008, de 742 millions de dollars en 2008-2009 et de 816 millions de dollars en 2009-2010.

TABLEAU C.22

**Besoins financiers nets consolidés<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions <sup>(2)</sup>	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Solde budgétaire pour les fins de la <i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i>	0	0	0	0	0
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	653 <sup>(3)</sup>	- 250	403	742	816
Solde budgétaire consolidé	653	- 250	403	742	816
Besoins non budgétaires consolidés	- 1 091	- 264	- 1 355	- 1 494	- 1 604
<b>BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS</b>	<b>- 438</b>	<b>- 514</b>	<b>- 952</b>	<b>- 752</b>	<b>- 788</b>
Dont :					
Fonds consolidé du revenu	500	700	1 200	1 600	1 100
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	- 1 591	- 1 164	- 2 755	- 3 094	- 2 704
Versements au Fonds des générations	653 <sup>(3)</sup>	- 50	603 <sup>(3)</sup>	742	816

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Incluant les impacts de la réforme comptable qui sont présentés à l'annexe 1.

(3) Incluant le versement de 200 M\$ provenant de la réserve budgétaire.

**ANNEXE 1 : IMPACTS DE LA RÉFORME COMPTABLE**

TABLEAU C.23

**Impacts de la réforme comptable sur les résultats en 2007-2008**  
(en millions de dollars)

	<b>Avant la réforme</b>	<b>Impact de la réforme</b>	<b>Après la réforme</b>
<b>REVENUS BUDGÉTAIRES</b>			
Revenus autonomes	49 585	- 290	49 295
Transferts fédéraux	13 625	—	13 625
<b>TOTAL</b>	<b>63 210</b>	<b>- 290</b>	<b>62 920</b>
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>			
Dépenses de programmes	- 54 619	- 16	- 54 635
Service de la dette	- 6 814	- 189	- 7 003
<b>TOTAL</b>	<b>- 61 433</b>	<b>- 205</b>	<b>- 61 638</b>
<b>RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>196</b>	<b>- 358</b>	<b>- 162</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>			
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 403	—	- 403
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT RÉSERVE BUDGÉTAIRE</b>	<b>1 570</b>	<b>—</b>	<b>717</b>
Versement au Fonds des générations provenant de la réserve budgétaire	- 200	—	- 200
Réserve budgétaire	- 517	—	- 517
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>853</b>	<b>- 853</b>	<b>0</b>

TABLEAU C.24

**Sommaire des impacts de la réforme comptable sur le solde budgétaire**  
(en millions de dollars)

	<b>2007-2008<sup>P</sup></b>
<b>Solde budgétaire avant la réforme</b>	<b>1 973</b>
<b>Impacts de la réforme</b>	
Consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation	– 375
Dépenses de transfert	– 6
Comptabilité d'exercice pour les revenus fiscaux	– 290
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	– 189
Statut de certains organismes	17
Prêts à conditions avantageuses et provision pour pertes sur interventions financières garanties	5
Avantages sociaux futurs	– 15
<b>Impacts de la réforme sur le solde budgétaire</b>	<b>– 853</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>	<b>1 120</b>

P : Préliminaires.

# Section D

## La dette, le financement et la gestion de la dette

<b>1. DETTE.....</b>	<b>D.3</b>
1.1 Dette représentant les déficits cumulés.....	D.5
1.2 Dette brute.....	D.6
1.2.1 Variation de la dette brute en 2007-2008 .....	D.7
1.3 Dette totale pour les fins de la <i>Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations</i> .....	D.11
1.4 Le fardeau de la dette continue de diminuer .....	D.12
1.5 Dette du secteur public.....	D.13
1.6 Comparaison de la dette des provinces canadiennes.....	D.14
1.7 Régimes de retraite.....	D.16
1.8 Fonds d’amortissement des régimes de retraite .....	D.19
1.9 Avantages sociaux futurs.....	D.23
1.10 Fonds des générations.....	D.24
1.11 Cote de crédit du gouvernement du Québec.....	D.25
1.12 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes .....	D.30
<b>2. FINANCEMENT .....</b>	<b>D.33</b>
2.1 Stratégie de financement .....	D.33
2.1.1 Diversification selon les marchés.....	D.33
2.1.2 Diversification selon les instruments .....	D.34
2.1.3 Diversification selon les échéances .....	D.35
2.2 Programme de financement.....	D.36
2.2.1 Taux de rendement .....	D.38
<b>3. GESTION DE LA DETTE.....</b>	<b>D.41</b>
3.1 Structure de la dette par devise .....	D.41
3.2 Structure de la dette par taux d’intérêt .....	D.43
<b>4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET LA DETTE .....</b>	<b>D.45</b>





## 1. DETTE

Jusqu'à tout récemment, l'analyse de la situation financière du gouvernement se faisait au moyen de la « dette totale ». Ce concept de dette représentait la somme :

- de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et les entités consolidées ligne à ligne;
- du passif net au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic;

dont est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le concept de dette totale a été utilisé pour fixer les objectifs de ratio dette/PIB contenus dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

En décembre dernier, le gouvernement a mis en oeuvre une réforme majeure de ses conventions comptables. Cette réforme a notamment consisté à élargir le périmètre comptable du gouvernement afin d'y inclure les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il a alors été nécessaire d'introduire un nouveau concept de dette, celui de « dette brute ». La dette brute représente essentiellement la dette totale élargie pour inclure la dette des organismes qui effectuent des prêts aux entités des réseaux de la santé et de l'éducation, soit Financement-Québec (FQ) et la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), et tenir compte du reclassement de la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) et du passif net au titre des avantages sociaux futurs.

TABLEAU D.1

### Dettes totale et dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	<b>Au 31 mars 2007</b>
<b>DETTE TOTALE</b>	<b>122 600</b>
Plus : Dette de Financement-Québec	12 073
Dette de la CHQ et d'autres entités	3 650
Dette de la SQAE	2 522
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752
<b>Sous-total</b>	<b>18 997</b>
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>141 597</b>

Par ailleurs, la réforme comptable a été l'occasion pour le ministère des Finances d'analyser les indicateurs de dette présentés par le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes dans leurs documents budgétaires. Il ressort de cette analyse que le concept de dette représentant les déficits cumulés est utilisé comme mesure d'endettement par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta.

## 1.1 Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est un concept simple qui représente bien la situation financière d'un gouvernement puisqu'elle tient compte de l'ensemble de ses passifs et de ses actifs.

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. En fait, ce concept représente la somme de tous les déficits et surplus budgétaires accumulés dans le passé par le gouvernement du Québec.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 96 456 millions de dollars au 31 mars 2008, ce qui équivaut à 32,2 % du produit intérieur brut (PIB).

Le maintien de l'équilibre budgétaire et les versements prévus au Fonds des générations devraient amener une diminution de la dette représentant les déficits cumulés à 95 714 millions de dollars au 31 mars 2009 et à 94 898 millions de dollars au 31 mars 2010. Elle devrait alors représenter 29,7 % du PIB.

TABLEAU D.2

### Dette du gouvernement du Québec au 31 mars

(en millions de dollars)

	2007	2008 <sup>P</sup>	2009 <sup>P</sup>	2010 <sup>P</sup>
Dette directe consolidée	108 585	114 945	122 469	128 876
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	32 844	30 409	27 562	25 588
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752	744	106	—
Moins : Fonds des générations	- 584	- 1 187	- 1 929	- 2 745
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>141 597</b>	<b>144 911</b>	<b>148 208</b>	<b>151 719</b>
<i>En % du PIB</i>	50,1	48,4	48,0	47,4
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 19 406	- 21 911	- 21 596	- 22 009
Moins : Actifs non financiers	- 26 432	- 28 361	- 31 345	- 34 812
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS<sup>(1)</sup></b>	<b>95 759</b>	<b>94 639</b>	<b>95 267</b>	<b>94 898</b>
<i>En % du PIB</i>	33,9	31,6	30,8	29,7
Plus : Solde de la réserve budgétaire	1 300	1 817	447	—
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS APRÈS LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE</b>	<b>97 059</b>	<b>96 456</b>	<b>95 714</b>	<b>94 898</b>
<i>En % du PIB</i>	<b>34,3</b>	<b>32,2</b>	<b>31,0</b>	<b>29,7</b>

P : Résultats préliminaires pour 2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) C'est-à-dire avant la prise en compte des montants affectés à la réserve budgétaire.

## 1.2 Dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette directe consolidée et du passif net au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette brute devrait s'établir à 144 911 millions de dollars au 31 mars 2008, ce qui équivaut à 48,4 % du PIB. Au 31 mars 2010, la dette brute devrait s'élever à 151 719 millions de dollars, soit 47,4 % du PIB.

TABLEAU D.3

### Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars)

	2007	2008 <sup>P</sup>	2009 <sup>P</sup>	2010 <sup>P</sup>
Dette directe du Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>	77 914	81 519	85 949	89 652
Dette des entités consolidées	30 671	33 426	36 520	39 224
Dette directe consolidée <sup>(2)</sup>	108 585	114 945	122 469	128 876
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	32 844	30 409	27 562	25 588
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752	744	106	—
Moins : Fonds des générations	- 584	- 1 187	- 1 929	- 2 745
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>141 597</b>	<b>144 911</b>	<b>148 208</b>	<b>151 719</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>50,1</b>	<b>48,4</b>	<b>48,0</b>	<b>47,4</b>

P : Résultats préliminaires pour 2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) La dette directe consolidée reflète l'ensemble des besoins de financement du gouvernement qui donnent lieu à des emprunts sur les marchés financiers.

La dette directe consolidée comprend la dette directe du Fonds consolidé du revenu et celle des entités dont les résultats sont consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement. Les principales entités consolidées sont Financement-Québec, le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, la Corporation d'hébergement du Québec, la Société québécoise d'assainissement des eaux, la Société immobilière du Québec, Investissement Québec, l'Agence métropolitaine de transport et la Société du Palais des congrès de Montréal. Au 31 mars 2008, la dette directe consolidée devrait s'établir à 114 945 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif brut au titre des régimes de retraite dont est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2008, le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'établir à 30 409 millions de dollars.

Le passif net au titre des avantages sociaux futurs est composé des engagements du gouvernement à l'égard des congés de maladie accumulés et du régime de rentes de survivants, desquels sont soustraits les actifs constitués à l'égard de ces engagements. Au 31 mars 2008, le passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait représenter 744 millions de dollars. Il est prévu que le gouvernement créera en 2008-2009 le Fonds des congés de maladie accumulés dans lequel seront versées des sommes qui serviront à faire les paiements requis. Au 31 mars 2010, le passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait être nul.

Au 31 mars 2008, les sommes accumulées dans le Fonds des générations devraient s'élever à 1 187 millions de dollars.

### 1.2.1 Variation de la dette brute en 2007-2008

En 2007-2008, la dette brute du gouvernement devrait augmenter de 3 314 millions de dollars. La dette brute augmente même si le gouvernement respecte l'équilibre budgétaire pour les raisons suivantes :

- D'abord, le gouvernement effectue des investissements dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements.

Par exemple, jusqu'à maintenant, Hydro-Québec versait en dividendes au gouvernement 50 % de ses bénéfices nets et conservait l'autre 50 % pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. À compter de 2007-2008, la politique de dividendes d'Hydro-Québec est modifiée de sorte que celle-ci versera dorénavant en dividendes 75 % de ses bénéfices nets au gouvernement. La portion des bénéfices que le gouvernement laisse à Hydro-Québec (831 millions de dollars) constitue en fait une mise de fonds du gouvernement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement pour le gouvernement et entraîne donc une augmentation de la dette brute.

Au total en 2007-2008, les placements, prêts et avances du gouvernement devraient entraîner une hausse de la dette brute de 2 794 millions de dollars. Ce montant comprend un placement de 1 100 millions de dollars effectué à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*.

- Par ailleurs, l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, qui comprend les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec effectués aux établissements pour financer leurs immobilisations, font augmenter la dette brute de 544 millions de dollars en 2007-2008.

- Ensuite, le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur durée de vie utile. En 2007-2008, les immobilisations nettes devraient entraîner une hausse de la dette brute de 1 390 millions de dollars.
- Enfin, la variation de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, devrait entraîner une diminution de la dette brute de 811 millions de dollars en 2007-2008.

TABLEAU D.4

**Principaux facteurs de croissance de la dette du gouvernement du Québec**

(en millions de dollars)

	<b>Dette au début de l'exercice</b>	<b>Déficit (surplus) budgétaire</b>	<b>Placements, prêts et avances</b>	<b>Investissement net dans les réseaux</b>	<b>Immobilisations nettes<sup>(1)</sup></b>	<b>Autres facteurs<sup>(2)</sup></b>	<b>Fonds des générations</b>	<b>Dette à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup></b>
<b>Avant réforme comptable</b>								
<b>Dette totale</b>								
1998-1999	98 385	- 126	1 402		217	1 235		101 113
1999-2000	101 113	- 7	2 006		359	- 1 351		102 120
2000-2001	102 120	- 427	1 632		473	1 050		104 848
2001-2002	104 848	- 22	1 142		995	212		107 175
2002-2003	107 175	728	1 651		1 482	306		111 342
2003-2004	111 342	358	1 125		1 019	881		114 725
2004-2005	114 725	664	979		1 083	- 855		116 596
2005-2006	116 596	- 37	1 182		1 166	- 605		118 302
2006-2007	118 302	- 20	1 977		1 117	1 641	- 576	122 441
<b>Après réforme comptable</b>								
<b>Dette brute</b>								
2007-2008 <sup>P</sup>	141 597	—	2 794	544	1 390	- 811	- 603	144 911
2008-2009 <sup>P</sup>	144 911	—	400	1 030	1 954	655	- 742	148 208
2009-2010 <sup>P</sup>	148 208	—	60	660	2 807	800	- 816	151 719

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un signe positif indique un besoin de financement et un signe négatif, une source de financement.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation au 31 mars de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

## Impact de la réforme comptable sur la dette

Le gouvernement a modifié en décembre 2007 ses conventions comptables afin notamment d'inclure les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans son périmètre comptable. La réforme comptable a donc amené le ministère des Finances à apporter des modifications aux données sur la dette. Des explications détaillées ont été présentées en décembre 2007 dans les documents *La dette du gouvernement du Québec*, les *Comptes publics 2006-2007 (vol. 1)* et *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*.

Les changements apportés à la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations ont fait augmenter la dette totale pour les fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* de 159 millions de dollars au 31 mars 2007. La consolidation ligne à ligne de certaines entités, notamment Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, le reclassement de la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux et des engagements à l'égard des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic ont fait augmenter la dette brute de 18 997 millions de dollars. Ainsi, la réforme comptable a fait augmenter la dette brute de 19 156 millions de dollars.

Enfin, après la prise en compte des actifs financiers, nets des autres éléments de passif, et des actifs non financiers dont le stock d'immobilisations des entités consolidées, l'investissement net dans les réseaux et les stocks et frais payés d'avance, l'ensemble des éléments de la réforme comptable ont fait augmenter la dette représentant les déficits cumulés de 6 329 millions de dollars au 31 mars 2007.

### Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	Avant réforme	Impact de la réforme comptable	Après réforme
Dettes directes	90 340		90 340
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	32 677	167	32 844
Moins : Fonds des générations	- 576	- 8	- 584
<b>DETTE TOTALE POUR LES FINS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS</b>	<b>122 441</b>	<b>159</b>	<b>122 600</b>
Plus : Dette des entités consolidées ligne à ligne		15 723	15 723
Dette de la SQAE		2 522	2 522
Avantages sociaux futurs		752	752
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>122 441</b>	<b>19 156</b>	<b>141 597</b>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 18 934	- 472	- 19 406
Moins : Stock d'immobilisations	- 14 077	- 2 310	- 16 387
Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation :			
- Prêts effectués aux réseaux par FQ et la CHQ		- 13 322	- 13 322
- Déficit cumulés des réseaux		3 439	3 439
Stocks et frais payés d'avance		- 162	- 162
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS<sup>(1)</sup></b>	<b>89 430</b>	<b>6 329</b>	<b>95 759</b>

SQAE : Société québécoise d'assainissement des eaux.

FQ : Financement-Québec.

CHQ : Corporation d'hébergement du Québec.

(1) C'est-à-dire avant la prise en compte du montant affecté à la réserve budgétaire de 1 300 millions de dollars.



### 1.3 Dette totale pour les fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*

Les résultats préliminaires indiquent que la dette totale devrait s'élever à 124 540 millions de dollars au 31 mars 2008, soit 41,6 % du PIB. En vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, la dette totale devra atteindre 38 % du PIB au 31 mars 2013, 32 % du PIB au 31 mars 2020 et 25 % du PIB au 31 mars 2026.

TABLEAU D.5

#### Dette totale pour les fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* au 31 mars

(en millions de dollars)

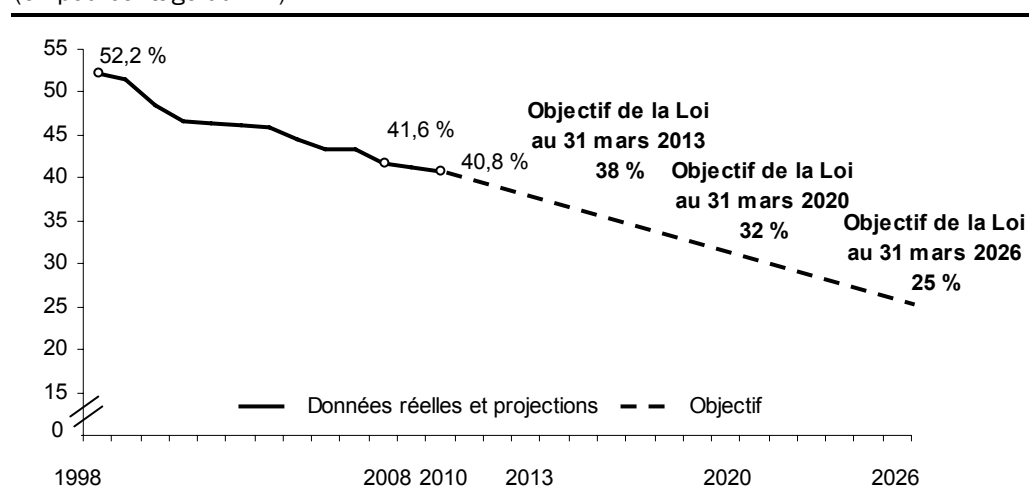
	2007	2008 <sup>P</sup>	2009 <sup>P</sup>	2010 <sup>P</sup>
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>141 597</b>	<b>144 911</b>	<b>148 208</b>	<b>151 719</b>
Moins : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752	744	106	—
Dette de Financement-Québec	12 073	14 081	15 235	15 940
Dette de la CHQ et d'autres entités	3 650	3 133	3 103	3 108
Dette de la SQAÉ	2 522	2 413	2 341	2 190
<b>DETTE TOTALE POUR LES FINS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS</b>	<b>122 600</b>	<b>124 540</b>	<b>127 423</b>	<b>130 481</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>43,3</b>	<b>41,6</b>	<b>41,2</b>	<b>40,8</b>

P : Résultats préliminaires pour 2008 et prévisions pour les années subséquentes.

GRAPHIQUE D.1

#### Dette totale pour les fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



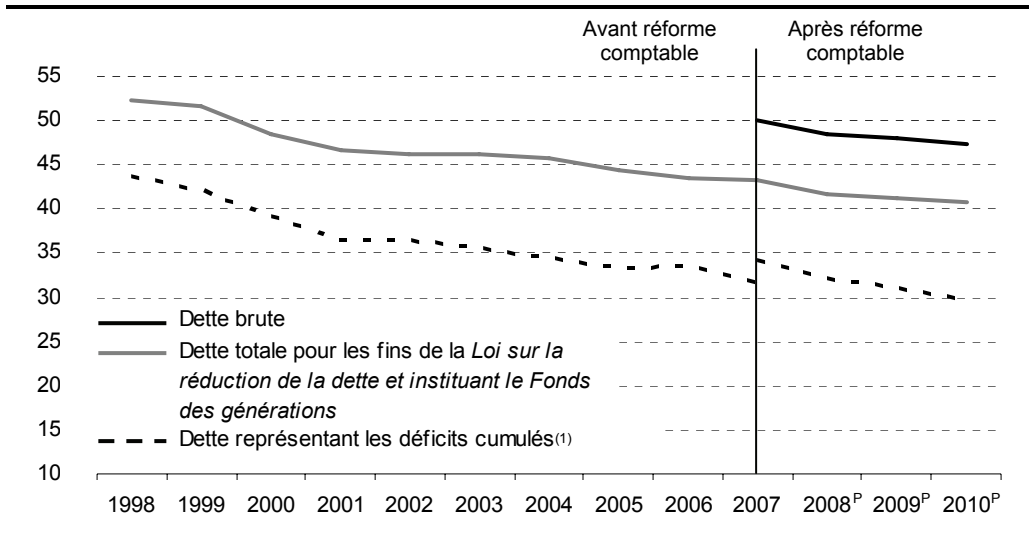
## 1.4 Le fardeau de la dette continue de diminuer

Comme le démontre le graphique suivant, quel que soit le concept de dette utilisé, le fardeau de la dette du gouvernement du Québec en pourcentage du PIB est en baisse.

GRAPHIQUE D.2

### Dette du gouvernement du Québec au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.

## 1.5 Dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement et la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public devrait s'établir à 197 285 millions de dollars au 31 mars 2008, soit 65,9 % du PIB.

TABLEAU D.6

### Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	Avant réforme comptable				Après réforme comptable	
	2004	2005	2006	2007	2007	2008 <sup>P</sup>
Dette du gouvernement <sup>(1) (2)</sup>	114 725	116 596	118 302	122 441	141 597	144 911
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation <sup>(3)</sup>	10 877	12 301	13 078	14 096	2 023	1 515
Hydro-Québec	34 348	33 032	32 367	32 674	32 674	32 238
Autres entreprises du gouvernement <sup>(4)</sup>	3 575	3 726	3 540	3 564	1 394	1 354
Municipalités <sup>(5)</sup>	17 212	17 053	18 347	18 931	16 409	17 267
<b>TOTAL</b>	<b>180 737</b>	<b>182 708</b>	<b>185 634</b>	<b>191 706</b>	<b>194 097</b>	<b>197 285</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>72,1</b>	<b>69,5</b>	<b>68,1</b>	<b>67,8</b>	<b>68,6</b>	<b>65,9</b>

P : Résultats préliminaires.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) Avant la réforme comptable, les données correspondent au concept de dette totale pour les fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et après la réforme comptable, elles correspondent au concept de la dette brute.

(3) Correspond à la dette à long terme dont le gouvernement subventionne le service de la dette par l'entremise de transferts pour le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts.

(4) Excluant la dette garantie par un tiers ou par des actifs comme par exemple des stocks et des comptes à recevoir.

(5) Comprend la dette à long terme dont le gouvernement subventionne le service de la dette par l'entremise de transferts pour le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts. La dette à long terme subventionnée par le gouvernement devrait s'établir à 2 800 millions de dollars au 31 mars 2008.

### □ Des données à mettre en perspective

Les données sur la dette du secteur public québécois doivent être mises en perspective, car il s'agit de données qui ne reflètent pas la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement.

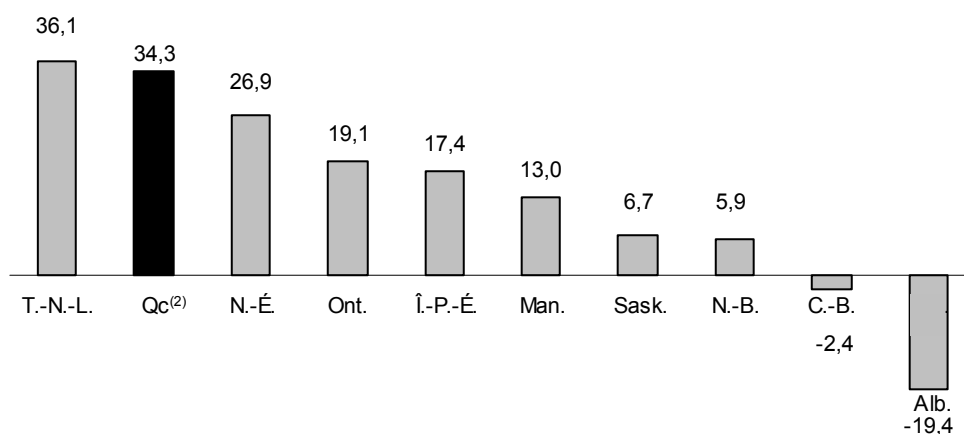
À titre illustratif, la valeur marchande d'une société d'État comme Hydro-Québec serait nettement supérieure à la valeur inscrite aux livres du gouvernement pour cette société, qui s'élevait à 21 milliards de dollars au 31 mars 2007. Il en va de même pour Loto-Québec, dont la valeur aux livres était de 135 millions de dollars, et pour la Société des alcools du Québec, dont la valeur aux livres était de 37 millions de dollars.

## 1.6 Comparaison de la dette des provinces canadiennes

Sur la base du concept de dette représentant les déficits cumulés, le Québec, avec un ratio de dette de 34,3 % du PIB au 31 mars 2007, est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

GRAPHIQUE D.3

### Dette représentant les déficits cumulés<sup>(1)</sup> au 31 mars 2007 (en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulé.

(2) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

Le tableau suivant présente, pour le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, la dette des gouvernements au 31 mars 2007. Les chiffres en encadré indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement.

TABLEAU D.7

**Dette au 31 mars 2007 selon les différents concepts**

(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	C.-B.	Alb.	N.-B.	T.-N.-L.	Man.	Sask.	N.-É.	Î.-P.-É.
<b>Dette directe consolidée</b>	<b>108 585</b>	<b>414 192</b>	<b>156 993</b>	<b>32 940</b>	<b>2 634</b>	<b>5 305</b>	<b>6 646</b>	<b>9 918</b>	<b>7 585</b>	<b>10 107</b>	<b>1 076</b>
Passif net au titre des régimes de retraite	32 844	134 726	- 2 997	2	5 593	- 126	1 925	3 460	4 684	216	- 31
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752	45 123	4 395	—	200	609	1 403	—	—	1 220	72
Fonds des générations	- 584	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Dette brute<sup>(1)</sup></b>	<b>141 597<sup>(2)</sup></b>	<b>594 041</b>	<b>158 391</b>	<b>32 942</b>	<b>8 427</b>	<b>5 788</b>	<b>9 974</b>	<b>13 378</b>	<b>12 269</b>	<b>11 543</b>	<b>1 117</b>
En % du PIB	50,1	41,1	28,4	18,3	3,5	22,8	38,9	29,8	26,7	36,1	26,0
Moins :											
Actifs financiers nets <sup>(3)</sup>	- 18 106	- 70 136	- 17 291	- 9 709	- 42 560	790	1 584	- 2 975	- 4 951	814	194
<b>Dette nette<sup>(4)</sup></b>	<b>123 491<sup>(5)</sup></b>	<b>523 905</b>	<b>141 100</b>	<b>23 233</b>	<b>- 34 133</b>	<b>6 578</b>	<b>11 558</b>	<b>10 403</b>	<b>7 318</b>	<b>12 357</b>	<b>1 311</b>
En % du PIB	43,7	36,2	25,3	12,9	- 14,2	26,0	45,1	23,2	15,9	38,6	30,5
Moins :											
Actifs non financiers	- 26 432	- 56 637	- 34 324	- 27 569	- 12 429	- 5 076	- 2 316	- 4 561	- 4 235	- 3 751	- 560
<b>Dette représentant les déficits cumulés<sup>(4)</sup></b>	<b>97 059<sup>(5)</sup></b>	<b>467 268</b>	<b>106 776</b>	<b>- 4 336</b>	<b>- 46 562</b>	<b>1 502</b>	<b>9 242</b>	<b>5 842</b>	<b>3 083</b>	<b>8 606</b>	<b>751</b>
En % du PIB	34,3	32,3	19,1	- 2,4	- 19,4	5,9	36,1	13,0	6,7	26,9	17,4

Note : Les encadrés indiquent le concept de dette utilisé dans les documents budgétaires du gouvernement.

(1) La dette brute n'est pas présentée dans la plupart des comptes publics des gouvernements. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs s'y retrouvent.

(2) La dette brute représente essentiellement la dette totale élargie pour inclure la dette des organismes qui effectuent des prêts aux entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, soit Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec, et tenir compte du reclassement de la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux et du passif net au titre des avantages sociaux futurs.

(3) Actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

(4) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulé.

(5) Après la prise en compte de la réserve budgétaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec et comptes publics des gouvernements.

## 1.7 Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Au 31 décembre 2006, ces régimes comptaient 521 863 participants et 243 807 prestataires.

TABLEAU D.8

### Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2006

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	485 000	146 953
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 150	17 595
Autres régimes :		
- Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) <sup>(1)</sup>	825	49 037
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) <sup>(1)</sup>	950	23 974
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 269
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 100	1 268
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	314
- Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	245	100
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	123	297
Total des autres régimes	10 713	79 259
<b>TOTAL</b>	<b>521 863</b>	<b>243 807</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.  
Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. En 2007-2008, le gouvernement aura versé 3 904 millions de dollars pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

## ❑ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement devrait s'établir à 62 171 millions de dollars au 31 mars 2008, montant qui est intégralement reconnu dans la dette brute du gouvernement.

TABLEAU D.9

### Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2008<sup>P</sup></b>
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	30 641
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	5 924
Autres régimes :	
- Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	15 798
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	5 180
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 200
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	828
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	434
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	166
Total des autres régimes	25 606
<b>PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>62 171</b>

P : Résultats préliminaires.

## □ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite.

En 2007-2008, cette dépense devrait s'établir à 1 917 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 446 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent de la mise à jour des évaluations actuarielles, pour un coût de 471 millions de dollars.

TABLEAU D.10

### Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	<b>2007-2008<sup>P</sup></b>
Coût net des prestations constituées	1 446
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	471
<b>DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>1 917</b>

P : Résultats préliminaires.



## 1.8 Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2008, la valeur du FARR devrait s'établir à 31 762 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4 885 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison des dépôts de 3 000 millions de dollars effectués par le gouvernement en 2007-2008 et des revenus de placements estimés à 1 885 millions de dollars.

TABLEAU D.11

### Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	<b>Solde au début</b>	<b>Dépôts</b>	<b>Revenus de placements</b>	<b>Solde à la fin</b>
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 <sup>(1)</sup>	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 <sup>(1)</sup>	3 000	1 440	26 877
2007-2008 <sup>P</sup>	26 877	3 000	1 885	31 762

P : Résultats préliminaires.

(1) Les réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007 ont modifié le traitement des écarts entre la valeur comptable du FARR et sa valeur marchande. Ces réformes ont entraîné une hausse de 81 millions de dollars de la valeur comptable du FARR en 1997-1998 et une baisse de 126 millions de dollars de cette valeur en 2006-2007.

## ❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU D.12

### Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR<sup>(1)</sup> (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	113 945	114 945	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	62 171	62 171	—
Moins : FARR	- 30 762	- 31 762	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	31 409	30 409	- 1 000
(C) Passif net au titre des avantages sociaux futurs	744	744	—
(D) Moins : Fonds des générations	- 1 187	- 1 187	—
<b>(E) DETTE BRUTE (E=A+B+C+D)</b>	<b>144 911</b>	<b>144 911</b>	<b>—</b>

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2008.

## ❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

## □ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

## □ Les résultats des dépôts effectués jusqu'à maintenant

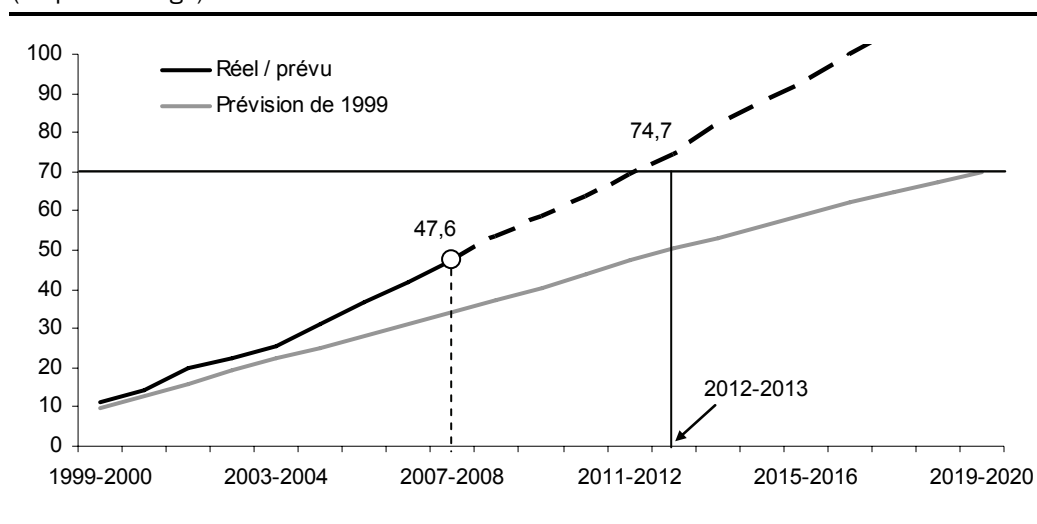
Avec une valeur de 31 762 millions de dollars au 31 mars 2008, l'actif du FARR équivaut aujourd'hui à près de 50 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En raison des dépôts et des rendements prévus au cours des prochaines années, la cible de 70 % devrait être atteinte sept ans plus tôt que prévu, soit en 2012-2013, ce qui montre que le gouvernement est considérablement en avance sur l'objectif fixé en décembre 1999.

GRAPHIQUE D.4

### Le FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement envers les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic

(en pourcentage)



## □ Politique de placement

L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par la ministre des Finances.

La politique de placement prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des actions et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures). Le tableau suivant présente la politique de placement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

TABLEAU D.13

### Politique de placement du FARR au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(en pourcentage)

	<b>Portefeuille de référence</b>
Titres à revenu fixe	30,0
Titres boursiers	35,5
Autres placements	34,5
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>

Cette politique de placement devrait permettre d'observer un rendement de l'ordre de 7,0 % en moyenne. Elle a été établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement et de risques des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

## 1.9 Avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard de deux programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie inutilisés, qui sont payables notamment au moment de la retraite, et celui des rentes versées au conjoint survivant d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Depuis la réforme comptable de décembre 2007, les avantages sociaux futurs font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont inclus dans la dette du gouvernement comme le passif au titre des régimes de retraite. Auparavant, les avantages sociaux futurs étaient comptabilisés dans les comptes à payer et le Fonds du régime de rentes de survivants était inscrit dans les placements à long terme.

En outre, toujours dans le cadre de la réforme comptable de décembre 2007, le gouvernement s'est engagé à procéder à la création du Fonds des congés de maladie accumulés lorsque l'Assemblée nationale aura adopté les dispositions législatives nécessaires. Ce nouveau fonds sera également soustrait du passif au titre des avantages sociaux futurs.

Le solde des avantages sociaux futurs devrait représenter 744 millions de dollars au 31 mars 2008.

TABLEAU D.14

### Passif net au titre des avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2008<sup>P</sup></b>
Congés de maladie accumulés	780
Régime de rentes de survivants	397
Fonds du régime de rentes de survivants	– 433
<b>PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b>	<b>744</b>

P : Résultats préliminaires.

## 1.10 Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Les sommes accumulées dans le Fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2008, le solde du Fonds des générations devrait s'établir à 1 187 millions de dollars.

La section H rend compte des résultats du Fonds des générations au regard des exigences de la Loi.

### ❑ Politique de placement

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par la ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

Le tableau suivant présente la politique de placement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

TABLEAU D.15

#### Politique de placement du Fonds des générations au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (en pourcentage)

	<b>Portefeuille de référence</b>
Titres à revenu fixe	37,0
Titres boursiers	35,0
Autres placements	28,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>

Cette politique de placement devrait permettre d'observer un rendement de l'ordre de 6,8 % en moyenne. Elle a été établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement et de risques des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du Fonds des générations diffère légèrement de celle adoptée par le FARR afin de réduire la volatilité des rendements au cours des premières années.

## 1.11 Cote de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur est une mesure de sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de cotation analysent plusieurs facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, la situation des finances publiques et l'endettement.

Les agences de cotation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur. Par exemple, une cote de crédit dans la catégorie « AA » signifie que l'emprunteur a une capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal de sa dette.

TABLEAU D.16

### Échelles des cotes

Définition	Moody's	Fitch Ratings, Standard & Poor's et Japan Credit Rating Agency	DBRS
Capacité <b>extrêmement élevée</b> de payer les intérêts et rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA
Capacité <b>très élevée</b> de payer les intérêts et rembourser le principal.	Aa1	AA+	AA (high)
	Aa2	AA	AA
	Aa3	AA-	AA (low)
Capacité <b>élevée</b> de payer les intérêts et rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1	A+	A (high)
	A2	A	A
	A3	A-	A (low)
Capacité <b>adéquate</b> de payer les intérêts et rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1	BBB+	BBB (high)
	Baa2	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB (low)
Capacité <b>incertaine</b> de payer les intérêts et rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1	BB+	BB (high)
	Ba2	BB	BB
	Ba3	BB-	BB (low)
Capacité <b>très incertaine</b> de payer les intérêts et rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1	B+	B (high)
	B2	B	B
	B3	B-	B (low)

Les agences ajoutent à la cote une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative.

## □ La cote de crédit du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de la part de cinq agences de cotation.

TABLEAU D.17

### Cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Positive
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A (high)	Stable
Fitch Ratings (Fitch)	AA-	Positive
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

En 2006, deux agences de cotation ont augmenté la cote de crédit du Québec, soit Moody's et DBRS.

En juillet 2007, l'agence Standard & Poor's a amélioré la perspective liée à la cote de crédit, de « stable » à « positive ». En janvier 2008, l'agence Fitch a également amélioré la perspective liée à la cote du Québec, de « stable » à « positive ».

Les décisions des agences étaient basées sur les facteurs suivants :

- le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette avec la création du Fonds des générations, qui permettra de diminuer le ratio dette/PIB;
- une plus grande flexibilité budgétaire grâce aux transferts fédéraux substantiels obtenus à la suite des modifications apportées au programme de péréquation par le gouvernement fédéral;
- l'engagement à respecter l'équilibre budgétaire;
- la gestion rigoureuse des dépenses;
- la taille et le caractère diversifié de l'économie.

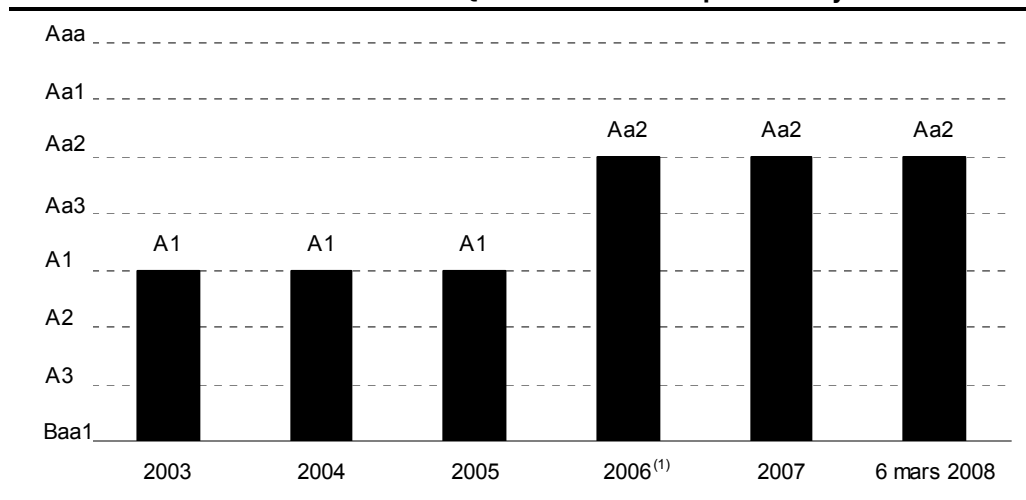


## □ L'évolution de la cote de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution de la cote de crédit du gouvernement du Québec au cours des cinq dernières années.

GRAPHIQUE D.5

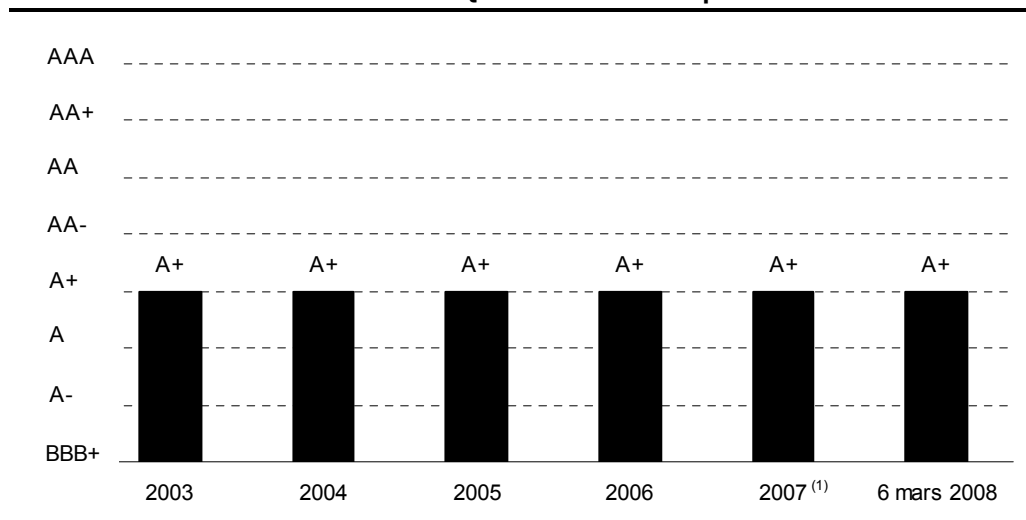
### Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par Moody's



(1) La cote a été haussée de A1 à Aa3 le 14 juin 2006, puis de Aa3 à Aa2 le 14 novembre 2006.

GRAPHIQUE D.6

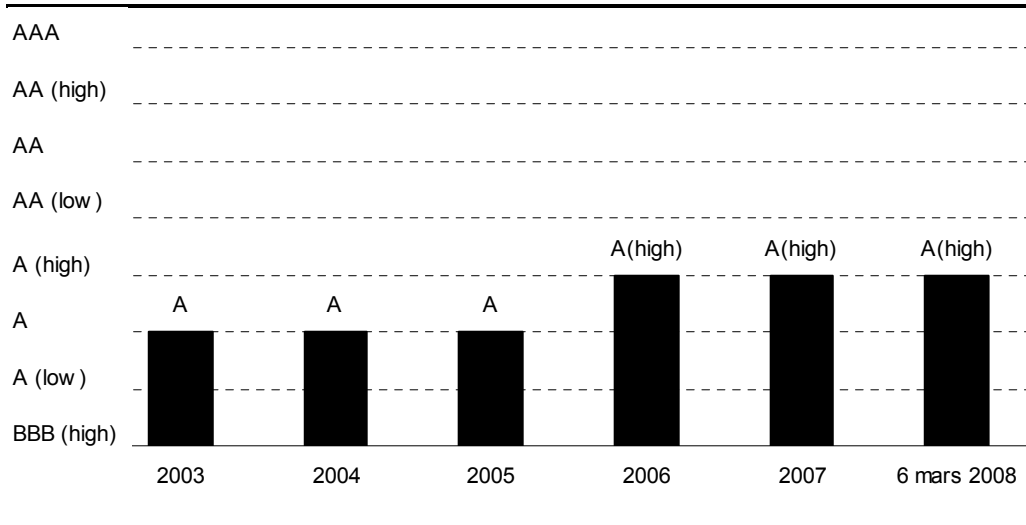
### Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's



(1) Attribution d'une perspective positive le 5 juillet 2007.

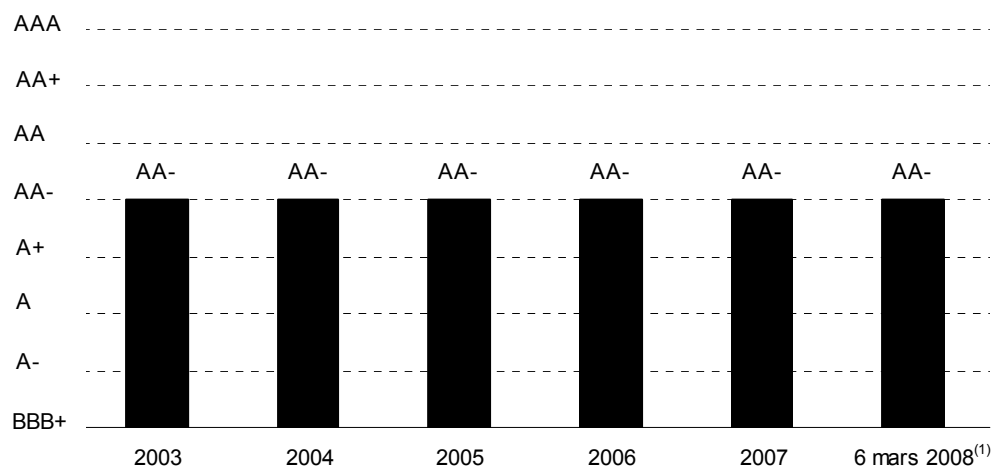
GRAPHIQUE D.7

**Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par DBRS**



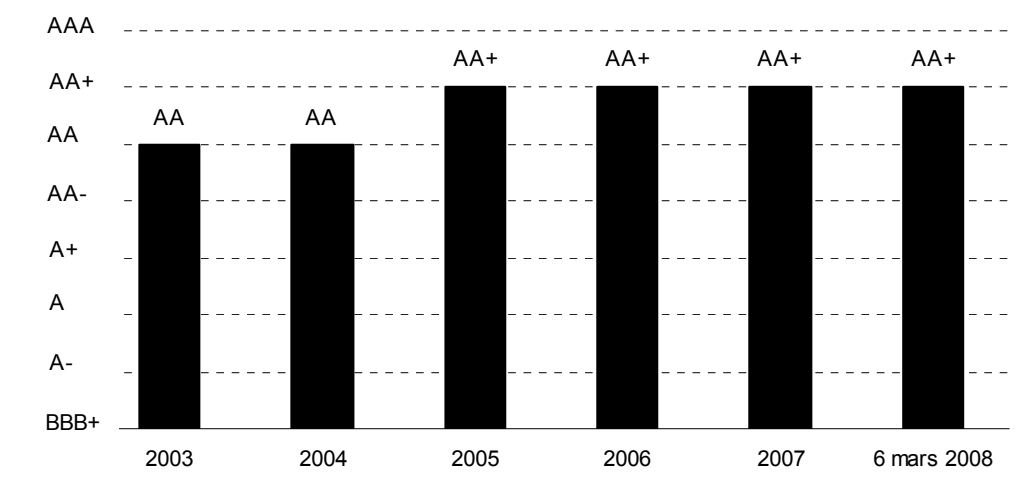
GRAPHIQUE D.8

**Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par Fitch**



(1) Attribution d'une perspective positive le 9 janvier 2008.

GRAPHIQUE D.9

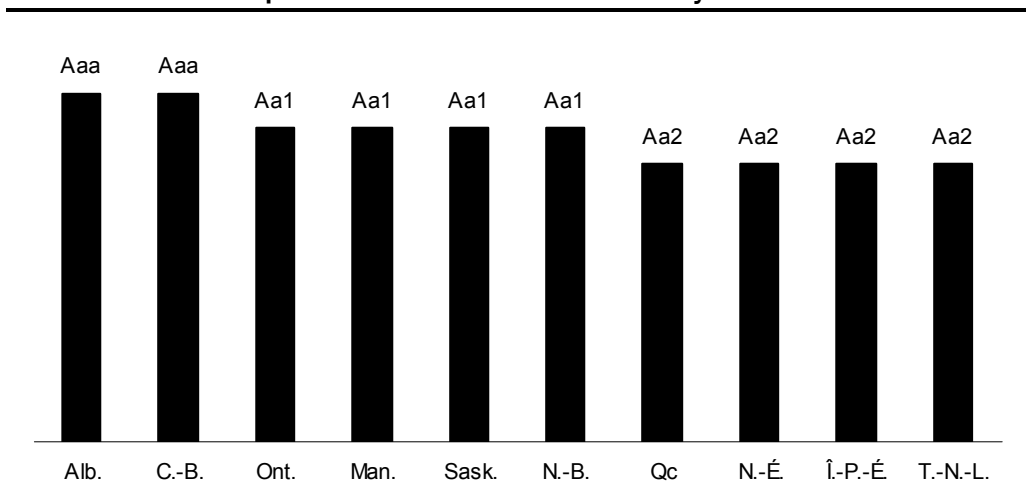
**Évolution de la cote de crédit du Québec attribuée par JCR**

## 1.12 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes le 6 mars 2008. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

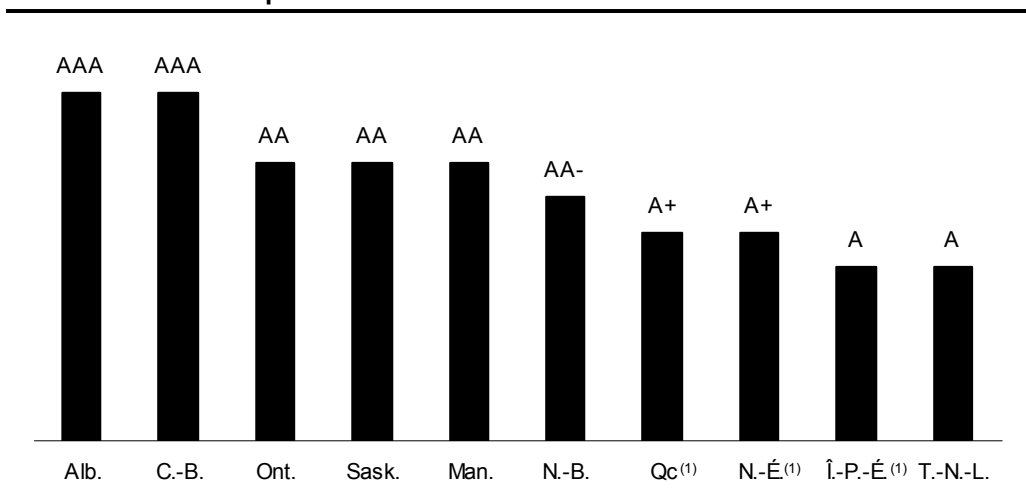
GRAPHIQUE D.10

### Cote de crédit des provinces canadiennes — Moody's



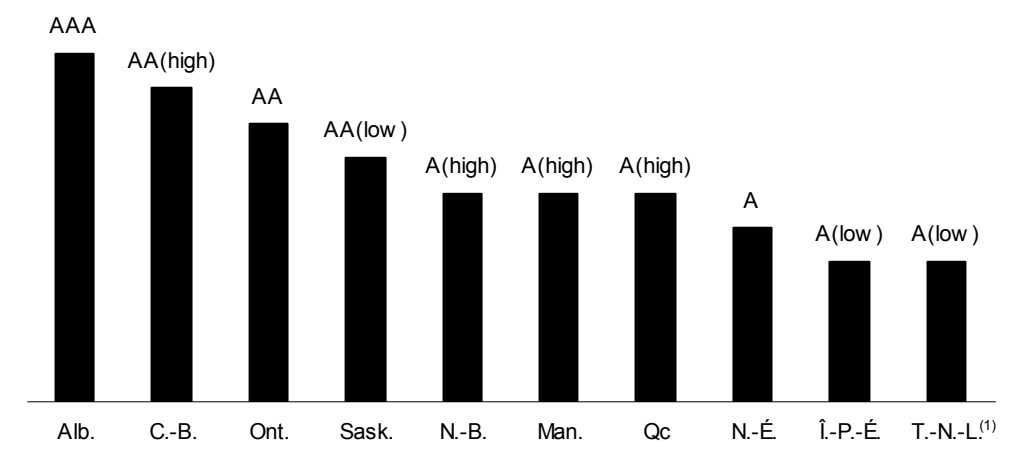
GRAPHIQUE D.11

### Cote de crédit des provinces canadiennes — Standard & Poor's



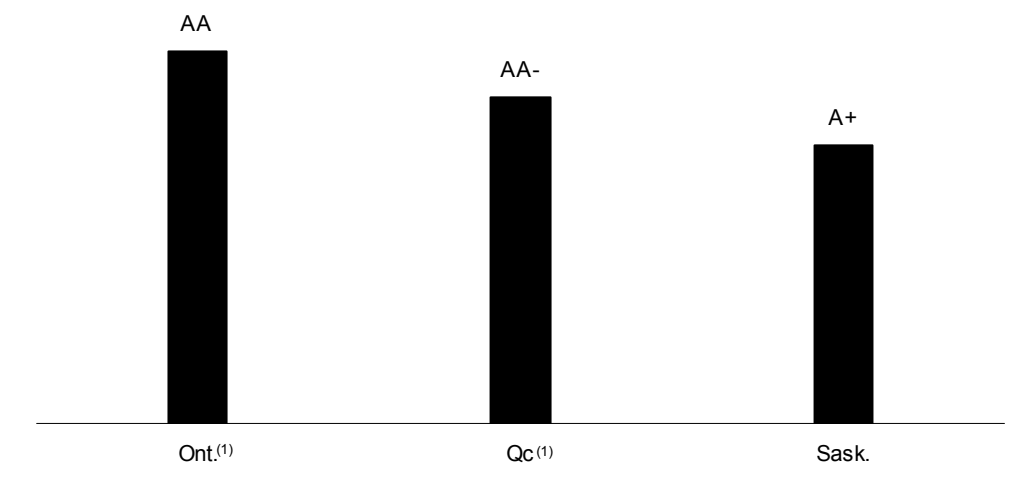
(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.12

**Cote de crédit des provinces canadiennes — DBRS**

(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.13

**Cote de crédit des provinces canadiennes — Fitch**

Note : L'Ontario, la Saskatchewan et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de cette agence.

(1) Perspective positive.



## 2. FINANCEMENT

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2007-2008 devraient s'élever à 8 770 millions de dollars, soit 4 841 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu, 1 920 millions de dollars pour le Fonds de financement et 2 009 millions de dollars pour Financement-Québec.

Il est à noter que des emprunts par anticipation de 1 987 millions de dollars ont été réalisés au cours des derniers mois de l'année financière en raison des conditions favorables sur les marchés financiers. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2008-2009.

### 2.1 Stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement par marché, par instrument financier et par échéance.

#### 2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

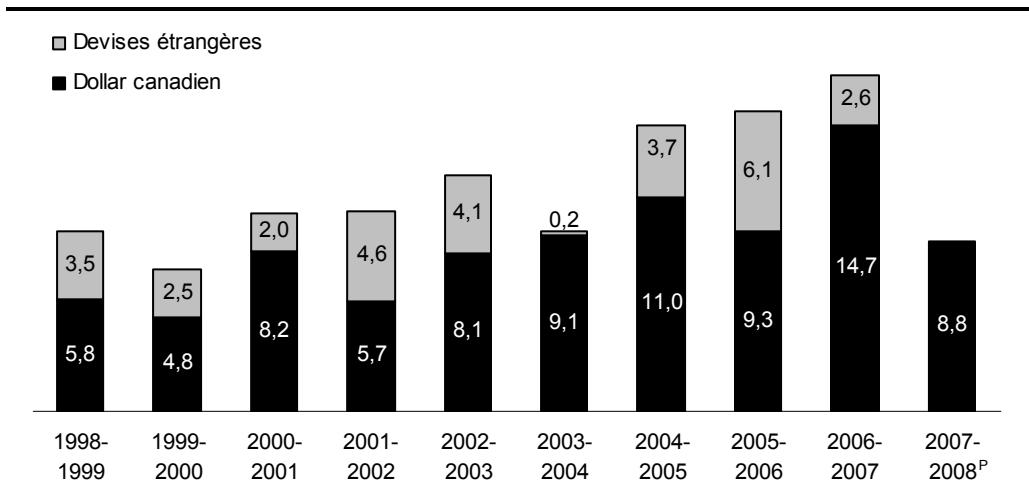
Au cours des dix dernières années, en moyenne, le quart des emprunts ont été réalisés en devises étrangères.

Cependant, en 2007-2008, le gouvernement n'a réalisé aucun emprunt en devises étrangères parce que les conditions n'étaient pas avantageuses sur les marchés étrangers.

## GRAPHIQUE D.14

### Historique des emprunts réalisés par devise<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

(1) Emprunts du Fonds consolidé du revenu, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.

### 2.1.2 Diversification selon les instruments

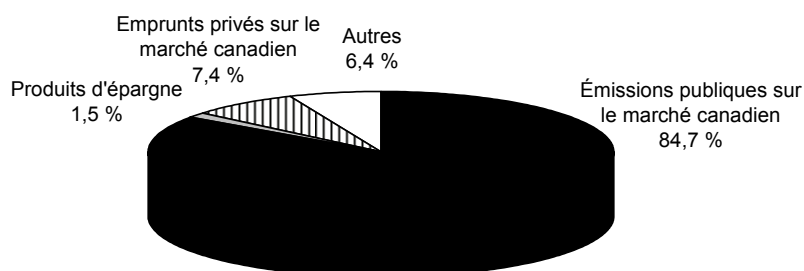
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2007-2008, les instruments de long terme utilisés se composaient principalement d'émissions publiques sur le marché canadien (84,7 %).



GRAPHIQUE D.15

**Emprunts réalisés en 2007-2008<sup>P</sup> par instrument**

P : Résultats préliminaires.

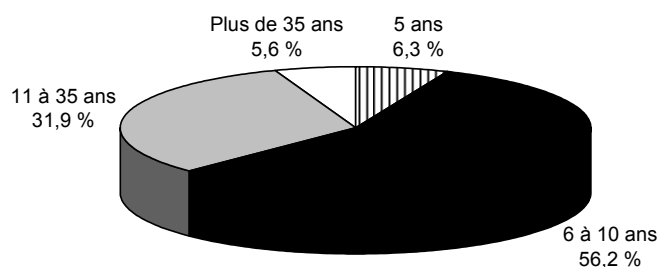
**2.1.3 Diversification selon les échéances**

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable, et ainsi assurer une présence régulière et constante du gouvernement sur les marchés des capitaux.

En 2007-2008, 56,2 % des emprunts réalisés avaient une échéance entre 6 et 10 ans, 31,9 % entre 11 et 35 ans et 5,6 % de plus de 35 ans.

À cet égard, le gouvernement a effectué au cours de la dernière année des emprunts d'une valeur de 489 millions de dollars dont l'échéance se situe en décembre 2076.

GRAPHIQUE D.16

**Emprunts réalisés en 2007-2008<sup>P</sup> par échéance**

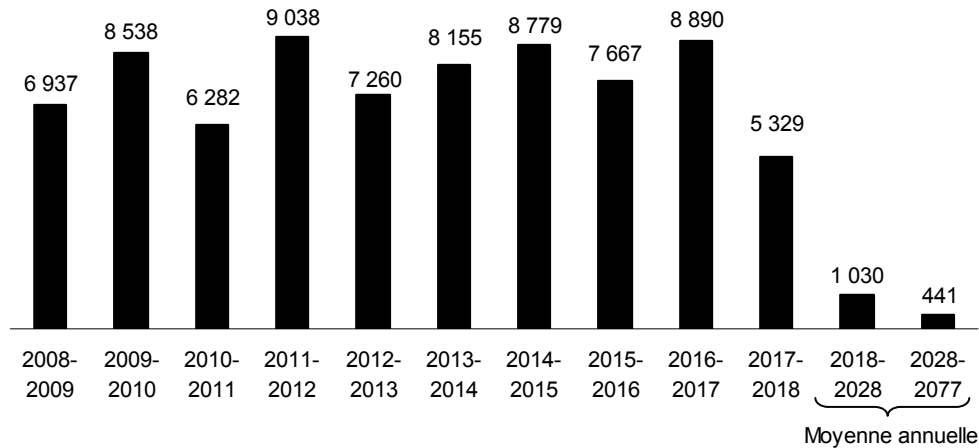
P : Résultats préliminaires.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2008, l'échéance moyenne de la dette s'établira à 11,2 ans.

GRAPHIQUE D.17

**Échéancier de la dette au 31 mars 2008<sup>P</sup>**

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

Note : Dette directe du Fonds consolidé du revenu, dette encourue pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

## 2.2 Programme de financement

Le programme de financement du Fonds consolidé du revenu permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement notamment pour les investissements en immobilisations et les mises de fonds dans les sociétés d'État.

Pour sa part, le Fonds de financement effectue des prêts aux entités consolidées (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, Investissement Québec, Société immobilière du Québec, Corporation d'hébergement du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement.

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

En 2007-2008, le gouvernement a effectué des emprunts totalisant 8 770 millions de dollars, dont 1 987 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année pour profiter des conditions favorables sur les marchés financiers.

En 2008-2009, le programme de financement prévu est de 11 112 millions de dollars. Il aurait été de 13 099 millions de dollars si des emprunts n'avaient pas été effectués par anticipation en 2007-2008. En 2009-2010, le programme de financement sera de 13 896 millions de dollars.

TABLEAU D.18

**Programme de financement du gouvernement**

(en millions de dollars)

	2007-2008 <sup>P</sup>	2008-2009 <sup>P</sup>	2009-2010 <sup>P</sup>
<b>FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU</b>			
Besoins (surplus) financiers nets <sup>(1)</sup>	- 1 200	- 1 600	- 1 100
Remboursements d'emprunts	4 057	4 316	5 319
Variation de l'encaisse	- 6 069	- 1 987	—
Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs	4 894	5 883	4 677
Transactions en vertu de la politique de crédit <sup>(2)</sup>	1 172	—	—
Financement réalisé par anticipation	1 987	—	—
<b>TOTAL — Fonds consolidé du revenu</b>	<b>4 841</b>	<b>6 612</b>	<b>8 896</b>
<b>FONDS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 920</b>	<b>2 000</b>	<b>2 500</b>
<b>FINANCEMENT-QUÉBEC</b>	<b>2 009</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 770</b>	<b>11 112</b>	<b>13 896</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Excluant les entités consolidées.

(2) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier à l'égard des contrepartistes, le gouvernement a effectué des déboursés totalisant 1 172 millions de dollars en 2007-2008 à la suite des mouvements des taux de change. Ces déboursés, financés par de nouveaux emprunts, sont similaires à un remboursement de dette et n'ont donc aucun impact sur le niveau de la dette du gouvernement.

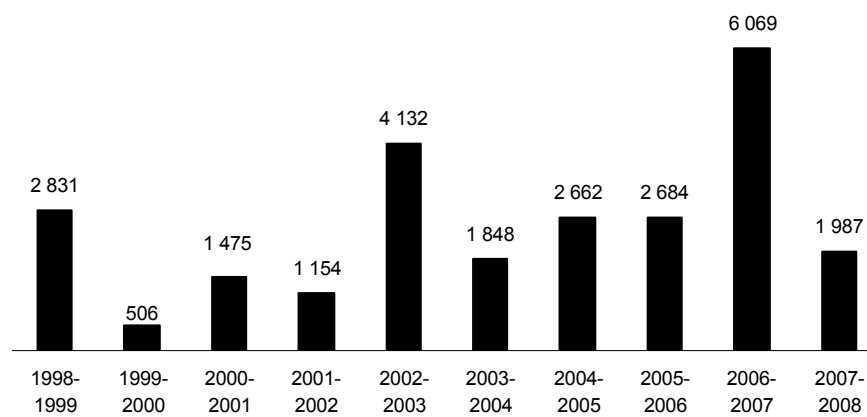
## Emprunts par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation pour profiter des conditions favorables sur les marchés financiers. Ces emprunts auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a réalisé en moyenne des emprunts par anticipation d'un peu plus de 2,5 milliards de dollars.

Les emprunts par anticipation effectués par le Fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière servent à combler les besoins de financement de l'année financière suivante.

### Emprunts par anticipation (en millions de dollars)



### 2.2.1 Taux de rendement

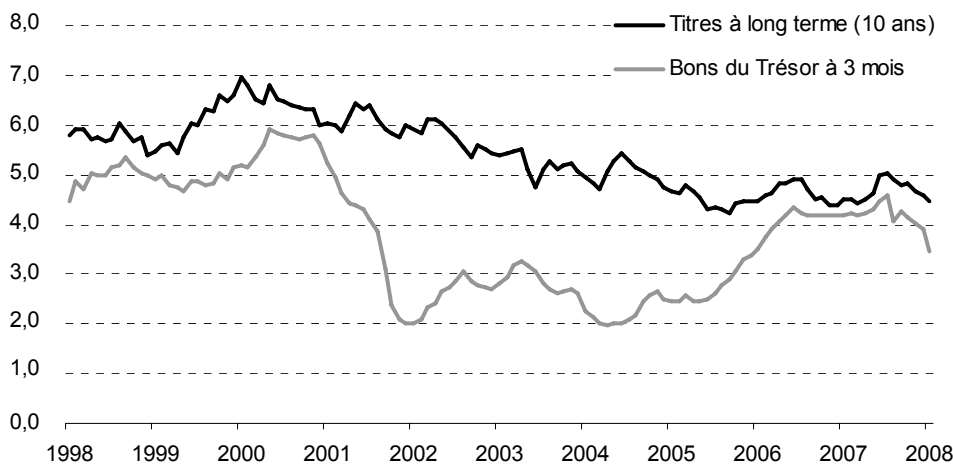
Les graphiques qui suivent montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une échéance de 10 ans et sur les bons du Trésor à 3 mois ainsi que les écarts de rendement sur les titres à long terme.

Au cours de la dernière année, l'écart entre les taux de rendement à long terme et les taux de rendement à court terme du Québec a légèrement augmenté, reflétant l'évolution des taux d'intérêt observée sur les marchés financiers. De plus, depuis le début des années 2000, les taux de rendement sur les titres à long terme du Québec ont diminué de 6,9 % à 4,5 %, ce qui permet le refinancement des emprunts à de meilleurs taux d'intérêt.

GRAPHIQUE D.18

**Taux de rendement sur les titres du Québec**

(en pourcentage)

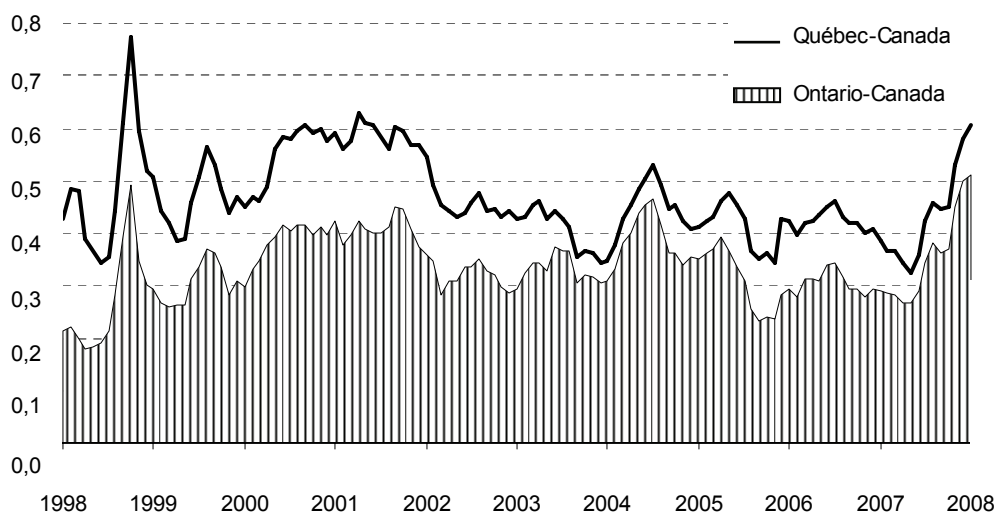


Sources : Pc-Bond et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE D.19

**Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)**

(en pourcentage)



Source : Pc-Bond.



### 3. GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant le risque lié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (« swaps »).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

#### 3.1 Structure de la dette par devise

Au 31 mars 2008, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens devrait s'établir à 93,6 % et la part en devises étrangères, à 6,4 %.

TABLEAU D.19

#### Structure de la dette brute au 31 mars 2008<sup>P</sup>

(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu		Entités consolidées		Total		Passif net au titre des régimes de retraite	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds des générations	Dette brute	
	(%)	(%)	Total	(%)	Total	(%)				Total	(%)
Dollar canadien	74 048	88,7	33 426	107 474	91,9	30 409	744	- 1 187	137 440	93,6	
Dollar américain	1 302	1,5	—	1 302	1,0	—	—	—	1 302	0,9	
Euro	3 106	3,7	—	3 106	2,7	—	—	—	3 106	2,1	
Franc suisse	3 002	3,6	—	3 002	2,6	—	—	—	3 002	2,0	
Yen	2 050	2,5	—	2 050	1,8	—	—	—	2 050	1,4	
Livre sterling	- 2	—	—	- 2	—	—	—	—	- 2	—	
<b>Sous-total</b>	<b>83 506</b>	<b>100,0</b>	<b>33 426</b>	<b>116 932</b>	<b>100,0</b>	<b>30 409</b>	<b>744</b>	<b>- 1 187</b>	<b>146 898</b>	<b>100,0</b>	
Emprunts effectués par anticipation	- 1 987	—	—	- 1 987	—	—	—	—	- 1 987	—	
<b>TOTAL</b>	<b>81 519</b>	—	<b>33 426</b>	<b>114 945</b>	—	<b>30 409</b>	<b>744</b>	<b>- 1 187</b>	<b>144 911</b>	—	

P : Résultats préliminaires.

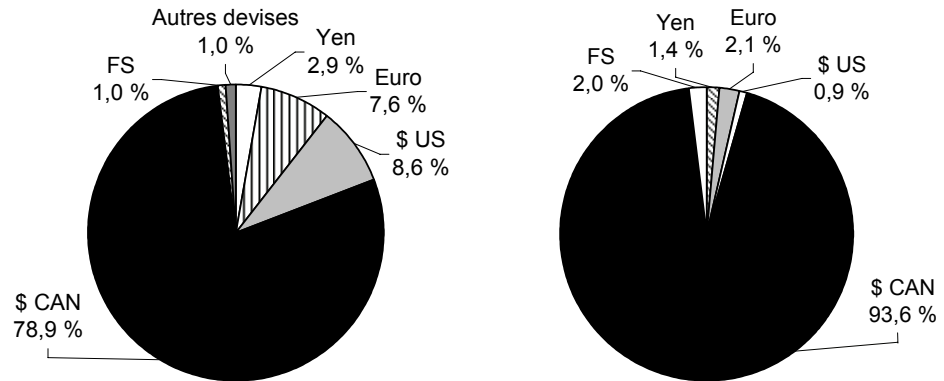
Note : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 6 mars 2008.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2008 devrait s'établir à 21,1 %. Cette proportion devrait se situer à 6,4 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

GRAPHIQUE D.20

**Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2008<sup>P</sup>**

**Avant prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises**      **Après prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises**



P : Résultats préliminaires.



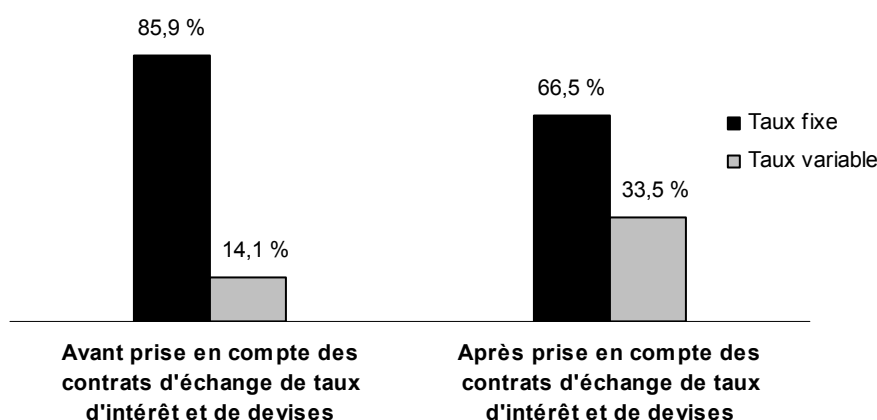
## 3.2 Structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Comme les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme, le fait d'avoir une partie de la dette à taux variable permet de réaliser des économies appréciables au titre du service de la dette.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable sera de 14,1 % au 31 mars 2008. Cette proportion sera de 33,5 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

GRAPHIQUE D.21

### Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2008<sup>P</sup>



P : Résultats préliminaires.



## 4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET LA DETTE

TABLEAU D.20

### Sommaire des opérations de financement consolidées

(en millions de dollars)

	2007-2008 <sup>P</sup>					2008-2009 <sup>P</sup>	2009-2010 <sup>P</sup>
	Budget de mai 2007	Impact de la réforme comptable	Budget de mai 2007 révisé	Résultats préliminaires	Variation		
<b>VARIATION DE L'ENCAISSE</b>							
Fonds consolidé du revenu	6 069	—	6 069	4 082	-1 987	1 987	—
Entités consolidées	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL – Variation de l'encaisse</b>	<b>6 069</b>	<b>—</b>	<b>6 069</b>	<b>4 082</b>	<b>-1 987</b>	<b>1 987</b>	<b>—</b>
<b>EMPRUNTS NETS</b>							
Fonds consolidé du revenu							
Nouveaux emprunts	3 417	—	3 417	3 669 <sup>(1)</sup>	252	6 612	8 896
Remboursements d'emprunts	-5 110	—	-5 110	-4 057	1 053	-4 316	-5 319
	-1 693	—	-1 693	-388	1 305	2 296	3 577
Entités consolidées							
Nouveaux emprunts	2 513	2 352	4 865	4 896 <sup>(2)</sup>	31	5 339	5 763
Remboursements d'emprunts	-922	-1 166	-2 088	-2 141	-53	-2 245	-3 059
	1 591	1 186	2 777	2 755	-22	3 094	2 704
<b>TOTAL – Emprunts nets</b>	<b>-102</b>	<b>1 186</b>	<b>1 084</b>	<b>2 367</b>	<b>1 283</b>	<b>5 390</b>	<b>6 281</b>
<b>Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs</b>	<b>-4 876</b>	<b>-9</b>	<b>-4 885</b>	<b>-4 894</b>	<b>-9</b>	<b>-5 883</b>	<b>-4 677</b>
<b>Fonds des générations</b>	<b>-653</b>	<b>—</b>	<b>-653</b>	<b>-603</b>	<b>50</b>	<b>-742</b>	<b>-816</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES</b>	<b>438</b>	<b>1 177</b>	<b>1 615</b>	<b>952</b>	<b>-663</b>	<b>752</b>	<b>788</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Emprunts bruts de 4 841 millions de dollars, diminués des montants versés de 1 172 millions de dollars à la suite de l'émission de contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises dans le cadre de la politique de crédit du gouvernement.

(2) Comprend une augmentation des emprunts temporaires de 935 millions de dollars.

TABLEAU D.21

**Gouvernement du Québec**  
**Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2007-2008<sup>P</sup>**  
(en millions de dollars)

<b>Devises</b>	<b>Fonds consolidé du revenu</b>	<b>Entités consolidées <sup>(1)</sup></b>	<b>Total</b>	<b>(%)</b>
<b>DOLLAR CANADIEN</b>				
Émissions publiques	3 640	3 786	7 426	84,7
Emprunts privés	510	143	653	7,4
Produits d'épargne	130	—	130	1,5
Programme des immigrants investisseurs	556	—	556	6,3
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	5	—	5	0,1
<b>Sous-total</b>	<b>4 841</b>	<b>3 929</b>	<b>8 770</b>	<b>100,0</b>
<b>AUTRES DEISES</b>	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>4 841</b>	<b>3 929</b>	<b>8 770</b>	<b>100,0</b>

P : Résultats préliminaires.

(1) Comprend les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU D.22

**Gouvernement du Québec**  
**Emprunts réalisés en 2007-2008<sup>P</sup> pour le Fonds consolidé du revenu**

Montant en dollars canadiens <sup>(4)</sup>	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur <sup>(3)</sup>
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
477	—	4,50	18 juin	2017-12-01	95,393	5,073
21 <sup>(4)</sup>	—	5,35	19 juin	2025-06-01	102,487	5,136
98 <sup>(4)</sup>	—	Divers	29 juin	2076-12-01	98,461	4,884
97 <sup>(4)</sup>	—	Divers	19 juillet	2076-12-01	96,762	4,966
264	—	4,50	24 juillet	2017-12-01	95,299	5,089
98 <sup>(4)</sup>	—	Divers	25 juillet	2076-12-01	97,761	4,909
377	—	5,00	27 août	2038-12-01	98,407	5,102
477	—	4,50	31 août	2017-12-01	97,682	4,788
368	—	5,00	27 septembre	2038-12-01	98,763	5,079
97 <sup>(4)</sup>	—	Divers	1 <sup>er</sup> octobre	2076-12-01	97,077	4,914
99 <sup>(4)</sup>	—	Divers	9 octobre	2076-12-01	99,086	4,805
115	—	4,50	19 octobre	2017-12-01	96,787	4,906
502	—	5,00	13 novembre	2038-12-01	100,485	4,969
509	—	5,00	5 décembre	2038-12-01	101,713	4,892
96	—	4,50	18 décembre	2017-12-01	98,735	4,660
455	—	4,50	22 janvier	2018-12-01	100,765	4,410
130 <sup>(5)</sup>	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
5 <sup>(6)</sup>	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
556 <sup>(7)</sup>	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
<b>4 841</b>						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(6) Emprunts auprès du Fonds de placement du régime de pensions du Canada.

(7) Programme des immigrants investisseurs.

TABLEAU D.23

**Gouvernement du Québec**  
**Emprunts réalisés en 2007-2008<sup>P</sup> pour le Fonds de financement**

<b>Montant en dollars canadiens<sup>(1)</sup></b>	<b>Valeur nominale en devises étrangères</b>	<b>Taux d'intérêt<sup>(2)</sup></b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Prix à l'investisseur</b>	<b>Rendement à l'investisseur<sup>(3)</sup></b>
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
<b>EMPRUNTS RÉALISÉS POUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>						
54 <sup>(4)</sup>	—	5,35	10 mai	2025-06-01	107,243	4,748
497	—	4,50	15 mai	2017-12-01	99,368	4,576
53 <sup>(4)</sup>	—	5,35	23 mai	2025-06-01	107,538	4,724
10 <sup>(4)</sup>	—	5,35	19 juin	2025-06-01	102,487	5,136
212	—	4,50	24 juillet	2017-12-01	95,299	5,089
115	—	5,00	27 août	2038-12-01	98,407	5,102
11	—	4,50	31 août	2017-12-01	97,682	4,788
126	—	5,00	27 septembre	2038-12-01	98,763	5,079
26 <sup>(4)</sup>	—	5,35	17 octobre	2025-06-01	103,468	5,050
369	—	4,50	19 octobre	2017-12-01	96,787	4,906
398	—	4,50	18 décembre	2017-12-01	98,735	4,660
49	—	4,50	22 janvier	2018-12-01	100,765	4,410
<b>TOTAL</b>	<b>1 920</b>					

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

TABLEAU D.24

**Emprunts réalisés en 2007-2008<sup>P</sup> par Financement-Québec**

<b>Montant en dollars canadiens<sup>(4)</sup></b>	<b>Valeur nominale en devises étrangères</b>	<b>Taux d'intérêt<sup>(2)</sup></b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Prix à l'investisseur</b>	<b>Rendement à l'investisseur<sup>(3)</sup></b>
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
251	—	Variable <sup>(4)</sup>	11 juin	2013-09-16	100,218	Variable
553	—	Variable <sup>(4)</sup>	17 septembre	2013-09-16	100,462	Variable
476	—	Variable <sup>(4)</sup>	7 novembre	2013-09-16	100,341	Variable
200	—	Variable <sup>(4)</sup>	3 décembre	2014-12-01	100,000	Variable
200	—	Variable <sup>(4)</sup>	10 décembre	2014-12-01	100,032	Variable
200	—	Variable <sup>(4)</sup>	18 janvier	2014-12-01	100,010	Variable
129	—	5,25	3 mars	2034-06-01	104,253	4,958
<b>2 009</b>						

P : Résultats préliminaires.

- (1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.  
(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.  
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.  
(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.25

Emprunts réalisés en 2007 par Hydro-Québec<sup>(1)</sup>

Montant en dollars canadiens <sup>(2)</sup>	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur <sup>(4)</sup>
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
526	—	5,00	19 janvier	2045-02-15	105,236	4,703
498	—	5,00	8 août	2045-02-15	99,512	5,029
501	—	5,00	5 octobre	2045-02-15	100,129	4,992
514	—	5,00	10 décembre	2045-02-15	102,881	4,832
<b>2 039</b>						

(1) Emprunts réalisés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(3) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(4) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.



# Section E

## Appuyer la famille et le mieux-être des Québécois

<b>1. SOUTENIR LES FAMILLES.....</b>	<b>E.3</b>
1.1 Des investissements de plus de 900 millions de dollars sur cinq ans pour les familles .....	E.3
1.1.1 Création de 20 000 places dans le réseau de garderies publiques.....	E.5
1.1.2 Fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté .....	E.6
1.1.3 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants .....	E.8
1.1.4 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité.....	E.14
1.1.5 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption .....	E.15
1.2 Rappel des mesures mises en place depuis 2003 pour les familles .....	E.16
<b>2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE NOS AÎNÉS .....</b>	<b>E.27</b>
2.1 Nouveaux investissements en faveur des aînés totalisant près de 1 milliard de dollars sur cinq ans.....	E.29
2.1.1 Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite .....	E.34
2.1.2 Indexation des montants donnant droit aux crédits d'impôt en raison de l'âge et pour revenus de retraite .....	E.36
2.1.3 Bonification et simplification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée.....	E.39
2.1.4 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels.....	E.51

2.1.5	Fonds de 200 millions de dollars sur dix ans pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels .....	E.53
2.1.6	Amélioration de l'offre de services de maintien à domicile du MSSS .....	E.54
2.1.7	Nouveau soutien aux initiatives locales visant l'accroissement du respect à l'égard des aînés .....	E.55
2.1.8	Amélioration de l'alimentation dans les CHSLD.....	E.55
2.1.9	Favoriser la retraite progressive .....	E.56

## 1. SOUTENIR LES FAMILLES

Pour mieux faire face au défi démographique et soutenir les familles, le Québec s'est doté d'une politique familiale avant-gardiste :

- introduction du soutien aux enfants en 2005, une allocation familiale qui accorde 2 milliards de dollars par année à plus de 850 000 familles québécoises;
- atteinte de l'objectif de 200 000 places en services de garde à contribution réduite à 7 \$ par jour pour les enfants de moins de 5 ans;
- instauration du régime d'assurance parentale en 2006 accessible, souple et généreux pour permettre aux parents de s'occuper de leur nouveau-né dans la première année de sa vie.

Au total, le soutien financier aux familles totalisera plus de 5 milliards de dollars en 2008, soit une hausse de 42 % comparativement à 2003.

Bien que beaucoup ait été fait en la matière, le *Budget 2008-2009* prévoit de nouvelles mesures pour soutenir davantage les familles.

### 1.1 Des investissements de plus de 900 millions de dollars sur cinq ans pour les familles

Le gouvernement estime essentiel de soutenir les familles et d'investir dans le bien-être de ses enfants. À cet égard, le *Budget 2008-2009* prévoit cinq mesures<sup>1</sup> :

- la création de 20 000 places dans le réseau de garderies publiques;
- un fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour favoriser le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon;
- une amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde;
- une bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité;
- une bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption.

---

<sup>1</sup> Ces mesures sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

Au total, les mesures du *Budget 2008-2009* représentent un soutien financier additionnel de plus de 900 millions de dollars sur cinq ans pour les familles.

TABLEAU E.1

### Investissements visant à améliorer le soutien aux familles

(en millions de dollars)

	Pleine année	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cumulatif sur 5 ans
Création de 20 000 places dans le réseau de garderies publiques <sup>(1)</sup>	233,5	11,0	61,5	118,0	181,5	233,5	605,5
Fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour favoriser le développement des enfants en situation de pauvreté <sup>(2)</sup>	—	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde	20,0	5,0	20,0	20,0	20,0	20,0	85,0
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>256,5</b>	<b>59,0</b>	<b>124,5</b>	<b>181,0</b>	<b>244,5</b>	<b>296,5</b>	<b>905,5</b>

(1) Impact financier excluant les 2 000 places déjà annoncées en 2007.

(2) Incluant une contribution annuelle de 25 M\$, soit 250 M\$ sur dix ans, de la Fondation Lucie et André Chagnon.

### 1.1.1 Création de 20 000 places dans le réseau de garderies publiques

Le programme de services de garde éducatifs à la petite enfance mis en place en 1997 a permis d'offrir des places de garde à tarif avantageux pour les parents d'enfants de moins de 5 ans.

Les services de garde représentent un moyen efficace pour favoriser la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles. Ils apportent une aide substantielle aux familles ainsi qu'aux entreprises qui peuvent disposer d'une main-d'œuvre plus importante et plus disponible.

Le *Budget 2008-2009* prévoit la création de 18 000 places de garde à contribution réduite, réparties comme suit :

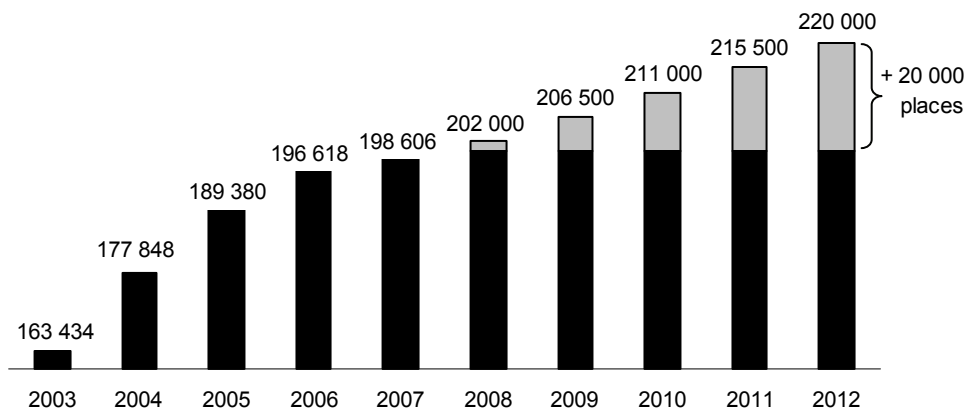
- 4 500 places en 2008-2009;
- 4 500 places en 2009-2010;
- 4 500 places en 2010-2011;
- 4 500 places en 2011-2012.

Additionnées aux 2 000 places déjà annoncées en juillet 2007, cela représente un ajout de 20 000 places. Ainsi, en 2012, le nombre de places à contribution réduite atteindra 220 000 places.

#### GRAPHIQUE E.1

#### Nombre de places en services de garde à contribution réduite pour les enfants de moins de 5 ans

(au 31 mars de l'année)



### 1.1.2 **Fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté**

Une étude réalisée par la Direction de la santé publique de Montréal, intitulée *En route pour l'école!*, conclut qu'il faut agir dans les premières années de vie des tout-petits pour donner toutes les chances aux enfants de milieux défavorisés de réussir. En agissant de la sorte, on veut prévenir le décrochage scolaire plus tard dans leur vie.

Dans ce contexte, le *Budget 2008-2009* prévoit la création d'un nouveau fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour financer des projets qui favoriseront le développement des enfants de 0 à 5 ans en situation de pauvreté.

Ce nouveau fonds sera financé à raison de 15 millions de dollars par année par le gouvernement et de 25 millions de dollars par année par la Fondation Lucie et André Chagnon, pour un total de 400 millions de dollars au terme des dix prochaines années. La contribution gouvernementale au fonds sera versée à partir des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac.

Le Fonds financera des initiatives visant à favoriser le développement des enfants, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, moteur, socio affectif, social et autres, afin de leur permettre d'être préparés pour la scolarisation.

Le Fonds visera à financer des actions et des projets réalisés dans le cadre de partenariats avec les communautés locales afin notamment :

- d'augmenter l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants pour mieux influencer leur parcours de vie dès leur plus jeune âge;
- d'améliorer le soutien aux parents sous diverses formes afin de les outiller pour favoriser le développement des enfants.

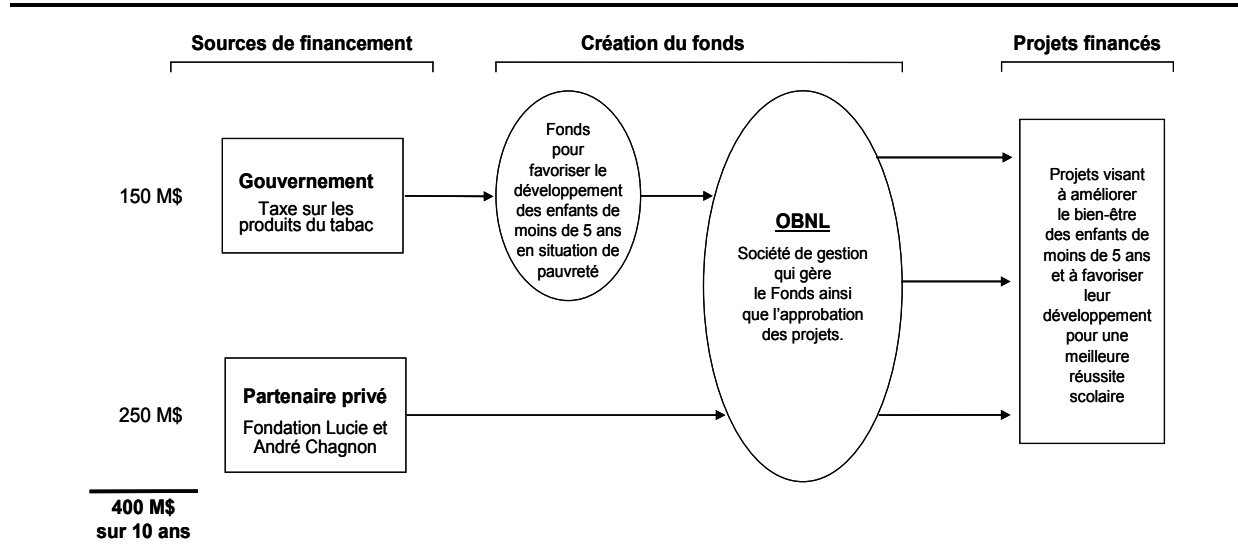
La gouvernance et le fonctionnement de ce nouveau fonds pour favoriser le développement des enfants en bas âge, s'inspireront du fonds pour les saines habitudes de vie que le gouvernement a créé en partenariat avec la famille Chagnon.

Un accord de principe a été signé entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon pour la création de ce fonds. Un protocole d'entente entre les parties viendra définir plus précisément les objectifs du fonds ainsi que les modalités d'approbation des projets. À cet égard, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille déposera un projet de loi au cours de la session parlementaire du printemps 2008.

GRAPHIQUE E.2

**Fonds pour favoriser le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté**

(structure organisationnelle privilégiée)



### 1.1.3 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Les familles du Québec ont trois options pour la garde de leurs enfants, soit :

- les services de garde à contribution réduite;
- les services de garde à tarif régulier;
- la garde à la maison.

En 2008, on prévoit que parmi les 392 000 enfants de moins de 5 ans, environ :

- 226 000 fréquenteront les services de garde à contribution réduite (7 \$ par jour);
- 93 000 fréquenteront, par exemple, les garderies à tarif régulier (généralement 25 \$ par jour) et les parents bénéficieront du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- 73 000 seront gardés à la maison, généralement par un des conjoints, et les parents ne bénéficieront pas du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

TABLEAU E.2

#### Aide à la garde accordée par le Québec aux enfants de moins de 5 ans – 2008

	Services de garde à contribution réduite (7 \$/jour)	Services de garde privés à tarif régulier	Autres	Total
<b>Nombre d'enfants</b>	226 000	93 000	73 000	392 000
<b>Aide de l'État (en M\$)</b>				
- Subventions de garde <sup>(1)</sup>	1 721	n.s.p.	n.s.p.	1 721
- Crédit d'impôt pour frais de garde	12	64	2	78
<b>Total : Aide de l'État</b>	<b>1 733</b>	<b>64</b>	<b>2</b>	<b>1 799</b>
<i>En dollars par enfant</i>	7 668	688	27	4 589

(1) Le montant pour 2008 a été estimé à partir des crédits budgétaires de 2007-2008.



Actuellement, l'aide pour les parents dont les enfants sont en services de garde privés à tarif régulier est plus généreuse pour les familles ayant un revenu inférieur à 50 000 \$. Au-delà de ce revenu, les services de garde à 7 \$ par jour sont plus avantageux.

- Par exemple, en tenant compte de la fiscalité québécoise et fédérale, un couple avec un enfant âgé de moins de 5 ans et ayant un revenu de 50 000 \$ paiera :
  - 2,68 \$ par jour dans un centre de la petite enfance;
  - 3,02 \$ par jour dans une garderie privée au tarif de 25 \$ par jour.
- En comparaison, la même famille avec un revenu de 80 000 \$ paiera 2,73 \$ par jour pour la garderie à contribution réduite comparativement à 9,28 \$ pour une place en services de garde privés à tarif régulier.

Afin que le choix des parents entre les services de garde à contribution réduite et les services de garde privés soit plus neutre, le *Budget 2008-2009* prévoit une bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants jusqu'à un revenu familial de 100 550 \$.

- Le taux du crédit d'impôt pour frais de garde passera à 60 % des frais de garde admissibles pour les revenus allant de 46 755 \$ à 82 100 \$. Il diminuera par la suite pour atteindre le taux minimum de 26 % à 100 550 \$ plutôt qu'à 85 535 \$.

Ainsi, jusqu'à un revenu familial de 80 000 \$, il n'y aura pratiquement plus d'écart entre le coût net quotidien des deux types de services de garde. Cette bonification s'appliquera à compter de 2009. Elle profitera à 150 000 familles et se traduira par un allègement fiscal de 20 millions de dollars par année pour l'ensemble de ces familles.

TABLEAU E.3

**Tarifs nets de garde pour un enfant de moins de 5 ans – 2008**  
**Couple avec un enfant et ayant deux revenus de travail<sup>(1)</sup>**  
(en dollars par jour)

Revenu de travail du ménage	Services de garde à contribution réduite (7 \$/jour)	Avant Budget 2008-2009		Après Budget 2008-2009	
		Services de garde privés à tarif régulier <sup>(2)</sup>	Écart	Services de garde privés à tarif régulier	Écart
10 000	- 2,43	- 2,66	0,23	- 2,66	0,23
20 000	- 1,12	- 3,78	2,66	- 3,78	2,66
25 000	0,08	- 2,56	2,64	- 2,56	2,64
40 000	2,33	- 2,15	4,48	- 2,15	4,48
45 000	2,57	0,81	1,76	0,81	1,76
50 000	2,68	3,02	- 0,34	3,02	- 0,34
60 000	2,68	5,07	- 2,39	3,07	- 0,39
70 000	2,68	7,32	- 4,64	3,07	- 0,39
80 000	2,73	9,28	- 6,55	2,78	- 0,05
90 000	2,73	10,56	- 7,83	4,06	- 1,33
100 000	2,73	10,56	- 7,83	8,56	- 5,83

Note : Le tarif tient compte des mesures fédérales, dont la Prestation universelle fédérale pour la garde d'enfants.

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(2) Frais de garde de 25 \$ par jour par enfant pendant 260 jours (25 \$ X 260 = 6 500 \$).

### Amélioration des taux de la table du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde

**Table des taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants – 2008**

Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt (%)		Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt (%)	
Supérieur à	Sans dépasser	Avant Budget 2008-2009	Après Budget 2008-2009	Supérieur à	Sans dépasser	Avant Budget 2008-2009	Après Budget 2008-2009
0	30 795	75	75	66 145	67 280	43	60
30 795	31 930	74	74	67 280	68 425	42	60
31 930	33 075	73	73	68 425	69 555	41	60
33 075	34 210	72	72	69 555	70 705	40	60
34 210	35 350	71	71	70 705	71 845	39	60
35 350	36 485	70	70	71 845	72 975	38	60
36 485	37 635	69	69	72 975	74 120	37	60
37 635	38 775	68	68	74 120	75 255	36	60
38 775	39 910	67	67	75 255	76 405	35	60
39 910	41 045	66	66	76 405	77 535	34	60
41 045	42 195	65	65	77 535	78 680	33	60
42 195	43 330	64	64	78 680	79 820	32	60
43 330	44 475	63	63	79 820	80 965	31	60
44 475	45 610	62	62	80 965	82 100	30	60
45 610	46 755	61	61	82 100	83 245	29	58
46 755	47 895	60	60	83 245	84 380	28	56
47 895	49 025	59	60	84 380	85 535	27	54
49 025	50 165	58	60	85 535	86 690	26	52
50 165	51 320	57	60	86 690	87 845	26	50
51 320	52 455	56	60	87 845	89 000	26	48
52 455	53 600	55	60	89 000	90 155	26	46
53 600	54 740	54	60	90 155	91 310	26	44
54 740	55 875	53	60	91 310	92 465	26	42
55 875	57 020	52	60	92 465	93 620	26	40
57 020	58 160	51	60	93 620	94 775	26	38
58 160	59 305	50	60	94 775	95 930	26	36
59 305	60 440	49	60	95 930	97 085	26	34
60 440	61 580	48	60	97 085	98 240	26	32
61 580	62 720	47	60	98 240	99 395	26	30
62 720	63 860	46	60	99 395	100 550	26	28
63 860	65 000	45	60	100 550	et plus	26	26
65 000	66 145	44	60				

### Coût d'une place en garderie selon le type de garde

Les familles ayant un revenu total de 50 000 \$ et utilisant les services de garde à contribution réduite paient moins cher pour la garde de leurs enfants. Par exemple, pour un couple, le coût d'une place est de :

- 49,27 \$ par jour dans un centre de la petite enfance (CPE), pour un tarif net de 2,68 \$ – la famille bénéficie indirectement d'une subvention de fonctionnement de 42,27 \$ par jour accordée au CPE, ce qui permet au CPE de ne charger que 7 \$ par jour aux parents;
- 25,00 \$ par jour dans une garderie à tarif régulier pour un tarif net de 3,02 \$ – la famille paie le plein prix mais bénéficie du crédit d'impôt pour frais de garde du Québec, de la déduction pour frais de garde fédérale et de la Prestation universelle fédérale pour la garde d'enfants.

L'écart entre les deux est de 0,34 \$ par jour, après avoir considéré l'impact des crédits d'impôt et des prestations gouvernementales.

#### **Couple avec un enfant et ayant deux revenus de travail totalisant 50 000 \$(<sup>1</sup>) – 2008**

(en dollars par jour)

	Services de garde (7 \$/jour)	Services de garde privés à tarif régulier	Écart
<b>FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDE</b>			
- Contribution directe des parents	7,00	25,00	– 18,00
- Subvention de fonctionnement du Québec	42,27	—	42,27
<b>Coût total quotidien par place de garde</b>	<b>49,27</b>	<b>25,00</b>	<b>24,27</b>
<b>COÛT NET POUR LE PARENT</b>			
- Tarif brut	7,00	25,00	– 18,00
<b>Aide québécoise</b>			
- Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	n.s.p.	– 15,00	15,00
<b>Aide fédérale</b>			
- Prestation fiscale canadienne pour enfant	– 0,14	– 0,50	0,36
- Prestation universelle pour la garde d'enfants	– 3,30	– 3,30	—
- Déductions pour frais de garde d'enfants	– 0,88	– 3,13	2,25
- Crédit pour TPS	—	– 0,05	0,05
<b>Sous-total fédéral</b>	<b>– 4,32</b>	<b>– 6,98</b>	<b>2,66</b>
<b>TARIF NET</b>	<b>2,68</b>	<b>3,02</b>	<b>– 0,34</b>

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

**Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants vise à compenser une partie des frais de garde encourus par la famille pour aller travailler ou étudier.

Le montant maximum des frais de garde admissibles s'élève à :

- 10 000 \$ pour un enfant ayant une déficience physique ou mentale grave et prolongée, peu importe son âge;
- 7 000 \$ pour un enfant de moins de 7 ans;
- 4 000 \$ pour un autre enfant admissible de 16 ans ou moins.

Le taux du crédit d'impôt varie de 75 % à 26 % des frais de garde admissibles en fonction du revenu familial.

En 2007, 355 000 familles ont bénéficié de 173 millions de dollars grâce à cette mesure.

### 1.1.4 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité

En décembre dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à encadrer les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée. Ce projet de loi introduit notamment une politique d'implantation d'un seul embryon qui a comme objectif de réduire le nombre de grossesses multiples et ainsi de diminuer les risques pour la santé de la mère et des enfants à naître.

Les frais reliés au traitement de l'infertilité peuvent atteindre parfois des niveaux très importants pour les familles. Ainsi, afin de mieux considérer les coûts additionnels qui pourraient en découler, le *Budget 2008-2009* prévoit, à compter de l'année d'imposition 2008, une hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, dont la fécondation *in vitro* et les frais reliés à l'insémination artificielle.

Avec la bonification prévue dans le cadre du *Budget 2008-2009*, le crédit d'impôt sera égal à 50 % des frais admissibles payés dans l'année par le particulier ou son conjoint. Les frais admissibles sont plafonnés à 20 000 \$, ce qui donne lieu à un crédit d'impôt maximal de 10 000 \$ par année.

En tenant compte de la fiscalité du Québec et du gouvernement fédéral, plus de 60 % des frais admissibles seront remboursés. En 2008, la bonification représentera un gain de 2 millions de dollars par année et profitera à quelque 2 500 familles.

TABLEAU E.4

#### Aide fiscale pour le traitement de l'infertilité après *Budget 2008-2009* Couple ayant deux revenus<sup>(1)</sup> et des frais pour le traitement de l'infertilité de 5 000 \$ – 2008 (en dollars)

Revenu de travail	Crédit d'impôt remboursable pour l'infertilité – Québec	Crédits d'impôt pour frais médicaux <sup>(2)</sup> – fédéral		Total	
		Remboursable	Non remboursable	Aide totale	En % de la dépense
20 000	2 500	1 041	—	3 541	71
40 000	2 500	194	626	3 320	66
60 000	2 500	—	626	3 126	63
80 000	2 500	—	613	3 113	62
100 000	2 500	—	575	3 075	62

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(2) Le calcul des crédits d'impôt pour frais médicaux suppose une prime d'assurance-médicaments de 1 095 \$ pour le couple.

### 1.1.5 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption

Dans le but de compenser les coûts importants associés à l'adoption d'un enfant, le *Budget 2008-2009* prévoit que, à compter de l'année d'imposition 2008, le taux du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption sera majoré de 30 % à 50 %. Ainsi, les paramètres du crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption demeurent harmonisés avec ceux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité.

Avec la bonification du *Budget 2008-2009*, le crédit d'impôt pour adoption sera égal à 50 % des frais admissibles payés par le particulier ou son conjoint.

— Les frais admissibles sont plafonnés à 20 000 \$, ce qui donne lieu à un crédit d'impôt maximal de 10 000 \$ par année.

En tenant compte de la fiscalité du Québec et du fédéral, le remboursement des frais admissibles pourra atteindre 63 %.

La hausse du crédit d'impôt représente un gain de 1 million de dollars. Cette majoration permettra de mieux compenser les frais reliés aux procédures requises à l'adoption d'un enfant.

TABLEAU E.5

#### Aide fiscale pour l'adoption après *Budget 2008-2009* Couple ayant deux revenus<sup>(1)</sup> et des frais d'adoption de 5 000 \$ – 2008 (en dollars)

Revenu de travail	Crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption – Québec	Crédit d'impôt non remboursable pour frais d'adoption – fédéral	Total	
			Aide totale	En % de la dépense
20 000	2 500	—	2 500	50
40 000	2 500	626	3 126	63
60 000	2 500	626	3 126	63
80 000	2 500	626	3 126	63
100 000	2 500	626	3 126	63

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

## 1.2 Rappel des mesures mises en place depuis 2003 pour les familles

Depuis 2003, les actions du gouvernement ont visé à mieux soutenir financièrement les familles et à favoriser une meilleure conciliation entre les responsabilités parentales et professionnelles. Ainsi, la politique familiale du Québec comprend :

- un soutien financier généreux et universel pour les familles (le Soutien aux enfants);
- des mesures importantes de conciliation travail-famille (dont les services de garde à contribution réduite, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants et le régime québécois d'assurance parentale);
- un soutien pour les familles ayant des enfants aux études (dont le crédit d'impôt à l'égard du montant pour enfant en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, le crédit d'impôt pour enfant majeur aux études).

En considérant les mesures du *Budget 2008-2009*, le soutien financier accordé aux familles totalisera 5,1 milliards de dollars en 2008, soit une hausse de 42 % comparativement à 2003.

TABLEAU E.6

### Évolution de l'aide financière accordée aux familles – Québec (en millions de dollars)

	2003	2008	Variation 2003-2008
<b>Mesures budgétaires</b>			
- Services éducatifs à l'enfance <sup>(1)</sup>	1 796	2 255	
- Autres mesures <sup>(2)</sup>	686	144	
<b>Sous-total</b>	<b>2 482</b>	<b>2 399</b>	
<b>Mesures fiscales</b>			
- Soutien aux enfants	n.s.p.	2 088	
- Prime au travail	n.s.p.	261	
- Autres mesures <sup>(3)</sup>	1 113	359	
<b>Sous-total</b>	<b>1 113</b>	<b>2 708</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 595</b>	<b>5 107</b>	<b>42 %</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Petite enfance, milieu scolaire, maternelle 5 ans, maternelle en milieu défavorisé, frais de garde pour enfants à charge (aide financière aux études) et aide à la garde (aide sociale).

(2) Principalement ancienne allocation familiale du Québec, aide sociale, APPORT, allocation-logement et aides financières aux études.

(3) Principalement crédit d'impôt non remboursable pour enfants à charge, pour famille monoparentale, crédit d'impôt non remboursable pour enfants majeurs aux études, soutien pour enfant handicapé, réduction d'impôt à l'égard des familles, crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants et crédit d'impôt remboursable pour la TVQ.



**Principales mesures bénéficiant aux familles****Soutien aux enfants**

Depuis 2005, les familles québécoises reçoivent le Soutien aux enfants à l'égard des enfants âgés de moins de 18 ans. Cette allocation familiale varie selon le revenu familial, la situation familiale et le nombre d'enfants dans la famille. Elle n'est imposable ni au Québec ni au fédéral.

**Services de garde à contribution réduite (7 \$/jour)**

Actuellement, les familles québécoises bénéficient de plus de 200 000 places de garde à contribution réduite pour leurs enfants de moins de 5 ans.

**Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants compense une partie des frais de garde encourus pour aller travailler ou étudier. En 2007, environ 355 000 ménages ont bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, dont le coût est estimé à 173 millions de dollars.

**Prime au travail**

Depuis 2005, la Prime au travail permet d'accroître l'incitation au travail en majorant le revenu de travail des ménages à faible revenu. En 2008, la majoration peut atteindre 2 861 \$ pour un couple avec enfants et 2 219 \$ pour une famille monoparentale.

**Crédit d'impôt à l'égard du montant pour enfant en formation professionnelle ou aux études postsecondaires**

En reconnaissant que les enfants ont essentiellement les mêmes besoins financiers qu'un adulte, ce crédit d'impôt a pour but d'accorder un allègement fiscal aux parents dont les enfants sont aux études secondaires en formation professionnelle ou aux études postsecondaires. En 2007, il accorde 13 millions de dollars aux familles québécoises.

**Incitatif québécois à l'épargne-études**

L'Incitatif québécois à l'épargne-études est accordé par le gouvernement du Québec à l'égard des contributions versées après le 20 février 2007. L'aide fiscale à l'épargne-études équivaut à 10 % de la première tranche de 2 500 \$ de cotisation annuelle. Pour les familles à faible et à moyen revenus, l'aide peut être bonifiée. Le montant cumulatif du crédit d'impôt accordé pour un enfant ne peut excéder 3 600 \$.

**Régime québécois d'assurance parentale**

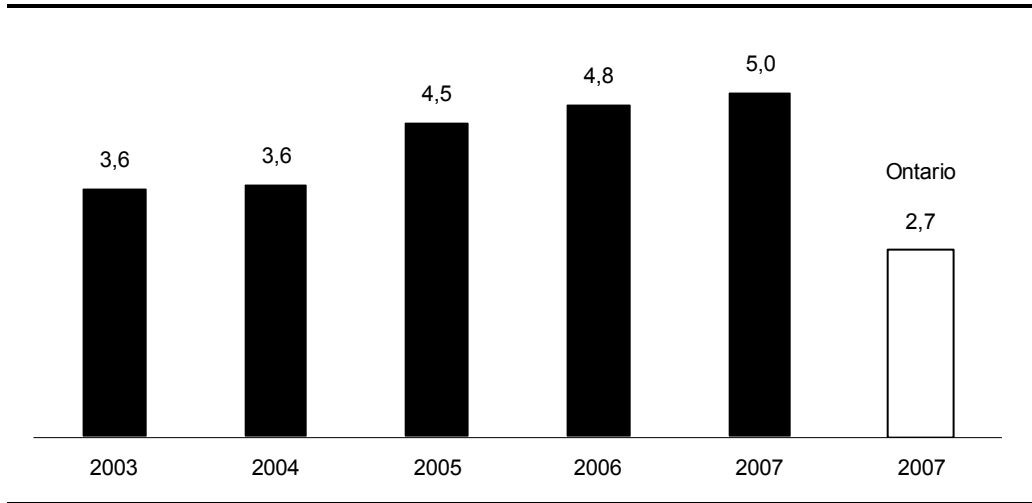
En 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le Régime québécois d'assurance parentale. Le nouveau régime a permis le versement de 817 millions de dollars de prestations à 97 692 parents québécois en 2006.

En 2007, le soutien financier des familles au Québec était presque deux fois plus élevé que celui de l'Ontario.

GRAPHIQUE E.3

**Soutien financier aux familles accordé par les gouvernements du Québec et de l'Ontario**

(en milliards de dollars)



## □ Un revenu disponible continuellement en hausse

Au cours des quatre derniers budgets, les familles du Québec ont bénéficié de gains substantiels à la suite des réductions d'impôt importantes et des mesures de soutien aux familles.

Par exemple, pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, le revenu disponible a augmenté :

- de 4 733 \$ pour un revenu familial de 25 000 \$;
- de 2 725 \$ pour un revenu familial de 75 000 \$;
- de 2 466 \$ pour un revenu familial de 125 000 \$.

TABLEAU E.7

### Gains pour l'année 2008 des mesures prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple avec deux enfants<sup>(1)</sup> et ayant deux revenus de travail<sup>(2)</sup> (en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 <sup>(3)</sup>			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 <sup>(3)</sup>	Budget 2007-2008 <sup>(3)</sup>	Indexation <sup>(7)</sup>	Total
	Soutien aux enfants <sup>(4)</sup>	Prime au travail	Régime unique <sup>(5)</sup>	Déduction pour les travailleurs	Baisse d'impôt de 950 M\$ <sup>(6)</sup>		
0	1 750	—	—	—	—	174	1 924
15 000	1 750	2 780	—	20	—	224	4 774
25 000	2 224	1 780	75	390	—	264	4 733
35 000	920	780	105	520	142	523	2 990
50 000	660	—	150	400	142	581	1 933
65 000	670	—	195	480	290	785	2 421
75 000	570	—	221	480	690	763	2 725
100 000	—	—	32	400	770	618	1 820
125 000	—	—	13	480	946	1 027	2 466
150 000	—	—	13	480	1 946	1 027	3 466
175 000	—	—	13	480	2 026	1 027	3 546

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enfants âgés de 7 ans et 9 ans.

(2) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(3) Excluant l'indexation qui apparaît à la colonne « Indexation ».

(4) Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et l'ancienne allocation familiale d'avant 2005.

(5) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(6) Hausses des seuils de la table d'imposition et du montant de base.

(7) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

## □ Une aide généreuse durant la période où l'enfant est d'âge mineur

En fait, en tenant compte uniquement du Soutien aux enfants, le gouvernement offre un soutien financier important pour les enfants.

Par exemple, pour une famille à faible revenu ayant trois enfants, le montant du Soutien aux enfants versé atteindra 4 232 \$ par année, soit 76 176 \$ pendant la période où les enfants sont d'âge mineur. À ces sommes peuvent s'ajouter un supplément pour les familles monoparentales et pour les enfants handicapés.

- Un couple reçoit le montant maximal du Soutien aux enfants jusqu'à un revenu familial de 43 654 \$.
- Une famille monoparentale reçoit le montant maximal du Soutien aux enfants jusqu'à un revenu familial de 31 984 \$.
- Au-delà de ces seuils de revenu, le montant maximal est réduit jusqu'à ce qu'il atteigne le montant minimal.

TABLEAU E.8

### Soutien aux enfants du Québec - 2008

(en dollars)

	Montant maximal		Montant minimal	
	Par année	Sur 18 ans <sup>(1)</sup>	Par année	Sur 18 ans <sup>(1)</sup>
1 enfant	2 116	38 088	594	10 692
2 enfants	3 174	57 132	1 142	20 556
3 enfants	4 232	76 176	1 690	30 420
4 enfants	5 818	104 724	2 238	40 284

(1) Montant cumulé sans tenir compte de l'indexation des paramètres et de l'âge des enfants.

## □ Un soutien du revenu important en faveur des familles

Ainsi, l'aide financière totale apportée par le gouvernement est substantielle. Par exemple, pour un couple avec deux enfants et n'ayant pas de revenu de travail, le revenu disponible atteint 22 179 \$ en 2008, dont 12 608 \$ provenant du gouvernement du Québec.

TABLEAU E.9

### Revenu disponible pour un couple avec deux enfants<sup>(1)</sup> et ayant deux revenus de travail<sup>(2)</sup> - 2008 (en dollars)

Revenu de travail	Gouvernement du Québec					Gouvernement du Canada				Revenu disponible
	Soutien aux enfants	Prime au travail	Autres <sup>(3)</sup>	Impôt Québec	Sous-total Québec	Transferts fédéraux <sup>(4)</sup>	Impôt fédéral	Sous-total fédéral	Cotisation <sup>(5)</sup>	
0	3 174	—	9 434	—	12 608	9 571	—	9 571	—	22 179
15 000	3 174	2 850	-1 294	—	4 730	10 483	—	10 483	-672	29 541
25 000	3 174	2 015	-3 179	-58	1 953	9 554	—	9 554	-1 351	35 156
35 000	3 174	1 065	-3 380	-1 578	-719	7 255	-804	6 451	-2 030	38 702
50 000	3 000	—	-3 640	-3 978	-4 618	4 675	-2 555	2 120	-3 049	44 454
65 000	2 400	—	-3 640	-6 378	-7 618	4 075	-4 306	-231	-4 067	53 084
75 000	2 000	—	-3 640	-8 034	-9 674	3 675	-5 473	-1 798	-4 746	58 782
100 000	1 142	—	-3 640	-12 994	-15 492	2 675	-9 830	-7 155	-5 691	71 662
125 000	1 142	—	-3 640	-17 994	-20 492	2 400	-14 411	-12 011	-5 786	86 712
150 000	1 142	—	-3 640	-23 050	-25 548	2 400	-19 003	-16 603	-5 786	102 063
175 000	1 142	—	-3 640	-29 010	-31 508	2 400	-24 338	-21 938	-5 786	115 768

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans avec frais de garde à contribution réduite.

(2) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(3) Aide sociale, crédit d'impôt remboursable pour la TVQ, allocation-logement, remboursement d'impôts fonciers et frais de garde à contribution réduite.

(4) Prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, prestation fiscale pour revenu de travail et crédit d'impôt remboursable pour la TPS.

(5) Régime de rentes du Québec, Régime québécois d'assurance parentale et Assurance-emploi.

**Rappel du Budget 2004-2005**  
**Réforme du soutien financier aux familles**

Dans le cadre du *Budget 2004-2005*, le gouvernement a procédé à la mise en place du Soutien aux enfants qui remplaçait les trois mesures suivantes :

- l'allocation familiale du Québec;
- le crédit d'impôt non remboursable pour enfants à charge;
- la réduction d'impôt à l'égard des familles.

Ce nouveau soutien financier plus simple et plus généreux pour les familles à faible et à moyen revenus a permis de retourner près de 550 millions de dollars de plus dans les poches de toutes les familles du Québec. Actuellement, les familles reçoivent, par chèque ou par dépôt direct, 2 milliards de dollars par année, soit 500 millions de dollars par trimestre.

**Allègement fiscal accordé par la réforme du soutien aux familles**

(en millions de dollars)

	<b>2005</b>
<b>Nouveau régime</b>	
- Soutien aux enfants	1 976
- Crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études	58
<b>Sous-total</b>	<b>2 034</b>
<b>Ancien régime</b>	
- Allocation familiale	- 475
- Crédit d'impôt non remboursable pour enfants <sup>(1)</sup>	- 692
- Réduction d'impôt à l'égard des familles	- 320
<b>Sous-total</b>	<b>-1 487</b>
<b>ALLÈGEMENT FISCAL</b>	<b>547</b>

(1) Incluant le crédit d'impôt non remboursable pour le premier enfant d'une famille monoparentale.

Source : *Budget 2004-2005*.

## □ Une hausse importante du revenu disponible depuis 2003

L'aide aux familles a augmenté considérablement depuis 2003. Par exemple, un couple avec deux enfants et un revenu de 35 000 \$ ou moins a vu son revenu disponible augmenter de plus de 20 % entre 2003 et 2008.

TABLEAU E.10

### Évolution du revenu disponible de 2003 à 2008 pour un couple avec deux enfants<sup>(1)</sup> et ayant deux revenus de travail<sup>(2)</sup>

(en dollars)

Revenu de travail	2003	2008	Variation	
			(en \$)	(en %)
0	17 295	22 179	4 884	28,2
15 000	21 031	29 541	8 510	40,5
25 000	26 692	35 156	8 464	31,7
35 000	31 586	38 702	7 116	22,5
50 000	39 651	44 454	4 803	12,1
65 000	47 523	53 084	5 561	11,7
75 000	52 389	58 782	6 393	12,2
100 000	67 081	71 662	4 581	6,8
125 000	81 824	86 712	4 888	6,0
150 000	95 608	102 063	6 455	6,8
175 000	109 181	115 768	6 587	6,0

(1) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans avec frais de garde à contribution réduite.

(2) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

**□ Le soutien est plus important pour les familles dont l'un des conjoints s'occupe des enfants à la maison**

Les familles dont l'un des conjoints demeure à la maison ont un soutien financier plus important.

À titre d'exemple, dans le cas d'un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail totalisant 75 000 \$, si le conjoint ayant le revenu le plus bas décide de demeurer à la maison, le revenu de travail diminue de 30 000 \$.

Toutefois, les mesures d'aide à la famille augmentent et les impôts et cotisations retenus diminuent. En conséquence, le revenu disponible du ménage diminue seulement de 14 636 \$, bien que le revenu de travail ait diminué de 30 000 \$.

TABLEAU E.11

**Couple avec deux enfants<sup>(1)</sup> – 2008**

(en dollars)

	<b>Deux revenus de travail totalisant 75 000 \$<sup>(2)</sup></b>	<b>Un revenu de travail de 45 000 \$</b>	<b>Écart</b>
<b>Revenu de travail</b>	<b>75 000</b>	<b>45 000</b>	<b>- 30 000</b>
<b>Soutien du Québec</b>			
- Soutien aux enfants	2 000	3 160	+ 1 160
- Prime au travail	—	—	—
- Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ	—	—	—
- Remboursement d'impôts fonciers	—	—	—
<b>Soutien du fédéral</b>			
- Prestation fiscale canadienne pour enfants	1 275	2 329	+ 1 054
- Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 400	2 400	—
- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS	—	66	+ 66
<b>Impôts et cotisations</b>			
- Impôt du Québec	- 8 238	- 3 598	+ 4 640
- Impôt fédéral	- 5 897	- 2 956	+ 2 941
- Cotisations	- 4 687	- 2 823	+ 1 864
Frais de garde d'enfants <sup>(3)</sup>	- 3 640	—	+ 3 640
<b>Sous-total</b>	<b>- 16 786</b>	<b>- 1 422</b>	<b>+ 15 365</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>58 214</b>	<b>43 578</b>	<b>- 14 636</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans.

(2) L'un des conjoints gagne 45 000 \$, l'autre 30 000 \$.

(3) Frais de garde de 7 \$ par jour, par enfant, pendant 260 jours (7 \$ x 260 x 2 = 3 640 \$).



## □ Une aide plus généreuse que dans les autres provinces

En tenant compte du coût des services de garde, les familles québécoises disposent d'un revenu après impôt nettement supérieur à celui des familles des autres provinces.

À titre d'exemple, le revenu disponible d'un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus totalisant 50 000 \$ est de 44 454 \$ au Québec, comparativement à 38 487 \$ en Ontario, soit 5 967 \$ de plus.

TABLEAU E.12

### Revenu disponible pour un couple avec deux enfants<sup>(1)</sup> et ayant deux revenus de travail<sup>(2)</sup> Québec et autres provinces – 2008 Avec garde à 7 \$ par jour pour le Québec et à 25 \$ par jour pour les autres provinces<sup>(3)</sup>

	Revenu familial de 50 000 \$			Revenu familial de 75 000 \$		
	Revenu disponible (en \$)	Écart en faveur des familles québécoises		Revenu disponible (en \$)	Écart en faveur des familles québécoises	
		(en \$)	(en %)		(en \$)	(en %)
Québec	44 454	—	—	58 782	—	—
Ontario	38 487	5 967	16	53 161	5 621	11
Terre-Neuve-et-Labrador	36 175	8 279	23	51 970	6 812	13
Nouvelle-Écosse	36 826	7 628	21	52 055	6 727	13
Île-du-Prince-Édouard	35 969	8 485	24	51 658	7 124	14
Nouveau-Brunswick	36 041	8 413	23	51 734	7 048	14
Manitoba	36 933	7 521	20	52 191	6 591	13
Saskatchewan	36 604	7 850	21	52 234	6 548	13
Alberta	36 890	7 564	21	52 203	6 579	13
Colombie-Britannique	36 088	8 366	23	52 707	6 075	12

(1) Enfants âgés de 2 ans et 3 ans.

(2) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(3) Frais de garde : 1 820 \$ (7 \$ x 260 jours) par enfant au Québec et 6 500 \$ (25 \$ x 260 jours) par enfant dans les autres provinces.



## 2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE NOS AÎNÉS

Dans le contexte du vieillissement de la population, le gouvernement du Québec a placé au cœur de ses préoccupations le défi d'offrir aux aînés la qualité de vie à laquelle ils sont en droit de s'attendre. La volonté du gouvernement d'y parvenir s'est traduite par la mise en place d'une *Stratégie d'action en faveur des aînés* lors du *Budget 2007-2008*, qui comprenait des initiatives d'ordre fiscal et budgétaire représentant plus de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans<sup>2</sup>. Quatre grands objectifs y avaient été identifiés pour lesquels des mesures et des initiatives ont été définies. Ces quatre objectifs étaient :

- accroître le revenu disponible des aînés;
- favoriser leur maintien à domicile le plus longtemps possible, car il s'agit de la meilleure façon de leur offrir la qualité de vie qu'ils souhaitent;
- adapter les services et les infrastructures à leurs besoins;
- renforcer leur place dans la société.

Pour le gouvernement, les actions prioritaires à poser pour améliorer davantage les conditions de vie des aînés représentent une responsabilité de société. Pour traiter cet enjeu de société et en définir les priorités, il est impératif d'associer les aînés eux-mêmes, leurs familles, leurs proches, les organismes qui les soutiennent, les associations qui les représentent et les experts. C'est pourquoi le gouvernement a lancé une consultation publique sur les conditions de vie des aînés en août dernier.

Le *Budget 2008-2009* prévoit une série de mesures visant particulièrement l'amélioration de la qualité de vie des aînés. Pour répondre aux préoccupations soulevées lors de la consultation, le gouvernement réaffirme l'importance que les aînés bénéficient du milieu de vie dont ils sont en droit de s'attendre. Ils doivent pouvoir compter sur un revenu suffisant, sur la possibilité de demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie, ainsi que sur des services mieux adaptés à leurs besoins.

---

<sup>2</sup> L'impact détaillé des mesures annoncées au *Budget 2007-2008* est présenté pour les années 2008-2009 à 2012-2013, à la fin de la section 2.

**Consultation publique sur les conditions de vie des aînés :  
Un enjeu de société, une responsabilité qui nous interpelle tous**

En août 2007, la ministre responsable des Aînés a lancé la *Consultation publique sur les conditions de vie des aînés : Un enjeu de société, une responsabilité qui nous interpelle tous*. Cette consultation a été coprésidée par M<sup>me</sup> Sheila Goldbloom, professeure agréée retraitée de l'Université McGill, et par le Dr Réjean Hébert, doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke. En trois mois, plus de 4 000 participants ont assisté à 59 séances publiques, tenues dans 25 villes différentes. Plus de 275 mémoires ont été déposés.

Il en est ressorti que la grande majorité des personnes âgées vivent une vieillesse épanouie et utile. Par ailleurs, des situations d'aînés dépendants ou qui sont en perte d'autonomie ont été abondamment décrites et discutées. Il en est également ressorti un large consensus sur les grandes orientations gouvernementales et sur leur pertinence. Les problématiques abordées peuvent être regroupées sous trois grands thèmes :

- **Les besoins des personnes âgées et de leurs aidants naturels**

Demeurer à domicile représente un moyen pour retarder le moment où on doit envisager l'hébergement. Les témoignages mettent en relief l'importance de maintenir les orientations gouvernementales à cet égard et même de les renforcer.

La situation des aidants naturels est préoccupante. Ils ont besoin d'être soutenus pour concilier leurs rôles personnel, professionnel et celui d'aidant naturel.

- **La place des personnes âgées dans la société**

La contribution des personnes âgées à la société est indéniable dans tous les secteurs.

Toutefois, l'adaptation des milieux de vie doit être poursuivie et la situation financière de certaines personnes âgées soulève des inquiétudes.

- **La prévention et l'information**

Il y a lieu de créer des environnements accueillants et adaptés aux besoins évolutifs des personnes âgées.

L'abus et la maltraitance envers les personnes âgées sont présents et peuvent prendre plusieurs formes. Il faut lutter contre ce phénomène et contre la solitude et l'isolement.

## 2.1 Nouveaux investissements en faveur des aînés totalisant près de 1 milliard de dollars sur cinq ans

Le *Discours sur le budget 2008-2009* prévoit de nouveaux investissements de près de 1 milliard de dollars sur cinq ans en faveur des aînés.

Les nouveaux investissements résultent des mesures suivantes :

- la hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite;
- l'indexation des crédits d'impôt en raison de l'âge et pour revenus de retraite;
- la bonification et la simplification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée;
- le programme transitoire de compensation financière pour les personnes âgées vivant en résidence ou en logement locatif;
- le nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels;
- le fonds de 200 millions de dollars sur dix ans pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels;
- l'amélioration de l'offre de services de maintien à domicile du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- un nouveau soutien aux initiatives locales visant l'accroissement du respect envers les aînés;
- l'amélioration de l'alimentation dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

TABLEAU E.13

**Investissements en faveur des aînés – Impacts du Budget 2008-2009**

(en millions de dollars)

	Pleine année	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	Cumulatif sur 5 ans
<b>Accroître le revenu disponible des aînés</b>							
- Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	47	—	22	48	49	49	168
- Indexation de certains crédits d'impôt							
▪ Crédit d'impôt en raison de l'âge	—	—	2	5	8	11	26
▪ Crédit d'impôt pour revenus de retraite	—	—	—	—	3	7	10
<b>Sous-total</b>	<b>47</b>	<b>—</b>	<b>24</b>	<b>53</b>	<b>60</b>	<b>67</b>	<b>204</b>
<b>Favoriser le maintien à domicile des aînés et mieux soutenir les aidants naturels</b>							
- Bonification et simplification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	35	35	35	35	35	35	175
- Programme transitoire de compensation financière pour les personnes âgées vivant en résidence ou en logement locatif	—	4	3	3	3	2	15
- Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	10	10	10	10	10	11	51
- Fonds de 200 millions de dollars sur dix ans pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels <sup>(1)</sup>	—	20	20	20	20	20	100
- Amélioration de l'offre de services de maintien à domicile du MSSS	80	80	80	80	80	80	400
<b>Sous-total</b>	<b>125</b>	<b>149</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>741</b>
<b>Accroître le respect envers les aînés</b>							
- Nouveau soutien aux initiatives locales visant l'accroissement du respect à l'égard des aînés	—	5	5	5	5	5	25
- Amélioration de l'alimentation dans les CHSLD	—	3	3	3	3	3	15
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL – Budget 2008-2009</b>	<b>172</b>	<b>157</b>	<b>180</b>	<b>209</b>	<b>216</b>	<b>223</b>	<b>985</b>

(1) Incluant une contribution annuelle de 5 M\$, soit 50 M\$ sur 10 ans, de Sojecci II Ltée.

Ces nouveaux investissements s'ajoutent à ceux annoncés au *Budget 2007-2008* de mai 2007, dans le cadre de la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.

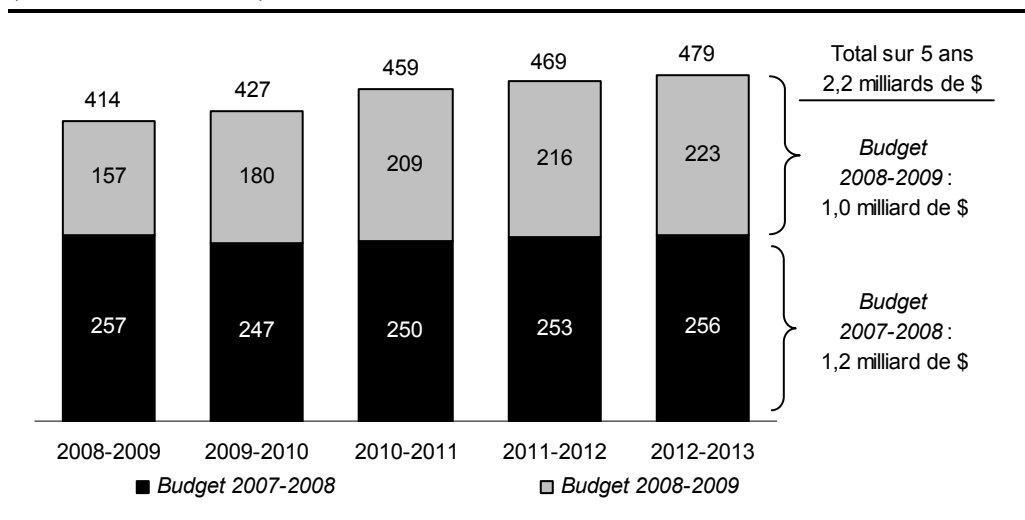
Au total, les investissements récents en faveur des aînés représentent 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, soit :

- 1,2 milliard de dollars découlant du *Budget 2007-2008*;
- 1,0 milliard de dollars provenant des nouveaux investissements annoncés dans le *Budget 2008-2009*.

#### GRAPHIQUE E.4

### Bilan des investissements en faveur des aînés – budgets 2007-2008 et 2008-2009

(en millions de dollars)



## □ Impacts des investissements en faveur des aînés sur le revenu disponible

Les mesures des budgets 2007-2008 et 2008-2009 auront des impacts importants sur le revenu disponible des aînés.

Le tableau qui suit expose les gains, pour des couples de personnes âgées, selon diverses situations, en fonction de leur revenu familial.

TABLEAU E.14

### Gains pour les personnes âgées des investissements en faveur des aînés – 2011

(en dollars)

Revenu total <sup>(1)</sup>	Revenus privés <sup>(2)</sup>	Budget 2007-2008			Budget 2008-2009			Total
		Bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée <sup>(3)</sup>	Fractionnement des revenus de retraite <sup>(4)</sup>	Hausse du crédit d'impôt pour revenus de retraite de 1 000 \$ à 1 500 \$	Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée	Crédit d'impôt pour le répit d'un aidant naturel <sup>(5)</sup>	Autres mesures <sup>(6)</sup>	
<b>Couple de personnes âgées autonomes, ayant un seul revenu de retraite et vivant dans une résidence pour personnes âgées<sup>(7)</sup></b>								
25 000	2 349	173	—	—	432	n.s.p.	—	605
40 000	20 784	173	304	200	432	n.s.p.	254	1 363
50 000	28 424	173	418	200	432	n.s.p.	254	1 477
75 000	51 599	173	1 065	162	- 318	n.s.p.	254	1 335
100 000	76 599	173	2 150	—	- 1 068	n.s.p.	—	1 255
<b>Couple de personnes âgées dont une des personnes est non autonome, ayant un seul revenu de retraite et vivant à domicile<sup>(8)</sup></b>								
25 000	2 349	990	—	—	750	1 560	—	3 300
40 000	20 784	990	304	200	750	1 560	254	4 058
50 000	28 424	990	418	200	750	1 560	254	4 172
75 000	51 599	990	1 065	162	—	810	254	3 280
100 000	76 599	990	2 150	—	- 750	60	—	2 450

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Incluant les revenus de retraite ainsi que les prestations de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et du régime de rentes du Québec.
- (2) Revenus de retraites admissibles au fractionnement des revenus de retraite.
- (3) Modifications apportées en 2007.
- (4) Fractionnement des revenus de retraite à 50 %.
- (5) Basé sur des dépenses admissibles maximales de 5 200 \$.
- (6) Comprend la hausse du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite de 1 500 \$ à 2 000 \$ et l'indexation du montant pour revenus de retraite et du montant en raison de l'âge. L'indexation des paramètres est fonction des taux prévus en 2009, 2010 et 2011.
- (7) Basé sur un loyer de 18 000 \$ et une dépense admissible de 8 640 \$, où le couple reçoit les services de base, les services alimentaires à raison de trois repas par jour, les services de soins infirmiers et d'entretien ménager.
- (8) Basé sur des dépenses admissibles de 15 000 \$.



## □ Une aide fiscale qui aura presque triplé en neuf ans

En tenant compte du *Budget 2008-2009*, l'aide fiscale aux aînés est passée de 304 millions de dollars en 2003-2004 à 719 millions de dollars en 2008-2009. En 2012-2013, compte tenu des mesures annoncées, l'aide fiscale aux aînés atteindra 864 millions de dollars par année, soit près du triple de sa valeur en 2003-2004.

TABLEAU E.15

### Bilan des mesures fiscales en faveur des aînés pour la période 2003-2004 à 2012-2013

(en millions de dollars)

	2003-2004	2008-2009	2012-2013	Variation annuelle moyenne (en %)
<b>Aide fiscale en faveur des aînés</b>				
- Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	60	239	283	
- Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	151	175	
- Fractionnement entre conjoints des revenus de retraite	—	112	111	
- Crédit d'impôt pour revenus de retraite	58	113	173	
- Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	32	46	58	
<b>Sous-total</b>	<b>287</b>	<b>661</b>	<b>800</b>	<b>12,1</b>
<b>Aide fiscale en faveur des aidants naturels</b>				
- Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure <sup>(1)</sup>	17	38	43	
- Crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	—	10	10	
- Nouveau crédit d'impôt pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	—	10	11	
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>58</b>	<b>64</b>	<b>15,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>304</b>	<b>719</b>	<b>864</b>	<b>12,3</b>

(1) Incluant le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent, lequel a été remplacé en 2006.

### 2.1.1 Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite

Le régime d'imposition du Québec accorde aux contribuables québécois un crédit d'impôt non remboursable pour revenus de retraite correspondant à 20 % des revenus de retraite. Toutefois, les revenus de retraite ne peuvent dépasser 1 500 \$.

Le *Budget 2008-2009* annonce que le montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt sera porté successivement de 1 500 \$ à 1 750 \$, à compter de l'année d'imposition 2009, puis à 2 000 \$, à compter de l'année d'imposition 2010. Cette mesure donne suite à un engagement pris en 2005 de doubler le montant maximal, qui était de 1 000 \$.

Les revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt sont, notamment :

- les paiements d'une rente viagère en vertu d'un régime de retraite;
- les paiements de rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Le montant des revenus de retraite admissibles est réduit en fonction du revenu familial<sup>3</sup>. Le crédit d'impôt pour revenus de retraite correspond à 20 % du montant, après réduction en fonction du revenu familial.

Pour une personne vivant seule, l'augmentation de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt entraînera un gain pouvant atteindre 100 \$. Pour un couple de personnes âgées, le gain pourra atteindre 200 \$.

---

<sup>3</sup> En 2008, la formule du calcul du crédit d'impôt est la suivante :  
 $20\% \times [\text{montant admissible} - 15\% \times (\text{revenu familial} - 29\,645 \$)]$ ,  
où le montant admissible est égal à la somme du montant pour revenus de retraite, du montant en raison de l'âge et du montant pour personne vivant seule.

TABLEAU E.16

**Gains découlant de la hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant maximal du crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2010**

(en dollars)

Revenu de retraite <sup>(2)</sup>	Personne âgée vivant seule			Couple de personnes âgées <sup>(1)</sup>		
	Montant maximal de 1 500 \$	Montant maximal de 2 000 \$	Gain	Montant maximal de 1 500 \$	Montant maximal de 2 000 \$	Gain
15 000	300	400	100	—	—	—
25 000	300	400	100	600	800	200
35 000	300	400	100	600	800	200
45 000	300	400	100	600	800	200
55 000	66	166	100	370	570	200
65 000	—	—	—	70	270	200
100 000	—	—	—	—	—	—

Note : Le total des montants pour revenus de retraite admissibles, en raison de l'âge et pour personne vivant seule est réduit en fonction du revenu familial.

(1) Couple ayant deux revenus de retraite, dont chaque conjoint a 50 % du revenu.

(2) Incluant les revenus de retraite autres que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

À terme, avec la hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt, près de 395 000 personnes bénéficieront d'une baisse d'impôt de 47 millions de dollars.

TABLEAU E.17

**Impact de la hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant maximal du crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2010**

Revenu du contribuable	Nombre de contribuables	Impact total (M\$)	Impact moyen (\$)
Moins de 25 000 \$	44 370	4	89
De 25 000 \$ à 50 000 \$	210 011	25	118
De 50 000 \$ à 75 000 \$	123 855	16	132
75 000 \$ ou plus	16 739	2	120
<b>TOTAL</b>	<b>394 975</b>	<b>47</b>	<b>119</b>

## 2.1.2 Indexation des montants donnant droit aux crédits d'impôt en raison de l'âge et pour revenus de retraite

Afin de contribuer au maintien du pouvoir d'achat des aînés, le *Budget 2008-2009* prévoit l'indexation annuelle des montants relatifs au crédit d'impôt en raison de l'âge et au crédit d'impôt pour revenus de retraite.

### ☐ Crédit d'impôt en raison de l'âge

À compter de l'année d'imposition 2009, le montant donnant droit au crédit d'impôt en raison de l'âge (2 200 \$ en 2008) sera indexé au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers.

L'indexation du montant du crédit d'impôt en raison de l'âge procurera un allègement fiscal de 2 millions de dollars au bénéfice de 330 000 contribuables en 2009. Des réductions d'impôt additionnelles successives de l'ordre de 3 millions de dollars s'ajouteront au cours de chacune des années d'imposition subséquentes.

### ☐ Crédit d'impôt pour revenus de retraite

À compter de l'année d'imposition 2011, le montant maximal donnant droit au crédit d'impôt pour revenus de retraite (1 500 \$ en 2008, 1 750 \$ en 2009 et 2 000 \$ en 2010) sera indexé au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers.

L'indexation du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite procurera un allègement fiscal de 3 millions de dollars au bénéfice de près de 375 000 contribuables. Des réductions additionnelles de l'ordre de 3 millions de dollars s'ajouteront au cours de chacune des années d'imposition subséquentes.

TABLEAU E.18

**Gains découlant de l'indexation<sup>(1)</sup> des montants admissibles au crédit d'impôt en raison de l'âge et au crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2011**

(en dollars)

Revenu de retraite <sup>(3)</sup>	Personne âgée vivant seule			Couple de personnes âgées <sup>(2)</sup>		
	Indexation du montant en raison de l'âge	Indexation du montant maximal pour revenus de retraite	Gains totaux	Indexation du montant en raison de l'âge	Indexation du montant maximal pour revenus de retraite	Gains totaux
15 000	21	6	27	—	—	—
25 000	21	6	27	42	12	54
40 000	21	6	27	42	12	54
65 000	—	—	—	42	12	54
75 000	—	—	—	25	7	32
100 000	—	—	—	—	—	—

Note : Le total des montants pour revenus de retraite admissibles, en raison de l'âge et pour personne vivant seule est réduit en fonction du revenu familial.

(1) Selon les taux d'indexation prévus en 2009, 2010 et 2011.

(2) Couple ayant deux revenus de retraite, dont chaque conjoint a 50 % du revenu.

(3) Incluant les revenus de retraite autres que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

## **Crédit d'impôt en raison de l'âge et crédit d'impôt pour revenus de retraite**

### **Crédit d'impôt en raison de l'âge**

Le régime fiscal accorde aux personnes âgées de 65 ans ou plus un crédit d'impôt non remboursable calculé en fonction d'un montant de 2 200 \$ en 2008.

Cette mesure vise à alléger le fardeau fiscal des personnes âgées.

### **Crédit d'impôt pour revenus de retraite**

Le régime fiscal accorde, aux particuliers qui reçoivent certains types de revenus de retraite, un crédit d'impôt non remboursable. Ce crédit d'impôt est calculé en fonction des revenus de retraite admissibles reçus par un particulier, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ en 2008.

Les revenus de retraite admissibles incluent notamment les paiements de rente viagère provenant d'un régime de retraite, les paiements de rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite et les paiements provenant d'un fonds enregistré de revenus de retraite. Ils excluent toutefois les montants reçus en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* et la rente de retraite reçue en vertu de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* ou du *Régime de pensions du Canada*.

Le crédit d'impôt pour revenus de retraite a pour but de mieux protéger les revenus de retraite des Québécois contre l'inflation.

### **Réduction en fonction du revenu**

Le montant en raison de l'âge s'ajoute au montant pour revenus de retraite et au montant pour personne vivant seule ainsi qu'aux montants correspondants, s'il y a lieu, dont peut bénéficier le conjoint du particulier. L'ensemble de ces montants fait l'objet d'une réduction en fonction du revenu du ménage. Cette réduction est égale à 15 % pour chaque dollar de revenu familial qui excède un seuil annuel (29 645 \$ en 2008).

L'ensemble de ces montants ainsi réduit est converti, au taux de 20 %, en un crédit d'impôt. Le crédit d'impôt est partageable entre les conjoints.

### 2.1.3 **Bonification et simplification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée**

Le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée a été introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour permettre aux personnes âgées de 70 ans ou plus de vivre le plus longtemps possible dans leur milieu de vie, soit à leur domicile ou en résidence privée pour personnes âgées.

Or, bien que cette mesure soit considérée essentielle par tous les intervenants du milieu, des difficultés d'estimation des dépenses admissibles dans les résidences pour personnes âgées ont été mises en lumière, occasionnant de l'incertitude auprès des personnes âgées.

#### **□ Problématique soulevée concernant la détermination des dépenses admissibles dans les résidences pour personnes âgées**

Actuellement, les personnes âgées ne peuvent calculer elles-mêmes la partie de leur loyer qui est admissible au crédit d'impôt. Pour obtenir leur crédit d'impôt, les personnes âgées doivent s'en remettre au gestionnaire de la résidence privée. La détermination des dépenses admissibles est effectuée par le locateur qui peut exiger des frais d'administration pour rendre ce service.

L'estimation des dépenses admissibles peut s'avérer complexe et entraîner une grande incertitude auprès des personnes âgées.

- La complexité provient de la nature même de l'estimation à effectuer. Par exemple :
  - l'évaluation de certains services doit se faire en fonction de la superficie de l'immeuble ou de l'utilisation du service;
  - des services peuvent être rendus par le propriétaire même sur les lieux de la résidence, ce qui implique d'attribuer une valeur approximative aux services rendus;
  - l'établissement de la portion des profits et des pertes attribuables aux services soulève également des difficultés.
- Au cours des derniers mois, les vérifications effectuées par Revenu Québec lors du traitement des demandes de versement par anticipation du crédit d'impôt pour maintien à domicile, ont permis d'observer que certaines résidences pour personnes âgées surestimaient ou sous-estimaient la dépense admissible de leurs résidents.
- De plus, certains problèmes entourant l'interprétation des dépenses admissibles ont été rapportés.

## □ Budget 2008-2009 : bonifier et simplifier le crédit d'impôt

Dans le but de corriger la situation et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, le Budget 2008-2009 prévoit plusieurs modifications à ce crédit d'impôt qui leur accorderont 35 millions de dollars de plus par année :

- une hausse de 25 % à 30 % du taux du crédit d'impôt;
- une simplification majeure du calcul de la dépense admissible pour les personnes âgées habitant en résidence pour personnes âgées.

De plus, le Budget 2008-2009 prévoit une réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu familial excédant 50 000 \$, afin de concentrer l'aide financière sur les personnes âgées qui en ont le plus besoin.

Ces modifications s'appliqueront à compter de l'année d'imposition 2008.

TABLEAU E.19

### Bonification et simplification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée - 2008

(en millions de dollars)

	<b>Impact pour les personnes âgées</b>
Hausse de 25 % à 30 % du taux du crédit d'impôt <sup>(1)</sup>	34
Simplification du calcul de la dépense admissible pour les personnes âgées habitant en résidence pour personnes âgées <sup>(2)</sup>	17
Réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu familial excédant 50 000 \$	- 16
<b>IMPACT TOTAL</b>	<b>35</b>

(1) Incluant l'impact de la restriction concernant l'admissibilité de certaines dépenses au crédit d'impôt pour frais médicaux.

(2) Incluant l'impact de la hausse du plafond des dépenses admissibles.

Les modifications au crédit d'impôt comportent plusieurs avantages, notamment :

- une simplification majeure qui facilitera l'obtention du crédit d'impôt pour les personnes âgées, en plus d'alléger la tâche des propriétaires de résidence;
- une réduction des frais d'administration que supportent les personnes âgées;
- une élimination à toutes fins pratiques des cas de récupération du crédit d'impôt versé par anticipation au cours de l'année, lors de la production de la déclaration de revenus.



## □ Impact sur les personnes âgées

Grâce à la bonification du crédit d'impôt, l'aide totale accordée en 2008 sera augmentée de 35 millions de dollars (17 %) pour atteindre 239 millions de dollars en 2008.

L'ensemble des modifications au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée procureront aux 310 000 bénéficiaires un gain moyen de 114 \$. Les 78 000 bénéficiaires vivant en résidence pour personnes âgées, soit ceux ayant les besoins les plus importants, profiteront d'un gain moyen de 384 \$.

TABLEAU E.20

### Impact des modifications au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée – 2008

	Nombre de bénéficiaires	Gains	
		(M\$)	(\$ par bénéficiaire)
Personnes âgées vivant en résidence privée	78 000	30	384
Personnes âgées vivant à domicile	232 000	5	23
<b>TOTAL</b>	<b>310 000</b>	<b>35</b>	<b>114</b>

## □ Impact selon la catégorie de bénéficiaires

L'impact des modifications au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée varie selon la situation familiale de la personne âgée, son état de santé, le coût de son loyer, les services admissibles qu'elle utilise et son revenu. Par exemple :

- une personne âgée autonome qui paie un loyer de 1 000 \$ par mois, incluant des services de base, des services alimentaires, des services de soins infirmiers et d'entretien ménager et dont le revenu familial est inférieur à 50 000 \$ aura un gain de 700 \$;
- une personne âgée non autonome, dont le revenu familial est inférieur à 50 000 \$ aura un gain de 750 \$.

TABLEAU E.21

### Illustration de l'impact des modifications au crédit d'impôt pour une personne âgée habitant en résidence – 2008

(en dollars)

Revenu total	Personne autonome			Personne non autonome		
	Avant Budget 2008-2009 <sup>(1)</sup>	Après Budget 2008-2009 <sup>(2)</sup>	Impact	Avant Budget 2008-2009 <sup>(3)</sup>	Après Budget 2008-2009 <sup>(4)</sup>	Impact
15 000	1 100	1 800	<b>700</b>	3 750	4 500	<b>750</b>
25 000	1 100	1 800	<b>700</b>	3 750	4 500	<b>750</b>
45 000	1 100	1 800	<b>700</b>	3 750	4 500	<b>750</b>
50 000	1 100	1 800	<b>700</b>	3 750	4 500	<b>750</b>
65 000	1 100	1 350	<b>250</b>	3 750	4 050	<b>300</b>
75 000	1 100	1 050	<b>- 50</b>	3 750	3 750	<b>-</b>
85 000	1 100	750	<b>- 350</b>	3 750	3 450	<b>- 300</b>
95 000	1 100	450	<b>- 650</b>	3 750	3 150	<b>- 600</b>

(1) Basé sur une dépense admissible de 4 400 \$.

(2) Basé sur un loyer de 12 000 \$ par année, où la personne âgée reçoit les services de base, les services alimentaires à raison de trois repas par jour, les services de soins infirmiers et ceux liés à l'entretien ménager. Ces services représentent une dépense admissible de 6 000 \$, soit 50 % du loyer.

(3) Basé sur une dépense admissible de 15 000 \$.

(4) Basé sur un loyer de 20 000 \$ par année, où l'état de santé de la personne âgée fait en sorte qu'elle a des dépenses admissibles de 15 000 \$, soit 75 % du loyer payé.

**Crédit d'impôt remboursable  
pour maintien à domicile d'une personne âgée****Objectif du crédit d'impôt**

Le principal objectif du crédit d'impôt est de soutenir financièrement les personnes âgées qui souhaitent demeurer dans leur milieu de vie, soit à domicile ou en résidence pour personnes âgées. À cette fin, le crédit d'impôt permet de rembourser une partie du coût des services admissibles requis à domicile.

**Principaux paramètres**

Les personnes âgées de 70 ans ou plus peuvent être admissibles au crédit d'impôt, qu'elles soient en perte d'autonomie ou non. En 2007, l'aide fiscale était égale à 25 % des dépenses admissibles (maximum annuel de 15 000 \$ de dépenses). Le crédit d'impôt remboursable maximal était de 3 750 \$ par année par personne.

**Quelques statistiques pour l'année d'imposition 2008 (avant le Budget 2008-2009)**

En 2008, 310 000 personnes âgées bénéficieront du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée, pour un total de 204 millions de dollars.

Les bénéficiaires vivant en résidence pour personnes âgées reçoivent annuellement un avantage fiscal individuel moyen de 1 500 \$, contre 365 \$ pour les autres bénéficiaires.

Le crédit d'impôt profite principalement aux personnes à faible revenu (55 % des bénéficiaires reçoivent le supplément de revenu garanti) et aux femmes (75 % des bénéficiaires).

## □ **Simplification majeure du calcul de la dépense admissible pour la clientèle vivant en résidence pour personnes âgées**

Afin de simplifier le calcul de la dépense admissible pour les personnes âgées habitant en résidence, le *Budget 2008-2009* prévoit que, à compter de l'année 2008, la dépense admissible comprise dans le loyer sera égale à une fraction du montant du loyer prévu au bail de location.

Le loyer considéré aux fins du calcul sera la somme du loyer du logement indiqué au bail et du loyer supplémentaire au bail pour des services particuliers.

## ■ **Aucun calcul à effectuer par les personnes âgées ni par les propriétaires de résidence**

Ainsi, les personnes âgées en résidence pour personnes âgées indiqueront sur un formulaire prescrit si elles bénéficient ou non de chacun des cinq services suivants dans leur résidence :

- 1) service alimentaire;
- 2) service de soins infirmiers;
- 3) service d'entretien ménager;
- 4) service de buanderie;
- 5) service de soins personnels.

Le calcul de la dépense admissible sera grandement simplifié par rapport au régime actuel. Pour obtenir le crédit d'impôt, les personnes âgées transmettront leur formulaire prescrit à Revenu Québec, qui calculera le montant du crédit d'impôt et le versera chaque mois par dépôt direct.

**Règles d'admissibilité des services au crédit d'impôt pour une personne vivant seule dans une résidence privée****Composante de base**

- Offerte à toute la clientèle admissible (15 %).

**Services alimentaires**

- Le bail doit prévoir que la personne âgée aura droit à un nombre minimum de repas par jour, soit un minimum de 2 repas par jour (15 %) ou de 3 repas par jour (20 %).

**Services de soins infirmiers**

- Le bail doit prévoir la présence d'un infirmier sur les lieux de la résidence pour une période d'au moins 7 heures par jour (10 %).

**Services d'entretien ménager**

- Le bail doit prévoir que la personne âgée aura droit aux services d'entretien ménager (par exemple : balayage, époussetage et nettoyage) de son appartement ou de sa chambre dont la fréquence minimale est d'une fois par semaine (5 %).

**Services de buanderie**

- Le bail doit prévoir que la personne âgée aura droit au lavage de ses vêtements ou de sa literie au moins une fois par semaine (5 %).

**Services de soins personnels (service d'assistance non professionnelle)***Service de base*

- Le bail doit prévoir la présence, sur les lieux de la résidence pour au moins 7 heures par jour, d'un préposé aux soins personnels pouvant venir en aide aux personnes âgées afin de leur permettre d'accomplir certaines tâches de la vie quotidienne (10 %).

*Supplément pour personne non autonome*

- La personne âgée devra fournir une attestation médicale sur son état de santé (mentale ou physique) confirmant sa dépendance en permanence de d'autres personnes pour la plupart de ses besoins et de ses soins personnels (10 %).

## ■ Exemple de calcul

M<sup>me</sup> Lemay est âgée de 86 ans. Elle demeure seule dans une résidence pour personnes âgées autonomes depuis près de 4 ans. Elle dispose d'un revenu annuel de 25 000 \$. Cette année, le coût du loyer qu'elle supporte s'élève à 1 400 \$ par mois. Pour ce prix, la résidence s'engage à lui fournir une série de services de soutien à domicile, soit : des services de surveillance de base, des services alimentaires à raison de trois repas par jour, des services de soins infirmiers, d'entretien ménager, de buanderie et de soins personnels de base.

Pour bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile, M<sup>me</sup> Lemay remplira le formulaire prescrit et transmettra ces informations à Revenu Québec pour que ce dernier détermine le crédit d'impôt auquel elle a droit.

Ainsi, une fois ces informations reçues, Revenu Québec évaluera sa dépense admissible mensuelle admissible à 910 \$, soit 65 % du coût du loyer :

- 210 \$ pour la composante de base (15 % de 1 400 \$);
- 280 \$ pour les services alimentaires (20 % de 1 400 \$);
- 140 \$ pour les services de soins infirmiers (10 % de 1 400 \$);
- 70 \$ pour les services d'entretien ménager (5 % de 1 400 \$);
- 70 \$ pour les services de buanderie (5 % de 1 400 \$);
- 140 \$ pour les services de soins personnels de base (10 % de 1 400 \$).

Chaque mois, Revenu Québec déposera donc automatiquement 273 \$ à titre de crédit d'impôt dans le compte bancaire de M<sup>me</sup> Lemay, soit 30 % de sa dépense admissible de 910 \$.

## ■ Traitement prévu à l'égard d'une personne âgée vivant en appartement dans un immeuble locatif (autre qu'une résidence pour personnes âgées)

Par ailleurs, la détermination des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour les personnes âgées habitant un appartement dans un immeuble locatif peut également soulever des difficultés. En effet, si relativement peu de dépenses admissibles sont susceptibles d'être incluses dans le loyer, les services suivants sont généralement offerts : déneigement, enlèvement des ordures par le concierge de l'immeuble, entretien paysager et autres menus travaux.

En guise de simplification du calcul de la dépense admissible pour les personnes âgées habitant un appartement dans un immeuble locatif, le *Budget 2008-2009* prévoit qu'à compter de l'année d'imposition 2008, cette dépense sera égale à une fraction de 5 % du loyer prévu au bail de location jusqu'à concurrence d'un loyer de 600 \$ par mois.

### Calcul par Revenu Québec des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour une personne âgée vivant en résidence – Situation après le Budget 2008-2009

#### Étapes requises pour le calcul du crédit d'impôt

- Établissement de la portion admissible du loyer.
- Ajout des dépenses sporadiques et respect du plafond annuel.
- Calcul de la valeur du crédit d'impôt.

#### Établissement de la portion admissible du loyer

Revenu Québec calculera la dépense admissible comprise dans le loyer à partir d'une table. Ainsi, dans le cas d'une personne autonome vivant seule :

- si le loyer est égal ou inférieur à 1 000 \$, la dépense admissible correspondra aux montants minimums;
- si le loyer est supérieur à 2 000 \$, la dépense admissible correspondra aux montants maximums;
- si le loyer est supérieur à 1 000 \$ et n'excède pas 2 000 \$, la dépense admissible sera calculée en considérant les taux applicables.

#### Table de dépenses admissibles pour une personne âgée vivant seule en résidence privée pour personnes âgées

	Loyer mensuel total		
	Égal ou inférieur à 1 000 \$	Supérieur à 1 000 \$ sans excéder 2 000 \$	Supérieur à 2 000 \$
	Montant minimum (\$)	Taux applicable au loyer total (%)	Montant maximum (\$)
<b>Services de soutien à domicile</b>			
Composante de base	150	15	300
<b>Services additionnels</b>			
1) Services alimentaires (service de préparation ou de livraison de repas)			
– Deux repas par jour	150	15	300
– Trois repas par jour	200	20	400
2) Services de soins infirmiers	100	10	200
3) Entretien ménager	50	5	100
4) Services de buanderie (service d'entretien des vêtements et du linge de maison)	50	5	100
5) Services de soins personnels (service d'assistance non professionnelle)			
– Base	100	10	200
– Supplément pour personne non autonome	100	10	10 % du loyer total
<b>Maximum établi en fonction du loyer total</b>			
– Général	65 %	65 %	65 %
– Personne non autonome	75 %	75 %	75 %

Revenu Québec devra s'assurer que la portion du loyer admissible au crédit d'impôt ne dépasse pas 65 % du loyer (ou 75 % dans le cas d'une personne non autonome).

#### Ajout des dépenses sporadiques et respect du plafond annuel

Si la personne âgée a des frais admissibles en plus du loyer au bail, Revenu Québec les ajoutera à ceux inclus dans le loyer et s'assurera de respecter le plafond annuel (voir sections suivantes).

#### Calcul de la valeur du crédit d'impôt

Après application des plafonds, le total des dépenses admissibles sera converti en crédit d'impôt selon un taux de conversion de 30 %. Le crédit d'impôt sera par la suite réduit de 3 % du revenu familial excédant 50 000 \$ (voir sections suivantes).

## ❑ Aucun perdant en raison de la simplification du calcul de la dépense admissible

La grande majorité des personnes âgées qui reçoivent actuellement le crédit d'impôt est avantagée par les modifications annoncées dans ce budget, notamment en raison de la hausse du taux du crédit d'impôt de 25 % à 30 %.

Toutefois, dans certains cas, le crédit d'impôt sera moins élevé que le montant versé par anticipation en 2007. Par exemple, cela pourrait être le cas si le montant versé par anticipation était trop élevé en raison de la difficulté d'évaluer les dépenses admissibles pour les gestionnaires de résidence.

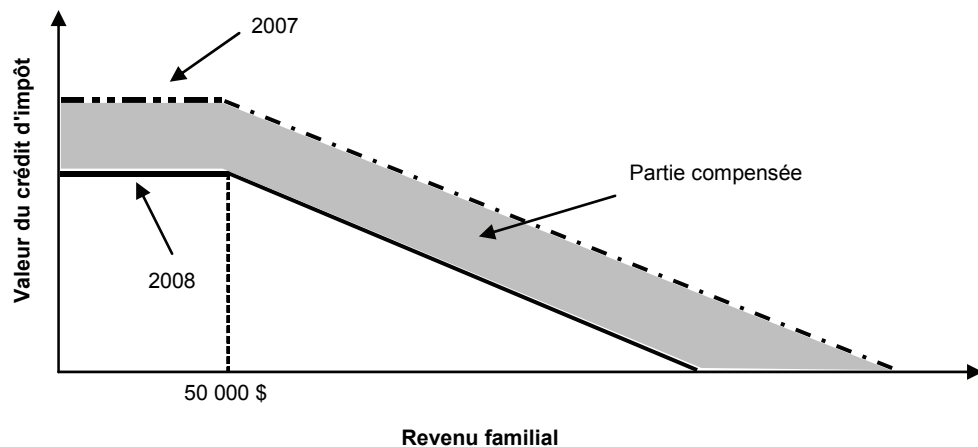
Afin d'éviter de pénaliser les personnes âgées, le *Budget 2008-2009* prévoit un *Programme transitoire de compensation financière pour les personnes âgées vivant en résidence ou en logement locatif*. Ce programme compensera les aînés qui subissent une baisse du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée, par rapport aux montants versés par anticipation depuis l'année d'imposition 2007.

Le programme de compensation s'adresse uniquement aux personnes âgées vivant en résidence ou en appartement dans un immeuble locatif qui ont reçu des versements par anticipation du crédit d'impôt en 2007 et jusqu'au jour du *Discours sur le budget 2008-2009*. Il ne compense pas la baisse attribuable à la réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu familial excédant 50 000 \$.

Le montant de la compensation financière sera déterminé par Revenu Québec et versé par anticipation afin d'éviter que la personne âgée subisse en cours d'année une baisse de l'aide financière.

GRAPHIQUE E.5

### Illustration de la compensation financière





## □ Hausse du montant maximal des dépenses admissibles

Dans le but de soutenir les personnes âgées ayant des besoins plus importants, le *Budget 2008-2009* prévoit une hausse du plafond annuel des dépenses admissibles de 15 000 \$ à 15 600 \$ à compter de l'année d'imposition 2008. Dans le cas des personnes non autonomes, le plafond passe de 15 000 \$ à 21 600 \$.

Le plafond annuel s'applique sur les dépenses incluses dans le loyer au bail, de même que sur les dépenses occasionnelles qui ne sont pas prévues au bail.

TABLEAU E.22

### Plafond annuel de dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée selon la situation familiale – 2008

(en dollars)

	Personne autonome	Personne non autonome
Personne seule	15 600	21 600
Couple, un adulte admissible	15 600	21 600
Couple, deux adultes admissibles	31 200	43 200 <sup>(1)</sup>

(1) Lorsqu'un seul des conjoints est non autonome, la dépense maximale admissible est limitée à 37 200 \$ (15 600 \$ + 21 600 \$).

## □ Hausse de 25 % à 30 % du taux du crédit d'impôt

Le *Budget 2008-2009* prévoit qu'à compter de l'année 2008, le taux du crédit d'impôt est porté de 25 % à 30 % des dépenses admissibles, et ce, afin d'accorder une aide supplémentaire aux personnes âgées. Ainsi, le crédit d'impôt peut atteindre un maximum de 4 680 \$ par année par personne autonome.

Cette hausse du taux du crédit d'impôt profitera à tous les bénéficiaires du crédit d'impôt pour maintien à domicile. Cette modification accordera aux bénéficiaires du crédit d'impôt un allègement fiscal de 34 millions de dollars.

**□ Réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu familial excédant 50 000 \$**

Afin d'orienter le crédit d'impôt vers les personnes âgées les moins bien nanties, le *Budget 2008-2009* prévoit qu'à compter de l'année d'imposition 2008, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée, auquel une personne ou un couple a droit, est réduit de 3 % de la portion du revenu familial annuel qui excède 50 000 \$.

Pour la réduction en fonction du revenu, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée dont bénéficient les deux conjoints, s'il y a lieu, est additionné et fait l'objet d'une seule réduction en fonction du revenu du ménage. L'ensemble de ces montants ainsi réduits est partageable entre les conjoints.

TABLEAU E.23

**Illustration du revenu familial maximum donnant droit au crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée - 2008**  
(en dollars)

	Montant maximum <sup>(1)</sup>	Montant moyen	
		Résidence pour personnes âgées	Domicile privé
Montant du crédit d'impôt avant réduction	4 680	2 097	438
Seuil de réduction - revenu familial	50 000	50 000	50 000
Taux de réduction	3 %	3 %	3 %
<b>REVENU FAMILIAL MAXIMUM DONNANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT</b>	<b>206 000</b>	<b>119 900</b>	<b>64 600</b>

Note : La formule de réduction est la suivante :  
montant du crédit d'impôt avant réduction - [3 % X (revenu familial - 50 000 \$)].

(1) Montant maximum pour une personne autonome vivant seule.

La réduction du crédit d'impôt en fonction du revenu a été recommandée par plusieurs intervenants, dont notamment le Groupe de travail sur le financement du système de santé (*Rapport Castonguay*). Elle fera en sorte qu'un peu plus de 50 000 personnes âgées, à moyen et à haut revenus, observeront une baisse de l'aide fiscale.

### 2.1.4 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels

L'aide au répit constitue une préoccupation importante pour les aidants naturels qui subissent une pression grandissante et ne peuvent s'offrir de répit autrement qu'en finançant eux-mêmes les coûts de leur remplacement.

Pour alléger la charge supportée par les aidants naturels, le *Budget 2008-2009* prévoit l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels, et ce, à compter de l'année 2008. Le nouveau crédit d'impôt vise à compenser une partie des frais engagés par un aidant naturel pour la surveillance d'une personne, qui ne peut être laissée seule et qui habite avec lui.

Le crédit d'impôt est égal à 30 % des frais de surveillance engagés pour obtenir un répit. Les dépenses admissibles sont celles relatives aux services acquis auprès d'un organisme accrédité ou d'une personne qui a les compétences requises pour prendre soin de personnes en perte d'autonomie, sous réserve d'un montant maximum de 5 200 \$ par année. Un aidant naturel peut demander le crédit d'impôt pour toute personne apparentée de 18 ans ou plus avec laquelle il habite, si cette personne ne peut rester seule et qu'elle souffre d'une déficience physique ou mentale grave et prolongée. L'aide fiscale pourra atteindre 1 560 \$ par année et sera réduite de 3 % de la portion de son revenu familial annuel qui excède 50 000 \$<sup>4</sup>.

TABLEAU E.24

#### Crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels selon le revenu familial de l'aidant naturel – 2008

(en dollars)

Revenu familial de l'aidant naturel	Frais de surveillance payés par l'aidant	Crédit d'impôt remboursable
15 000	5 200	1 560
25 000	5 200	1 560
40 000	5 200	1 560
50 000	5 200	1 560
75 000	5 200	810
100 000	5 200	60
150 000	5 200	—

<sup>4</sup> La formule de réduction est la suivante :  
montant du crédit d'impôt avant réduction – [3 % X (revenu familial – 50 000 \$)].

On estime qu'à terme près de 40 000 aidants naturels bénéficieront d'une aide fiscale annuelle s'élevant à 10 millions de dollars, soit une aide moyenne de 250 \$.

TABLEAU E.25

**Crédits d'impôt remboursables visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie, après le Budget 2008-2009 - 2008**

	<b>Maintien à domicile d'une personne âgée</b>	<b>Aidants naturels d'une personne majeure</b>	<b>Personnes qui accordent un répit aux aidants naturels</b>	<b>Répit d'un aidant naturel</b>
Bénéficiaire du crédit d'impôt	Personne de 70 ans ou plus	Aidant naturel	Personne accordant bénévolement au moins l'équivalent d'une journée de répit par semaine au cours d'une année	Aidant naturel payant des frais de surveillance
Niveau d'aide versée par année	Maximum de 4 680 \$ <sup>(1)</sup> , réduit selon le revenu familial du bénéficiaire	Maximum de 1 033 \$, réduit selon le revenu de la personne aidée (minimum de 568 \$)	Maximum de 500 \$ par bénévole et de 1 000 \$ pour tous les bénévoles d'un même bénéficiaire de soins	Maximum de 1 560 \$, réduit selon le revenu familial de l'aidant naturel
Clientèle	310 000	37 500	20 000	40 000
<b>AVANTAGE FISCAL</b>	<b>239 M\$</b>	<b>38 M\$</b>	<b>10 M\$</b>	<b>10 M\$</b>

(1) Plafond applicable à une personne autonome vivant seule.

### **2.1.5 Fonds de 200 millions de dollars sur dix ans pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels**

En partenariat avec Sojecci II Ltée, holding familial de la famille Lucie et André Chagnon, le *Budget 2008-2009* prévoit la création d'un fonds spécial de 200 millions de dollars pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels qui gardent un aîné à domicile ou qui soutiennent un ou des membres de leur famille.

Ce nouveau fonds sera financé à raison de 15 millions de dollars par année par le gouvernement et de 5 millions de dollars par année par Sojecci II Ltée, pour un total de 200 millions de dollars au terme des dix prochaines années. L'apport gouvernemental sera tiré des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac.

La gouvernance et le fonctionnement de ce nouveau fonds s'inspireront du Fonds pour les saines habitudes de vie que le gouvernement a créé en partenariat avec la famille Chagnon.

Un accord de principe a été signé entre le gouvernement du Québec et M. André Chagnon pour la création de ce fonds. Un protocole d'entente entre les parties viendra définir plus précisément les objectifs du fonds ainsi que les modalités d'approbation des projets. À cet égard, la ministre responsable des Aînés déposera un projet de loi au cours de la session parlementaire du printemps 2008.

#### **□ Développement de services de répit**

Le Fonds financera des initiatives en vue d'améliorer l'offre de services de répit pour les aidants naturels qui soutiennent à domicile un ou des membres de leur famille souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade avancé.

Il visera à favoriser le développement de projets spécifiques avec les communautés locales en vue du développement d'un réseau d'aide au répit pour les aidants naturels. Il privilégiera notamment le développement de services qui répondront à des besoins non couverts actuellement par le marché.

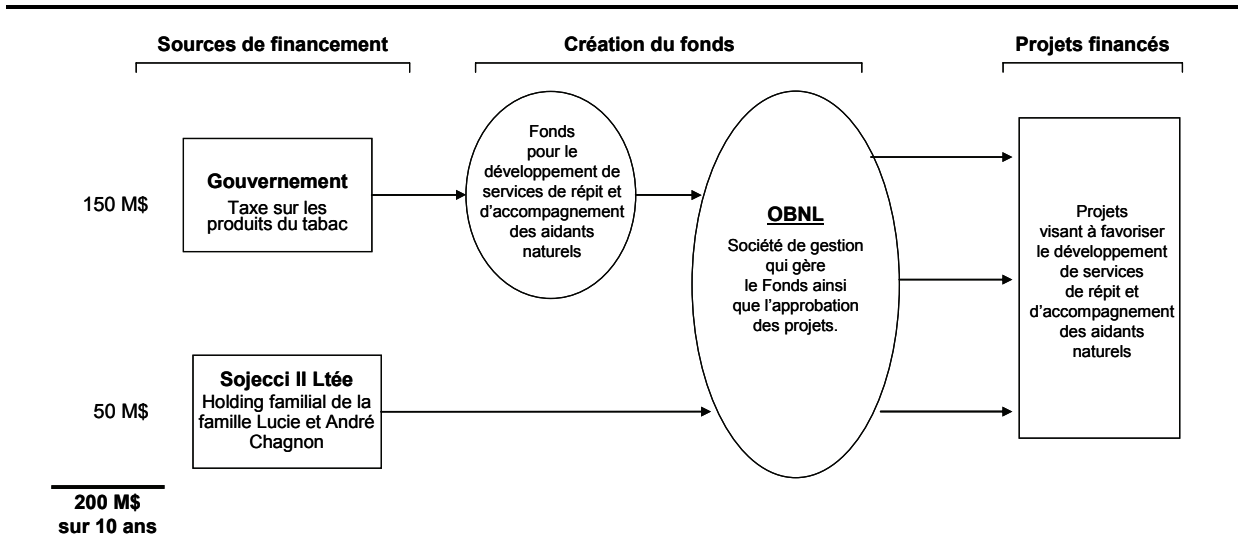
#### **□ Développement de services d'accompagnement**

L'objectif est de briser l'isolement et la solitude que vivent les aidants naturels. Le développement de services d'accompagnement visera à les supporter, tant sur le plan moral que technique, dans leur rôle auprès d'une personne en perte d'autonomie.

GRAPHIQUE E.6

**Fonds pour le développement de services de répit et d'accompagnement des aidants naturels**

(structure organisationnelle privilégiée)



**2.1.6 Amélioration de l'offre de services de maintien à domicile du MSSS**

Le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux comprend 80 millions de dollars en 2008-2009 et les années suivantes pour le financement des services additionnels visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans leur communauté. Par cette action, le gouvernement assure le financement de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie.

Ces sommes permettront de renforcer les services actuels, notamment en ajoutant des places de soins post-hospitaliers de convalescence et en développant l'offre de ressources intermédiaires.

### 2.1.7 Nouveau soutien aux initiatives locales visant l'accroissement du respect à l'égard des aînés

Lors de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, un des enjeux importants soulevés concernait le nombre élevé de personnes âgées victimes de violence physique ou psychologique, d'abus, de négligence, ou de violation de leurs droits.

À cet égard, certains intervenants ont souligné l'action efficace de DIRA-Laval, un organisme à but non lucratif constitué de bénévoles et de quelques employés qui aident les personnes âgées victimes de violence, d'abus ou de négligence.

Le *Budget 2008-2009* prévoit une enveloppe annuelle de 5 millions de dollars, dont la ministre responsable des Aînés pourra disposer pour soutenir des initiatives locales visant l'accroissement du respect à l'égard des aînés. Cette enveloppe servira notamment :

- à favoriser l'implantation au Québec de formules analogues à DIRA-Laval;
- à cibler le dépistage de la violence ou des abus envers les aînés;
- à améliorer l'intervention auprès des aînés qui vivent de telles situations;
- à accompagner les aînés dans leurs démarches pour obtenir du support;
- à promouvoir des actions visant à projeter une image positive du vieillissement et des aînés.

Le programme financera des projets ou encore la création d'organismes communautaires œuvrant dans ce créneau. Les interventions devront être initiées par la communauté et miser sur la participation active des bénévoles et des aînés du milieu.

### 2.1.8 Amélioration de l'alimentation dans les CHSLD

Le Québec compte 182 centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics et privés conventionnés. Près de 40 000 bénéficiaires y résident.

Une alimentation saine et équilibrée est sans contredit une dimension importante à la qualité de vie des aînés dans un CHSLD. Certains CHSLD ont développé une expertise en cette matière en améliorant la qualité de l'alimentation qui est offerte à leurs résidants (le goût, la présentation des repas, etc.). Il est souhaitable que cette approche se généralise dans le réseau.

Le *Budget 2008-2009* prévoit une enveloppe budgétaire de 3 millions de dollars à compter de 2008-2009, en vue de supporter des initiatives de nature à améliorer la qualité de l'alimentation des bénéficiaires en CHSLD.

### 2.1.9 Favoriser la retraite progressive

Dans le cadre du *Budget 2008-2009*, le gouvernement annonce qu'un projet de loi modifiant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* sera présenté pour approbation au cours de la session parlementaire du printemps 2008. L'objectif de ce projet de loi est de permettre l'application des nouvelles mesures de retraite progressive aux régimes de retraite sous juridiction de cette loi.

À l'égard des régimes de retraite applicables aux employés des secteurs public et parapublic, le gouvernement amorcera les discussions avec les associations syndicales et les associations de cadres afin de convenir de modalités et de balises spécifiques encadrant l'application de cette mesure aux employés du secteur public.

Les nouvelles mesures rendront plus flexible et financièrement plus incitatif le prolongement de la vie active des employés, à temps plein ou à temps partiel, après entente avec leur employeur.



**Stratégie d'actions en faveur des aînés – Rappel Budget 2007-2008**

(en millions de dollars)

	Pleine année	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cumulatif sur 5 ans
<b>Accroître le revenu disponible</b>							
- Fractionnement des revenus de retraite	114	112	105	107	109	111	544
- Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	45	50	47	48	49	50	244
<b>Sous-total</b>	<b>159</b>	<b>162</b>	<b>152</b>	<b>155</b>	<b>158</b>	<b>161</b>	<b>788</b>
<b>Favoriser le maintien à domicile</b>							
- Crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les aidants naturels	10	10	10	10	10	10	50
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	74	74	74	74	74	74	370
- Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	6	6	6	6	6	6	30
<b>Sous-total</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>450</b>
<b>Adapter les services et les infrastructures</b>							
- Ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus (CRE) afin d'adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
<b>Sous-total</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>12,5</b>
<b>Renforcer la place des aînés dans la société</b>							
- Promouvoir le droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté	1	1	1	1	1	1	5
- Favoriser l'activité physique des aînés	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5
- Favoriser l'utilisation de la retraite progressive	—	—	—	—	—	—	—
- Appuyer les aînés qui veulent investir dans les générations futures : Incitatif québécois à l'épargne-études <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>12,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>254</b>	<b>257</b>	<b>247</b>	<b>250</b>	<b>253</b>	<b>256</b>	<b>1 263</b>

Note : Ensemble des mesures prenant effet en 2007.

(1) Pour l'ensemble des souscripteurs, la mesure a un impact financier de 41 M\$ par année.



# Section F

## Investir dans notre économie et notre prospérité

<b>INVESTIR DANS NOTRE ÉCONOMIE ET NOTRE PROSPÉRITÉ .....</b>	<b>F.4</b>
<b>1. STIMULER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ.....</b>	<b>F.5</b>
1.1 Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier .....	F.6
1.2 Accroître l'investissement privé dans toutes les régions .....	F.8
1.2.1 Nouveau crédit d'impôt de 5 % à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation.....	F.10
1.2.2 Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier .....	F.13
1.2.3 Soutien aux territoires en difficulté .....	F.14
1.3 Appui en faveur des activités innovantes .....	F.15
1.3.1 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques .....	F.16
1.3.2 Bonifications aux crédits d'impôt à la R-D.....	F.19
1.3.3 Amélioration du régime d'options d'achat d'actions pour les PME poursuivant des activités innovantes.....	F.22
1.3.4 Brancher le Québec à Internet haute vitesse .....	F.23
1.3.5 Appui au déploiement du gouvernement en ligne .....	F.23
1.4 Un soutien à l'investissement dans les régions ressources .....	F.24
1.4.1 Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, de 30 % ou de 40 % dans les régions ressources .....	F.27
1.4.2 Prolongation d'un an des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources .....	F.30

1.4.3	Un soutien accru pour répondre à la situation particulière de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....	F.32
1.4.4	Un appui supplémentaire pour la Vallée de l'aluminium .....	F.34
1.4.5	Sommaire des mesures visant à soutenir l'investissement dans les régions ressources .....	F.35
1.5	Exploiter le potentiel économique de notre territoire .....	F.37
1.5.1	Développement du secteur minier .....	F.38
	<input type="checkbox"/> Création du <i>Fonds du patrimoine minier</i> .....	F.38
	<input type="checkbox"/> Financement du <i>Plan cuivre</i> .....	F.39
	<input type="checkbox"/> Création d'un institut national des mines et autres mesures de développement de la main-d'œuvre du secteur minier .....	F.39
1.5.2	Soutien au secteur agricole et agroalimentaire.....	F.40
1.6	Impact des mesures fiscales pour stimuler l'investissement.....	F.41
1.7	Soutenir le développement culturel .....	F.45
1.7.1	Des subventions additionnelles pour la culture .....	F.46
1.7.2	Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles .....	F.47
1.8	Stimuler l'épargne des Québécois .....	F.48
1.8.1	Création d'un compte d'épargne libre d'impôt.....	F.49
1.8.2	Réduction du taux de majoration des dividendes admissibles .....	F.50
<b>2.</b>	<b>DÉVELOPPER LE SAVOIR ET LES COMPÉTENCES DES QUÉBÉCOIS .....</b>	<b>F.53</b>
2.1	Investissements totalisant 196 millions de dollars dans le cadre du Pacte pour l'emploi.....	F.54
2.1.1	Nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours .....	F.56
2.1.2	Nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.....	F.62
2.1.3	Possibilité de versement par anticipation de la Prime au travail pour les ménages sans enfants .....	F.67
2.1.4	Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs .....	F.68

2.1.5	Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes.....	F.69
2.1.6	Mise en application de nouvelles dispositions législatives visant à favoriser la retraite progressive.....	F.71
2.1.7	Des mesures totalisant 1 milliard de dollars par année en faveur des travailleurs .....	F.75
2.2	Des mesures pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes .....	F.81
2.2.1	Nouveaux investissements favorisant l'intégration des personnes immigrantes en emploi.....	F.82
2.2.2	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la francisation des entreprises .....	F.83
2.2.3	Des investissements cumulés de 186 millions de dollars sur cinq ans.....	F.85
2.3	Investissements dans l'éducation.....	F.86
2.3.1	Investissement de 1 milliard de dollars dans l'enseignement supérieur d'ici 2012.....	F.87
2.3.2	Accroître la formation professionnelle et technique .....	F.88
2.3.3	Soutien aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage.....	F.88
<b>3.</b>	<b>POURSUIVRE LE VIRAGE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>F.89</b>
3.1	Soutenir le développement des technologies propres .....	F.90
3.2	Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Québec.....	F.91
<b>4.</b>	<b>UN NIVEAU DE VIE SUPÉRIEUR DONT BÉNÉFICIENT TOUS LES QUÉBÉCOIS.....</b>	<b>F.93</b>
4.1	Une société plus prospère .....	F.93
4.2	Des entreprises qui investissent davantage .....	F.94
4.3	Des travailleurs plus productifs.....	F.95
4.4	Un éventail complet de politiques pour accroître le niveau de vie de tous les Québécois.....	F.96
<b>5.</b>	<b>IMPACT FINANCIER DES MESURES POUR INVESTIR DANS NOTRE ÉCONOMIE ET NOTRE PROSPÉRITÉ .....</b>	<b>F.97</b>

## INVESTIR DANS NOTRE ÉCONOMIE ET NOTRE PROSPÉRITÉ

Au cours des prochaines années, le Québec connaîtra un important vieillissement de sa population et une diminution du nombre d'individus en âge de travailler. Conséquemment, la contribution de l'augmentation de la population active à la croissance économique diminuera. Pour faire progresser leur niveau de vie, les Québécois doivent donc relever le défi de la productivité, désormais la principale source d'accroissement de la richesse.

Or, les gains de productivité dépendent largement de l'investissement privé, notamment en machines et équipements plus performants, et d'une main-d'œuvre qualifiée et bien formée qui est en mesure de mieux répondre aux impératifs de la croissance économique.

Par ailleurs, les initiatives visant à accroître la prospérité économique doivent être prises dans une perspective de développement durable. Les ressources doivent être utilisées dans le respect de l'environnement, tout en les préservant pour les générations futures.

Dans ce contexte, le gouvernement met en place diverses mesures<sup>1</sup> totalisant près de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans afin d'accroître la prospérité des Québécois. Plus précisément, le gouvernement injecte :

- 1,9 milliard de dollars pour stimuler l'investissement privé;
- 700 millions de dollars pour développer le savoir et les compétences des Québécois;
- 75 millions de dollars pour poursuivre le virage vers le développement durable.

TABLEAU F.1

### Investir dans notre économie et notre prospérité

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Stimuler l'investissement privé	163,5	296,5	400,5	495,5	539,5	<b>1 895,5</b>
Développer le savoir et les compétences des Québécois	91,0	137,4	148,4	157,4	166,4	<b>700,6</b>
Poursuivre le virage vers le développement durable	10,9	12,7	13,4	19,9	17,7	<b>74,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>265,4</b>	<b>446,6</b>	<b>562,3</b>	<b>672,8</b>	<b>723,6</b>	<b>2 670,7</b>

<sup>1</sup> Les mesures énoncées dans la présente section sont exposées en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2008-2009*.

## 1. STIMULER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Dans le cadre du *Budget 2008-2009*, le gouvernement met en place d'importantes initiatives visant à stimuler l'investissement privé. Ainsi, le gouvernement annonce :

- l'élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier;
- des initiatives pour accroître l'investissement privé dans toutes les régions;
- un appui en faveur des activités innovantes;
- un soutien à l'investissement dans les régions ressources;
- des mesures pour exploiter le potentiel économique de notre territoire;
- un soutien au développement culturel;
- des initiatives pour stimuler l'épargne des Québécois.

Les mesures du *Budget 2008-2009* visant à stimuler l'investissement privé représenteront une injection dans les entreprises québécoises de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans, dont 164 millions de dollars dès 2008-2009.

TABLEAU F.2

### Mesures pour stimuler l'investissement privé (en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier	30,0	50,0	15,0	—	—	<b>95,0</b>
Initiatives pour accroître l'investissement privé dans toutes les régions	40,0	95,0	165,0	150,0	100,0	<b>550,0</b>
Appui en faveur des activités innovantes	35,0	55,0	72,0	172,0	233,0	<b>567,0</b>
Soutien à l'investissement dans les régions ressources	20,0	56,0	101,0	119,0	132,0	<b>428,0</b>
Exploitation du potentiel économique de notre territoire	29,0	29,0	25,0	15,0	15,0	<b>113,0</b>
Soutien au développement culturel	8,5	4,0	4,5	4,5	4,5	<b>26,0</b>
Initiatives pour stimuler l'épargne des Québécois	1,0	7,5	18,0	35,0	55,0	<b>116,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>163,5</b>	<b>296,5</b>	<b>400,5</b>	<b>495,5</b>	<b>539,5</b>	<b>1 895,5</b>

## 1.1 Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier

La taxe sur le capital est un frein à l'investissement. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé, lors du *Discours sur le budget 2007-2008*, un plan d'élimination de la taxe sur le capital d'ici le 31 décembre 2010 pour toutes les entreprises au Québec. D'ici cette date, le crédit de taxe sur le capital de 15 % devait permettre aux entreprises manufacturières qui investissent en matériel de fabrication et de transformation de réduire ou d'éliminer leur taxe sur le capital.

Or, plusieurs entreprises doivent encore payer la taxe sur le capital, car leurs investissements sont trop faibles pour profiter pleinement du crédit de taxe sur le capital. En effet, certaines n'ont actuellement pas les liquidités pour réaliser les investissements nécessaires afin de maintenir ou d'accroître leur productivité.

Aussi, afin de permettre à ces entreprises de moderniser leurs équipements et de tirer le meilleur rendement de leurs investissements, le gouvernement annonce l'élimination immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières. Ainsi, à compter du jour suivant le *Discours sur le budget 2008-2009*, les entreprises dont la proportion d'activités manufacturières est de 50 % ou plus ne paieront plus de taxe sur le capital. Les entreprises dont la part des activités manufacturières se situe entre 20 % et 50 % bénéficieront, quant à elles, d'une réduction partielle de leur taxe sur le capital.

Actuellement, 14 500 entreprises manufacturières ne paient pas de taxe sur le capital en raison, principalement, de l'exemption de base de 1 million de dollars dans le calcul du capital versé. L'élimination immédiate de la taxe sur le capital pour ces entreprises permettra de soustraire du paiement de cette taxe 6 200 entreprises additionnelles. Par ailleurs, le fardeau de la taxe sur le capital sera réduit pour 8 100 entreprises.

TABLEAU F.3

### Élimination de la taxe sur le capital pour les entreprises ayant des activités manufacturières

(en nombre d'entreprises)

	Avant Budget 2008-2009 <sup>(1)</sup>	Après Budget 2008-2009	
		Nouvelles entreprises	Total
<b>Entreprises ayant des activités manufacturières</b>			
- Ne payant plus la taxe sur le capital	14 500	6 200	<b>20 700</b>
- Bénéficiant d'une réduction de la taxe sur le capital	—	8 100	<b>8 100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 500</b>	<b>14 300</b>	<b>28 800</b>

(1) Entreprises ne payant plus de taxe sur le capital en raison, principalement, de l'exemption de base de 1 M\$ dans le calcul du capital versé.



TABLEAU F.4

**Impact financier de l'élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier**

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier	- 220	- 225	- 92	—	—	- 537
Abolition du crédit de taxe sur le capital	170	170	75	—	—	415
Compensation fédérale additionnelle pour l'élimination de la taxe sur le capital des entreprises manufacturières	20	5	2	—	—	27
<b>TOTAL</b>	<b>- 30</b>	<b>- 50</b>	<b>- 15</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>- 95</b>

**□ Le crédit de taxe sur le capital**

Le crédit de taxe sur le capital a été mis en place dans le cadre du *Budget 2005-2006*. Il permet de compenser totalement les entreprises manufacturières pour la taxe sur le capital qu'elles paient sur leurs nouveaux investissements pour le matériel de fabrication et de transformation<sup>2</sup>. De plus, pour la plupart des entreprises, le crédit de taxe sur le capital permet de compenser totalement ou partiellement la taxe sur le capital payée à l'égard des autres actifs existants.

À compter du lendemain du *Discours sur le budget 2008-2009*, les entreprises manufacturières ne paieront plus de taxe sur le capital. Dans ce contexte, le gouvernement annonce que le crédit de taxe sur le capital sera aboli.

Toutefois, les entreprises non manufacturières qui continueront de payer la taxe sur le capital, d'ici à son élimination complète le 1<sup>er</sup> janvier 2011, pourront utiliser, le cas échéant, les sommes accumulées à l'égard du crédit de taxe sur le capital pour réduire ou éliminer leur taxe sur le capital payable.

<sup>2</sup> Biens de la catégorie 43 aux fins de l'amortissement fiscal.

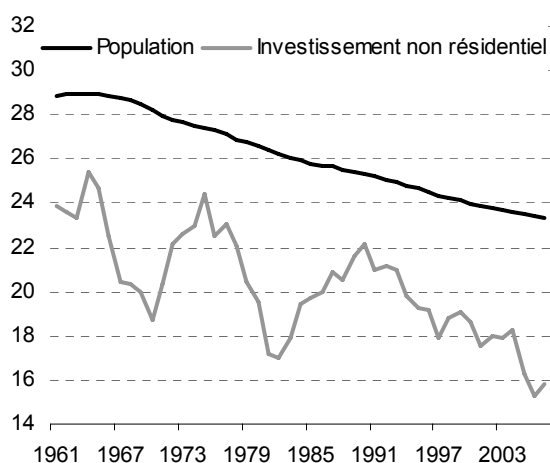
## 1.2 Accroître l'investissement privé dans toutes les régions

L'investissement en matériel de fabrication et de transformation permet aux entreprises de remplacer l'équipement obsolète par de meilleurs équipements intégrant notamment les derniers développements dans les technologies de l'information. L'investissement peut aussi accroître la quantité de capital productif par travailleur dans l'entreprise. Pour ces raisons, l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation augmente la productivité des entreprises.

Or, l'investissement des entreprises au Québec, notamment en machines et matériel, est plus faible que ce qu'on observe chez nos principaux partenaires commerciaux. Le Québec n'attire pas une part des investissements comparable à son poids démographique au Canada et affiche toujours un taux d'investissement en machines et matériel moins élevé que le taux moyen des provinces canadiennes, et particulièrement que celui des États-Unis. Ce sous-investissement des entreprises ralentit la croissance économique et fragilise l'emploi.

GRAPHIQUE F.1

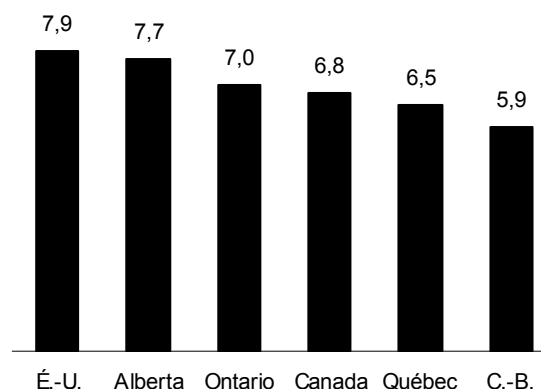
### Part des investissements comparativement au poids démographique (Québec, en pourcentage du Canada)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE F.2

### Taux d'investissement en machines et matériel (en pourcentage du PIB, moyenne de 1989 à 2006)



Source : Statistique Canada.

Par ailleurs, certains territoires vivent des situations économiques difficiles qui ne leur permettent pas de maintenir ou de créer des conditions propices à l'investissement des entreprises.

Afin d'accélérer les investissements en matériel de fabrication et de transformation des entreprises québécoises et de soutenir certains territoires aux prises avec des difficultés économiques, le gouvernement prend d'importantes initiatives dans le cadre du *Budget 2008-2009*, soit :

- l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt de 5 % à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation applicable dans toutes les régions;
- la prolongation de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier;
- un soutien accru aux territoires en difficulté.

TABLEAU F.5

**Mesures pour accroître l'investissement privé dans toutes les régions**

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Nouveau crédit d'impôt de 5 % à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation	30	60	80	100	110	<b>380</b>
Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier	—	25	75	40	- 20	<b>120</b>
Soutien aux territoires en difficulté	10	10	10	10	10	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>95</b>	<b>165</b>	<b>150</b>	<b>100</b>	<b>550</b>

Les mesures fiscales à l'égard du matériel de fabrication et de transformation profiteront particulièrement aux secteurs manufacturier et forestier qui subissent les contrecoups d'une conjoncture économique difficile. Elles permettront de stimuler les investissements de ces entreprises en augmentant le rendement du capital investi.

### 1.2.1 **Nouveau crédit d'impôt de 5 % à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation**

Au lendemain du *Discours sur le budget 2008-2009*, les entreprises profiteront d'un nouveau crédit d'impôt à l'investissement temporaire de 5 % applicable sur le coût des acquisitions de matériel neuf de fabrication et de transformation réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les entreprises de tous les secteurs d'activité seront admissibles au nouveau crédit d'impôt à l'investissement à l'exception des sociétés de production d'aluminium, qui bénéficient d'une aide gouvernementale spécifique pour leurs investissements, et des sociétés de raffinage de pétrole, qui évoluent dans des conditions économiques favorables.

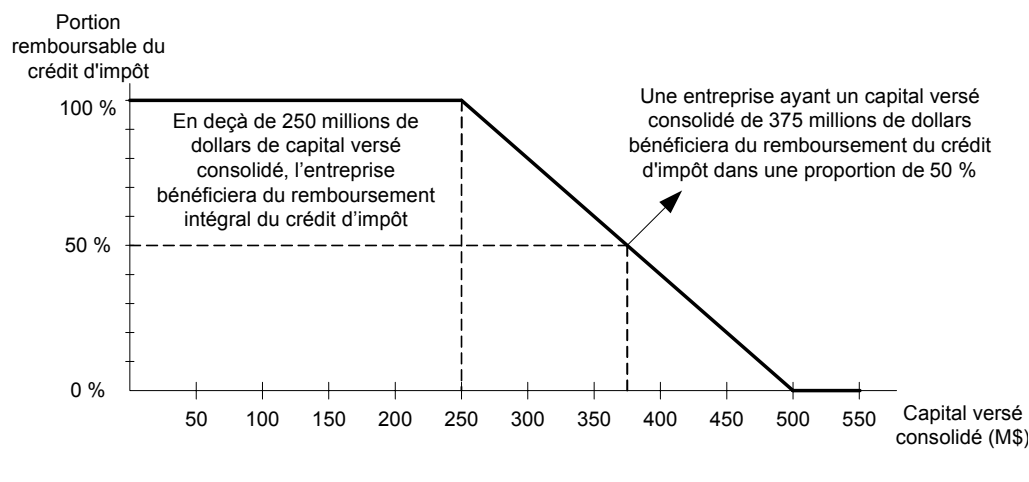
De plus, le crédit d'impôt à l'investissement sera pleinement remboursable pour les PME et la majorité des grandes entreprises. Considérant, par ailleurs, que les très grandes entreprises, comme les multinationales, bénéficient généralement de liquidités importantes et d'un meilleur accès au financement, le crédit d'impôt à l'investissement sera non remboursable pour ces dernières.

Ainsi, le nouveau crédit d'impôt sera :

- remboursable pour les sociétés dont le capital versé sur une base consolidée est égal ou inférieur à 250 millions de dollars;
- non remboursable pour les sociétés dont le capital versé sur une base consolidée est égal ou supérieur à 500 millions de dollars;
- remboursable partiellement pour les sociétés dont le capital versé sur une base consolidée est compris entre 250 millions de dollars et 500 millions de dollars. La proportion remboursable du crédit d'impôt sera dégressive en fonction du capital versé.

GRAPHIQUE F.3

### Illustration de la dégressivité de la portion remboursable du nouveau crédit d'impôt à l'investissement



Le crédit d'impôt à l'investissement pourra être utilisé dans l'année pour réduire le fardeau fiscal de l'entreprise. Les sommes non utilisées pourront être remboursées, le cas échéant, ou reportées et cumulées pour réduire le fardeau fiscal des années subséquentes.

Chaque année, ce sont plus de 3 milliards de dollars d'investissements en matériel de fabrication et de transformation dont la réalisation sera facilitée par la mise en place du nouveau crédit d'impôt à l'investissement. Plus de 8 000 entreprises, de toutes les régions du Québec, bénéficieront de cette mesure.

TABLEAU F.6

**Illustration des impacts de l'élimination de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières et du crédit d'impôt à l'investissement pour une entreprise type**  
(en milliers de dollars)

	2008	2009	2010	2011	Total
Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	125 000				
Investissement en matériel de fabrication et de transformation	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
<b>Fardeau fiscal avant le Budget 2008-2009<sup>(1)</sup></b>					
- Taxe sur le capital à payer <sup>(2)</sup>	303	155	3	—	461
- Impôt sur le revenu des sociétés à payer <sup>(3)</sup>	713	750	756	762	2 981
<b>Total</b>	<b>1 016</b>	<b>905</b>	<b>759</b>	<b>762</b>	<b>3 442</b>
<b>Fardeau fiscal après le Budget 2008-2009<sup>(4)</sup></b>					
- Taxe sur le capital à payer	—	—	—	—	—
- Impôt sur le revenu des sociétés à payer <sup>(4)</sup>	753	774	762	768	3 057
- Nouveau crédit d'impôt à l'investissement de 5 %	- 50	- 50	- 50	- 50	- 200
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>724</b>	<b>712</b>	<b>718</b>	<b>2 857</b>
<b>IMPACT DU BUDGET 2008-2009 SUR L'ÉCART DE FARDEAU FISCAL POUR L'ENTREPRISE</b>	<b>- 313</b>	<b>- 181</b>	<b>- 47</b>	<b>- 44</b>	<b>- 585</b>
	<b>- 31 %</b>	<b>- 20 %</b>	<b>- 6 %</b>	<b>- 6 %</b>	<b>- 17 %</b>

(1) Fardeau fiscal de la taxe sur le capital et de l'impôt sur le revenu des sociétés du Québec.

(2) Calculée au taux de 0,36 % en 2008, 0,24 % en 2009 et 0,12 % en 2010, incluant l'application du crédit de taxe sur le capital de 15 %. La taxe sur le capital sera éliminée pour toutes les entreprises à compter de 2011.

(3) Calculé au taux de 11,4 % pour 2008 et de 11,9 % à compter de 2009, sur la base d'un revenu imposable correspondant à 5 % du capital versé de l'année précédente.

(4) Considérant les effets de la déductibilité de la taxe sur le capital et du crédit d'impôt à l'investissement sur la déduction pour amortissement.

### 1.2.2 Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier

L'amortissement accéléré permet aux entreprises de réduire plus rapidement leurs charges fiscales à l'impôt sur le revenu des sociétés lorsqu'elles investissent, ce qui réduit le risque de leurs investissements et en augmente le rendement.

Afin de soutenir l'investissement des entreprises dans le matériel de fabrication et de transformation, le *Budget 2008-2009* annonce la prolongation de la déduction à l'égard de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation. Cette mesure a été annoncée dans le cadre du *Budget 2007-2008* et devait se terminer à la fin de 2008.

Ainsi, l'amortissement accéléré linéaire au taux de 50 % est reconduit pour le matériel de fabrication et de transformation acquis d'ici le 31 décembre 2009. Pour les biens acquis en 2010 et 2011, l'amortissement se calculera selon la méthode dégressive usuelle et le taux d'amortissement pour l'année d'acquisition sera de 50 % pour les biens acquis en 2010 et de 40 % pour ceux acquis en 2011. Après 2011, la méthode et le taux usuels s'appliqueront.

TABLEAU F.7

#### Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation

Période d'acquisition des biens	Méthode d'amortissement	Taux pour l'année d'acquisition <sup>(1)</sup> (%)
Avant 2010	Linéaire	50
2010	Dégressive	50
2011	Dégressive	40
Après 2011 (règles usuelles)	Dégressive	30

(1) La règle de demi-année s'appliquera pour l'année d'acquisition.

### 1.2.3 Soutien aux territoires en difficulté

Malgré les efforts consentis jusqu'à présent, force est de constater que certains territoires et municipalités demeurent dans une situation économique difficile et ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir ou créer les conditions propices à leur développement.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce une enveloppe de 38 millions de dollars pour :

- prolonger l'application du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;
- étendre son application à toutes les MRC qui comprennent des municipalités en difficulté économique;
- créer un nouveau volet du fonds, destiné spécifiquement aux MRC des régions centrales qui comprennent des municipalités en difficulté et qui n'ont pas accès aux mesures fiscales dont bénéficient les régions ressources.

Enfin, une enveloppe supplémentaire de 12 millions de dollars sera allouée afin d'apporter un soutien à la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine aux prises avec un retard de développement économique. Ce financement permettra d'assurer aux communautés locales de la région le maintien de leur vitalité et de renforcer leur capacité de rétention et d'attraction de résidents et d'entreprises (voir encadré de la page 33 pour un portrait de l'aide accordée à cette région).

Ces investissements, totalisant 50 millions de dollars, s'ajoutent à un ensemble de programmes et de mesures s'adressant aux régions, et plus spécifiquement aux régions ressources, qui visent un large éventail de facteurs influençant leur développement.

Les détails de ces initiatives seront annoncés prochainement par la ministre des Affaires municipales et des Régions.



### 1.3 Appui en faveur des activités innovantes

L'amélioration de la productivité des entreprises québécoises passe notamment par une appropriation des technologies de l'information (TI) et par un engagement soutenu envers les activités de recherche scientifique et de développement expérimental (R-D).

Les TI constituent un secteur en forte croissance dont les applications bénéficient à l'ensemble des sphères d'activité, de sorte que ces technologies ont des retombées économiques importantes et contribuent à créer de la richesse.

Pour leur part, les activités de R-D jouent un rôle crucial dans le développement d'une économie ouverte comme celle du Québec. La capacité d'innovation est l'un des atouts essentiels des États cherchant à faire face à la concurrence des marchés internationaux.

Afin de stimuler les investissements dans les activités innovantes, le gouvernement injecte 567 millions de dollars sur cinq ans, dont 35 millions de dollars dès 2008-2009.

TABLEAU F.8

#### Mesures d'appui en faveur des activités innovantes (en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques	20	30	40	140	200	<b>430</b>
Bonifications aux crédits d'impôt à la R-D	3	7	11	11	11	<b>43</b>
Amélioration du régime d'options d'achat d'actions pour les PME poursuivant des activités innovantes	2	4	6	6	6	<b>24</b>
Brancher le Québec à Internet haute vitesse	—	4	5	5	6	<b>20</b>
Appui au déploiement du gouvernement en ligne	10	10	10	10	10	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>55</b>	<b>72</b>	<b>172</b>	<b>233</b>	<b>567</b>

### 1.3.1 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques

De nombreuses études ont démontré que les entreprises utilisant plus intensivement les TI dans leurs processus d'affaires sont plus susceptibles d'améliorer leur productivité.

À cet égard, le *Groupe de travail sur l'investissement des entreprises* mentionne que l'accumulation brute de capital fixe en TI est nettement inférieure au Canada comparativement aux États-Unis. Il fait également ressortir que la faiblesse relative de l'investissement dans ces technologies au Canada explique en partie l'écart qui sépare les deux pays en matière d'investissement en équipement de production.

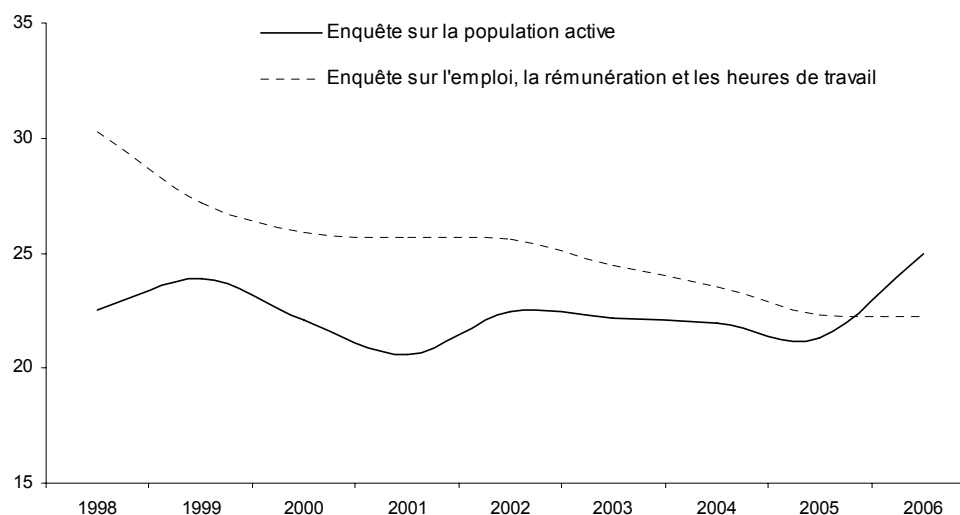
D'autre part, le *Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie* a constaté que, malgré une main-d'œuvre qualifiée et la présence de mesures fiscales ciblées supportant les entreprises installées dans les sites désignés, le Québec arrive difficilement à maintenir sa place au sein du Canada dans le secteur des TI.

Comme en témoigne le graphique suivant, les deux principales enquêtes sur l'emploi de Statistique Canada confirment que la part du Québec dans l'emploi de l'industrie des services des TI au Canada a peu progressé entre 1998 et 2005.

GRAPHIQUE F.4

#### Part du Québec dans l'emploi de l'industrie des services des technologies de l'information au Canada, 1998-2006

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Les recherches effectuées par le *Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie* ont également permis d'établir que plusieurs pays disposant d'une main-d'œuvre abondante, bien formée et peu coûteuse offrent des mesures fiscales attrayantes dans le secteur des TI. À cet égard, le groupe de travail croit nécessaire que les aides gouvernementales soient maintenues à condition d'être mieux ciblées. À cet effet, il propose d'appliquer à l'ensemble du Québec une aide fiscale favorisant les activités à forte valeur ajoutée dans le secteur des TI.

Aussi, afin de renforcer la position du Québec dans ce secteur et d'accroître la productivité des entreprises qui utilisent ces technologies, le gouvernement met en place un nouveau crédit d'impôt remboursable temporaire au taux de 30 %. Il est destiné aux entreprises ayant plus de cinq employés admissibles et doit prendre fin en décembre 2015. Ce crédit d'impôt, calculé sur les salaires, favorisera les activités à forte valeur ajoutée dans le secteur des affaires électroniques. Cette aide fiscale :

- permettra des gains de productivité en stimulant l'offre et la demande de logiciels pour l'ensemble des entreprises québécoises;
- favorisera l'implantation et l'expansion d'entreprises innovantes dans un secteur prometteur et ainsi favoriser la création et le maintien d'emplois spécialisés;
- stimulera l'intérêt des jeunes étudiants pour les carrières en informatique.

Le gouvernement réitère sa volonté de mettre fin à l'expérience des sites désignés et supporte plutôt la mise en place d'une aide mieux ciblée favorisant la création d'activités à forte valeur ajoutée. Combinée au dynamisme des entreprises québécoises œuvrant dans le secteur des TI, cette aide positionnera avantageusement le Québec dans ce secteur tout en permettant à de nombreuses sociétés québécoises de devenir plus compétitives en adoptant des solutions innovantes.

Les entreprises, actuellement bénéficiaires d'un crédit d'impôt associé à un site désigné, ne pourront bénéficier du nouveau crédit d'impôt que dans la mesure où elles choisissent de ne plus se prévaloir de l'aide fiscale liée à un site particulier.

TABLEAU F.9

## Sommaire des mesures visant à soutenir les entreprises œuvrant dans les technologies de l'information (TI)

### Aides fiscales offertes aux entreprises de TI installées dans les sites désignés<sup>(1)</sup>

Aides fiscales	Taux de l'aide	Échéance
Crédits d'impôt remboursables pour les Carrefours de la nouvelle économie, la Cité du multimédia, le Centre national des nouvelles technologies de Québec et les Centres de développement des technologies de l'information	40 % du salaire versé (maximum de 15 000 \$ par emploi, par année) pendant une durée maximale de 10 ans	2010 à 2013
Crédit d'impôt remboursable pour la Cité du commerce électronique	35 % du salaire versé (maximum de 12 500 \$ par emploi, par année) pendant une durée maximale de 10 ans	2010 à 2013

### Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques

Entreprises admissibles	Modalités de l'aide fiscale		Activités admissibles
	Taux	Paramètres	
Sociétés respectant les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- activités constituées de 75 % ou plus d'activités admissibles</li> <li>- taille minimale de plus de 5 employés admissibles</li> </ul>	30 %	Salaires engagés à compter du jour suivant le <i>Discours sur le budget 2008-2009</i> et avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2016  Crédit d'impôt remboursable maximal de 20 000 \$ par emploi, par année  Choix pour les entreprises de réclamer l'aide fiscale propre aux sites désignés ou de profiter du nouveau crédit d'impôt	Activités d'innovation à valeur ajoutée liées aux affaires électroniques et emplois spécialisés liés à l'exécution des tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- services conseils en TI reliés à la technologie, au développement de systèmes, aux processus et aux solutions d'affaires électroniques</li> <li>- développement, intégration, entretien et évolution de systèmes d'information (ex. : progiciels de distribution) et d'infrastructures technologiques</li> <li>- conception et développement de solutions de commerce électronique</li> </ul>

(1) Dans le cadre du discours sur le budget du 12 juin 2003, le gouvernement a mis fin aux mesures fiscales liées à un site désigné. Le gouvernement a toutefois décidé de respecter ses engagements envers les sociétés attestées.

### 1.3.2 Bonifications aux crédits d'impôt à la R-D

Actuellement, le régime fiscal applicable aux activités de R-D comporte quatre crédits d'impôt remboursables :

- un crédit d'impôt calculé sur les salaires versés aux chercheurs;
- un crédit d'impôt pour un contrat de recherche conclu avec une université, un centre public de recherche ou un consortium de recherche;
- un crédit d'impôt encourageant la formation de partenariats privés;
- un crédit d'impôt applicable aux droits ou aux cotisations versés à un consortium de recherche.

TABLEAU F.10

#### Crédits d'impôt remboursables à la R-D du Québec – 2007

Crédits d'impôt remboursables	Assiette du crédit d'impôt	Taux du crédit d'impôt	Montant d'aide en 2007 (M\$)
Crédit d'impôt « salaires »	Salaires ou 50 % du montant du contrat de sous-traitance	37,5 % pour les PME <sup>(1)</sup> 17,5 % pour les grandes entreprises <sup>(2)</sup>	638
Crédit d'impôt « universitaire »	80 % du montant du contrat de sous-traitance conclu avec un organisme public	35 %	6
Crédit d'impôt « partenariat privé »	80 % du montant du contrat de sous-traitance ou 100 % du montant des travaux de R-D effectués dans le cadre d'un contrat de partenariat	35 %	19
Crédit d'impôt « consortium de recherche »	Montant des droits et cotisations payés	35 %	15
<b>TOTAL</b>			<b>678</b>

(1) Le taux de 37,5 % s'applique sur les premiers 2 M\$ de dépenses admissibles pour les sociétés dont l'actif n'excède pas 50 M\$. Une réduction linéaire du taux du crédit d'impôt (de 37,5 % à 17,5 %) s'applique pour les sociétés dont l'actif se situe entre 50 M\$ et 75 M\$.

(2) Le taux de 17,5 % s'applique aux sociétés dont l'actif est de 75 M\$ ou plus.

Ces crédits d'impôt favorisent la croissance de la productivité des entreprises et contribuent ultimement à la création de richesse.

Aussi, de manière à favoriser l'essor des entreprises tout en améliorant leur compétitivité, le gouvernement met en place deux nouvelles initiatives visant à :

- encourager la formation de partenariats unissant des entreprises privées et des organismes publics de recherche;
- augmenter le niveau de l'aide fiscale pour les PME.

### **□ Bonification du crédit d'impôt à la R-D pour les partenariats privés**

La plupart des pays industrialisés facilitent et encouragent la formation de partenariats entre les entreprises et les organismes publics de recherche. Selon l'OCDE, ces partenariats permettent de tirer un meilleur profit économique et social des investissements effectués dans la recherche publique, car ils :

- permettent à la recherche publique de se pencher sur des problèmes spécifiques rencontrés par les entreprises;
- contribuent à l'optimisation des infrastructures de recherche en maximisant l'utilisation des équipements et immobilisations des universités et des entreprises;
- œuvrent généralement dans des secteurs industriels exigeant une expertise de pointe et constamment novatrice tels que la nanotechnologie, l'optique-photonique et l'aérospatiale.

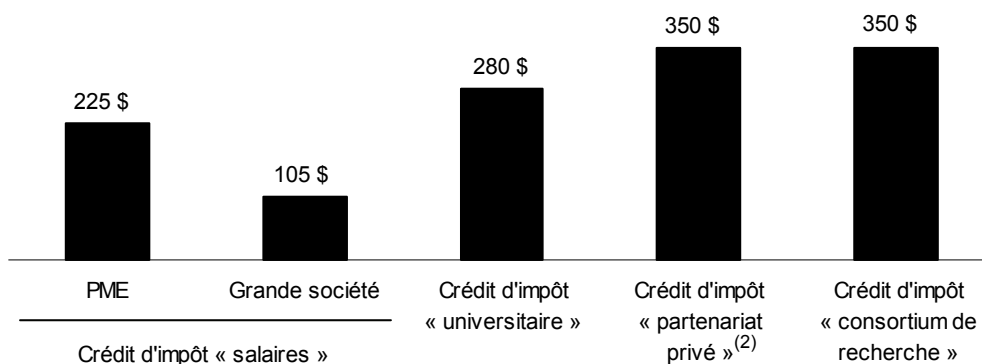
Actuellement, le Québec offre un crédit d'impôt à la R-D bonifié encourageant la formation de partenariats constitués uniquement d'entreprises.

Le crédit d'impôt « partenariat privé » prévoit un taux de 35 % et vise les salaires et le matériel (équipements et autres fournitures) utilisés dans un projet de R-D mené conjointement par les partenaires. En comparaison, le crédit d'impôt « salaires » prévoit un taux de 17,5 % applicable sur la rémunération des chercheurs. Les entreprises membres d'un partenariat comportant au moins un partenaire public, telle une université, n'avaient pas accès au crédit d'impôt « partenariat privé ».

Afin de permettre aux organismes publics de prendre part à des projets privés de R-D sans disqualifier le projet, le crédit d'impôt « partenariat privé » sera assoupli de sorte que les entreprises privées pourront réclamer l'aide fiscale bonifiée. Le partenariat devra toutefois compter au moins deux entreprises privées.

Cette bonification est conforme à la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* qui vise à encourager tous les partenariats de R-D.

## GRAPHIQUE F.5

**Illustration de la valeur des crédits d'impôt pour une entreprise ayant une dépense de R-D de 1 000 \$**(situation après le *Budget 2008-2009*)<sup>(1)</sup>

(1) Dépense de 1 000 \$ réalisée par une société dont 60 % est attribuable aux salaires et 40 % aux équipements.

(2) Avec les mesures du *Budget 2008-2009*, les entreprises membres d'un partenariat comprenant un organisme public auront accès au crédit d'impôt « partenariat privé ». Avant le *Budget 2008-2009*, elles étaient limitées au crédit d'impôt « salaires ».

### ☐ Hausse de 2 millions de dollars à 3 millions de dollars du montant des dépenses de R-D donnant droit au taux bonifié du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt à la R-D du Québec calculé sur les salaires des chercheurs (crédit d'impôt « salaires ») comporte un plafond des dépenses en deçà duquel un taux bonifié du crédit d'impôt s'applique. Afin de stimuler davantage les activités de R-D des PME, le plafond de 2 millions de dollars est haussé à 3 millions de dollars.

Cette bonification profitera particulièrement aux PME en leur fournissant des liquidités supplémentaires nécessaires à la poursuite de leurs activités de R-D. Le secteur des biotechnologies, presque exclusivement composé de PME, bénéficiera particulièrement de cette bonification.

### 1.3.3 Amélioration du régime d'options d'achat d'actions pour les PME poursuivant des activités innovantes

Dans leur politique de rémunération, il arrive fréquemment que des sociétés poursuivant des activités de R-D dans divers secteurs (par exemple, la biotechnologie et la nanotechnologie) offrent à leurs employés des options d'achat d'actions. Les employés bénéficiant d'un tel régime doivent inclure dans leurs revenus un avantage égal à la différence entre la valeur des actions acquises et le montant réellement payé pour les acquérir. Toutefois, ces employés ont droit à une déduction égale à 25 % de cet avantage dans le calcul de leur revenu imposable.

Afin de contribuer aux efforts des PME poursuivant des activités innovantes, la déduction permise sera haussée de 25 % à 50 %. Cette bonification vise les PME ayant réalisé des activités de R-D et dont l'actif n'excède pas 50 millions de dollars.

Cette bonification profitera particulièrement aux PME en démarrage en leur permettant d'attirer ou de retenir une main-d'œuvre spécialisée tout en facilitant leur financement. Le tableau suivant illustre la portée de la modification.

TABLEAU F.11

#### Illustration de l'impact du régime d'options d'achat d'actions (en dollars)

	<b>Coût d'acquisition de l'action</b> (1)	<b>Valeur du titre lors de l'exercice de l'option</b> (2)	<b>Avantage inclus dans le revenu</b> (3) = (2) - (1)	<b>Déduction accordée</b> (4)	<b>Revenu imposable</b> (5) = (3) - (4)
Avant <i>Budget 2008-2009</i>	50	150	100	25	75
Après <i>Budget 2008-2009</i>	50	150	100	50	50



### 1.3.4 Brancher le Québec à Internet haute vitesse

Le programme *Villages branchés du Québec* a contribué au déploiement d'un vaste réseau de fibres optiques au cœur des villages et à travers les écoles de toutes les régions du Québec.

Actuellement, pratiquement tous les villages du Québec où l'on retrouve une école primaire peuvent avoir accès au réseau, ce qui correspond à environ 90 % des adresses civiques du Québec. Les 10 % restantes se situent surtout en Estrie, sur la Côte-Nord, en Chaudière-Appalaches et en Gaspésie.

L'importance des TI pour le développement des entreprises et pour l'acquisition des connaissances par les Québécois amène le gouvernement à franchir une nouvelle étape. Il poursuivra le développement de ce réseau, afin de construire les dernières ramifications qui permettront d'offrir le service à la périphérie des villages et de compléter le réseau des lieux d'accès publics.

Le gouvernement engagera 20 millions de dollars au cours des prochaines années pour soutenir le nouveau programme, appelé *Communautés rurales branchées*, qui privilégie une approche collective. Ce programme offrira un soutien financier à l'identification ainsi qu'à la réalisation de projets collectifs émanant des régions, des MRC ou de regroupements de municipalités, d'entreprises ou de citoyens.

### 1.3.5 Appui au déploiement du gouvernement en ligne

Dans le cadre du plan de modernisation de l'État, la poursuite du déploiement du gouvernement en ligne est l'une des grandes priorités gouvernementales et constitue un des fers de lance de la modernisation.

Le déploiement du gouvernement en ligne est déjà en cours. Il vise à la fois l'amélioration de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises et l'émergence d'une administration publique nettement plus performante et capable de répondre aux nombreux défis qui s'annoncent. Le Service québécois de changement d'adresse, ClicSÉQR, Clic Revenu, SAAQ-Clic et le Régime québécois d'assurance parentale sont des exemples de nouveaux services déjà en ligne.

Afin de renforcer cet appui au déploiement du gouvernement en ligne et d'accélérer la mise en place de nouvelles initiatives, le gouvernement investira 10 millions de dollars annuellement.

## 1.4 Un soutien à l'investissement dans les régions ressources

En raison de leur éloignement des grands centres urbains, les régions ressources doivent relever des défis qui leur sont propres pour être compétitives. En particulier, les entreprises de ces régions font face à des coûts d'exploitation plus élevés qu'ailleurs, dont les coûts de transport.

De plus, les entreprises manufacturières situées dans les régions ressources sont confrontées à un problème de productivité plus important que dans les autres régions. En outre, la production réelle par habitant y est généralement inférieure et la productivité augmente moins rapidement.

Une des difficultés auxquelles le gouvernement veut s'attaquer est le peu d'incitation des entreprises à investir dans l'achat d'équipements afin d'être plus productives et créer davantage de richesse. Pour les régions ressources, cet objectif représente un grand défi.

Afin que les régions ressources puissent augmenter leur prospérité, le *Budget 2008-2009* prévoit les initiatives suivantes :

- mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, de 30 % ou de 40 % dans les régions ressources pour l'achat de matériel de fabrication et de transformation (350 millions de dollars sur cinq ans);
- prolongation d'un an des crédits d'impôt basés sur les salaires actuellement accordés dans les régions ressources en regard des activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation des ressources (49 millions de dollars sur trois ans);
- prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec<sup>3</sup> (17 millions de dollars sur quatre ans);
- prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (12 millions de dollars sur quatre ans).

---

<sup>3</sup> La région de la Côte-Nord et la MRC de Matane (sauf pour le volet *Mariculture et biotechnologie marine*, où toute la région du Bas-Saint-Laurent est admissible).

Au total, en incluant les aides fiscales actuelles, 733 millions de dollars seront consentis sur cinq ans aux entreprises des régions ressources.

TABLEAU F.12

**Mesures de soutien à l'investissement dans les régions ressources**

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>AIDES FISCALES ACTUELLES<sup>(1)</sup></b>	<b>117</b>	<b>107</b>	<b>65</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>305</b>
<b>MESURES DU BUDGET 2008-2009</b>						
Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, de 30 % ou de 40 % dans les régions ressources	20	50	70	90	120	<b>350</b>
Prolongation d'un an des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources	—	3	26	20	—	<b>49</b>
Prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	—	2	3	5	7	<b>17</b>
Prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	—	1	2	4	5	<b>12</b>
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>56</b>	<b>101</b>	<b>119</b>	<b>132</b>	<b>428</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>163</b>	<b>166</b>	<b>135</b>	<b>132</b>	<b>733</b>

(1) Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources, le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium, le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et le congé fiscal pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées.

Ces nouvelles mesures permettront aux entreprises de toutes les régions ressources d'obtenir un appui gouvernemental supérieur à celui dont elles bénéficient avec les aides fiscales actuelles.

En effet, avec le *Budget 2008-2009*, les aides fiscales aux régions ressources atteindront un montant estimé à 166 millions de dollars pour 2010-2011, ce qui représente un gain de 49 millions de dollars par rapport aux aides fiscales estimées pour 2008-2009.

TABLEAU F.13

**Aides fiscales aux régions ressources, avant et après les mesures du *Budget 2008-2009***  
(en millions de dollars)

Régions ressources	Avant <i>Budget 2008-2009</i>			Après <i>Budget 2008-2009</i>				Gains
	Aides fiscales actuelles <sup>(1)</sup>			Aides fiscales pour l'année 2010-2011				
	Crédits salaires <sup>(2)</sup>	Congé fiscal	Total	Crédit Investissement	Crédits salaires <sup>(2)</sup>	Congé fiscal	Total	
Bas-Saint-Laurent	18	12	30	13	13	11	37	<b>7</b>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	15	41	17	20	14	51	<b>10</b>
Mauricie	17	1	18	13	12	1	26	<b>8</b>
Abitibi-Témiscamingue	4	5	9	8	3	4	15	<b>6</b>
Côte-Nord	3	4	7	9	2	3	14	<b>7</b>
Nord-du-Québec	1	f	1	5	f	f	5	<b>4</b>
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	2	9	4	9	2	15	<b>6</b>
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	1	1	2	1	1	1	3	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>40</b>	<b>117</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>36</b>	<b>166</b>	<b>49</b>

f : Le coût fiscal est inférieur à 1 M\$.

(1) Pour l'année 2008-2009.

(2) Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources, le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium et le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

### 1.4.1 **Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, de 30 % ou de 40 % dans les régions ressources**

Les travaux du *Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie* ont mis en lumière la nécessité d'instaurer un crédit d'impôt à l'investissement afin de stimuler la productivité des entreprises manufacturières des régions ressources et de contrer les effets découlant de l'éloignement des grands centres urbains.

Pour le gouvernement, ces éléments, conjugués à des conditions économiques difficiles observées en région ressource, justifient l'adoption d'une approche pragmatique centrée sur l'investissement, qui considère à la fois le critère de l'éloignement et la situation économique particulière de certaines régions, telle la Mauricie.

Aussi, afin d'inciter les entreprises des régions ressources à investir davantage, le gouvernement majore le taux du crédit d'impôt à l'investissement pour l'achat de matériel de fabrication et de transformation. Le taux du crédit d'impôt sera haussé de 5 % à 20 %, 30 % ou 40 %, selon que l'entreprise est établie dans une zone intermédiaire ou une zone éloignée. Ces zones correspondent aux régions actuellement visées par les aides fiscales applicables dans les régions ressources.

TABLEAU F.14

#### **Taux majoré du crédit d'impôt à l'investissement dans les régions ressources**

<b>Zone intermédiaire (taux de 20 % ou de 30 %)</b>	<b>Zone éloignée (taux de 40 %)</b>
Saguenay-Lac-Saint-Jean (20 %)	Abitibi-Témiscamingue
Mauricie (20 %)	Côte-Nord
MRC d'Antoine-Labellé, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau (20 %)	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Bas-Saint-Laurent (30 %)	Nord-du-Québec

Le nouveau crédit d'impôt bénéficiera annuellement à environ 1 000 entreprises manufacturières des régions ressources comparativement à plus de 600 entreprises actuellement bénéficiaires des crédits d'impôt. Le crédit d'impôt à l'investissement vise l'ensemble des entreprises du secteur manufacturier incluant les entreprises ayant des activités de première transformation des ressources, alors que les crédits d'impôt actuels sur les salaires s'appliquent aux activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation des ressources. Ainsi, les entreprises de sciage, de pâtes et papier et de sidérurgie sont admissibles au crédit d'impôt à l'investissement. De plus, les entreprises des autres secteurs industriels qui achètent des biens admissibles bénéficieront du crédit d'impôt à l'investissement.

## □ Modalités du crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré

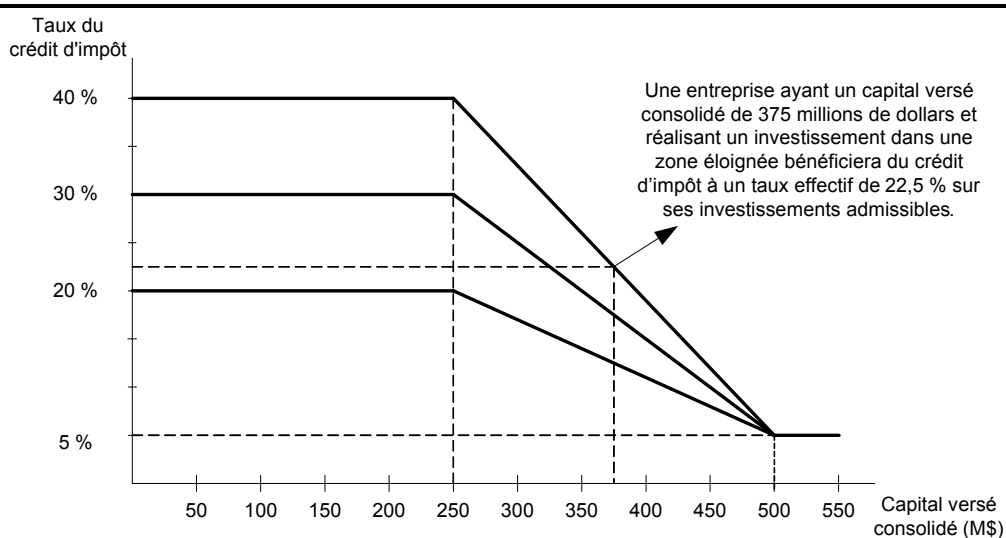
Le taux majoré du crédit d'impôt variera selon la taille de l'entreprise. Lorsque le capital versé d'une société, calculé sur une base consolidée :

- n'excède pas 250 millions de dollars, le taux majoré du crédit d'impôt sera à sa pleine valeur;
- est supérieur à 250 millions de dollars mais inférieur à 500 millions de dollars, le taux majoré du crédit d'impôt sera réduit de façon linéaire;
- est de 500 millions de dollars ou plus, le taux du crédit d'impôt ne sera pas majoré et s'établira à 5 %, comme pour l'ensemble du Québec.

Les très grandes entreprises sont davantage en mesure de supporter le handicap de l'éloignement puisque, de par leur envergure, elles peuvent attirer de la main-d'œuvre qualifiée en offrant des salaires plus élevés ou obtenir du financement plus aisément. De plus, elles se localisent généralement près de la ressource qu'elles exploitent.

GRAPHIQUE F.6

### Illustration de la dégressivité du taux majoré du crédit d'impôt à l'investissement dans les régions ressources



Note : Une entreprise située dans une région ressource aura le choix entre le nouveau crédit d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt actuellement applicables dans ces régions.

### Illustration des impacts du crédit d'impôt à l'investissement

Le crédit d'impôt à l'investissement permet de réduire substantiellement le coût net des nouvelles acquisitions de matériel de fabrication et de transformation. À titre illustratif, une PME située en zone intermédiaire et ayant 50 millions de dollars d'actifs initiaux pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % sur ses investissements admissibles. Sur une période de cinq ans, l'entreprise pourrait bénéficier d'un remboursement de 407 000 \$, en raison de la pleine remboursabilité du crédit d'impôt.

#### Renouvellement des équipements d'une PME située en zone intermédiaire

(en milliers de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
<b>Actifs initiaux</b> (bâtiments et équipements)	50 000					
<b>Investissements admissibles</b> (matériel de fabrication et de transformation)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	<b>10 000</b>
<b>Capital versé consolidé</b>	52 000	54 000	56 000	58 000	60 000	
<b>Valeur du crédit d'impôt à l'investissement<sup>(1)</sup></b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>2 000</b>
– Taux effectif du crédit	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	
– Portion remboursable	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
<b>Impôt à payer avant crédit d'impôt<sup>(2)</sup></b>	285	309	321	333	345	<b>1 593</b>
<b>Crédit d'impôt à l'investissement utilisé</b>	<b>– 400</b>	<b>– 400</b>	<b>– 400</b>	<b>– 400</b>	<b>– 400</b>	<b>– 2 000</b>
<b>Impôt à payer après crédit d'impôt</b>	<b>– 115</b>	<b>– 91</b>	<b>– 79</b>	<b>– 67</b>	<b>– 55</b>	<b>– 407</b>
<i>Report du solde du crédit d'impôt à l'investissement</i>	—	—	—	—	—	

(1) Taux du crédit d'impôt et portion remboursable établis en fonction du capital versé consolidé de l'année précédente.

(2) Calculé au taux de 11,4 % pour 2008 et de 11,9 % à compter de 2009, sur la base d'un revenu imposable correspondant à 5 % du capital versé de l'année précédente.

Le crédit d'impôt à l'investissement permettra aussi aux entreprises de plus grande taille de réduire de façon importante le coût de leurs nouvelles acquisitions en matériel de fabrication et de transformation. Par exemple, une grande entreprise située en zone éloignée, ayant des actifs initiaux de 300 millions de dollars, et qui réalise un investissement admissible de 150 millions de dollars bénéficiera du crédit d'impôt à un taux effectif de 33 % et qui sera remboursable dans une proportion de 80 %.

#### Important projet de modernisation d'une grande entreprise située en zone éloignée

(en milliers de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
<b>Actifs initiaux</b> (bâtiments et équipements)	300 000					
<b>Investissements admissibles</b> (matériel de fabrication et de transformation)	150 000	—	—	—	—	<b>150 000</b>
<b>Capital versé consolidé</b>	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	
<b>Valeur du crédit d'impôt à l'investissement<sup>(1)</sup></b>	<b>49 500</b>	—	—	—	—	<b>49 500</b>
<b>Taux effectif du crédit<sup>(1)</sup></b>	<b>33 %</b>	—	—	—	—	
<b>Impôt à payer avant crédit d'impôt<sup>(2)</sup></b>	1 710	2 678	2 678	2 678	2 678	<b>12 422</b>
<b>Crédit d'impôt à l'investissement utilisé à l'encontre de l'impôt à payer</b>	<b>– 1 710</b>	<b>– 2 678</b>	<b>– 2 678</b>	<b>– 2 678</b>	<b>– 1 524</b>	<b>– 11 268</b>
<b>Crédit d'impôt à l'investissement résiduel<sup>(1)</sup></b>	<b>47 790</b>	—	—	—	—	
– Portion remboursée (80 %)	– 38 232	—	—	—	—	<b>– 38 232</b>
<b>Impôt à payer après crédit d'impôt</b>	<b>– 38 232</b>	—	—	—	<b>1 154</b>	<b>– 37 078</b>
<i>Report du solde du crédit d'impôt à l'investissement</i>	9 558	6 880	4 202	1 524	—	

(1) Taux du crédit d'impôt et portion remboursable établis en fonction du capital versé consolidé de l'année précédente.

(2) Calculé au taux de 11,4 % pour 2008 et de 11,9 % à compter de 2009, sur la base d'un revenu imposable correspondant à 5 % du capital versé de l'année précédente.

## 1.4.2 Prolongation d'un an des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources

L'instauration du crédit d'impôt à l'investissement constitue un changement d'orientation important pour les entreprises bénéficiaires des crédits d'impôt actuels.

Afin d'accorder une période de transition suffisamment longue pour que les entreprises des régions ressources puissent ajuster leur stratégie d'affaires, le gouvernement prévoit la prolongation jusqu'en 2010 des trois crédits d'impôt remboursables pour les régions ressources.

— Toutefois, les entreprises ne pourront se prévaloir à la fois du nouveau crédit d'impôt à l'investissement et des crédits d'impôt actuellement applicables en région ressource.

<b>Aides fiscales aux régions ressources</b>
<p>Quatre mesures fiscales sont présentement applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- crédit d'impôt remboursable de 30 % encourageant les activités de transformation dans les régions ressources;</li><li>- crédit d'impôt remboursable de 30 % pour la Vallée de l'aluminium;</li><li>- crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec;</li><li>- congé fiscal de 75 % pour les PME manufacturières situées dans les régions ressources éloignées.</li></ul> <p>Sommairement, les crédits d'impôt sont accordés à l'égard des salaires versés pour des emplois créés par une société établie dans une région ressource du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.</p> <p>Quant au congé fiscal pour les PME manufacturières, il s'agit d'une exonération de 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et des cotisations de l'employeur au Fonds des services de santé. Cette aide fiscale est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.</p> <p>Pour 2007, le coût de ces quatre mesures fiscales est estimé à 116 millions de dollars.</p>

Par ailleurs, pour être admissible aux crédits d'impôt applicables dans les régions ressources, le gouvernement confirme qu'une société devra débiter l'exploitation d'une entreprise agréée au plus tard le 31 mars 2008.



## ❑ **Retrait de l'indexation des salaires dans le calcul du crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources**

Lors du discours sur le budget du 24 mai 2007, le gouvernement a annoncé qu'il modifiait le calcul du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources afin de retirer l'effet de l'indexation des salaires à partir des années civiles 2008 et 2009. Ainsi, la masse salariale admissible au crédit d'impôt est réduite de 2 % par année, soit de 2 % en 2008 et de 4 % en 2009. Cette annonce a été faite dans le but de recentrer l'aide fiscale sur l'objectif de création d'emplois.

Étant donné la prolongation du crédit d'impôt, cet ajustement sera poursuivi pour l'année civile 2010. La masse salariale admissible au crédit d'impôt sera donc réduite de 6 %.

Cette modification demeure toutefois non applicable au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, de même qu'au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium.

### 1.4.3 Un soutien accru pour répondre à la situation particulière de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Malgré une légère baisse de son taux de chômage, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demeure aux prises avec une situation économique difficile, particulièrement au niveau de l'emploi. En 2007, le taux de chômage s'élevait à plus de 17 %, alors qu'aucune autre région au Québec n'affichait un taux supérieur à 10 %.

Ainsi, afin d'encourager la création d'emplois en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement annonce que les entreprises manufacturières désirant se prévaloir du crédit d'impôt à l'investissement pourront également profiter du crédit d'impôt sur les salaires applicables en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec, et ce, selon les paramètres suivants :

- le taux du crédit d'impôt sera de 20 %, calculé à l'égard de la hausse de la masse salariale à partir d'une nouvelle année civile de référence<sup>4</sup>, pour les activités de transformation des produits de la mer (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane) et de fabrication d'éoliennes et de production d'énergie éolienne (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane);
  - pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les activités admissibles au crédit d'impôt seront étendues à l'ensemble du secteur manufacturier;
- le taux du crédit d'impôt sera de 40 %, calculé sur les salaires versés, à l'égard des activités de transformation des secteurs de la mariculture et de la biotechnologie marine poursuivies en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent.
- le crédit d'impôt sera applicable jusqu'en 2015, soit la même échéance que le crédit d'impôt à l'investissement et, pour y être admissible, une société devra débiter l'exploitation de son entreprise agréée au plus tard au cours de l'année civile 2015.

Le gouvernement réaffirme donc sa volonté de développer et de diversifier le tissu industriel de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en permettant aux entreprises de conjuguer leurs efforts de création d'emplois et d'accroissement de la productivité.

À terme, la prolongation et les modifications au crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec permettront aux entreprises de bénéficier de 6 millions de dollars annuellement.

---

<sup>4</sup> L'année civile de référence sera l'année qui précède celle où la société aura fait le choix de se prévaloir du nouveau régime d'aides fiscales (crédit d'impôt à l'investissement, crédit d'impôt modifié pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec).

## Aide au développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

### La situation particulière de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Malgré les efforts entrepris pour diversifier et dynamiser son économie, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présente encore des écarts de développement économique importants par rapport aux autres régions du Québec.

### Principaux indicateurs économiques, 1997 et 2007

(en pourcentage et en dollars)

Indicateurs économiques	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Deuxième région la plus défavorisée		Ensemble du Québec	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007
Taux de chômage	23,4	17,3	16,4	9,2	11,4	7,2
Taux d'activité	51,1	52,3	57,1	59,2	62,1	65,7
Taux d'emploi	39,1	43,3	48,3	53,7	55,0	61,0
Revenu personnel par habitant <sup>(1)</sup> (\$ de 2006)	19 125	23 848	20 914	25 497	25 758	30 829

(1) Données provisoires pour l'année 2006.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Ces écarts de développement peuvent s'expliquer par la présence de plusieurs désavantages structurels qui ont un impact important sur la capacité concurrentielle de la région et sur ses possibilités d'attirer de nouveaux investisseurs. Par exemple, le tissu industriel de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est peu diversifié et ne comporte pas de pôle industriel fort.

### Gestes posés par le gouvernement

Le *Budget 2008-2009* réitère l'appui du gouvernement face aux efforts de relance et de diversification de l'économie de la région et annonce la reconduction et la création de mesures qui viendront bonifier l'aide à la région, soit :

- la reconduction du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et son extension à l'ensemble du secteur manufacturier;
- un nouveau crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 40 %;
- un soutien budgétaire additionnel de 12 millions de dollars.

Ces annonces assurent la continuité de l'appui gouvernemental en faveur du développement économique de cette région.

### Comparaison de l'aide fiscale de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, avant et après le *Budget 2008-2009*

(en millions de dollars)

	Avant Budget 2008-2009 <sup>(1)</sup>	Après Budget 2008-2009 <sup>(2)</sup>	Écart
Crédits d'impôt sur les salaires <sup>(3)</sup>	7	9	2
Congé fiscal	2	2	—
Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 40 %	—	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>6</b>

(1) Pour l'année 2008-2009.

(2) Pour l'année 2010-2011.

(3) Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (incluant le volet *Mariculture et biotechnologie marine*) et le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

## ❑ **Prolongation jusqu'en 2015 du volet *Mariculture et biotechnologie marine* et maintien des paramètres actuels**

Dans le cas où une société fera le choix de se prévaloir du crédit d'impôt à l'investissement, les paramètres actuels du volet *Mariculture et biotechnologie marine* du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec continueront de s'appliquer intégralement, et ce, jusqu'en décembre 2015.

L'objectif de la mesure est de poursuivre les efforts de diversification de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en misant sur le caractère prometteur des secteurs de la mariculture et de la biotechnologie marine.

Ceci devra permettre l'émergence de sociétés innovantes dont les investissements présentent un risque élevé, compte tenu d'un cycle de production étalé sur plusieurs années et des difficultés inhérentes à l'élevage d'organismes vivant dans des sites soumis aux aléas climatiques.

### **1.4.4 Un appui supplémentaire pour la Vallée de l'aluminium**

Depuis 2000, le gouvernement participe, par l'entremise de mesures fiscales, au développement d'une grappe industrielle dans le secteur de la transformation de l'aluminium au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À cet égard, la région compte sur plusieurs centres de recherche et chaires industrielles, des programmes de formation spécialisée et un réseau de PME œuvrant dans le domaine de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation de l'aluminium.

Le secteur de la transformation de l'aluminium devrait connaître une croissance importante au cours des prochaines années alors que le marché mondial est très concurrentiel.

Afin que les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean puissent développer de nouveaux produits et profiter de la conjoncture favorable, elles devront investir dans les technologies manufacturières de pointe.

Ainsi, les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourront cumuler le crédit d'impôt à l'investissement avec le crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium, et ce, en tenant compte des modalités d'application suivantes :

- le taux du crédit d'impôt sera de 20 % et calculé à l'égard de la hausse de la masse salariale à partir d'une nouvelle année civile de référence<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> L'année civile de référence sera l'année qui précède celle où la société aura fait le choix de se prévaloir du nouveau régime d'aides fiscales (crédit d'impôt à l'investissement, crédit d'impôt modifié pour la Vallée de l'aluminium).

- le crédit d'impôt sera applicable jusqu'en 2015, soit la même échéance que le crédit d'impôt à l'investissement et, pour y être admissible, une société devra débiter l'exploitation de son entreprise agréée au plus tard au cours de l'année civile 2015.

Les entreprises bénéficieront d'une aide financière évaluée à 5 millions de dollars à terme.

### 1.4.5 Sommaire des mesures visant à soutenir l'investissement dans les régions ressources

D'ici 2010, les entreprises des régions ressources pourront profiter de l'actuel ou du nouveau régime d'aides fiscales. Cependant, elles devront choisir de conserver le régime actuel ou de se prévaloir du régime proposé dans le présent discours sur le budget.

TABLEAU F.15

#### Paramètres du nouveau régime fiscal offert aux entreprises des régions ressources

Aides fiscales	Taux de l'aide	Échéance
Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré	<u>Zone éloignée</u>	2015
	40 % du coût de l'achat de matériel de fabrication et de transformation	
	<u>Zone intermédiaire</u>	
	20 % ou 30 % du coût de l'achat de matériel de fabrication et de transformation	
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	20 % des salaires liés aux emplois admissibles créés (nouvelle année civile de référence)	2015
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec		2015
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	<u>Secteur manufacturier</u> 20 % des salaires liés aux emplois admissibles créés (nouvelle année civile de référence)	
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane	<u>Transformation des produits de la mer</u> 20 % des salaires liés aux emplois admissibles créés (nouvelle année civile de référence)	
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane	<u>Fabrication d'éoliennes et production d'énergie éolienne</u> 20 % des salaires liés aux emplois admissibles créés (nouvelle année civile de référence)	
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent	<u>Mariculture et biotechnologie marine</u> 40 % des salaires liés aux emplois admissibles totaux	

TABLEAU F.16

**Paramètres actuels<sup>(1)</sup> des aides fiscales offertes aux régions ressources**

<b>Aides fiscales</b>	<b>Taux de l'aide</b>	<b>Échéance</b>
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources	30 % des salaires liés aux emplois admissibles créés	2010
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	30 % des salaires liés aux emplois admissibles créés	2010
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec		2010
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane	<u>Transformation des produits de la mer</u> 40 % des salaires liés aux emplois admissibles créés	
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane	<u>Fabrication d'éoliennes et production d'énergie éolienne</u> 40 % des salaires liés aux emplois admissibles créés	
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent	<u>Mariculture et biotechnologie marine</u> 40 % des salaires liés aux emplois admissibles totaux	
Congé fiscal pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées	75 % des impôts et taxes payables <sup>(2)</sup>	2010

(1) Incluant la prolongation d'une année des crédits d'impôt aux régions ressources (jusqu'en 2010).

(2) Impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisation des employeurs au Fonds des services de santé.

## 1.5 Exploiter le potentiel économique de notre territoire

Le sol québécois contient des richesses exceptionnelles de par la diversité, la qualité et la quantité des substances minérales qui s'y retrouvent et de par son potentiel agricole et agroalimentaire remarquable. Cependant, le secteur minier vit des réalités économiques bien différentes de celles du secteur agricole et agroalimentaire.

Depuis quelques années, le secteur minier est en pleine effervescence au Québec. La conjoncture économique actuelle favorable et le potentiel minier du Québec stimulent les dépenses d'exploration qui atteignent des sommets inégalés. Plusieurs projets d'envergure sont aussi en développement.

Le Québec doit tirer le meilleur parti possible de ses atouts et de la vitalité de ce secteur afin de préparer l'avenir et d'assurer le développement durable des ressources minérales sur son territoire.

Par contre, le secteur agricole et agroalimentaire connaît une période plus difficile. Le rapport de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* a d'ailleurs fait ressortir les défis auxquels fait face ce secteur au Québec.

Afin d'appuyer le développement du secteur minier et de soutenir le secteur agricole et agroalimentaire, le gouvernement annonce l'injection de 113 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 45 millions de dollars pour la création du *Fonds du patrimoine minier*;
- 4 millions de dollars pour la reconduction du *Plan cuivre*;
- 4 millions de dollars pour la création d'un institut national des mines et pour des mesures de développement de la main-d'œuvre du secteur minier;
- 60 millions de dollars pour un soutien au secteur agricole et agroalimentaire.

TABLEAU F.17

### Mesures pour exploiter le potentiel économique de notre territoire

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Création du <i>Fonds du patrimoine minier</i>	13	13	13	3	3	<b>45</b>
Financement du <i>Plan cuivre</i>	2	2	—	—	—	<b>4</b>
Création d'un institut national des mines et autres mesures de développement de la main-d'œuvre du secteur minier	2	2	—	—	—	<b>4</b>
Soutien au secteur agricole et agroalimentaire	12	12	12	12	12	<b>60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>113</b>

## 1.5.1 Développement du secteur minier

### ❑ Création du *Fonds du patrimoine minier*

La connaissance de la composition du sol du territoire québécois représente l'une des premières étapes essentielles à la découverte de nouveaux gisements et, ultimement, à la mise en production de nouvelles mines.

Ainsi, Géologie Québec a pour mandat d'identifier les secteurs géographiques stratégiques pour des travaux d'exploration ainsi que de promouvoir le potentiel minier des différentes régions québécoises dans une perspective de développement durable.

Afin d'assurer la stabilité du financement des travaux de Géologie Québec et d'en faciliter la planification, le gouvernement annonce la création du *Fonds du patrimoine minier*.

Le fonds sera entièrement financé par les redevances versées par les entreprises en retour de l'exploitation des ressources minérales sur le territoire québécois. Il servira à financer les travaux de Géologie Québec et à défrayer les coûts de certains programmes destinés à l'innovation dans le secteur minier ainsi qu'une partie du financement de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX).

La dotation du fonds atteindra 20 millions de dollars annuellement pour les trois premières années et 10 millions de dollars pour les années subséquentes. Ce niveau de financement permettra l'accumulation d'une réserve qui assurera notamment la pérennité des travaux géoscientifiques de Géologie Québec.

TABLEAU F.18

#### Illustration du fonctionnement du *Fonds du patrimoine minier*

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Dotation du fonds	20	20	20	10	10
Dépenses prévues	- 10	- 10	- 10	- 10	- 10
Surplus	10	10	10	—	—
<b>RÉSERVE (CAPITALISATION DU FONDS)<sup>(1)</sup></b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>35</b>

(1) Basée sur un taux de rendement anticipé de 5 %.



## ❑ **Financement du *Plan cuivre***

Le *Plan cuivre*, lancé en 2006 par le gouvernement du Québec en partenariat avec le gouvernement fédéral, a comme objectif la découverte de nouveaux gisements de cuivre. Il vise à stimuler les travaux d'exploration par l'acquisition et la promotion de nouvelles connaissances géoscientifiques.

Les travaux réalisés à ce jour dans le cadre du *Plan cuivre* ont généré un intérêt renouvelé envers la prospection de ce minerai. La reconduction du programme permettra de poursuivre les travaux engagés lors des deux dernières années qui donnent déjà des résultats convaincants.

Afin d'assurer la continuité des travaux relatifs au *Plan cuivre* pour les deux prochaines années, le gouvernement annonce l'injection de 4 millions de dollars additionnels sur deux ans.

## ❑ **Création d'un institut national des mines et autres mesures de développement de la main-d'œuvre du secteur minier**

Le secteur minier se caractérise par des besoins importants et croissants en main-d'œuvre spécialisée. Plus de 4 000 postes sont à combler dans les différentes régions du Québec. Dans ce contexte de pénurie, le développement et la formation de la main-d'œuvre sont des priorités de l'industrie.

Une meilleure participation autochtone, la rétention des jeunes dans les régions concernées et le reclassement des travailleurs du secteur forestier constituent des pistes d'action à exploiter pour relever ce défi de taille.

Ainsi, afin de répondre en partie à ces besoins tout en favorisant la création d'emplois de qualité en région, le gouvernement annonce la création d'un institut national des mines.

Cette école spécialisée permettra de former adéquatement les futurs travailleurs de l'industrie minière afin de répondre aux exigences spécifiques de ce secteur en pleine croissance au Québec.

Par ailleurs, d'autres mesures ciblées visant le développement de la main-d'œuvre dans le secteur minier seront mises en place notamment pour favoriser une meilleure participation des Autochtones aux activités de l'industrie minière, pour promouvoir les possibilités de carrières ainsi qu'à financer d'autres initiatives visant à stimuler le recrutement et la formation de la main-d'œuvre dans le secteur minier.

Pour l'ensemble de ces mesures, le gouvernement investira 4 millions de dollars sur deux ans.

### 1.5.2 Soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Afin de permettre au secteur agricole et agroalimentaire de se diversifier et d'exploiter son plein potentiel en tirant le maximum de son savoir-faire, 60 millions de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années pour la mise en place de mesures en faveur de ce secteur.

Le rapport de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* a clairement mis en lumière les difficultés que connaît ce secteur. Il a aussi fait ressortir, entre autres, la nécessité d'un renouvellement stratégique.

Les mesures, qui viseront notamment la relève agricole, la diversification et l'innovation, s'inscrivent dans une série d'initiatives qui seront prises par le gouvernement pour répondre aux problématiques soulevées par la commission.

Ces mesures viennent s'ajouter à la *Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois*, dotée d'un budget de 14 millions de dollars sur trois ans, annoncée en décembre 2007.

## 1.6 Impact des mesures fiscales pour stimuler l'investissement

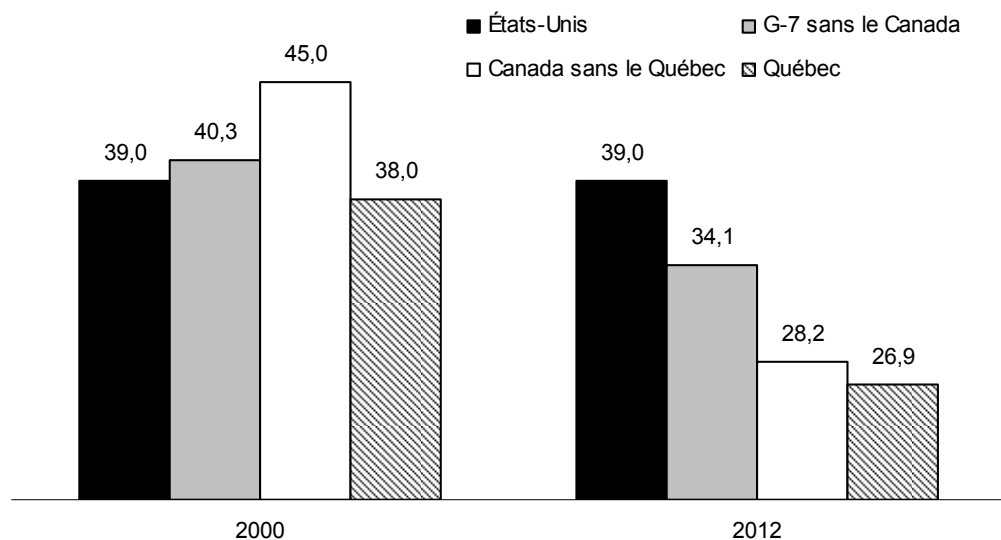
La fiscalité a une influence déterminante sur l'investissement. Par différentes initiatives, le Québec s'assure d'offrir aux entreprises une fiscalité qui récompense leurs efforts d'investissement.

D'une part, les investissements en capital au Québec ne seront plus taxés. En effet, la taxe sur le capital pour l'ensemble des entreprises sera éliminée d'ici le 31 décembre 2010 et elle l'est dès maintenant pour les entreprises manufacturières.

D'autre part, le gouvernement s'assure de maintenir un taux d'impôt concurrentiel sur les profits des entreprises, par rapport à ceux qui prévalent en moyenne dans les principales économies industrialisées. En effet, malgré les initiatives prises par ces dernières depuis 2000, le taux d'imposition combiné sur le revenu des sociétés applicable aux entreprises québécoises demeurera compétitif à 26,9 % en 2012. Le taux sera alors de 28,2 % en moyenne dans le reste du Canada, de 34,1 % en moyenne dans les pays du G-7 – excluant le Canada – et de 39,0 % aux États-Unis.

GRAPHIQUE F.7

### Évolution des taux statutaires à l'impôt sur le revenu des sociétés (en pourcentage)



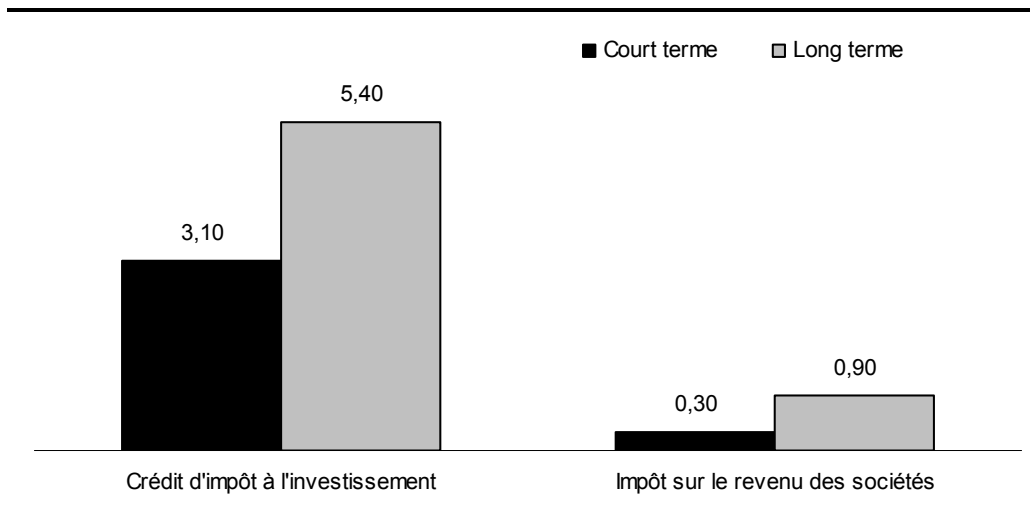
Source : Ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, pour améliorer leur productivité, les entreprises du Québec doivent investir davantage, et ce, sans délai. Pour cette raison, le gouvernement met en place, dans le cadre du *Budget 2008-2009*, un nouveau crédit d'impôt à l'investissement.

Cette nouvelle mesure, en plus de stimuler les nouveaux investissements, bénéficiera à l'économie dans son ensemble. En effet, pour chaque dollar de crédit d'impôt à l'investissement, le PIB réel augmentera de 3,10 \$ à court terme et de 5,40 \$ à long terme. Pour un impact financier équivalent pour le gouvernement, une réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés aurait un impact moins élevé sur le PIB réel.

#### GRAPHIQUE F.8

#### Impact sur le PIB réel par dollar de réduction du fardeau fiscal (en dollars)



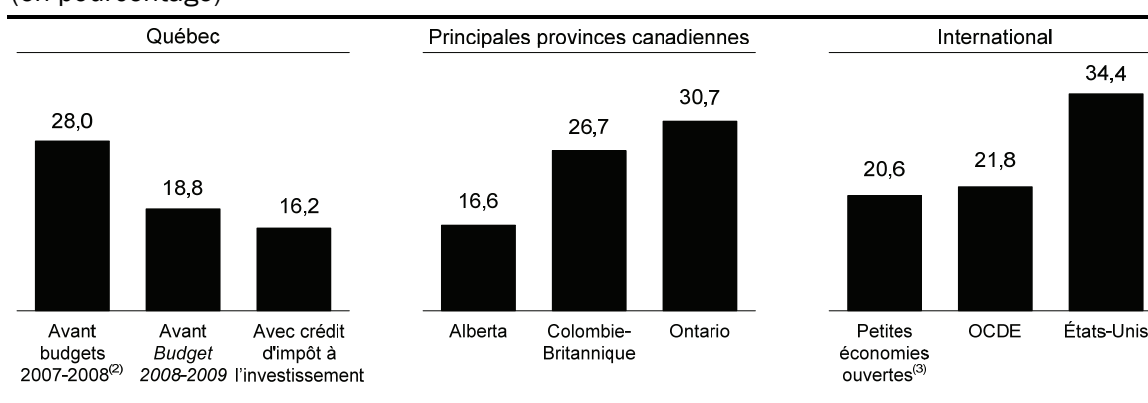
Note : Les simulations ont été effectuées sans effets sur les revenus du gouvernement. La perte de revenus du gouvernement est compensée au moyen d'un prélèvement n'ayant pas d'influence sur le comportement des agents économiques.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

Au terme de l'ensemble des initiatives fiscales prises par le gouvernement, le Québec sera en mesure d'offrir aux entreprises un régime fiscal parmi les plus compétitifs pour l'investissement en Amérique du Nord, et qui se compare avantageusement au niveau international. Le poids de la fiscalité sur chaque dollar investi, tel que mesuré par le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI), sera réduit considérablement pour s'établir à 16,2 %.

GRAPHIQUE F.9

**Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI<sup>1</sup>) – 2012**  
(en pourcentage)



(1) Les TEMI sont des indicateurs de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

(2) Avant les mesures des budgets 2007-2008 du Québec et du gouvernement fédéral.

(3) Économies qui dépendent fortement d'échanges commerciaux avec des partenaires économiques de plus grande taille. Par exemple, la Suisse, l'Australie, l'Irlande, la Suède et la Norvège sont des petites économies ouvertes.

Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU F.19

**Impact des mesures fiscales pour stimuler l'investissement – pleine année**  
(en millions de dollars et en pourcentage)

	Mesures du Budget 2008-2009		Élimination de la taxe sur le capital au Budget 2007-2008	Total	Répartition en pourcentage
	Accroître l'investissement privé dans toutes les régions <sup>(1)</sup>	Appui en faveur des activités innovantes <sup>(2)</sup>			
Agriculture, pêches, forêts et mines	- 7	—	- 44	- 51	3,8
Construction	- 3	—	- 29	- 32	2,4
Secteur manufacturier	- 199	- 4	- 247	- 450	33,5
Commerce de gros	- 13	—	- 78	- 91	6,8
Commerce de détail	- 2	—	- 60	- 62	4,6
Transport et entreposage	- 1	—	- 41	- 42	3,1
Information et communication	- 2	- 3	- 40	- 45	3,3
Institutions financières	- 1	—	- 108	- 109	8,1
Finances et assurances	- 3	—	- 152	- 155	11,5
Services aux entreprises	- 7	- 200	- 43	- 250	18,6
Autres services	- 4	- 4	- 47	- 55	4,1
<b>TOTAL</b>	<b>- 242</b>	<b>- 211</b>	<b>- 889</b>	<b>- 1 342</b>	<b>100,0</b>

(1) Nouveau crédit d'impôt de 5 % à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation (110 M\$), crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, de 30 % ou de 40 % dans les régions ressources (120 M\$), soutien accru pour répondre à la situation particulière de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (7 M\$), appui supplémentaire pour la Vallée de l'aluminium (5 M\$).

(2) Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (200 M\$), bonifications aux crédits d'impôt à la R-D (11 M\$).

## 1.7 Soutenir le développement culturel

Le gouvernement appuie activement les activités des entreprises et des organismes concernés par le développement culturel québécois. Les mesures de soutien disponibles peuvent prendre la forme de crédits d'impôt ou de subventions, l'objectif principal de l'ensemble de ces mesures étant de favoriser la promotion de l'identité culturelle québécoise à travers les diverses œuvres produites tout en stimulant le développement économique.

Afin de soutenir davantage le développement culturel, le gouvernement injecte 26 millions de dollars sur cinq ans, dont 8,5 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU F.20

### Mesures pour soutenir le développement culturel

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Bonification de l'enveloppe de Placements Culture	5,0	—	—	—	—	<b>5,0</b>
Diffusion des arts de la scène dans les régions	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	<b>5,0</b>
Soutien à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	<b>10,0</b>
Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles	0,5	1,0	1,5	1,5	1,5	<b>6,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8,5</b>	<b>4,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>26,0</b>

### 1.7.1 Des subventions additionnelles pour la culture

Afin de réaffirmer sa volonté de soutenir la créativité et la diversité des productions culturelles, le présent discours sur le budget octroie, pour l'année financière 2008-2009, les sommes suivantes :

- 5 millions de dollars pour bonifier le programme Placements Culture afin d'accroître les collectes de fonds privés destinés au financement du milieu culturel et des communications;
- 1 million de dollars pour accroître la qualité, la diversité et la diffusion des arts de la scène au Québec, particulièrement dans les régions éloignées;
- 2 millions de dollars à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) :
  - 1 million de dollars aux entreprises et artisans œuvrant dans le secteur des métiers d'art afin, entre autres, de bonifier l'aide pour la relève dans les écoles atelier et de soutenir les activités du Bureau à l'exportation des métiers d'art du Québec;
  - 1 million de dollars pour soutenir les maisons d'édition, les librairies agréées et les associations professionnelles et pour appuyer la promotion des livres d'ici sur les marchés québécois et international.



### 1.7.2 **Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles**

Le crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles est calculé à partir des dépenses de main-d'œuvre attribuables à des services rendus pour la production de spectacles admissibles. Le taux du crédit d'impôt est égal à 29,1667 % du montant des dépenses de main-d'œuvre. En outre, le crédit d'impôt ne peut en aucun temps être supérieur à 750 000 \$. Présentement, les spectacles de cirque, les spectacles aquatiques et les spectacles sur glace sont nommément exclus.

Afin de soutenir les producteurs, artistes et artisans du Québec impliqués dans la production de spectacles de cirque, de spectacles aquatiques et de spectacles sur glace, le gouvernement bonifie l'actuel crédit d'impôt pour la production de spectacles afin de rendre ces productions admissibles à l'aide fiscale.

Toutefois, afin que l'aide fiscale soit accordée à l'égard de spectacles dont la création nécessite réellement un soutien, le taux et le plafond du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles seront dorénavant réduits de façon linéaire en fonction de l'actif total de la société productrice de spectacles.

Plus particulièrement, le taux du crédit d'impôt pour la production de spectacles sera de 29,1667 % et le plafond sera de 750 000 \$ pour une année d'imposition, lorsque l'actif total d'une société sera égal ou inférieur à 50 millions de dollars pour l'année d'imposition précédente, lesquels taux et plafond seront réduits de façon linéaire pour atteindre zéro lorsque l'actif totalise 75 millions de dollars.

À terme, ces entreprises bénéficieront de 1,5 million de dollars de plus par année.

## 1.8 Stimuler l'épargne des Québécois

L'épargne génère le capital financier requis pour permettre aux gouvernements de financer leurs besoins de fonds et pour permettre aux entreprises d'investir et de contribuer à l'enrichissement collectif.

L'épargne des particuliers est une composante importante du capital financier mis à la disposition des entreprises.

Le *Budget 2008-2009* prévoit les deux mesures suivantes en vue d'inciter davantage les particuliers à épargner pour ainsi contribuer à l'accroissement de la richesse collective des Québécois :

- création d'un compte d'épargne libre d'impôt;
- réduction du taux de majoration des dividendes admissibles.

TABLEAU F.21

### Mesures pour stimuler l'épargne des Québécois

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Création d'un compte d'épargne libre d'impôt	1,0	7,5	15,0	25,0	35,0	<b>83,5</b>
Réduction du taux de majoration des dividendes admissibles	—	—	3,0	10,0	20,0	<b>33,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,0</b>	<b>7,5</b>	<b>18,0</b>	<b>35,0</b>	<b>55,0</b>	<b>116,5</b>

### 1.8.1 Création d'un compte d'épargne libre d'impôt

Le rendement sur les investissements représente une rémunération incitant à épargner. Il s'agit en fait de la compensation pour différer une capacité de consommation.

Une dimension importante de la propension des particuliers à investir est le développement d'une habitude et d'une culture d'épargne. Ils peuvent notamment se familiariser avec les différents véhicules d'épargne qui leur sont accessibles.

Les particuliers disposent déjà de régimes enregistrés d'épargne, que ce soit le REEE, le RPA, le RPDB, le REER ou le REEI. Ces régimes visent des situations particulières et sont assortis de restrictions qui peuvent ne pas inciter les particuliers à l'épargne, dans certaines situations particulières ou à certaines étapes de leur vie.

Le *Budget 2008-2009* prévoit la création, à compter de l'année d'imposition 2009, d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), lequel offrira une flexibilité accrue comparativement aux régimes fiscalisés actuels incitant à l'épargne.

Au terme de l'exercice financier 2012-2013, par cette mesure, le gouvernement aura fait bénéficier les particuliers d'un gain de près de 84 millions de dollars.

Le CELI sera accessible à tout particulier âgé d'au moins 18 ans. Il sera notamment assorti des caractéristiques suivantes :

- les particuliers désireux de profiter d'un CELI devront ouvrir un compte à cette fin auprès d'une institution financière;
- chaque année, les particuliers âgés d'au moins 18 ans accumulent un droit de cotisation de 5 000 \$. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés aux années subséquentes;
- les investissements autorisés dans un CELI sont les mêmes que pour un REER;
- les cotisations à un CELI ne donnent droit à aucune déduction fiscale, mais les revenus de placement qu'elles produisent ne sont pas imposables;
- les retraits d'un particulier de son CELI (cotisations et intérêts accumulés) ne constituent pas un revenu imposable.

Le CELI comporte deux grands avantages : il est flexible et les revenus de placement qui s'y accumulent sont libres d'impôt.

## 1.8.2 Réduction du taux de majoration des dividendes admissibles

Le 26 février 2008, le ministre des Finances du Canada annonçait des modifications au traitement fiscal des dividendes versés par les grandes sociétés.

Dans le but de s'harmoniser avec la fiscalité fédérale, le *Budget 2008-2009* prévoit que le taux de majoration des dividendes admissibles passera de 45 % à 44 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à 41 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et à 38 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

TABLEAU F.22

### Modification du taux de majoration des dividendes admissibles – Grandes sociétés (en pourcentage)

	Avant <i>Budget 2008-2009</i>		Après <i>Budget 2008-2009</i>	
	Taux de majoration des dividendes	Taux du crédit d'impôt pour dividendes <sup>(1)</sup>	Taux de majoration des dividendes	Taux du crédit d'impôt pour dividendes <sup>(1)</sup>
2008	45	11,9	45	11,9
2009	45	11,9	45	11,9
2010	45	11,9	44	11,9
2011	45	11,9	41	11,9
2012	45	11,9	38	11,9

(1) Le crédit d'impôt pour dividendes s'applique sur le dividende majoré.

Au terme de l'exercice financier 2012-2013, par cette mesure, le gouvernement aura fait bénéficier les particuliers d'un gain totalisant 33 millions de dollars.

**Traitement fiscal applicable aux dividendes imposables****Rappel du traitement fiscal actuel (avant Budget 2008-2009)**

Dans les régimes fiscaux fédéral et québécois, le bénéfice des sociétés est assujéti à l'impôt sur le revenu des sociétés. Lorsque la société distribue son bénéfice sous forme de dividende, ce bénéfice est imposé une deuxième fois à l'impôt sur le revenu des particuliers. Toutefois, les deux régimes prévoient un mécanisme permettant d'éviter une double imposition.

Ce mécanisme comporte deux étapes :

- Premièrement, le montant des dividendes est majoré (45 % dans le cas des grandes sociétés et 25 % dans le cas des petites sociétés) et ce revenu majoré est imposé au taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu des particuliers;
- Deuxièmement, pour reconnaître l'impôt sur le revenu des sociétés qui a été payé, au préalable, le montant d'impôt exigible du particulier est réduit du crédit d'impôt pour dividendes (11,9 % dans le cas des grandes sociétés et 8,0 % dans le cas des petites sociétés, ce qui correspond aux taux d'imposition applicables dans le régime fiscal des sociétés).

**Rappel du Budget 2006-2007 du gouvernement du Québec**

Dans le cadre du Budget 2006-2007, d'une part, afin de donner suite à l'harmonisation avec la législation fédérale et, d'autre part, afin d'assurer l'intégration du régime fiscal québécois des sociétés et de celui des particuliers :

- le taux de majoration des dividendes admissibles (généralement ceux versés par de grandes sociétés canadiennes imposables) a été porté à 45 % et le taux du crédit d'impôt pour dividendes à l'égard de ces sociétés a été majoré à 11,9 % du dividende imposable; et
- le taux de majoration des dividendes ordinaires (généralement ceux versés par de petites sociétés privées canadiennes imposables) est demeuré inchangé à 25 %, tandis que le taux du crédit d'impôt pour dividendes à l'égard de ces sociétés a été abaissé à 8 % du dividende imposable.

Ces modifications visaient à s'assurer qu'un bénéfice de 1 \$ réalisé par une société produise éventuellement la même charge fiscale après sa distribution à un particulier-actionnaire que 1 \$ de revenu de travail gagné par le même particulier.

**Rappel de l'Énoncé économique de 2007 du gouvernement fédéral**

L'Énoncé économique de 2007 du gouvernement fédéral annonçait que le taux général d'impôt des sociétés sera réduit à 15 % d'ici 2012 (18 % en 2010, 16,5 % en 2011 et 15 % en 2012) et que l'ajustement au crédit d'impôt pour dividendes serait envisagé afin d'assurer un traitement fiscal approprié des revenus de dividendes.

- Dans ce contexte, le budget fédéral du 26 février 2008 propose de réduire le taux de majoration des dividendes admissibles (en général ceux versés par les grandes sociétés) à 44 % en 2010, à 41 % en 2011 et à 38 % en 2012. Le taux du crédit d'impôt pour ces dividendes (19 %) passera à 18 % en 2010, à 16,5 % en 2011 et à 15 % en 2012.



## 2. DÉVELOPPER LE SAVOIR ET LES COMPÉTENCES DES QUÉBÉCOIS

Par ses politiques, le gouvernement vise ultimement à permettre au Québec de réaliser son plein potentiel économique et de faire en sorte que tous les Québécois puissent profiter d'une plus grande prospérité.

Dans le contexte du vieillissement de la population, l'investissement soutenu dans le savoir et les compétences des Québécois est essentiel pour accroître la participation au marché du travail et la croissance de la productivité.

Pour donner suite à cette nécessité, le *Discours sur le budget 2008-2009* annonce :

- le dévoilement prochain du Pacte pour l'emploi qui entraînera des investissements publics et privés de près de 1 milliard de dollars, dont 196 millions de dollars sont prévus dans le présent budget;
- des mesures pour favoriser la francisation et l'intégration des personnes immigrantes totalisant près de 65 millions de dollars sur cinq ans;
- des investissements en éducation de 440 millions de dollars sur cinq ans, notamment dans la formation professionnelle et technique et dans l'enseignement supérieur.

TABLEAU F.23

### Mesures pour développer le savoir et les compétences des Québécois

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Investissements dans le cadre du Pacte pour l'emploi	14,0	32,0	41,0	50,0	59,0	<b>196,0</b>
Des mesures pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes	11,0	12,0	14,0	14,0	14,0	<b>65,0</b>
Investissements dans l'éducation	66,0	93,4	93,4	93,4	93,4	<b>439,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91,0</b>	<b>137,4</b>	<b>148,4</b>	<b>157,4</b>	<b>166,4</b>	<b>700,6</b>

## 2.1 Investissements totalisant 196 millions de dollars dans le cadre du Pacte pour l'emploi

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2008-2009*, le gouvernement annonce la sortie publique prochaine du Pacte pour l'emploi, qui mettra de l'avant une série d'actions concrètes entraînant des investissements publics et privés de près de 1 milliard de dollars sur trois ans. Le détail du Pacte pour l'emploi sera rendu public prochainement par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Pacte pour l'emploi permettra au Québec de se doter d'une main-d'œuvre mieux formée afin :

- de répondre aux défis que posent la mondialisation et le vieillissement de la population et ainsi combler les besoins croissants des entreprises;
- de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en faisant en sorte que le travail soit un choix valorisé et payant, en particulier pour les personnes immigrantes, les personnes handicapées, les personnes âgées de plus de 55 ans, les personnes à l'écart du marché du travail et les jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, le Pacte pour l'emploi prévoira notamment des mesures visant à promouvoir la formation et le développement du capital humain des travailleurs ainsi qu'à reconnaître leurs compétences et leurs acquis.

De plus, le Pacte pour l'emploi visera à faciliter l'intégration au marché du travail des jeunes de moins de 25 ans et à favoriser leur maintien en emploi. Les mesures prévues à cet effet permettront, entre autres, de lutter contre le décrochage scolaire et de faciliter l'accès aux étudiants à des stages en milieu de travail.

Afin d'appuyer les actions prévues dans le Pacte pour l'emploi, le *Discours sur le budget 2008-2009* annonce des allègements fiscaux de 196 millions de dollars afin d'accroître l'incitation au travail des ménages à faible ou à moyen revenu.



## □ Contribution du Budget 2008-2009 au Pacte pour l'emploi

Le *Discours sur le budget 2008-2009* annonce une contribution au Pacte pour l'emploi afin de renforcer les incitatifs au travail déjà en place au moyen des mesures suivantes<sup>6</sup> :

- un nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours;
- une nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi;
- la possibilité d'anticiper les versements de la Prime au travail pour les ménages sans enfants;
- la pleine indexation de la déduction pour les travailleurs;
- la bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes;
- la mise en place de dispositions législatives permettant de favoriser la retraite progressive.

Sur une période de cinq ans, ces mesures représentent un allègement fiscal pour les travailleurs de 196 millions de dollars.

TABLEAU F.24

### Impact financier des nouvelles mesures visant à améliorer l'incitation au travail

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours	- 7,3	- 18,0	- 18,0	- 18,0	- 18,0	- 79,3
Nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi	- 2,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 14,0
Possibilité de versement par anticipation de la Prime au travail pour les ménages sans enfants	- 2,7	—	—	—	—	- 2,7
Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs	- 2,0	- 9,0	- 18,0	- 27,0	- 36,0	- 92,0
Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes	—	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 8,0
Mise en place de dispositions législatives permettant de favoriser la retraite progressive	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 32,0</b>	<b>- 41,0</b>	<b>- 50,0</b>	<b>- 59,0</b>	<b>- 196,0</b>

<sup>6</sup> Ces mesures sont présentées en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

### 2.1.1 Nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours

Le *Budget 2008-2009* prévoit la mise en place d'un nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant les programmes d'aide financière de dernier recours<sup>7</sup>. Ce supplément vise à favoriser l'intégration de ces prestataires sur le marché du travail en leur donnant les moyens financiers pour surmonter les coûts importants de transition vers l'emploi.

Le montant du supplément s'établira à 200 \$ par mois, soit 2 400 \$ pour une période maximale de 12 mois consécutifs. Dans le cas d'un couple, le Supplément de 200 \$ pourra être versé à chacun des conjoints pour une aide maximale de 4 800 \$ sur une période de 12 mois consécutifs.

Le nouveau Supplément à la Prime au travail s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 et les premiers versements mensuels seront effectués au cours du mois de septembre 2008.

Le Supplément à la Prime au travail s'adresse à plus de 260 000 personnes recevant actuellement une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours. On estime que, chaque année, 12 000 personnes bénéficieront de cet allégement fiscal totalisant 18 millions de dollars.

Les personnes admissibles au supplément sont celles qui retournent sur le marché du travail après avoir reçu de l'aide financière de dernier recours pendant au moins 36 des 42 derniers mois et qui :

- ont cessé d'être admissibles aux programmes d'aide financière de dernier recours en raison du revenu de travail gagné par leur ménage et qui bénéficient à ce titre du carnet de réclamation<sup>8</sup>;
- ont gagné un revenu de travail d'au moins 200 \$ au cours du mois, ce qui est équivalent au seuil de revenu de travail exclu du Programme d'aide sociale pour une personne célibataire.

---

<sup>7</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Programme d'aide sociale vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi, tandis que le Programme de solidarité sociale vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi.

<sup>8</sup> Le carnet de réclamation, aussi appelé carte-médicaments, permet aux prestataires d'obtenir gratuitement certains médicaments prescrits et des soins dentaires. Les personnes quittant l'aide financière de dernier recours, notamment en raison de leur revenu de travail, conservent le droit au carnet de réclamation pour une période variant de 6 à 48 mois.

## □ Une hausse importante de l'aide gouvernementale pour soutenir le retour en emploi

Le Supplément augmente considérablement l'aide gouvernementale pour les prestataires de longue durée qui retournent en emploi. À titre d'exemple, pour une personne vivant seule, le nouveau Supplément s'ajoute à la Prime au travail, ce qui porte l'aide maximale accordée par le gouvernement du Québec à 2 918 \$. En considérant la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) accordée par le gouvernement fédéral, l'aide totale est de 3 806 \$.

Pour les autres ménages, l'aide maximale pourra atteindre :

- 6 517 \$ dans le cas d'un couple sans enfants;
- 5 507 \$ dans le cas d'une famille monoparentale;
- 8 577 \$ dans le cas d'un couple avec enfants.

TABLEAU F.25

### Aide maximale accordée par la Prime au travail, le Supplément à la Prime au travail et la PFRT au cours de la première année de retour en emploi<sup>(1)</sup>

(en dollars)

	Prestataires de l'aide financière de dernier recours depuis 36 mois qui intègrent le marché du travail			
	Personne vivant seule	Couple sans enfants <sup>(2)</sup>	Famille monoparentale	Couple avec enfants <sup>(2)</sup>
Actuel : Prime au travail	518	801	2 219	2 861
Budget 2008-2009 : Supplément à la Prime au travail	2 400	4 800	2 400	4 800
<b>Sous-total - Gouvernement du Québec</b>	<b>2 918</b>	<b>5 601</b>	<b>4 619</b>	<b>7 661</b>
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)	888	916	888	916
<b>TOTAL DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE</b>	<b>3 806</b>	<b>6 517</b>	<b>5 507</b>	<b>8 577</b>

(1) Selon les paramètres de l'année d'imposition 2008.

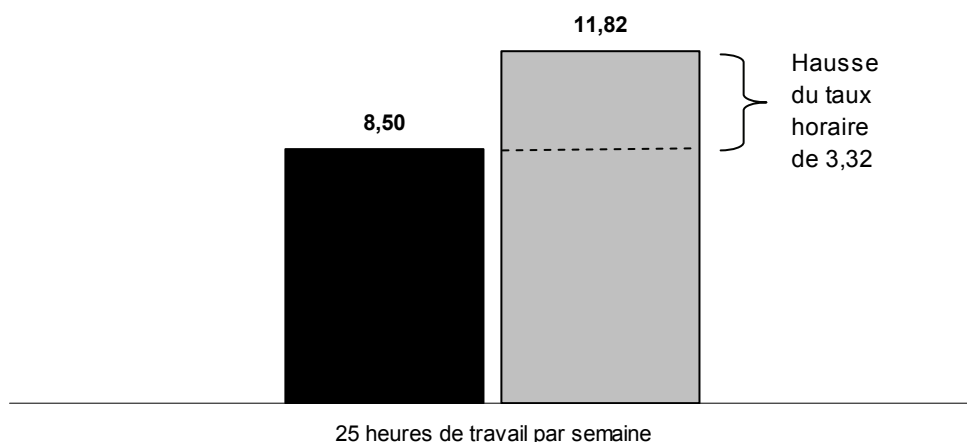
(2) En supposant que les deux conjoints sont admissibles au Supplément à la Prime au travail.

□ **Une aide équivalente à plus de 3 \$ l'heure pour un travailleur rémunéré au salaire minimum**

Le Supplément à la Prime au travail permet d'augmenter de façon importante le revenu disponible des ménages. En effet, puisqu'il est non imposable, le Supplément correspond à une hausse du salaire horaire brut de 3,32 \$ l'heure pour un travailleur qui effectue 25 heures par semaine au salaire minimum, ce qui correspond à un salaire horaire de 11,82 \$.

GRAPHIQUE F.10

**Hausse du taux de salaire horaire équivalente au montant accordé par le Supplément à la Prime au travail<sup>(1),(2)</sup>**  
(en dollars par heure de travail)



- (1) Dans le cas d'une personne vivant seule qui travaille 25 heures par semaine au salaire minimum, le Supplément fera passer son revenu disponible de 12 467 \$ à 14 867 \$ en 2008. Or, sans supplément, ce même travailleur aurait dû bénéficier d'un salaire horaire de 11,82 \$ pour obtenir un niveau de revenu disponible équivalent.
- (2) Selon les paramètres de l'année d'imposition 2008.

TABLEAU F.26

**Impact du Supplément à la Prime au travail pour une personne vivant seule – 2008**

(en dollars)

Revenu de travail	Mesures actuelles			Budget 2008-2009	
	Prime au travail	PFRT	Sous-total	Supplément à la Prime au travail	Total
0	—	—	—	—	—
2 500	7	12	19	—	<b>19</b>
5 000	182	312	494	—	<b>494</b>
7 500	357	612	969	—	<b>969</b>
9 500	497	852	1 349	—	<b>1 349</b>
10 000	518	888	1 406	2 400	<b>3 806</b>
12 500	322	472	794	2 400	<b>3 194</b>
15 000	87	—	87	2 400	<b>2 487</b>
17 500	—	—	—	2 400	<b>2 400</b>
20 000	—	—	—	2 400	<b>2 400</b>

TABLEAU F.27

**Impact du Supplément à la Prime au travail pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail – 2008**

(en dollars)

Revenu de travail	Mesures actuelles			Budget 2008-2009	
	Prime au travail	PFRT	Sous-total	Supplément à la Prime au travail	Total
0	—	—	—	—	—
5 000	350	112	462	—	<b>462</b>
7 500	975	312	1 287	—	<b>1 287</b>
10 000	1 600	512	2 112	—	<b>2 112</b>
15 000	2 850	912	3 762	4 800	<b>8 562</b>
20 000	2 485	116	2 601	4 800	<b>7 401</b>
30 000	1 545	—	1 545	4 800	<b>6 345</b>
40 000	565	—	565	4 800	<b>5 365</b>
50 000	—	—	—	4 800	<b>4 800</b>

Note : Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

## **Principales modalités du nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours**

### **Admissibilité au Supplément à la Prime au travail**

- Avoir reçu une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours pendant au moins 36 des 42 mois précédant celui où le ménage est devenu inadmissible à cette aide.
- Cesser d'être admissible à une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours en raison du revenu de travail gagné par le ménage et bénéficiaire du carnet de réclamation (carte-médicaments).

### **Conditions à remplir pour bénéficier du supplément pour un mois donné**

- Avoir gagné, au cours du mois, un revenu de travail d'au moins 200 \$.
- Ne pas avoir bénéficié d'une prestation de base liée à un programme d'aide financière de dernier recours pour ce mois.

### **Versements**

- Pour une personne admissible, le Supplément s'établit à 200 \$ par mois pour une période maximale de 12 mois consécutifs.
- Le Supplément pourra être versé à chacun des conjoints, si ceux-ci respectent individuellement les conditions pour un mois donné.
- Le Supplément est versé lors de la production de la déclaration de revenus.
- Sur demande, le Supplément pourra être versé mensuellement par anticipation.
- Le Supplément n'est pas réductible en fonction du revenu du ménage.

### **Mise en œuvre**

- À compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.
- Les premiers versements seront effectués au cours du mois de septembre 2008 et comprendront les montants accumulés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008.

## Rappel de la Prime au travail

### Objectifs

La Prime au travail a été instaurée en 2005. Elle est destinée aux travailleurs à faible ou à moyen revenu, afin de les encourager à intégrer le marché du travail ou à y demeurer.

De plus, elle permet de récompenser les efforts de travail des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui intègrent le marché du travail en compensant, en partie, la réduction de leurs prestations lorsque ces derniers gagnent un revenu qui excède le seuil de revenu de travail exclu.

Ainsi, avec la Prime au travail, le gouvernement poursuit deux objectifs :

- soutenir et valoriser l'effort de travail des personnes à faible ou à moyen revenu;
- inciter les personnes à quitter l'aide financière de dernier recours pour intégrer le marché du travail.

### Principaux paramètres

L'aide accordée par la Prime au travail devient maximale lorsque le revenu de travail du ménage atteint le seuil de sortie du Programme d'aide sociale.

- Par exemple, pour un couple avec enfants, la Prime accorde une majoration du revenu de travail de 25 % pour atteindre un montant maximal de 2 861 \$, lorsque le revenu de travail s'établit à 15 044 \$.
- La prime maximale est réduite au taux de 10 % des revenus excédant le seuil de réduction du ménage. Pour un couple avec enfants, la réduction s'applique progressivement jusqu'à un revenu familial de 43 654 \$.

### Principaux paramètres de la Prime au travail – 2008

	Personne vivant seule	Couple sans enfants	Famille monoparentale	Couple avec enfants
Revenu de travail exclu	2 400 \$	3 600 \$	2 400 \$	3 600 \$
Taux de la prime (% du revenu de travail supplémenté)	7 %	7 %	30 %	25 %
<b>Prime maximale</b>	<b>518 \$</b>	<b>801 \$</b>	<b>2 219 \$</b>	<b>2 861 \$</b>
Réduction				
– Seuil de réduction	9 796 \$	15 044 \$	9 796 \$	15 044 \$
– Taux de réduction	10 %	10 %	10 %	10 %
<i>Seuil de sortie</i>	14 973 \$	23 055 \$	31 984 \$	43 654 \$

### Quelques statistiques

Environ 550 000 ménages à faible ou à moyen revenu bénéficient de la Prime au travail. Cette mesure a permis de réduire le fardeau fiscal des ménages de 355 millions de dollars en 2006 et de 356 millions de dollars en 2007.

## 2.1.2 Nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi

Le *Budget 2008-2009* prévoit la mise en place, à compter de l'année d'imposition 2008, d'une nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, y compris les personnes handicapées. Cette mesure vise à reconnaître que les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi ou une déficience grave doivent souvent franchir des obstacles importants lorsqu'ils intègrent le marché du travail. Pour une année donnée, la nouvelle Prime au travail s'adresse :

- aux ménages recevant une prestation du Programme de solidarité sociale ou ayant reçu une telle prestation pour au moins un mois au cours de l'une des cinq dernières années;
- aux ménages dont un des membres est admissible, pour l'année, au crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Par rapport à la Prime au travail actuelle, l'aide maximale accordée par la nouvelle Prime augmente considérablement. Ainsi, grâce à la nouvelle Prime au travail, plus de 10 000 ménages québécois bénéficieront d'un allègement fiscal de 3 millions de dollars sur une pleine année.

TABLEAU F.28

### Augmentation de l'aide maximale accordée par la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi – 2008

(en dollars)

	<b>Personne vivant seule</b>	<b>Couple sans enfants</b>	<b>Famille monoparentale</b>	<b>Couple avec enfants</b>
Prime au travail actuelle <sup>(1)</sup>	381	687	2 082	2 747
Nouvelle Prime au travail	1 003	1 477	2 787	3 281
<b>IMPACT DU BUDGET</b>	<b>622</b>	<b>789</b>	<b>704</b>	<b>534</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, l'augmentation de l'aide maximale peut ne pas correspondre au montant indiqué.

(1) Correspond au montant maximal de la Prime au travail actuelle pour un ménage ayant bénéficié d'une prestation du Programme de solidarité sociale pour l'année entière.

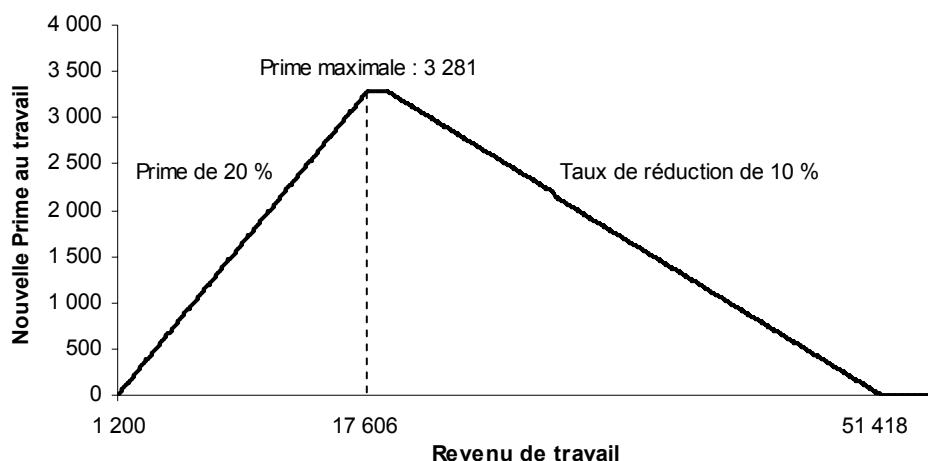


Pour un couple avec enfants, la nouvelle Prime accordera une bonification du revenu de travail de 20 %, pour atteindre un maximum de 3 281 \$ lorsque le revenu de travail s'établit à 17 606 \$. À compter du seuil de réduction établi selon le ménage, la prime maximale est réduite au taux de 10 % du revenu familial excédentaire<sup>9</sup>. Pour un couple avec enfants, la réduction s'appliquera progressivement à compter d'un revenu familial de 17 606 \$ jusqu'à 50 418 \$<sup>10</sup>.

GRAPHIQUE F.11

### Nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi selon le revenu de travail pour un couple avec enfants – 2008

(en dollars)



<sup>9</sup> Le revenu familial est défini comme étant le revenu total du ménage duquel sont soustraites, entre autres, les déductions applicables telles que la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisations à un régime d'épargne retraite. Par exemple, un ménage dont le revenu total est de 25 000 \$ aura un revenu familial de 24 000 \$ s'il est uniquement admissible à la déduction pour les travailleurs de 1 000 \$.

<sup>10</sup> Par exemple, si le couple est admissible à la déduction pour les travailleurs de 1 000 \$, le seuil de réduction de 17 606 \$ applicable au revenu familial serait donc atteint à un revenu de travail de 18 606 \$ et le seuil de sortie de 50 418 \$ à un revenu de travail de 51 418 \$.

Le tableau suivant donne un aperçu du montant de la nouvelle Prime selon le type de ménage et son revenu de travail.

TABLEAU F.29

**Montant de la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi selon le revenu de travail – 2008**

(en dollars)

<b>Revenu de travail</b>	<b>Personne vivant seule</b>	<b>Couple sans enfants</b>	<b>Famille monoparentale</b>	<b>Couple avec enfants</b>
0	—	—	—	—
1 000	—	—	—	—
2 000	72	72	200	160
3 000	162	162	450	360
4 000	252	252	700	560
5 000	342	342	950	760
10 000	792	792	2 200	1 760
15 000	857	1 242	2 640	2 760
20 000	367	1 372	2 150	3 177
25 000	—	872	1 650	2 677
30 000	—	337	1 121	2 142
35 000	—	—	621	1 642
40 000	—	—	121	1 142
45 000	—	—	—	642
50 000	—	—	—	142

## □ Une aide intégrée au Programme de solidarité sociale

Actuellement, la Prime au travail s'intègre au Programme d'aide sociale et elle devient maximale à un revenu de travail équivalent au seuil de sortie de ce programme, soit :

- 9 796 \$ pour les personnes vivant seules et les familles monoparentales;
- 15 044 \$ pour les couples.

Afin de renforcer l'incitation au travail, la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi s'intégrera plutôt au Programme de solidarité sociale.

Par exemple, pour un couple avec enfants, la nouvelle Prime :

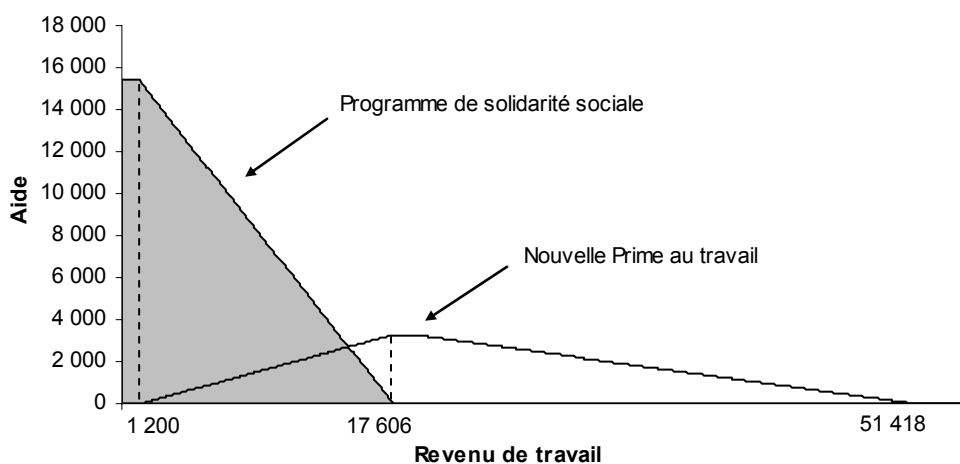
- comporte une exemption des premiers dollars de revenu de travail identique à celle du Programme de solidarité sociale, soit 1 200 \$;
- devient maximale à un revenu de travail à partir duquel le ménage n'est plus admissible au Programme de solidarité sociale, soit 17 606 \$ en 2008.

Cette intégration de la nouvelle Prime est essentielle pour assurer à ces ménages que chaque dollar de revenu de travail gagné contribue à augmenter leur revenu disponible, et ce, jusqu'à leur sortie du Programme de solidarité sociale.

### GRAPHIQUE F.12

#### Intégration de la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi au Programme de solidarité sociale pour un couple avec enfants – 2008

(en dollars)



## Principales modalités de la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi

### Admissibilité pour une année donnée

- Avoir un revenu de travail.
- Ne pas être à la charge d'un autre particulier.
- Produire une déclaration de revenus.
- Recevoir une prestation du Programme de solidarité sociale ou avoir reçu une telle prestation pour au moins un mois au cours de l'une des cinq dernières années ou être admissible pour l'année au crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

### Revenu admissible

- Revenu de travail durant l'année d'imposition en cours.
- Aucun test d'actifs ou d'avoirs liquides.
- Réduction calculée selon le revenu familial du ménage.

### Versements

- Tous les ménages admissibles ont la possibilité d'obtenir un versement trimestriel par anticipation lorsque le montant estimé de la nouvelle Prime pour l'année excède 300 \$ dans le cas des ménages sans enfants et 500 \$ pour les familles.
- Le versement par anticipation correspond à 75 % du montant estimé de la nouvelle Prime pour l'année dans le cas des ménages sans enfants et à 50 % pour les familles.
- Une conciliation sera effectuée à la fin de l'année par Revenu Québec.

### Mise en œuvre

- Année d'imposition 2008.
- Les versements par anticipation débiteront en 2009.

### Indexation

- Le seuil de réduction de la nouvelle Prime et le seuil de revenu à partir duquel la Prime n'est plus accordée seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, à compter de 2009.

### Principaux paramètres de la nouvelle Prime au travail – 2008

	Personne vivant seule	Couple sans enfants	Famille monoparentale	Couple avec enfants
Revenu de travail exclu	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Taux de la prime (% du revenu de travail supplémenté)	9 %	9 %	25 %	20 %
<b>Prime maximale</b>	<b>1 003 \$</b>	<b>1 477 \$</b>	<b>2 787 \$</b>	<b>3 281 \$</b>
Réduction				
- Seuil de réduction	12 346 \$	17 606 \$	12 346 \$	17 606 \$
- Taux de réduction	10 %	10 %	10 %	10 %
<i>Seuil de sortie</i>	22 377 \$	32 371 \$	40 211 \$	50 418 \$

### 2.1.3 Possibilité de versement par anticipation de la Prime au travail pour les ménages sans enfants

Le *Budget 2008-2009* prévoit qu'à compter de janvier 2009, les ménages sans enfants pourront bénéficier du versement par anticipation de la Prime au travail, comme c'est le cas actuellement pour les familles.

Les ménages sans enfants qui le demanderont auront donc la possibilité d'obtenir par anticipation jusqu'à 75 % de la Prime au travail estimée. Les versements anticipés seront effectués chaque trimestre aux mêmes dates que celles prévues pour les familles, soit vers le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre.

Cette mesure vise à renforcer l'effet de la Prime au travail en liant plus étroitement l'aide accordée avec l'effort de travail. De plus, la mesure se traduira par une hausse de liquidités pour les ménages admissibles. Par exemple :

- un couple sans enfants ayant droit à un montant de 800 \$ de Prime au travail pourra obtenir jusqu'à 600 \$ par anticipation, soit 150 \$ par trimestre;
- une personne vivant seule ayant droit à un montant de 500 \$ pourra obtenir jusqu'à 375 \$ en versements par anticipation, soit environ 94 \$ par trimestre.

Ainsi, si elles en font la demande, les 165 000 personnes admissibles à cette mesure n'attendront jamais plus de deux mois après leur retour au travail pour recevoir un versement de la Prime au travail.

TABLEAU F.30

#### Hausse de liquidités pour les ménages sans enfants – 2009

(en dollars)

	Personne vivant seule (Prime au travail estimée de 500 \$)			Couple sans enfants (Prime au travail estimée de 800 \$)		
	Avant <i>Budget</i> 2008-2009	Après <i>Budget</i> 2008-2009	Écart	Avant <i>Budget</i> 2008-2009	Après <i>Budget</i> 2008-2009	Écart
<b>Versements par anticipation</b>						
- 15 janvier	—	93,75	93,75	—	150	150
- 15 avril	—	93,75	93,75	—	150	150
- 15 juillet	—	93,75	93,75	—	150	150
- 15 octobre	—	93,75	93,75	—	150	150
<b>Total des versements par anticipation</b>	—	<b>375</b>	<b>375</b>	—	<b>600</b>	<b>600</b>
Versement lors de la déclaration de revenus 2009	500	125	- 375	800	200	- 600
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	—	<b>800</b>	<b>800</b>	—

#### 2.1.4 Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs

Le *Budget 2008-2009* prévoit qu'à compter de l'année d'imposition 2009 et pour les années subséquentes, le montant maximal de la déduction pour les travailleurs de 1 000 \$ en 2008 sera indexé, chaque année, au taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers.

La déduction pour les travailleurs a été instaurée dans le cadre du *Budget 2005-2006* et bonifiée de 500 \$ à 1 000 \$ dans le cadre du *Budget 2006-2007*. Cette déduction a pour objectif de reconnaître que certaines dépenses, telles que l'habillement et le transport, sont indispensables pour gagner un revenu de travail.

Grâce à l'indexation de la déduction pour les travailleurs, environ trois millions de travailleurs profiteront d'une baisse d'impôt de près de 9 millions de dollars en 2009.

## 2.1.5 Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes

Présentement, un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail de 30 % (15 % pour les particuliers) est accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires. Ce crédit d'impôt s'applique aux salaires versés aux stagiaires, aux apprentis et aux superviseurs. Plus de 4 000 entreprises réclament annuellement l'aide fiscale, permettant à environ 10 000 étudiants ou apprentis d'effectuer un stage en milieu de travail.

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2008-2009*, le gouvernement annonce une bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes afin d'encourager les entrepreneurs du Québec à faciliter leur intégration en emploi. À compter du jour suivant celui du *Budget 2008-2009* :

- le taux du crédit d'impôt sera porté à 40 % pour les sociétés (20 % pour les particuliers) à l'égard d'une personne handicapée ou d'une personne immigrante (étudiant ou apprenti);
- le nombre maximal d'heures de supervision accordées à une personne handicapée sera doublé.

Cette mesure représente une aide fiscale de 2 millions de dollars annuellement.

TABLEAU F.31

### Modifications apportées au crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

Paramètres	Situation actuelle	Après le Budget 2008-2009
<b>Personnes handicapées</b>		
Heures d'encadrement <sup>(1)</sup>	Maximum de 10 ou de 20 heures par semaine, par participant	Maximum de 20 ou de 40 heures par semaine, par participant
Dépenses admissibles (étudiants et superviseurs)	600 \$ ou 750 \$ par semaine, par participant	750 \$ ou 1 050 \$ par semaine, par participant
Taux du crédit d'impôt pour l'employeur <sup>(2)</sup>	30 %	40 %
Crédit d'impôt maximum	180 \$ ou 225 \$ par semaine, par participant	300 \$ ou 420 \$ par semaine, par participant
<b>Personnes immigrantes</b>		
Taux du crédit d'impôt pour l'employeur <sup>(2)</sup>	30 %	40 %
Crédit d'impôt maximum	180 \$ ou 225 \$ par semaine, par participant	240 \$ ou 300 \$ par semaine, par participant

(1) Le nombre maximal d'heures d'encadrement varie selon le programme de formation.

(2) Taux pour les sociétés. Un taux de 15 %, 20 % après le *Budget 2008-2009*, s'applique pour les autres contribuables exploitant une entreprise.

## Rappel du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

### Objectif

Afin d'encourager la participation des entreprises aux activités de formation de la main-d'œuvre et de permettre aux étudiants de compléter les stages nécessaires à l'obtention de leur diplôme, un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail est accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires.

### Description de la mesure

Le crédit d'impôt s'applique aux salaires versés aux stagiaires, aux apprentis et aux superviseurs. Le taux est de 30 % pour les sociétés et de 15 % pour les particuliers.

Dans le cadre du *Budget 2006-2007*, le gouvernement avait annoncé la reconduction permanente du crédit d'impôt ainsi qu'une majoration de 20 % du plafond des dépenses admissibles et du salaire horaire maximum versé au stagiaire.

Les clientèles admissibles sont des étudiants inscrits à temps plein ou des employés (apprentis) qui participent à l'un ou l'autre des programmes suivants :

- programmes de formation professionnelle et technique;
- programmes universitaires de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle;
- programmes visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes;
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) accrédité par Emploi-Québec.

### Impact financier

Cette mesure représente un allègement fiscal de 28 millions de dollars en 2007.



## 2.1.6 Mise en application de nouvelles dispositions législatives visant à favoriser la retraite progressive

À l'occasion du *Discours sur le budget 2006-2007*, le gouvernement s'est engagé à favoriser la retraite progressive dans les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé (RPD) auxquels participent près de 580 000 travailleurs.

En réponse à cette initiative, le gouvernement fédéral a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, éliminé les obstacles fiscaux à la retraite progressive, notamment dans les RPD, tel qu'annoncé dans son *Budget 2007*.

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2008-2009*, le gouvernement annonce qu'un projet de loi modifiant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* sera présenté pour approbation à la session parlementaire du printemps 2008. L'objectif de ce projet de loi est de permettre l'application des nouvelles mesures de retraite progressive aux régimes de retraite sous juridiction de cette loi.

En accord avec les nouvelles règles fiscales, les mesures de retraite progressive qui seront mises en application dans les RPD du secteur privé permettront de rendre plus flexible et plus avantageux financièrement le prolongement de la vie active de leurs employés, en leur permettant de poursuivre leur travail à temps plein ou à temps partiel, tout en leur donnant la possibilité :

- de recevoir jusqu'à 60 % de leur rente de retraite (incluant les prestations accessoires telles que la prestation de raccordement) sans égard à la réduction de leur temps de travail;
- de continuer à accumuler des années de service additionnelles afin de bonifier leurs prestations de retraite.

Par ailleurs, le projet de loi prévoira que les employeurs pourront offrir la retraite progressive :

- à leurs employés âgés de 60 ans ou plus;
- à leurs employés âgés entre 55 et 59 ans et qui sont admissibles à une rente de retraite anticipée sans réduction;
- aux employés retraités qui retournent à leur emploi.

La retraite progressive ne constituera pas un droit pour les travailleurs et elle devra faire l'objet d'une entente entre ceux-ci et leur employeur. Elle permettra de prolonger la vie active des travailleurs et d'assurer, notamment, un transfert d'expertise dans les entreprises.

Le projet de loi prévoira également des dispositions pour permettre l'application de mesures de retraite progressive similaires aux régimes complémentaires de retraite à cotisations déterminées (RCD).

## ❑ Application de la retraite progressive aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Les mesures de retraite progressive prévues dans le projet de loi ne viseront pas les régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Le *Discours sur le budget 2008-2009* annonce qu'à l'égard de ces régimes, le gouvernement amorcera des discussions avec les associations syndicales et les associations de cadres afin de convenir de mesures spécifiques encadrant l'application de la retraite progressive aux employés des secteurs public et parapublic.

## ❑ De nouvelles modalités de retraite progressive plus flexibles et plus avantageuses financièrement

Même si les RPD du secteur privé prévoyaient déjà certaines dispositions visant la retraite progressive, ce mode de retraite ne constituait pas une alternative intéressante à la retraite anticipée pour les travailleurs.

À titre d'exemple, un travailleur représentatif aurait reçu, après impôts et cotisations, un revenu additionnel net de seulement 4,39 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive de 60 à 63 ans, alors que son salaire horaire brut est de 28,85 \$<sup>11</sup>. Dans cette situation, seuls les travailleurs ayant une préférence marquée pour le travail auraient choisi la retraite progressive.

Dorénavant, grâce aux nouvelles mesures de retraite progressive, ce même travailleur pourrait par exemple, à la suite d'une entente avec son employeur :

- réduire son temps de travail de deux jours par semaine à compter de 60 ans pour une période de trois ans;
- recevoir annuellement 60 % de sa rente de retraite (y compris sa prestation de raccordement);
- accumuler des années de service additionnelles qui contribueraient à augmenter ses prestations de retraite.

Il bénéficierait alors, sur toute sa période de retraite, de revenus additionnels nets de 43 902 \$ par rapport à la retraite anticipée, comparativement à 15 807 \$ selon les dispositions actuelles. Autrement dit, les nouvelles mesures de retraite progressive permettront à ce travailleur représentatif de bénéficier d'un revenu additionnel net de 12,20 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive de 60 à 63 ans, comparativement à 4,39 \$ actuellement.

---

<sup>11</sup> Selon les caractéristiques des participants aux RPD du secteur privé, un travailleur représentatif gagne en fin de carrière un revenu brut de 57 695 \$, ce qui correspond à un salaire horaire de 28,85 \$ dans l'hypothèse où il travaille 2 000 heures par année.

TABLEAU F.32

**Impact des nouvelles mesures de retraite progressive pour un participant représentatif – 2008**(valeur actualisée des revenus futurs nets)<sup>(1)</sup>

	Régime actuel			Nouvelles mesures
	Participant en retraite anticipée à 60 ans	Participant au travail à temps plein de 60 à 63 ans	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans
<b>Revenus</b>				
Revenus de travail	—	165 069	99 041	99 041
Prestations de retraite du régime privé <sup>(2)</sup>	366 234	303 890	307 608	352 328
Prestations de retraite des régimes publics <sup>(3)</sup>	147 002	149 961	147 002	147 002
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>513 236</b>	<b>618 920</b>	<b>553 651</b>	<b>598 371</b>
<b>Impôts et cotisations</b>	<b>– 81 761</b>	<b>– 136 873</b>	<b>– 106 369</b>	<b>– 122 994</b>
<b>TOTAL</b>	<b>431 475</b>	<b>482 047</b>	<b>447 282</b>	<b>475 377</b>
Écart de revenu par rapport à la retraite anticipée	—	50 572	15 807	43 902
Nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans	—	6 000	3 600	3 600
Revenu additionnel du travailleur, par rapport à la retraite anticipée, pour chaque heure travaillée entre 60 et 63 ans (\$/heure) <sup>(4)</sup>	—	8,43	4,39	12,20

(1) La valeur actualisée des revenus futurs nets tient compte des revenus futurs qu'un travailleur peut recevoir de son emploi et de ses prestations de retraite des régimes publics et privé, ainsi que de l'ensemble des impôts, des cotisations sociales et des transferts du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Les calculs sont basés sur les caractéristiques d'un travailleur et d'un RPD du secteur privé représentatifs, sur les probabilités de survie des hommes et sur un taux d'actualisation de 4 %.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(3) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

(4) Le revenu additionnel net est calculé en divisant l'écart de revenu par rapport à la retraite anticipée par le nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans.

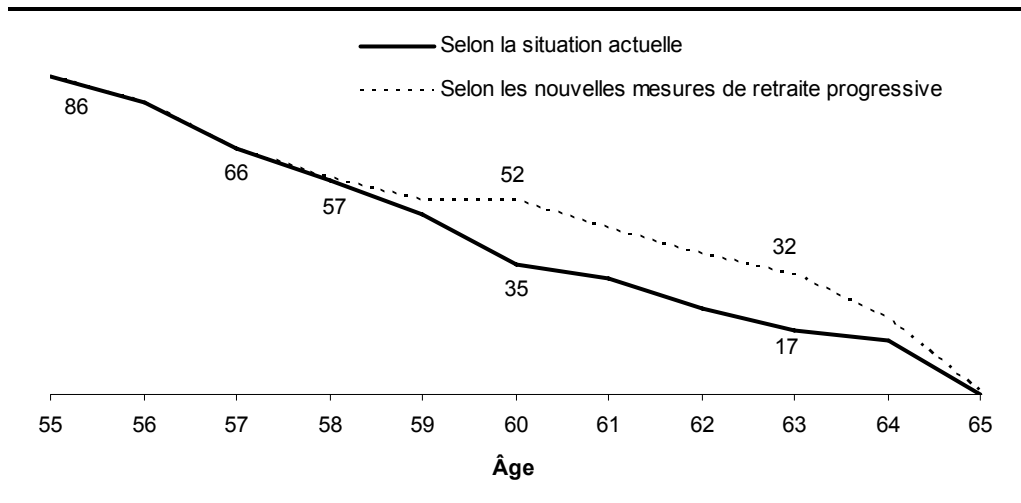
## □ Un impact positif sur l'offre de travail

Les nouvelles mesures de retraite progressive dont pourront bénéficier les travailleurs auront un impact positif sur leur offre de travail. Il est estimé qu'en moyenne, elles inciteraient 4 travailleurs sur 10, âgés de 55 à 65 ans, à prolonger leur vie active d'une année.

GRAPHIQUE F.13

### Impact des nouvelles mesures de retraite progressive sur l'offre de travail des personnes âgées de 55 à 65 ans<sup>(1)</sup>

(pourcentage des personnes en emploi)



(1) Participant représentatif à un RPD du secteur privé.

Dans le contexte démographique actuel, une stratégie visant à inciter les travailleurs en fin de carrière à poursuivre le travail aurait un impact positif à plusieurs plans :

- les employeurs pourraient compter sur des employés qualifiés et expérimentés dont le maintien en emploi augmenterait la productivité et favoriserait le transfert de connaissances au sein de l'entreprise;
- les employés bénéficieraient d'une nouvelle option leur offrant plus de souplesse dans leur passage du travail à la retraite complète;
- ces facteurs auraient un effet positif sur l'offre de main-d'œuvre disponible et favoriseraient la croissance économique.

### 2.1.7 Des mesures totalisant 1 milliard de dollars par année en faveur des travailleurs

L'accès et la participation au marché du travail contribuent non seulement à l'augmentation du niveau de vie sur une base individuelle, mais également à l'amélioration de la richesse collective. Les mesures mises en œuvre par le gouvernement ont pour but d'augmenter la participation au marché du travail et d'utiliser le plein potentiel de chacun des individus en âge de travailler.

Le gouvernement du Québec consacre près de 1 milliard de dollars aux seuls titres de la Prime au travail et de la déduction pour les travailleurs. En 2008 :

- environ 550 000 ménages de travailleurs bénéficieront de la Prime au travail, laquelle peut atteindre 2 861 \$ pour une famille;
- 3,2 millions de travailleurs bénéficieront de la déduction pour les travailleurs, laquelle peut atteindre 480 \$ pour un couple de travailleurs.

À ces mesures s'ajoute la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) versée par le gouvernement fédéral. Les paramètres de la PFRT ont fait l'objet d'une entente avec le gouvernement du Québec pour maximiser l'impact de cette mesure sur l'offre de travail au Québec. Dans l'ensemble, les ménages québécois bénéficient d'allégements fiscaux d'environ 1,1 milliard de dollars afin de récompenser leur effort de travail.

TABLEAU F.33

#### Principales mesures favorisant l'incitation au travail – 2008

(en millions de dollars)

	<b>2008</b>
Déduction pour les travailleurs	583
Prime au travail <sup>(1)</sup>	354
<b>Sous-total – Gouvernement du Québec</b>	<b>937</b>
Prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral ajustée pour le Québec	111
<b>TOTAL</b>	<b>1 048</b>

(1) Incluant l'impact du nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours et la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

## □ Augmentation importante du revenu disponible des travailleurs depuis 2003

Les mesures d'allégement fiscal accordées depuis 2003 par le gouvernement du Québec sont importantes, notamment pour les travailleurs. En effet, un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail a vu son revenu disponible augmenter :

- de 4 817 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 1 917 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 1 656 \$ pour un revenu familial totalisant 100 000 \$.

TABLEAU F.34

### Gains découlant des mesures mises en place depuis 2003 pour un couple avec deux enfants<sup>(1)</sup> et ayant deux revenus de travail – 2009 (en dollars)

Revenu de travail	Aide fiscale aux travailleurs			Autres allégements fiscaux <sup>(3)</sup>	Hausse du revenu disponible
	Prime au travail	Déduction pour les travailleurs <sup>(2)</sup>	Sous-total		
5 000	350	—	350	1 974	2 324
10 000	1 600	—	1 600	1 974	3 574
15 000	2 850	—	2 850	1 974	4 824
25 000	1 899	150	2 049	2 768	4 817
35 000	899	528	1 427	1 614	3 041
45 000	—	467	467	1 561	2 028
50 000	—	406	406	1 511	1 917
75 000	—	406	406	2 227	2 633
100 000	—	406	406	1 250	1 656

Note : Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(1) Enfants âgés de 7 ans et 9 ans.

(2) Inclut l'impact de la déduction pour les travailleurs sur la Prime au travail ainsi que l'impact de la pleine indexation de la déduction pour les travailleurs prévue dans le *Budget 2008-2009*.

(3) Comprend l'instauration du Soutien aux enfants et du régime unique d'imposition annoncée dans le *Budget 2004-2005*, la hausse des seuils de la table d'imposition et du montant de base prévus dans le *Budget 2007-2008*, ainsi que l'indexation du régime fiscal de 2004 à 2009.

Une famille monoparentale avec un enfant a vu son revenu disponible augmenter :

- de 2 788 \$ pour un revenu familial totalisant 15 000 \$;
- de 2 125 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 2 010 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU F.35

**Gains découlant des mesures mises en place depuis 2003 pour une famille monoparentale avec un enfant<sup>(1)</sup> – 2009**

(en dollars)

Revenu de travail	Aide fiscale aux travailleurs			Autres allégements fiscaux <sup>(3)</sup>	Hausse du revenu disponible
	Prime au travail	Déduction pour les travailleurs <sup>(2)</sup>	Sous-total		
5 000	780	—	780	977	1 757
10 000	2 221	15	2 236	977	3 213
15 000	1 721	172	1 893	895	2 788
25 000	721	264	985	1 140	2 125
35 000	—	233	233	1 624	1 857
45 000	—	244	244	1 424	1 668
50 000	—	244	244	1 355	1 599
75 000	—	244	244	1 766	2 010
100 000	—	244	244	1 528	1 772

(1) Enfant âgé de 7 ans.

(2) Inclut l'impact de la déduction pour les travailleurs sur la Prime au travail ainsi que l'impact de la pleine indexation de la déduction pour les travailleurs prévue dans le *Budget 2008-2009*.

(3) Comprend l'instauration du Soutien aux enfants et du régime unique d'imposition annoncée dans le *Budget 2004-2005*, la hausse des seuils de la table d'imposition et du montant de base prévus dans le *Budget 2007-2008*, ainsi que l'indexation du régime fiscal de 2004 à 2009.

Une personne vivant seule a vu son revenu disponible augmenter :

- de 474 \$ pour un revenu familial totalisant 15 000 \$;
- de 877 \$ pour un revenu familial totalisant 35 000 \$;
- de 769 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$.

TABLEAU F.36

**Gains découlant des mesures mises en place depuis 2003 pour une personne vivant seule – 2009**

(en dollars)

Revenu de travail	Aide fiscale aux travailleurs			Autres allégements fiscaux <sup>(2)</sup>	Hausse du revenu disponible
	Prime au travail	Déduction pour les travailleurs <sup>(1)</sup>	Sous-total		
5 000	182	—	182	—	182
10 000	507	15	522	—	522
15 000	7	172	179	295	474
25 000	—	162	162	295	457
35 000	—	193	193	684	877
45 000	—	203	203	585	788
50 000	—	203	203	566	769
75 000	—	203	203	1 389	1 592
100 000	—	244	244	1 436	1 680

(1) Inclut l'impact de la déduction pour les travailleurs sur la Prime au travail ainsi que l'impact de la pleine indexation de la déduction pour les travailleurs prévue dans le *Budget 2008-2009*.

(2) Comprend l'instauration du régime unique d'imposition annoncée dans le *Budget 2004-2005*, la hausse des seuils de la table d'imposition et du montant de base prévus dans le *Budget 2007-2008*, ainsi que l'indexation du régime fiscal de 2004 à 2009.



Par rapport à 2003, une personne prestataire du Programme de solidarité sociale depuis plus de trois ans qui intègre le marché du travail aura en 2009 un revenu disponible plus élevé :

- de 3 627 \$ pour un revenu familial totalisant 15 000 \$;
- de 3 277 \$ pour un revenu familial totalisant 35 000 \$;
- de 3 169 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$.

TABLEAU F.37

**Gains découlant des mesures mises en place depuis 2003 pour une personne prestataire du Programme de solidarité sociale depuis plus de trois ans qui intègre le marché du travail – 2009**

(en dollars)

Revenu de travail	Aide fiscale aux travailleurs				Autres allégements fiscaux <sup>(3)</sup>	Hausse du revenu disponible
	Prime au travail <sup>(1)</sup>	Supplément à la Prime au travail	Déduction pour les travailleurs <sup>(2)</sup>	Sous-total		
5 000	342	—	—	342	—	342
10 000	792	—	—	792	—	792
15 000	760	2 400	172	3 332	295	3 627
25 000	—	2 400	162	2 562	295	2 857
35 000	—	2 400	193	2 593	684	3 277
45 000	—	2 400	203	2 603	585	3 188
50 000	—	2 400	203	2 603	566	3 169
75 000	—	2 400	203	2 603	1 389	3 992
100 000	—	2 400	244	2 644	1 436	4 080

(1) Comprend l'impact de la nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

(2) Inclut l'impact de la déduction pour les travailleurs sur la Prime au travail ainsi que l'impact de la pleine indexation de la déduction pour les travailleurs prévue dans le *Budget 2008-2009*.

(3) Comprend l'instauration du régime unique d'imposition annoncée dans le *Budget 2004-2005*, la hausse des seuils de la table d'imposition et du montant de base prévus dans le *Budget 2007-2008*, ainsi que l'indexation du régime fiscal de 2004 à 2009.

## □ Une progression constante du revenu minimal de travail

Afin d'accroître l'incitation au travail, le gouvernement s'assure que les conditions minimales de travail soient intéressantes pour tous les travailleurs. À cet égard, le salaire minimum a été haussé à chaque année depuis 2003. Le 1<sup>er</sup> mai 2008, il sera augmenté de 0,50 \$ pour atteindre 8,50 \$, soit la hausse la plus importante au Québec depuis plus de 30 ans.

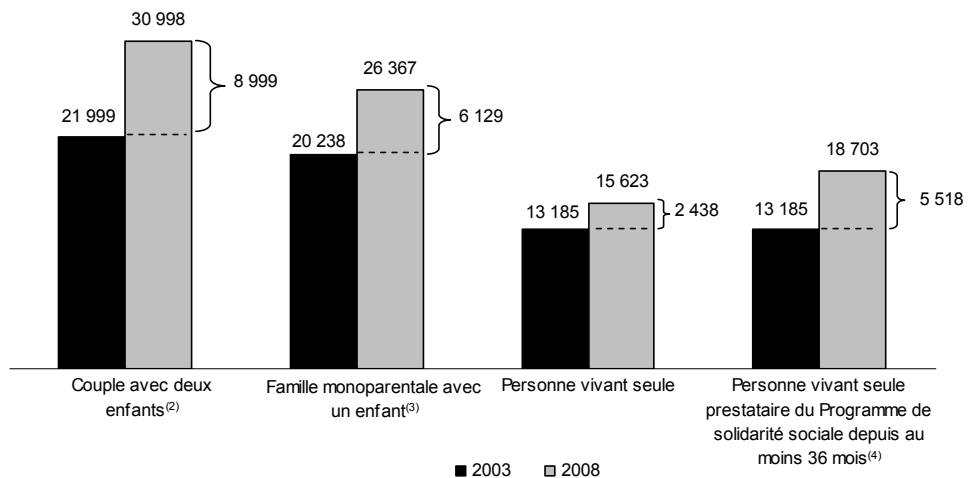
Ainsi, entre 2003 et 2008, le revenu disponible des ménages qui travaillent au salaire minimum aura augmenté :

- de 8 999 \$ pour un couple avec deux enfants;
- de 6 129 \$ dans le cas d'une famille monoparentale avec un enfant;
- de 2 438 \$ pour une personne vivant seule;
- de 5 518 \$ pour une personne vivant seule prestataire du Programme de solidarité sociale depuis au moins 36 mois et qui intègre le marché du travail.

GRAPHIQUE F.14

### Hausse du revenu disponible depuis 2003 pour un ménage travaillant au salaire minimum<sup>(1)</sup> – 2008

(en dollars)



(1) Revenu équivalant à 1 950 heures de travail à 7,30 \$ l'heure en 2003 et à 8,50 \$ l'heure en 2008.

(2) Enfants âgés de 7 ans et 9 ans.

(3) Enfant âgé de 5 ans.

(4) Représente le revenu disponible d'une personne vivant seule prestataire du Programme de solidarité sociale depuis au moins 36 mois et qui intègre le marché du travail.

## 2.2 Des mesures pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes

L'immigration est une composante essentielle à l'amélioration de la croissance économique du Québec car, en plus d'accroître notre diversité culturelle, elle permet à notre société de combler l'écart entre la demande et l'offre de main-d'œuvre.

Le dynamisme de l'économie québécoise a permis de créer 600 000 emplois de 1996 à 2006. Par ailleurs, on estime à près de 700 000 le nombre d'emplois à pourvoir entre 2007 et 2011. Dans ces circonstances, le Québec pourrait faire face à une pénurie de main-d'œuvre, freinant du coup le développement des entreprises québécoises de même que celui du Québec.

Dans son plan d'immigration 2008, le Québec favorise l'immigration sur son territoire. Déjà, depuis quelques années, l'apport de l'immigration internationale sur le territoire québécois dépasse 40 000 personnes annuellement et le plan prévoit compter près de 50 000 nouveaux arrivants pour l'année 2008.

Afin de permettre aux personnes immigrantes de s'intégrer plus rapidement à la société québécoise en occupant un emploi stable et bien rémunéré, le *Budget 2008-2009* prévoit :

- un investissement de 50 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de lever les obstacles à l'insertion en emploi des personnes immigrantes et d'améliorer leur connaissance du français;
- l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la francisation afin d'encourager les entreprises à offrir à leurs travailleurs immigrants une formation en français adaptée à leurs besoins. Ce crédit d'impôt représente un investissement de 15 millions de dollars sur cinq ans.

En ajoutant les investissements déjà prévus de 120,9 millions de dollars sur cinq ans, les investissements cumulés atteignent près de 186 millions de dollars. Le détail de ces mesures sera rendu public prochainement par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

## Plan d'immigration 2008

Depuis quelques années, la population des nouveaux arrivants sur le territoire québécois dépassent 40 000 personnes annuellement. Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2008 a été déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2007. Le plan 2008 favorise un apport important de l'immigration et prévoit une augmentation du nombre de personnes immigrantes pouvant atteindre 49 600 admissions en 2008.

### Nombre d'admissions réalisées et projetées au Québec - 2005 à 2008

	2005	2006	2007	2008
Travailleurs qualifiés	30 326	32 520	36 300	38 000
Gens d'affaires	6 779	4 761	5 700	7 000
Autres catégories économiques <sup>(1)</sup>	698	563	700	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>(2)</sup>	2 407	2 155	2 400	2 500
Autres immigrants <sup>(3)</sup>	1 692	1 208	1 200	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>41 902</b>	<b>41 207</b>	<b>46 300</b>	<b>49 600</b>

(1) Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

(2) Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

(3) Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

### 2.2.1 Nouveaux investissements favorisant l'intégration des personnes immigrantes en emploi

Pour un individu, l'emploi constitue un facteur important de réalisation au plan personnel. De plus, il constitue l'outil principal pour la réussite financière et, par le fait même, un moyen essentiel pour éviter une situation de pauvreté. Que ce soit par la barrière de la langue, par l'absence d'expérience de travail au Québec ou par la non-reconnaissance de compétences particulières, les personnes immigrantes nouvellement arrivées font souvent face à des situations économiques précaires faute de trouver rapidement un emploi.

On est à même de constater que ces difficultés se répercutent sur le taux de chômage des personnes immigrantes établies au Québec depuis moins de cinq ans, taux qui représente le triple de celui des Québécois nés au Canada.

C'est pourquoi le *Budget 2008-2009* prévoit de nouveaux investissements de 10 millions de dollars par année, soit 50 millions de dollars sur cinq ans, pour faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes.

## 2.2.2 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la francisation des entreprises

Bien que le pourcentage d'immigrants reçus parlant le français ait été en constante augmentation au cours des dernières années et qu'il ait atteint 60 % en 2007, il reste qu'une proportion non négligeable d'immigrants ne parle pas le français. Or, il est reconnu que l'augmentation des compétences, notamment celles reliées à la maîtrise de la langue, est rentable pour la société et génère des rendements économiques positifs.

Devant l'ampleur du défi que représente l'intégration de tous nos immigrants, le gouvernement veut encourager les entreprises à offrir à leurs travailleurs qui maîtrisent moins bien le français une formation adaptée à leurs besoins.

Ainsi, un crédit d'impôt remboursable de 30 % sera accordé aux sociétés qui inscrivent leurs employés à des cours de francisation. Les dépenses admissibles au crédit d'impôt incluront le coût de la formation externe engagé par la société et les salaires versés aux employés participant à la formation. Dans ce dernier cas, un plafond correspondant à deux fois le coût de la formation externe sera appliqué.

L'aide fiscale s'appliquera aux dépenses de formation admissibles encourues avant 2012.

TABLEAU F.38

**Paramètres du crédit d'impôt pour la francisation des entreprises**

<b>Entreprises admissibles</b>	<b>Paramètres de l'aide fiscale</b>		<b>Admissibilité</b>
	<b>Taux</b>	<b>Assiette</b>	
Toutes les sociétés œuvrant au Québec	30 %	<p>Le coût de la formation externe engagé par la société, que ce soit une formation donnée par une entreprise privée ou par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.</p> <p>Le moindre des salaires versés aux employés durant la formation ou de deux fois le coût de la formation externe.</p>	<p>Les dépenses de formation en français encourues avant 2012 pour des travailleurs n'ayant pas un niveau de français jugé suffisant.</p> <p>Les PME ayant moins de 1 million de dollars de masse salariale calculeront l'aide fiscale sur les premières dépenses de formation engagées.</p> <p>Les autres entreprises devront tout d'abord satisfaire à leur obligation vis-à-vis leur contribution de 1 % au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre avant de profiter du crédit d'impôt.</p> <p>Les cours devront être offerts par des formateurs agréés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par Emploi-Québec.</p>

Cette aide fiscale permettra de compenser en partie les entreprises pour les coûts supplémentaires encourus lors des cours de francisation suivis par leurs travailleurs.

La mesure bénéficiera particulièrement aux PME ayant moins de 1 million de dollars de masse salariale, car celles-ci n'ont pas à satisfaire aux exigences liées à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (aussi appelée « Loi du 1 % »). Les sociétés assujetties à cette loi devront d'abord en respecter les exigences avant de bénéficier du crédit d'impôt.

Cette mesure représente un allègement fiscal de 4 millions de dollars annuellement à terme.

### 2.2.3 Des investissements cumulés de 186 millions de dollars sur cinq ans

L'ensemble des mesures visant à favoriser la francisation et l'intégration des personnes immigrantes représente un investissement de près de 186 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 120,9 millions de dollars d'investissements déjà prévus;
- 65,0 millions de dollars de nouveaux investissements annoncés dans le cadre du *Budget 2008-2009*.

Par ces investissements, le gouvernement réaffirme que l'immigration est au cœur de ses priorités. Il démontre également la volonté d'aider les entreprises québécoises à pallier leur besoin de main-d'œuvre.

TABLEAU F.39

#### Impact financier des mesures pour la francisation et l'intégration des personnes immigrantes

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>Investissements déjà prévus</b>						
Plan d'immigration	- 5,4	- 11,6	- 15,2	- 15,2	- 15,2	- 62,6
Plan de mesures d'intégration	- 13,5	- 15,4	- 9,8	- 9,8	- 9,8	- 58,3
<b>Sous-total - Investissements déjà prévus</b>	<b>- 18,9</b>	<b>- 27,0</b>	<b>- 25,0</b>	<b>- 25,0</b>	<b>- 25,0</b>	<b>- 120,9</b>
<b>Budget 2008-2009</b>						
Nouveaux investissements favorisant l'intégration des personnes immigrantes en emploi	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 50,0
Instauration d'un crédit d'impôt pour la francisation des entreprises	- 1,0	- 2,0	- 4,0	- 4,0	- 4,0	- 15,0
<b>Sous-total - Budget 2008-2009</b>	<b>- 11,0</b>	<b>- 12,0</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 65,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 29,9</b>	<b>- 39,0</b>	<b>- 39,0</b>	<b>- 39,0</b>	<b>- 39,0</b>	<b>- 185,9</b>

## 2.3 Investissements dans l'éducation

L'éducation est non seulement essentielle au bien-être économique des individus, mais aussi à celui de tout le Québec. L'accès à une éducation de qualité, combiné à la réussite scolaire, est un facteur important de l'accumulation du capital humain et de la croissance économique. Afin d'accroître les ressources allouées à l'éducation, le *Discours sur le budget 2008-2009* annonce :

- un investissement dans l'enseignement supérieur qui fait partie de l'engagement d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 1 milliard de dollars d'ici 2012;
- un investissement dans la formation professionnelle et technique;
- un investissement afin de soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

TABLEAU F.40

### Impact financier des mesures pour l'éducation

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Investissement de 1 milliard de dollars dans l'enseignement supérieur d'ici 2012	- 40,0	- 53,0	- 53,0	- 53,0	- 53,0	- <b>252,0</b>
Accroître la formation professionnelle et technique	- 21,0	- 32,6	- 32,6	- 32,6	- 32,6	- <b>151,4</b>
Soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	- 5,0	- 7,8	- 7,8	- 7,8	- 7,8	- <b>36,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 66,0</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 439,6</b>



### 2.3.1 Investissement de 1 milliard de dollars dans l'enseignement supérieur d'ici 2012

Pour donner suite à ses engagements en matière d'enseignement supérieur, le gouvernement prévoit, dans le cadre du *Budget 2008-2009*, des investissements supplémentaires de 40 millions de dollars en 2008-2009 et de 53 millions de dollars à compter de 2009-2010.

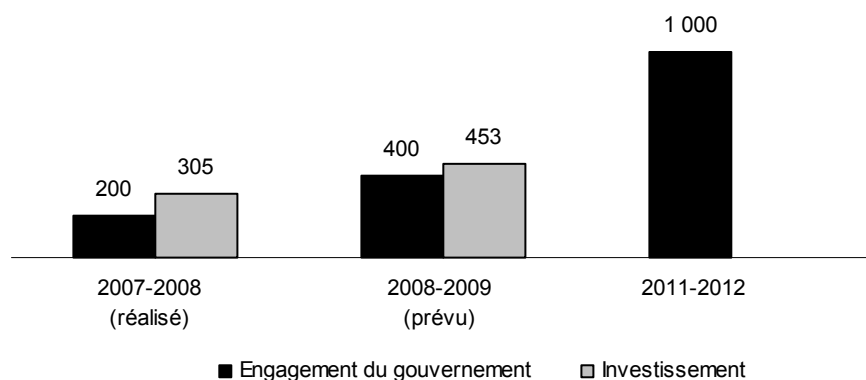
Ainsi, en 2008-2009, les cégeps et les universités bénéficieront de 453 millions de dollars de plus qu'en 2006-2007. Grâce aux investissements supplémentaires, les universités québécoises pourront :

- accroître leur capacité d'enseignement et de recherche afin de mieux se positionner sur la scène internationale;
- renouveler plus facilement le corps professoral et attribuer des bourses en enseignement dans les disciplines importantes pour le développement du Québec que sont par exemple le génie et l'administration;
- accroître la visibilité et la mobilité internationale de leurs étudiants;
- aider au paiement des coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Le gouvernement s'est engagé à investir, d'ici 2012, 1 milliard de dollars de plus que l'enveloppe de dépenses consentie à l'enseignement supérieur en 2006-2007. Avec les investissements annoncés dans le cadre du *Budget 2008-2009*, près de la moitié de l'objectif sera atteint.

GRAPHIQUE F.15

**Investissements annuels additionnels dans l'enseignement supérieur<sup>(1),(2)</sup>**  
(cumulatif, en millions de dollars)



(1) Incluant les augmentations de l'enveloppe de dépenses pour l'enseignement supérieur nécessaires pour assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services.

(2) À ces investissements s'ajoute, à compter de 2008-2009, le réinvestissement fédéral de 187 M\$.

### 2.3.2 **Accroître la formation professionnelle et technique**

Avec le *Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique*, annoncé en 2006, le gouvernement permet d'améliorer la concertation régionale, l'organisation de la formation et le rapprochement avec le marché du travail.

Avec le *Budget 2008-2009*, le gouvernement prévoit des mesures novatrices favorisant la formation en partenariat étroit avec les entreprises. Ces nouvelles initiatives visent à former, soutenir et accompagner les personnes dans leur démarche d'acquisition de nouvelles compétences et permettront ainsi :

- de hausser le nombre de diplômés en formation professionnelle et technique;
- d'offrir un meilleur soutien aux adultes, notamment par le biais d'un meilleur accompagnement dans le cadre de leur formation;
- d'affecter des ressources dans les domaines en émergence ou à forte demande de main-d'œuvre qualifiée tels les secteurs minier et éolien.

À cet égard, le *Budget 2008-2009* prévoit des investissements de 21 millions de dollars en 2008-2009 et de près de 33 millions de dollars à compter de 2009-2010. Ces investissements s'ajouteront à ceux déjà prévus au *Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique*. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport précisera plus en détails comment elle entend affecter ces sommes.

### 2.3.3 **Soutien aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage**

Au cours des dernières années, le gouvernement a augmenté les ressources pour mieux soutenir les élèves handicapés ou ceux éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans les institutions primaire et secondaire. Des sommes ont déjà été consenties afin :

- d'accroître l'embauche d'enseignants orthopédagogues et d'enseignants ressources;
- d'accroître l'embauche et de maintenir le personnel professionnel et de soutien;
- de permettre le perfectionnement du personnel enseignant.

Afin d'appuyer les efforts du milieu de l'éducation visant à assurer la réussite et l'intégration des élèves qui vivent des difficultés en raison d'un handicap ou de troubles d'apprentissage, le *Budget 2008-2009* prévoit des investissements additionnels de 5 millions de dollars à compter de 2008-2009 et de près de 8 millions de dollars dès 2009-2010.

### 3. POURSUIVRE LE VIRAGE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dégradation de l'environnement menace notre qualité de vie et notre avenir. Les bénéfices de plus en plus évidents d'agir maintenant donnent ainsi tout son sens à l'impératif du développement durable.

Par ailleurs, les préoccupations environnementales génèrent des occasions d'affaires intéressantes pour les entreprises québécoises.

Le *Budget 2008-2009* prévoit un ensemble de mesures visant à préserver l'environnement, à valoriser le patrimoine naturel du Québec, ainsi qu'à soutenir le développement de technologies propres au Québec. Près de 75 millions de dollars seront mis à profit pour rencontrer ces objectifs.

TABLEAU F.41

#### Mesures pour poursuivre le virage vers le développement durable (en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Appuyer la démonstration de nouvelles technologies propres	3,0	3,0	3,0	3,0	—	<b>12,0</b>
Accélération des déductions pour amortissement pour la production d'énergie propre	—	1,0	1,0	1,0	1,0	<b>4,0</b>
Plan d'investissement de la Sépaq <sup>(1)</sup>	—	—	—	6,0	6,0	<b>12,0</b>
Réseau de parcs nationaux en milieu nordique	0,6	0,5	0,4	—	—	<b>1,5</b>
Partenariat pour un réseau d'aires protégées en milieu privé <sup>(2)</sup>	1,6	2,5	3,3	4,2	5,0	<b>16,6</b>
Création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	<b>13,5</b>
Gestion par bassin versant	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	<b>15,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,9</b>	<b>12,7</b>	<b>13,4</b>	<b>19,9</b>	<b>17,7</b>	<b>74,6</b>

(1) Impacts financiers associés à des investissements de 55 M\$.

(2) Impacts financiers associés à des engagements de 25 M\$.

### 3.1 **Soutenir le développement des technologies propres**

#### **Appuyer la démonstration de nouvelles technologies propres**

Le Québec possède plusieurs atouts dans le secteur de l'environnement et des technologies propres. Plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux ont été mis en place ces dernières années en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Plus de 225 millions de dollars annoncés dans le cadre de ces politiques pourront ainsi être mis à profit pour le développement des technologies propres.

Dans le but de stimuler davantage l'émergence de ce secteur et d'assurer un financement tout au long de la chaîne d'innovation, le gouvernement consacrera un financement additionnel de 12 millions de dollars pour les quatre prochaines années.

Ces sommes contribueront notamment au soutien à la démonstration de technologies innovantes dans les domaines de l'eau et des sols. Les modalités d'application seront dévoilées prochainement par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

#### **Accélération des déductions pour amortissement pour la production d'énergie propre**

Une déduction pour amortissement accéléré au taux de 50 % s'applique à certains biens utilisés pour la production d'énergie propre. Le *Budget 2008-2009* élargit la définition des biens admissibles à cette déduction pour y intégrer, notamment, les systèmes de pompes géothermiques et les systèmes de conversion des déchets en énergie.

## 3.2 **Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel du Québec**

La protection et la valorisation du patrimoine naturel constituent pour l'humanité un important défi auquel le Québec n'échappe pas. Ce patrimoine collectif constitue un actif important pour les générations actuelles et futures.

Par ailleurs, le Québec bénéficie d'une dotation en eau douce parmi les plus importantes au monde, dont le rôle stratégique aux plans national et international va en s'accroissant.

Ainsi, par un ensemble de mesures visant la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel du Québec, le gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche de développement durable dans laquelle il est résolument engagé.

### **□ Plan d'investissement de la Sépaq**

La Sépaq investira 55 millions de dollars pour poursuivre la consolidation et le développement de son réseau. Ces investissements permettront d'optimiser le potentiel de son programme de modernisation et de mise à niveau de ses infrastructures, dans une perspective de développement durable.

### **□ Réseau de parcs nationaux en milieu nordique**

Le gouvernement du Québec réalisera au cours des trois prochaines années des investissements de 26 millions de dollars nécessaires à la création de grands parcs nationaux et à leur mise en valeur par les communautés autochtones.

Avec la participation des Inuits et des Cris, le gouvernement poursuit l'objectif de convertir plus de 30 000 km<sup>2</sup> du territoire public en parcs nationaux dans la région du Nord-du-Québec. Un montant de 1,5 million de dollars sera alloué à cette fin au cours des trois prochaines années.

### **□ Partenariat pour un réseau d'aires protégées en milieu privé**

Afin de renforcer le réseau actuel des aires protégées en milieu privé, une enveloppe de 25 millions de dollars sera engagée pour favoriser la réalisation de partenariats dans ce domaine. Le gouvernement souhaite ainsi renforcer le réseau d'aires protégées en milieu privé, dont il veut voir tripler la superficie au cours des cinq prochaines années.

### ❑ **Création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau**

Une enveloppe de 13,5 millions de dollars sur cinq ans sera dédiée à la création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau. Le Bureau permettra notamment d'établir des partenariats financiers et scientifiques afin de parfaire les connaissances concernant cette ressource.

### ❑ **Gestion par bassin versant**

Afin d'améliorer les connaissances des bassins versants et de poursuivre l'inventaire des grands aquifères du Québec, comme le prévoit la *Politique nationale de l'eau*, le gouvernement investira 15 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour redéfinir le nombre d'organismes de bassin versant, en effectuant un redécoupage des territoires qui leur sont dévolus.

## 4. UN NIVEAU DE VIE SUPÉRIEUR DONT BÉNÉFICIENT TOUS LES QUÉBÉCOIS

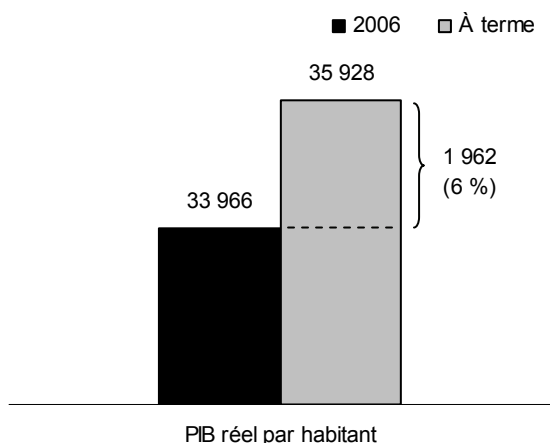
Depuis 2003, le gouvernement a mis en place un ensemble de politiques économiques et sociales afin d'accroître la richesse et de s'assurer que tous les Québécois en bénéficient. Ces mesures et ces engagements auront des impacts importants sur l'emploi, l'investissement, la qualité de la main-d'œuvre, ainsi que sur la compétitivité du Québec. Par ailleurs, en créant davantage de richesse, les Québécois pourront maintenir la qualité des services publics qui leur sont offerts.

### 4.1 Une société plus prospère

À terme, toutes choses étant égales par ailleurs, l'apport des politiques mises en place par le gouvernement se traduira par une augmentation additionnelle de près de 1 962 \$ du PIB réel par habitant<sup>12</sup>.

GRAPHIQUE F.16

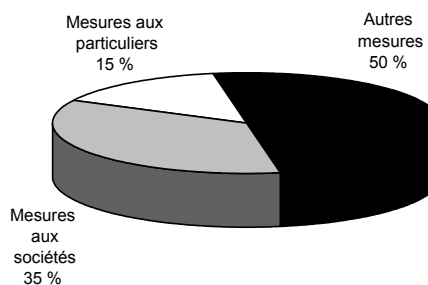
**Impact des politiques du gouvernement sur le PIB réel par habitant**  
(en dollars)



Sources : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) et comptes économiques provinciaux, Statistique Canada.

GRAPHIQUE F.17

**Contributions des différentes politiques à l'augmentation du PIB réel par habitant**



Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

<sup>12</sup> Les mesures aux particuliers comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2008-2009. Les mesures aux sociétés comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2008-2009 ainsi que l'objectif d'éliminer la taxe sur le capital. Les autres mesures comprennent la hausse des dépenses en éducation postsecondaire, l'augmentation de la capacité hydroélectrique, la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* ainsi que les investissements dans les infrastructures publiques.

## 4.2 Des entreprises qui investissent davantage

Le gouvernement agit dans le but d'encourager les entreprises à investir. Leur fiscalité et leur réglementation ont été allégées pour les inciter à poursuivre leur développement au Québec.

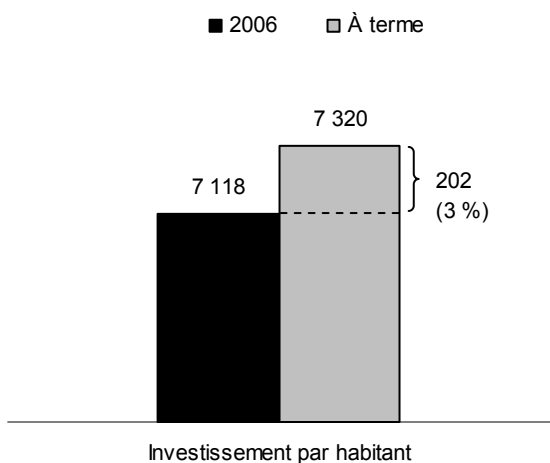
L'allégement de la fiscalité permet notamment aux entreprises du Québec de dégager des marges de manœuvre propices à l'investissement. De plus, celles-ci pourront être davantage compétitives face à l'intensification de la concurrence mondiale et ainsi servir de moteur à la croissance économique du Québec.

À terme, les politiques mises en place par le gouvernement se traduiront par une hausse de l'investissement par habitant au Québec de 3 %.

GRAPHIQUE F.18

### Impact des politiques du gouvernement sur l'investissement réel par habitant

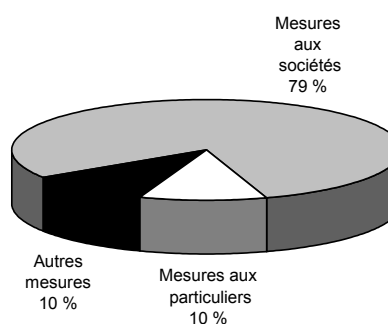
(en dollars)



Sources : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) et comptes économiques provinciaux, Statistique Canada.

GRAPHIQUE F.19

### Contributions des différentes politiques à l'augmentation de l'investissement réel par habitant



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).



### 4.3 Des travailleurs plus productifs

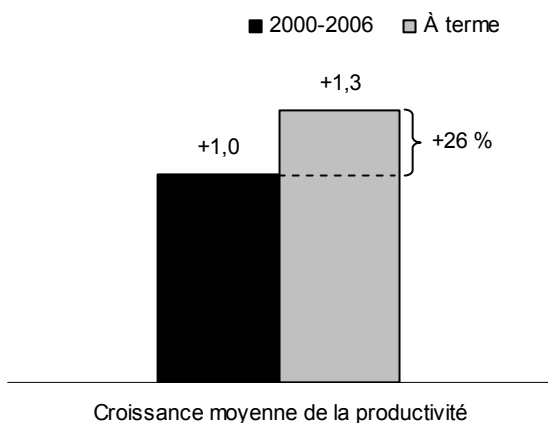
Entre 2000 et 2006, le taux de croissance de la productivité du travail au Québec a été d'environ 1,0 % comparativement à 1,3 % pour le reste du Canada.

Les mesures mises de l'avant ont un effet important sur la productivité du travail. À long terme, une productivité du travail plus élevée se traduira par un accroissement de la rémunération des travailleurs.

Grâce aux mesures mises de l'avant par le gouvernement, la croissance moyenne de la productivité des travailleurs augmentera de 26 %, à terme, pour s'établir à 1,3 %.

GRAPHIQUE F.20

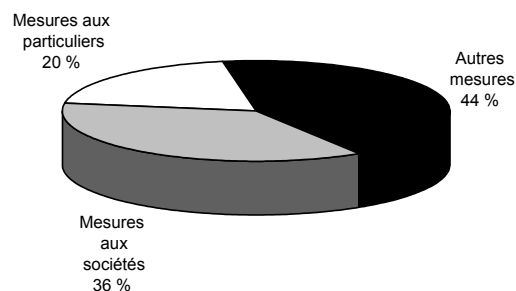
**Impact des politiques du gouvernement sur la croissance moyenne de la productivité du travail**  
(en pourcentage)



Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

GRAPHIQUE F.21

**Contributions des différentes politiques du gouvernement à la hausse de la productivité du travail**



Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

## 4.4 Un éventail complet de politiques pour accroître le niveau de vie de tous les Québécois

Les politiques du gouvernement établissent des bases concrètes pour assurer la prospérité du Québec et lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs sur le plan social, en agissant à la fois sur les entreprises, les individus, les organisations et certains secteurs clés de l'activité économique.

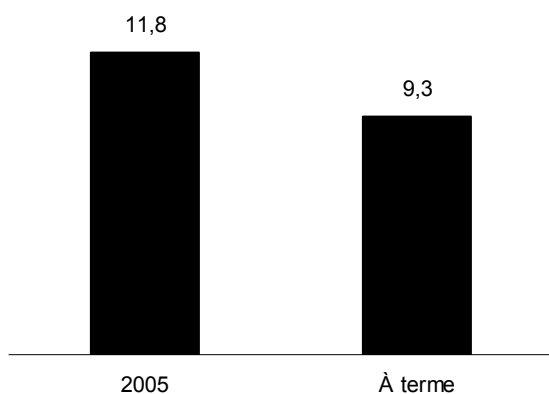
Les gains, en termes de croissance économique, se traduiront par une augmentation des revenus de tous les ménages. Plus particulièrement, les ménages à faible revenu verront leur revenu disponible augmenter de plus de 9 % par rapport au niveau actuel. Ainsi, les politiques du gouvernement permettront un recul du taux de pauvreté de 2,5 points de pourcentage à terme.

À long terme, ces mesures auront donc un impact important sur la répartition de la richesse, ainsi tous les Québécois profiteront d'une hausse de leur niveau de vie.

GRAPHIQUE F.22

### Impact des politiques du gouvernement sur le taux de pauvreté<sup>(1)</sup>

(en pourcentage)

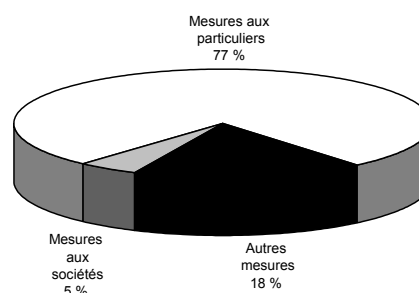


(1) Part de la population vivant avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

GRAPHIQUE F.23

### Contributions des différentes politiques du gouvernement à la baisse du taux de pauvreté



Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

## 5. IMPACT FINANCIER DES MESURES POUR INVESTIR DANS NOTRE ÉCONOMIE ET NOTRE PROSPÉRITÉ

TABLEAU F.42

### Investir dans notre économie et notre prospérité Impact financier pour le gouvernement (en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>1. MESURES POUR STIMULER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ</b>						
<b>Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier</b>	- 30,0	- 50,0	- 15,0	—	—	- 95,0
<b>Accroître l'investissement privé dans toutes les régions</b>						
- Nouveau crédit d'impôt de 5 % à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation	- 30,0	- 60,0	- 80,0	- 100,0	- 110,0	- 380,0
- Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier	—	- 25,0	- 75,0	- 40,0	20,0	- 120,0
- Soutien aux territoires en difficulté	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 50,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 40,0</b>	<b>- 95,0</b>	<b>- 165,0</b>	<b>- 150,0</b>	<b>- 100,0</b>	<b>- 550,0</b>
<b>Appui en faveur des activités innovantes</b>						
- Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques	- 20,0	- 30,0	- 40,0	- 140,0	- 200,0	- 430,0
- Bonifications aux crédits d'impôt à la R-D	- 3,0	- 7,0	- 11,0	- 11,0	- 11,0	- 43,0
- Amélioration du régime d'options d'achat d'actions pour les PME poursuivant des activités innovantes	- 2,0	- 4,0	- 6,0	- 6,0	- 6,0	- 24,0
- Brancher le Québec à Internet haute vitesse	—	- 4,0	- 5,0	- 5,0	- 6,0	- 20,0
- Appui au déploiement du gouvernement en ligne	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 50,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 35,0</b>	<b>- 55,0</b>	<b>- 72,0</b>	<b>- 172,0</b>	<b>- 233,0</b>	<b>- 567,0</b>

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>Soutien à l'investissement dans les régions ressources</b>						
- Crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20 %, de 30 % ou de 40 % dans les régions ressources	- 20,0	- 50,0	- 70,0	- 90,0	- 120,0	- 350,0
- Prolongation d'un an des crédits d'impôt pour la transformation dans les régions ressources	—	- 3,0	- 26,0	- 20,0	—	- 49,0
- Prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	—	- 2,0	- 3,0	- 5,0	- 7,0	- 17,0
- Prolongation et modification du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	—	- 1,0	- 2,0	- 4,0	- 5,0	- 12,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 20,0</b>	<b>- 56,0</b>	<b>- 101,0</b>	<b>- 119,0</b>	<b>- 132,0</b>	<b>- 428,0</b>
<b>Exploiter le potentiel économique de notre territoire</b>						
- Développement du secteur minier						
▪ Création du <i>Fonds du patrimoine minier</i>	- 20,0	- 20,0	- 20,0	- 10,0	- 10,0	- 80,0
▪ Ajustement au financement de Géologie Québec	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	35,0
▪ Financement du <i>Plan cuivre</i>	- 2,0	- 2,0	—	—	—	- 4,0
▪ Création d'un institut national des mines et autres mesures de développement de la main-d'œuvre du secteur minier	- 2,0	- 2,0	—	—	—	- 4,0
- Soutien au secteur agricole et agroalimentaire	- 12,0	- 12,0	- 12,0	- 12,0	- 12,0	- 60,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 29,0</b>	<b>- 29,0</b>	<b>- 25,0</b>	<b>- 15,0</b>	<b>- 15,0</b>	<b>- 113,0</b>
<b>Soutenir le développement culturel</b>						
- Diffusion des arts de la scène dans les régions	- 1,0	- 1,0	- 1,0	- 1,0	- 1,0	- 5,0
- Bonification de l'enveloppe de Placements Culture	- 5,0	—	—	—	—	- 5,0
- Soutien à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 10,0
- Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles	- 0,5	- 1,0	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 6,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 8,5</b>	<b>- 4,0</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 26,0</b>
<b>Stimuler l'épargne des Québécois</b>						
- Création d'un compte d'épargne libre d'impôt	- 1,0	- 7,5	- 15,0	- 25,0	- 35,0	- 83,5
- Réduction du taux de majoration des dividendes admissibles	—	—	- 3,0	- 10,0	- 20,0	- 33,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 18,0</b>	<b>- 35,0</b>	<b>- 55,0</b>	<b>- 116,5</b>
<b>SOUS-TOTAL— STIMULER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ</b>	<b>- 163,5</b>	<b>- 296,5</b>	<b>- 400,5</b>	<b>- 495,5</b>	<b>- 539,5</b>	<b>- 1 895,5</b>

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>2. DÉVELOPPER LE SAVOIR ET LES COMPÉTENCES DES QUÉBÉCOIS</b>						
<b>Investissements dans le cadre du Pacte pour l'emploi</b>						
- Nouveau Supplément à la Prime au travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours	- 7,3	- 18,0	- 18,0	- 18,0	- 18,0	- 79,3
- Nouvelle Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi	- 2,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 14,0
- Possibilité de versement par anticipation de la Prime au travail pour les ménages sans enfants	- 2,7	—	—	—	—	- 2,7
- Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs	- 2,0	- 9,0	- 18,0	- 27,0	- 36,0	- 92,0
- Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes	—	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 8,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 32,0</b>	<b>- 41,0</b>	<b>- 50,0</b>	<b>- 59,0</b>	<b>- 196,0</b>
<b>Des mesures pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes</b>						
- Nouveaux investissements favorisant l'intégration des personnes immigrantes en emploi	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 50,0
- Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la francisation des entreprises	- 1,0	- 2,0	- 4,0	- 4,0	- 4,0	- 15,0
<b>Sous-total</b>	<b>- 11,0</b>	<b>- 12,0</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 14,0</b>	<b>- 65,0</b>
<b>Investissements dans l'éducation</b>						
- Investissement de 1 milliard de dollars dans l'enseignement supérieur d'ici 2012	- 40,0	- 53,0	- 53,0	- 53,0	- 53,0	- 252,0
- Accroître la formation professionnelle et technique	- 21,0	- 32,6	- 32,6	- 32,6	- 32,6	- 151,4
- Soutien aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage	- 5,0	- 7,8	- 7,8	- 7,8	- 7,8	- 36,2
<b>Sous-total</b>	<b>- 66,0</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 93,4</b>	<b>- 439,6</b>
<b>SOUS-TOTAL- DÉVELOPPER LE SAVOIR ET LES COMPÉTENCES DES QUÉBÉCOIS</b>	<b>- 91,0</b>	<b>- 137,4</b>	<b>- 148,4</b>	<b>- 157,4</b>	<b>- 166,4</b>	<b>- 700,6</b>

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012- 2013	Total
<b>3. POURSUIVRE LE VIRAGE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>						
- Appuyer la démonstration de nouvelles technologies propres	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	—	- 12,0
- Accélération des déductions pour amortissement pour la production d'énergie propre	—	- 1,0	- 1,0	- 1,0	- 1,0	- 4,0
- Plan d'investissement de la Sépaq	—	—	—	- 6,0	- 6,0	- 12,0
- Réseau de parcs nationaux en milieu nordique	- 0,6	- 0,5	- 0,4	—	—	- 1,5
- Partenariat pour un réseau d'aires protégées en milieu privé	- 1,6	- 2,5	- 3,3	- 4,2	- 5,0	- 16,6
- Création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau	- 2,7	- 2,7	- 2,7	- 2,7	- 2,7	- 13,5
- Gestion par bassin versant	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 15,0
<b>SOUS-TOTAL- POURSUIVRE LE VIRAGE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>- 10,9</b>	<b>- 12,7</b>	<b>- 13,4</b>	<b>- 19,9</b>	<b>- 17,7</b>	<b>- 74,6</b>
<b>IMPACT TOTAL</b>	<b>- 265,4</b>	<b>- 446,6</b>	<b>- 562,3</b>	<b>- 672,8</b>	<b>- 723,6</b>	<b>- 2 670,7</b>

# Section G

## **Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire***

1. LES EXIGENCES DE LA LOI ACTUELLE .....	G.3
2. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPTABILITÉ DU GOUVERNEMENT .....	G.5
3. DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI VISANT À MODIFIER LA <i>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</i> ET LA <i>LOI CONSTITUANT UNE RÉSERVE BUDGÉTAIRE POUR L'AFFECTATION D'EXCÉDENTS</i> .....	G.7
4. LE RESPECT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE .....	G.9





## 1. LES EXIGENCES DE LA LOI ACTUELLE

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

Essentiellement, la Loi édicte :

- que le gouvernement doit présenter un budget équilibré;
- que si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport à l'objectif d'équilibre budgétaire<sup>1</sup> pour une année financière, il doit réaliser un excédent égal à ce dépassement dès l'année financière suivante;
- que le gouvernement peut encourir des dépassements supérieurs à 1 milliard de dollars en raison de circonstances exceptionnelles, telles une catastrophe ayant un impact majeur sur le budget, une détérioration importante des conditions économiques ou une modification dans les programmes de transfert du gouvernement fédéral au Québec; le cas échéant, le gouvernement doit alors résorber ces dépassements sur une période maximale de cinq ans.

De plus, l'article 15 de la Loi<sup>2</sup> prévoit que la ministre des Finances doit faire rapport, à l'occasion du discours sur le budget, sur son application.

---

<sup>1</sup> Les articles 3, 4 et 5 de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* prévoyaient un déficit maximum pour les exercices financiers 1996-1997 à 1998-1999. Ces articles ont été abrogés.

<sup>2</sup> Le premier alinéa de l'article 15 édicte que la ministre « fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la présente Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».



## 2. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPTABILITÉ DU GOUVERNEMENT

Lors du budget de mai 2007, la ministre des Finances a annoncé la mise sur pied du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement formé de représentants du ministère des Finances et du Vérificateur général.

Le mandat confié au groupe de travail visait à examiner les modifications nécessaires afin d'assurer la conformité des conventions comptables du gouvernement aux principes comptables généralement reconnus applicables au secteur public, tels qu'ils sont formulés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Le groupe de travail devait également examiner l'impact de l'harmonisation des conventions comptables sur la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*.

Le gouvernement a annoncé, le 11 décembre dernier, qu'il donnait suite à l'ensemble des recommandations du groupe de travail, notamment celles qui prévoient des modifications à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Le gouvernement a également annoncé qu'il profiterait de l'occasion pour simplifier l'application de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*.

De plus, tel que recommandé par le groupe de travail, le projet de loi établira à zéro le solde de l'excédent cumulé au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en date du 1<sup>er</sup> avril 2006.



### 3. DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI VISANT À MODIFIER LA *LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE* ET LA *LOI CONSTITUANT UNE RÉSERVE BUDGÉTAIRE POUR L'AFFECTATION D'EXCÉDENTS*

Le gouvernement déposera sous peu, à l'Assemblée nationale, un projet de loi visant à modifier la *Loi sur l'équilibre budgétaire* afin, d'une part, de modifier le calcul de l'excédent cumulé et afin, d'autre part, d'y intégrer une réserve de stabilisation en remplacement de la réserve budgétaire prévue dans la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*.

#### □ Modification du calcul de l'excédent cumulé

Le projet de loi viendra préciser que toutes les inscriptions aux déficits cumulés qui affectent les résultats financiers d'années antérieures seront prises en compte dans le calcul du montant de l'excédent cumulé au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, à l'exception de l'impact :

- des modifications découlant de la réforme comptable 2006-2007;
- des modifications ultérieures aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'ICCA.

De plus, le projet de loi établira à zéro le solde de l'excédent cumulé en date du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Comme c'est le cas actuellement, le projet de loi maintiendra l'obligation pour le ministre des Finances de faire rapport à chaque année, lors du discours sur le budget, du respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

#### □ Création d'une réserve de stabilisation

Le projet de loi proposera que la réserve budgétaire, constituée par la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*, soit remplacée par une réserve de stabilisation qui servira en priorité au maintien de l'équilibre budgétaire ou pour réduire la dette par le versement de sommes au Fonds des générations.

Le projet de loi établira que la réserve de stabilisation pourra être constituée et utilisée en tout temps sur la base des excédents prévus de l'année financière. Le solde de la réserve sera ajusté chaque année pour tenir compte des excédents réels de l'année financière.

Comme c'est le cas actuellement, pour la réserve budgétaire, les montants affectés à la réserve de stabilisation seront versés à la Caisse de dépôt et placement du Québec dans l'année suivant la réalisation du surplus.



## 4. LE RESPECT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Certaines années, le gouvernement a réalisé des excédents par rapport aux objectifs fixés par la Loi.

L'article 9 de la Loi<sup>3</sup> prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence de l'excédent cumulé.

Dans le tableau qui suit, le montant de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2006-2007 a été établi à 109 millions de dollars après avoir été ramené à zéro au 1<sup>er</sup> avril 2006 et ce, sous réserve de l'adoption d'un projet de loi visant à modifier la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

TABLEAU G.1

### Excédents cumulés de 1996-1997 à 2006-2007 en vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

(en millions de dollars)

Année financière	Déficits prévus à la Loi	Surplus (déficit) présenté aux comptes publics des exercices concernés <sup>(1)</sup>	Excédents (dépassements)	Excédents cumulés en fin d'exercice
1996-1997	- 3 275	- 3 217	58	58
1997-1998	- 2 200	- 2 192	8	66
1998-1999	- 1 200	126	1 326	1 392
1999-2000	—	30	30	1 422
2000-2001	—	427	427	1 849
2001-2002	—	22	22	1 871
2002-2003	—	- 694	- 694	1 177
2003-2004	—	- 358	- 358	819
2004-2005	—	- 664	- 664	155
2005-2006	—	37	37	192 <sup>(2)</sup>
<b>Après la réforme de la comptabilité gouvernementale</b>				
2006-2007	—	109	109	109

(1) Montants qui tiennent compte des opérations de la réserve budgétaire en 2000-2001 et en 2001-2002; de l'affectation à la réserve budgétaire de 1,3 G\$ en 2006-2007; des 584 M\$ versés au Fonds des générations en 2006-2007.

(2) Ce montant sera ramené à zéro au 1<sup>er</sup> avril 2006 suivant l'adoption du projet de loi visant à modifier la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

<sup>3</sup> L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».





# Section H

## **Rapport sur l'application de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations***

<b>1. LES EXIGENCES DE LA LOI .....</b>	<b>H.3</b>
<b>2. FONDS DES GÉNÉRATIONS : 2,7 MILLIARDS DE DOLLARS ACCUMULÉS D'ICI MARS 2010 .....</b>	<b>H.5</b>
<b>3. DES GESTES CONCRETS ET SIGNIFICATIFS POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE.....</b>	<b>H.7</b>



## 1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* a été adoptée le 15 juin 2006.

La Loi a pour objectif de réduire le fardeau de la dette du gouvernement. Pour ce faire, elle crée le Fonds des générations constitué, en vertu de l'article 3, des sommes provenant de sept sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette. Ces sources sont :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les biens non réclamés administrés par le ministre du Revenu;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds.

La Loi permet également au gouvernement de décréter que soit versée directement au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qu'il perçoit ou reçoit et sur laquelle le Parlement a droit d'allocation.

Les sommes constituant le Fonds sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'article 1 de la Loi fixe des objectifs de réduction de la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, la dette du gouvernement correspond à la dette totale dans les comptes publics. Plus particulièrement, la Loi prévoit une réduction de la dette totale en pourcentage du PIB à un niveau inférieur :

- à 38 % au plus tard le 31 mars 2013;
- à 32 % au plus tard le 31 mars 2020;
- à 25 % au plus tard le 31 mars 2026.

L'article 11 de la Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des sommes constituant le Fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette du gouvernement.



## 2. FONDS DES GÉNÉRATIONS : 2,7 MILLIARDS DE DOLLARS ACCUMULÉS D'ICI MARS 2010

En 2007-2008, 603 millions de dollars ont été consacrés au Fonds des générations, soit 403 millions de dollars en provenance des sources de revenus qui lui sont dédiées, auxquels s'ajoutent 200 millions de dollars supplémentaires versés en octobre 2007 à même la réserve budgétaire tel qu'annoncé au budget de mai 2007. Les revenus du Fonds des générations, pour 2008-2009 et 2009-2010, devraient atteindre respectivement 742 millions de dollars et 816 millions de dollars.

Compte tenu des versements effectués depuis sa création et de ceux prévus au cours des prochaines années, les sommes accumulées au Fonds des générations atteindront :

- 1 187 millions de dollars au 31 mars 2008;
- 1 929 millions de dollars au 31 mars 2009;
- 2 745 millions de dollars au 31 mars 2010.

TABLEAU H.1

### Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mai 2007		Budget de mars 2008 <sup>P</sup>		
	2007-2008	Révisions	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>584</b>	—	<b>584</b>	<b>1 187</b>	<b>1 929</b>
<b>REVENUS DÉDIÉS</b>					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	325	—	325	550	571
Producteurs privés	49	- 10	39	75	76
	374	- 10	364	625	647
Biens non réclamés	20	- 5	15	15	15
Revenus de placements	59	- 35	24	102	154
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>- 50</b>	<b>403</b>	<b>742</b>	<b>816</b>
Versement provenant de la réserve budgétaire	200	—	200	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>653</b>	<b>- 50</b>	<b>603</b>	<b>742</b>	<b>816</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 237</b>	<b>- 50</b>	<b>1 187</b>	<b>1 929</b>	<b>2 745</b>

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.



### 3. DES GESTES CONCRETS ET SIGNIFICATIFS POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire l'endettement du Québec avec fermeté et il a posé des gestes concrets pour atteindre cet objectif.

La mise en place du Fonds des générations en juin 2006 témoigne, sans contredit, de cet engagement à diminuer le fardeau de la dette, une démarche d'ailleurs reconnue par les agences de cotation.

Ensuite, le choix du gouvernement de mettre à contribution l'eau, l'or bleu du Québec, pour rétablir l'équité entre les générations démontre sa volonté d'atteindre les cibles qu'il s'est fixées en matière d'endettement, dont la réduction du poids de la dette totale à 25 % du PIB en 2026.

- À cet effet, les redevances hydrauliques versées au Fonds des générations par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité représenteront plus de 600 millions de dollars annuellement à compter de 2008-2009.
- À ceci, s'ajoutera une contribution supplémentaire de 400 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période 2010-2011 à 2025-2026 provenant des bénéfices additionnels que réalisera Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité.

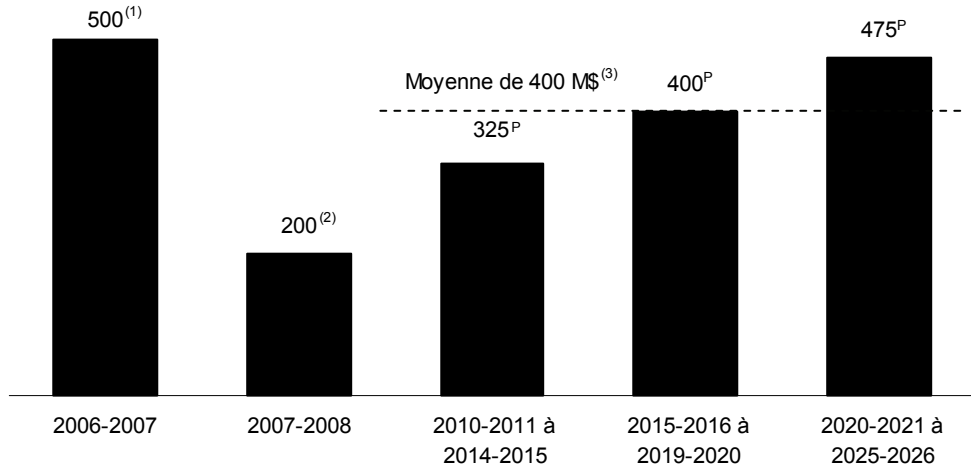
En plus de verser au Fonds des générations des revenus dédiés périodiques, telles les redevances hydrauliques, le gouvernement a décidé d'y consacrer des contributions additionnelles significatives depuis sa création en 2006, manifestant ainsi un engagement continu à réduire la dette du Québec.

D'ici 2026, la dette qui a été accumulée pour payer les dépenses courantes, communément appelée la « dette d'épicerie », sera considérablement réduite. En terme absolu, celle-ci aura alors été réduite de près de la moitié.

GRAPHIQUE H.1

**Contributions additionnelles au Fonds des générations depuis sa création en juin 2006**

(en millions de dollars)



P : Prévisions.

(1) Découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(2) Provenant de la réserve budgétaire.

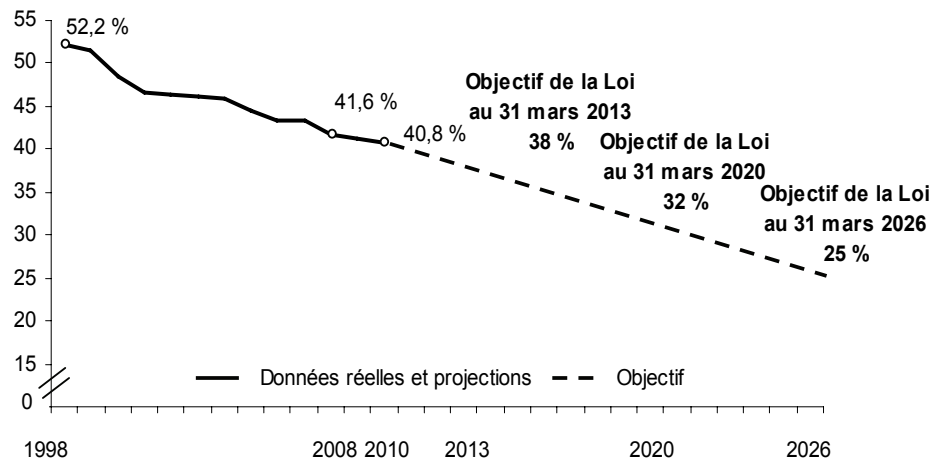
(3) Provenant des bénéfices additionnels que réalisera Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité.

Le graphique suivant présente l'évolution du ratio de la dette totale en pourcentage du PIB. Il montre notamment que ce ratio devrait s'établir à 41,6 % au 31 mars 2008 et 40,8 % au 31 mars 2010.

GRAPHIQUE H.2

**Réduction de la dette totale du gouvernement**

(en pourcentage du PIB)





# Section I

## Informations additionnelles Données historiques

<b>1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES .....</b>	<b>I.3</b>
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées .....	I.3
Revenus par source.....	I.4
Dépenses par ministère .....	I.5
Opérations non budgétaires consolidées .....	I.6
Opérations de financement consolidées .....	I.7
<b>2. DONNÉES HISTORIQUES .....</b>	<b>I.9</b>
Fonds consolidé du revenu .....	I.9
Comptes à fin déterminée.....	I.10
Organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux et les réseaux de la santé et de l'éducation .....	I.11
Fonds des générations .....	I.12
Sommaire des opérations budgétaires consolidées .....	I.13
Sommaire des opérations non budgétaires consolidées.....	I.14
Évolution de la dette brute.....	I.15
Évolution de la dette nette.....	I.16
Évolution de la dette représentant les déficits cumulés.....	I.17
Évolution du service de la dette .....	I.18



# 1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU I.1

## Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 <sup>P</sup>
<b>OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU</b>				
Revenus autonomes	44 381	45 743	49 685	49 295
Transferts fédéraux <sup>(2)</sup>	9 229	9 969	11 015	13 625
Total	53 610	55 712	60 700	62 920
Dépenses de programmes	- 47 656	- 49 229	- 51 796	- 54 635
Service de la dette	- 6 853	- 6 875	- 7 000	- 7 003
Total	- 54 509	- 56 104	- 58 796	- 61 638
<b>RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>235</b>	<b>429</b>	<b>89</b>	<b>- 162</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) POUR LES FINS DES COMPTES PUBLICS</b>				
Versement au Fonds des générations	—	—	- 584	- 603
Recours à la réserve budgétaire	—	—	- 1 300	- 517
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ POUR LES FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>- 664</b>	<b>37</b>	<b>109</b>	<b>0</b>
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	—	—	584	403
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ</b>	<b>- 664</b>	<b>37</b>	<b>693</b>	<b>403</b>
<b>OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES</b>				
Placements, prêts et avances	- 979	- 1 182	- 2 180	- 2 794
Immobilisations	- 1 083	- 1 166	- 1 219	- 1 390
Investissements nets dans les réseaux			- 1 002	- 544
Régimes de retraite	2 134	2 310	2 559	2 451
Autres comptes	174	- 208	- 1 677	922
<b>BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS</b>	<b>246</b>	<b>- 246</b>	<b>- 3 519</b>	<b>- 1 355</b>
<b>BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS</b>	<b>- 418</b>	<b>- 209</b>	<b>- 2 826</b>	<b>- 952</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES</b>				
Variation de l'encaisse	- 831	49	- 3 285	4 082
Emprunts nets	5 378	4 390	11 143	2 367
Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs <sup>(3)(4)(5)</sup>	- 4 129	- 4 230	- 4 448	- 4 894
Versement au Fonds des générations	—	—	- 584	- 603
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES</b>	<b>418</b>	<b>209</b>	<b>2 826</b>	<b>952</b>

Note : Les résultats à compter de 2006-2007 tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

- (1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.
- (2) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.
- (3) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.
- (4) Ces fonds sont destinés à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des avantages sociaux futurs (congrés de maladie accumulés et rentes des conjoints survivants) à l'égard des employés de l'État.
- (5) Avant 2006-2007, les fonds dédiés aux avantages sociaux futurs étaient comptabilisés dans les placements prêts et avances.

TABLEAU I.2

**Fonds consolidé du revenu**  
**Revenus par source**  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 <sup>P</sup>
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(4)</sup></b>				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	16 324	16 449	18 480	18 277
Cotisations au Fonds des services de santé	4 874	5 047	5 052	5 423
Impôts des sociétés	4 253	4 786	4 779	4 804
Sous-total	25 451	26 282	28 311	28 504
Taxes à la consommation				
Vente au détail	9 241	9 614	9 873	10 473
Carburants	1 711	1 657	1 678	1 690
Tabac	901	752	678	641
Boissons alcooliques	403	415	422	435
Sous-total	12 256	12 438	12 651	13 239
Droits et permis				
Véhicules automobiles	713	725	741	758
Ressources naturelles	238	210	135	79
Autres	209	203	179	189
Sous-total	1 160	1 138	1 055	1 026
Revenus divers				
Ventes de biens et services	371	383	396	394
Intérêts	355	463	565	588
Amendes, confiscations et recouvrements	442	485	479	489
Sous-total	1 168	1 331	1 440	1 471
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	546	657	710	745
Loto-Québec	1 511	1 537	1 391	1 358
Hydro-Québec	2 140 <sup>(2)</sup>	2 323	4 043 <sup>(3)</sup>	2 926
Autres	149 <sup>(2)</sup>	37	84	26
Sous-total	4 346	4 554	6 228	5 055
<b>Total</b>	<b>44 381</b>	<b>45 743</b>	<b>49 685</b>	<b>49 295</b>
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX<sup>(4)</sup></b>				
Péréquation	5 221	4 798	5 539	7 160
Transferts pour la santé	2 422	3 185	3 649	3 923
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	926	1 034	1 070	1 516
Autres programmes	660	952	757	1 026
<b>Total</b>	<b>9 229</b>	<b>9 969</b>	<b>11 015</b>	<b>13 625</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>53 610</b>	<b>55 712</b>	<b>60 700</b>	<b>62 920</b>

Note : Les résultats à compter de 2006-2007 tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) À compter de 2006-2007, les revenus sont présentés selon la comptabilité d'exercice.

(2) Le gain exceptionnel de 265 M\$ réalisé par Hydro-Québec en 2004-2005 à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été reclassé dans la rubrique « Autres ».

(3) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de 944 M\$ découlant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

TABLEAU I.3

**Fonds consolidé du revenu**  
**Dépenses par ministère**  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 <sup>P</sup>
<b>DÉPENSES DE PROGRAMMES<sup>(4)</sup></b>				
Affaires municipales et Régions	1 622	1 752	1 859	1 795
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	661	658	694	719
Assemblée nationale	96	99	107	112
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	498	468	697	516
Conseil exécutif	241	232	233	302
Culture, Communications et Condition féminine	533	543	600	634
Développement durable, Environnement et Parcs	207	195	190	196
Développement économique, Innovation et Exportation	543	689	519	761
Éducation, Loisir et Sport	11 874	12 280	12 638	13 372
Emploi et Solidarité sociale	4 109	4 037	4 084	4 123
Famille et Aînés	1 515	1 604	1 718	1 841
Finances (excluant le service de la dette)	91	84	83	103
Immigration et Communautés culturelles	120	116	125	111
Justice	632	653	728	660
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	58	58	131	75
Relations internationales	102	102	102	111
Ressources naturelles et Faune	365	401	464	616
Revenu	932	1 022	1 090	1 016
Santé et Services sociaux	20 622	21 200	22 504	24 145
Sécurité publique	941	942	986	1 046
Services gouvernementaux	41	97	112	83
Tourisme	144	159	143	142
Transports	1 634	1 776	1 953	2 118
Travail	75	62	36	40
<b>Total</b>	<b>47 656</b>	<b>49 229</b>	<b>51 796</b>	<b>54 635</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>				
Service de la dette directe	4 066	4 044	4 357	4 558
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 787	2 831	2 643	2 445
<b>Total</b>	<b>6 853</b>	<b>6 875</b>	<b>7 000</b>	<b>7 003</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>54 509</b>	<b>56 104</b>	<b>58 796</b>	<b>61 638</b>

Note : Les résultats à compter de 2006-2007 tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) Certaines données ont été reclassées pour les rendre comparables à celles de la structure du Budget 2008-2009.

TABLEAU I.4

**Opérations non budgétaires consolidées**

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 <sup>P</sup>
<b>PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES</b>				
▪ Fonds consolidé du revenu				
— Entreprises du gouvernement				
• Capital-actions et mise de fonds				
— Sociétés Innovatech	77	27	—	—
— Autres	—	—	- 125	- 10
• Variation de la valeur de consolidation des placements	- 940	- 1 234	- 1 786	- 857
• Prêts et avances				
— IQ FIER Inc.	—	- 45	- 42	- 84
— Autres	—	—	—	- 10
Total des entreprises du gouvernement	- 863	- 1 252	- 1 953	- 961
— Particuliers, sociétés et autres				
• Placement auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	—	—	1 100
• Autres	69	- 232	- 19	- 8
— Municipalités et organismes municipaux	2	1	1	—
<b>Total du Fonds consolidé du revenu</b>	<b>- 792</b>	<b>- 1 483</b>	<b>- 1 971</b>	<b>- 2 069</b>
▪ Entités consolidées	- 187	301	- 209	- 725
<b>Total des placements, prêts et avances</b>	<b>- 979</b>	<b>- 1 182</b>	<b>- 2 180</b>	<b>- 2 794</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
▪ Fonds consolidé du revenu				
— Investissements nets	- 178	- 160	- 188	- 349
— Amortissements	217	215	225	237
▪ Entités consolidées	- 1 122	- 1 221	- 1 256	- 1 278
<b>Total des immobilisations</b>	<b>- 1 083</b>	<b>- 1 166</b>	<b>- 1 219</b>	<b>- 1 390</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS DANS LES RÉSEAUX</b>				
▪ Déficit annuel			219	575
▪ Prêts et avances aux réseaux			- 1 221	- 1 119
<b>Total des investissements nets dans les réseaux</b>			<b>- 1 002</b>	<b>- 544</b>
<b>RÉGIMES DE RETRAITE</b>				
▪ Coût des prestations constituées <sup>(1)</sup> , amortissement et cotisations	1 698	1 766	1 948	2 023
▪ Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 714	4 061	4 083	4 331
▪ Prestations, remboursements et frais d'administration	- 3 278	- 3 517	- 3 503	- 3 904
▪ Autres avantages sociaux futurs	—	—	31	1
<b>Total des régimes de retraite</b>	<b>2 134</b>	<b>2 310</b>	<b>2 559</b>	<b>2 451</b>
<b>AUTRES COMPTES</b>				
▪ Fonds consolidé du revenu	56	- 364	- 1 101	365
▪ Entités consolidées	118	156	- 576	557
<b>Total des autres comptes</b>	<b>174</b>	<b>- 208</b>	<b>- 1 677</b>	<b>922</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES</b>	<b>246</b>	<b>- 246</b>	<b>- 3 519</b>	<b>- 1 355</b>

Note : Les résultats à compter de 2006-2007 tiennent compte de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU I.5

**Opérations de financement consolidées** <sup>(1)</sup>  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 <sup>P</sup>
<b>VARIATION DE L'ENCAISSE</b>				
Fonds consolidé du revenu	- 814	- 22	- 3 385	4 082
Organismes consolidés	- 17	71	100	—
<b>Total</b>	<b>- 831</b>	<b>49</b>	<b>- 3 285</b>	<b>4 082</b>
<b>EMPRUNTS NETS</b>				
Fonds consolidé du revenu				
— Nouveaux emprunts	10 216	10 256	13 236	3 669
— Remboursements d'emprunts	- 5 811	- 6 130	- 5 154	- 4 057
Sous-total	4 405	4 126	8 082	- 388
Organismes consolidés				
— Nouveaux emprunts	2 188	1 313	4 731	4 896
— Remboursements d'emprunts	- 1 215	- 1 049	- 1 670	- 2 141
Sous-total	973	264	3 061	2 755
<b>Total</b>	<b>5 378</b>	<b>4 390</b>	<b>11 143</b>	<b>2 367</b>
<b>FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE<sup>(2)</sup> ET FONDS DÉDIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS<sup>(3)</sup></b>				
	<b>- 4 129</b>	<b>- 4 230</b>	<b>- 4 448</b>	<b>- 4 894</b>
<b>FONDS DES GÉNÉRATIONS</b>				
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>- 584</b>	<b>- 603</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES</b>				
	<b>418</b>	<b>209</b>	<b>2 826</b>	<b>952</b>

Note : Les résultats à compter de 2006-2007 tiennent compte de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

- (1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.
- (2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.
- (3) Ces fonds sont destinés à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des avantages sociaux futurs (congés de maladie accumulés et rentes des conjoints survivants) à l'égard des employés de l'État.





## 2. DONNÉES HISTORIQUES

TABLEAU I.6

### Opérations budgétaires Fonds consolidé du revenu<sup>(1),(2)</sup> (en millions de dollars)

	Revenus autonomes <sup>(3)</sup>	Transferts fédéraux <sup>(4)</sup>	Revenus budgétaires	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>						
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137
2001-2002	38 440 <sup>(5)</sup>	8 885	47 325 <sup>(5)</sup>	- 41 888	- 6 687	- 48 575
2002-2003	40 409 <sup>(5)</sup>	8 932	49 341 <sup>(5)</sup>	- 43 865	- 6 583	- 50 448
2003-2004	41 920 <sup>(5)</sup>	9 370	51 290 <sup>(5)</sup>	- 45 339	- 6 655	- 51 994
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509
2005-2006	45 743	9 969	55 712	- 49 229	- 6 875	- 56 104
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>						
2006-2007	49 685	11 015	60 700	- 51 796	- 7 000	- 58 796
2007-2008 <sup>P</sup>	49 295	13 625	62 920	- 54 635	- 7 003	- 61 638
2008-2009 <sup>P</sup>	48 917	14 063	62 980	- 56 948	- 6 907	- 63 855
2009-2010 <sup>P</sup>	50 512	14 672	65 184	- 58 629	- 7 019	- 65 647

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données relatives au Fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée et des entités consolidées qui apparaissent respectivement aux tableaux I.7, I.8 et I.9.

(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(5) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

TABLEAU I.7

## Opérations budgétaires Comptes à fin déterminée <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006	176	480	656	- 656	0	- 656	0
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>							
2006-2007	176	248	424	- 424	0	- 424	0
2007-2008 <sup>P</sup>	207	262	469	- 469	0	- 469	0
2008-2009 <sup>P</sup>	208	360	568	- 568	0	- 568	0
2009-2010 <sup>P</sup>	209	257	466	- 466	0	- 466	0

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU I.8

**Opérations budgétaires**  
**Organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux et les réseaux de la santé et de l'éducation<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006	2 976	673	3 649	- 2 536	- 684	- 3 220	429
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>							
2006-2007	3 281	707	3 988	- 3 089	- 894	- 3 983	5
2007-2008 <sup>P</sup>	4 020	791	4 811	- 3 695	- 1 681	- 5 371	- 565
2008-2009 <sup>P</sup>	4 319	1 115	5 434	- 3 899	- 1 830	- 5 729	- 295
2009-2010 <sup>P</sup>	4 594	1 287	5 881	- 3 866	- 1 998	- 5 864	17

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU I.9

**Fonds des générations**

(en millions de dollars)

	Revenus dédiés						Versement provenant de la réserve budgétaire	Versement au Fonds des générations
	Redevances hydrauliques		Biens non réclamés	Autres	Revenus de placements	Total		
	Hydro- Québec	Producteurs privés						
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>								
1970-1971								
1971-1972								
1972-1973								
1973-1974								
1974-1975								
1975-1976								
1976-1977								
1977-1978								
1978-1979								
1979-1980								
1980-1981								
1981-1982								
1982-1983								
1983-1984								
1984-1985								
1985-1986								
1986-1987								
1987-1988								
1988-1989								
1989-1990								
1990-1991								
1991-1992								
1992-1993								
1993-1994								
1994-1995								
1995-1996								
1996-1997								
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>								
1997-1998								
1998-1999								
1999-2000								
2000-2001								
2001-2002								
2002-2003								
2003-2004								
2004-2005								
2005-2006								
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>								
2006-2007	65	11	5	500 <sup>(1)</sup>	3	584		584
2007-2008 <sup>P</sup>	325	39	15		24	403	200	603
2008-2009 <sup>P</sup>	550	75	15		102	742		742
2009-2010 <sup>P</sup>	571	76	15		154	816		816

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement additionnel découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

**TABLEAU I.10**  
**Sommaire des opérations budgétaires consolidées**  
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux <sup>(4)</sup>	Revenus consolidés	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Dépenses consolidées	Versement au Fonds des générations	Réserve budgétaire	Solde budgétaire pour les fins de la Loi	Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	Solde budgétaire consolidé
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>											
1970-1971	2 672	1 094	3 766	-3 714	-197	-3 911			-145		-145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	-4 548	-210	-4 758			-355		-355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	-5 038	-242	-5 280			-347		-347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	-6 026	-288	-6 314			-659		-659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	-7 288	-296	-7 584			-442		-442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	-8 811	-368	-9 179			-951		-951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	-10 260	-456	-10 716			-1 176		-1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	-11 053	-606	-11 659			-704		-704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	-12 331	-817	-13 148			-1 498		-1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	-14 479	-970	-15 449			-2 400		-2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	-16 571	-1 382	-17 953			-3 481		-3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	-18 413	-1 950	-20 363			-2 621		-2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	-19 720	-2 300	-22 020			-2 463		-2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	-21 294	-2 511	-23 805			-2 164		-2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	-22 926	-3 012	-25 938			-3 873		-3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	-24 092	-3 354	-27 446			-3 473		-3 473
1986-1987	19 525	5 828	25 353	-24 769	-3 556	-28 325			-2 972		-2 972
1987-1988	21 992	6 117	28 109	-26 830	-3 675	-30 505			-2 396		-2 396
1988-1989	23 366	6 386	29 752	-27 654	-3 802	-31 456			-1 704		-1 704
1989-1990	24 359	6 674	31 033	-28 782	-4 015	-32 797			-1 764		-1 764
1990-1991	26 073	6 972	33 045	-31 583	-4 437	-36 020			-2 975		-2 975
1991-1992	27 720	6 747	34 467	-34 102	-4 666	-38 768			-4 301		-4 301
1992-1993	27 561	7 764	35 325	-35 599	-4 756	-40 355			-5 030		-5 030
1993-1994	28 165	7 762	35 927	-35 534	-5 316	-40 850			-4 923		-4 923
1994-1995	28 815	7 494	36 309	-36 248	-5 882	-42 130			-5 821		-5 821
1995-1996	30 000	8 126	38 126	-36 039	-6 034	-42 073			-3 947		-3 947
1996-1997	30 522	6 704	37 226	-34 583	-5 855	-40 438			-3 212		-3 212
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>											
1997-1998	35 087	6 461	41 548	-36 363	-7 342	-43 705			-2 157		-2 157
1998-1999	37 742	8 292	46 034	-38 721	-7 187	-45 908			126		126
1999-2000	40 298	6 530	46 828	-39 448	-7 373	-46 821			7		7
2000-2001	42 309	8 319	50 628	-41 645	-7 606	-49 251		-950	427		427
2001-2002	40 535 <sup>(2)</sup>	9 476	50 011 <sup>(2)</sup>	-43 678	-7 261	-50 939		950	22		22
2002-2003	42 768 <sup>(2)</sup>	9 457	52 225 <sup>(2)</sup>	-45 821	-7 132	-52 953			-728		-728
2003-2004	44 410 <sup>(2)</sup>	10 120	54 530 <sup>(2)</sup>	-47 647	-7 241	-54 888			-358		-358
2004-2005	46 946	9 939	56 885	-50 100	-7 449	-57 549			-664		-664
2005-2006	48 895	11 122	60 017	-52 422	-7 559	-59 981			37		37
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>											
2006-2007	53 226 <sup>(3)</sup>	11 970	65 196	-55 309 <sup>(4)</sup>	-7 894	-63 203	-584	-1 300	109	584	693
2007-2008 <sup>P</sup>	53 925 <sup>(3)</sup>	14 678	68 603	-58 799	-8 684	-66 908	-603	-517	0	403	403
2008-2009 <sup>P</sup>	54 186	15 538	69 724	-61 415	-8 737	-70 002	-742	1 370	0	742	742
2009-2010 <sup>P</sup>	56 131	16 216	72 347	-62 961	-9 016	-71 977	-816	447	0	816	816

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(2) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

(3) Les versements au Fonds des générations de 500 M\$ en 2006-2007 et de 200 M\$ en 2007-2008 ont été soustraits du total pour tenir compte d'un ajustement de consolidation.

(4) Les impacts pour la consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation apparaissent dans la rubrique « Dépenses excluant le service de la dette ».

TABLEAU I.11

**Sommaire des opérations non budgétaires consolidées<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)

	Opérations non budgétaires consolidées						Surplus (besoins) financiers nets	
	Solde budgétaire consolidé	Placements, prêts et avances	Immobilisations	Investissements nets dans les réseaux	Régimes de retraite	Autres comptes		Excédent (insuffisance)
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>								
1970-1971	- 145	- 73			2	26	- 45	- 190
1971-1972	- 355	- 63			1	113	51	- 304
1972-1973	- 347	- 53			- 1	18	- 36	- 383
1973-1974	- 659	- 122			25	459	362	- 297
1974-1975	- 442	- 146			104	319	277	- 165
1975-1976	- 951	- 186			109	622	545	- 406
1976-1977	- 1 176	- 183			187	- 161	- 157	- 1 333
1977-1978	- 704	- 229			265	- 488	- 452	- 1 156
1978-1979	- 1 498	- 189			316	119	246	- 1 252
1979-1980	- 2 400	- 188			683	551	1 046	- 1 354
1980-1981	- 3 481	- 56			822	416	1 182	- 2 299
1981-1982	- 2 621	- 586			1 007	71	492	- 2 129
1982-1983	- 2 463	- 761			1 051	- 40	250	- 2 213
1983-1984	- 2 164	- 672			1 057	- 436	- 51	- 2 215
1984-1985	- 3 873	- 167			1 183	887	1 903	- 1 970
1985-1986	- 3 473	40			1 269	493	1 802	- 1 671
1986-1987	- 2 972	- 380			1 355	260	1 235	- 1 737
1987-1988	- 2 396	- 680			2 203	- 493	1 030	- 1 366
1988-1989	- 1 704	- 670			1 634	- 265	699	- 1 005
1989-1990	- 1 764	- 516			1 164	300	948	- 816
1990-1991	- 2 975	- 458			1 874	77	1 493	- 1 482
1991-1992	- 4 301	- 411			1 916	141	1 646	- 2 655
1992-1993	- 5 030	- 490			1 525	82	1 117	- 3 913
1993-1994	- 4 923	- 623			1 668	52	1 097	- 3 826
1994-1995	- 5 821	- 1 142			1 509	578	945	- 4 876
1995-1996	- 3 947	- 287			1 701	- 415	999	- 2 948
1996-1997	- 3 212	- 792			1 928	- 60	1 076	- 2 136
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>								
1997-1998	- 2 157	- 1 315	- 209		1 888	109	473	- 1 684
1998-1999	126	- 1 402	- 217		1 020	996	397	523
1999-2000	7	- 2 006	- 359		1 740	1 328	703	710
2000-2001	427	- 1 632	- 473		1 793	- 631	- 943	- 516
2001-2002	22	- 1 142	- 995		2 089	- 589	- 637	- 615
2002-2003	- 728	- 1 651	- 1 482		2 007	217	- 909	- 1 637
2003-2004	- 358	- 1 125	- 1 019		2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
2004-2005	- 664	- 979	- 1 083		2 134	174	246	- 418
2005-2006	37	- 1 182	- 1 166		2 310	- 208	- 246	- 209
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>								
2006-2007	693	- 2 180	- 1 219	- 1 002	2 559	- 1 677	- 3 519	- 2 826
2007-2008 <sup>P</sup>	403	- 2 794	- 1 390	- 544	2 451	922	- 1 355	- 952
2008-2009 <sup>P</sup>	742	- 400	- 1 954	- 1 030	2 398	- 508	- 1 494	- 752
2009-2010 <sup>P</sup>	816	- 60	- 2 807	- 660	2 597	- 674	- 1 604	- 788

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU I.12

 Évolution de la dette brute<sup>(1)</sup>

	Dette directe consolidée <sup>(2),(3)</sup>		Régimes de retraite					Avantages sociaux futurs			Dette brute <sup>(1),(2)</sup>	
	En M\$	En % du PIB	Passif au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite		Passif au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds dédiés aux avantages sociaux futurs	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds des générations	En M\$	En % du PIB
					En M\$	En % du PIB						
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>												
1970-1971	2 478	10,9									2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9									2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0									3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8									3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0			67	0,2					4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0			179	0,4					5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5			354	0,7					6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4			620	1,2					7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1			915	1,6					9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4			1 598	2,4					11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8			2 420	3,3					14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6			3 428	4,3					17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3			4 489	5,3					20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6			5 545	6,0					24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2			6 729	6,7					27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0			7 998	7,4					31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9			9 353	8,0					34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9			10 883	8,5					37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2			12 597	8,9					39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7			14 320	9,6					42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3			16 227	10,6					45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3			18 143	11,7					51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8			19 668	12,4					58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	- 854	20 483	12,6					65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	22 846	- 849	21 997	12,9					74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	- 923	23 624	13,3					76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	- 1 014	25 461	14,1					78 086	43,3
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>												
1997-1998	57 947	30,7	41 617	- 1 179	40 438	21,5					98 385	52,2
1998-1999	60 685	30,9	42 637	- 2 209	40 428	20,6					101 113	51,5
1999-2000	62 783	29,7	44 377	- 5 040	39 337	18,7					102 120	48,4
2000-2001	65 737	29,2	46 170	- 7 059	39 111	17,4					104 848	46,6
2001-2002	69 115	29,9	48 259	- 10 199	38 060	16,4					107 175	46,3
2002-2003	72 916	30,2	50 266	- 11 840	38 426	15,9					111 342	46,1
2003-2004	76 444	30,5	52 485	- 14 204	38 281	15,3					114 725	45,8
2004-2005	80 310	30,6	54 619	- 18 333	36 286	13,8					116 596	44,4
2005-2006	83 672	30,7	57 193	- 22 563	34 630	12,7					118 302	43,4
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007<sup>(4)</sup></b>												
2006-2007	108 585	38,4	59 721	- 26 877	32 844	11,6	1 176	- 424	752	- 584	141 597	50,1
2007-2008 <sup>P</sup>	114 945	38,4	62 171	- 31 762	30 409	10,2	1 177	- 433	744	- 1 187	144 911	48,4
2008-2009 <sup>P</sup>	122 469	39,6	64 588	- 37 026	27 562	8,9	1 158	- 1 052	106	- 1 929	148 208	48,0
2009-2010 <sup>P</sup>	128 876	40,3	67 216	- 41 628	25 588	8,0	1 127	- 1 127	—	- 2 745	151 719	47,4

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la réforme comptable de décembre 2007, les données correspondent au concept de la dette totale et après la réforme comptable, elles correspondent à la dette brute.

(2) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

TABLEAU I.13

## Évolution de la dette nette

	Actifs financiers, nets des autres éléments de passif <sup>(3),(4)</sup>									
	Dette brute <sup>(1),(2),(3)</sup>		Incluant les emprunts effectués par anticipation		Moins : emprunts effectués par anticipation		Excluant les emprunts effectués par anticipation		Dette nette <sup>(4)</sup>	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB		
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>										
1970-1971	2 478	10,9	188	188	188	0,8	2 290	10,1		
1971-1972	2 920	11,9	275	275	275	1,1	2 645	10,8		
1972-1973	3 309	12,0	317	317	317	1,1	2 992	10,9		
1973-1974	3 679	11,8	28	28	28	0,1	3 651	11,7		
1974-1975	4 097	11,2	4	4	4	—	4 093	11,2		
1975-1976	5 134	12,4	90	90	90	0,2	5 044	12,2		
1976-1977	6 389	13,2	36	36	36	—	6 353	13,2		
1977-1978	7 731	14,6	673	673	673	1,3	7 058	13,3		
1978-1979	9 240	15,7	780	780	780	1,3	8 460	14,4		
1979-1980	11 070	16,8	234	234	234	0,3	10 836	16,5		
1980-1981	14 667	20,1	341	341	341	0,5	14 326	19,6		
1981-1982	17 612	21,9	5 043	5 043	5 043	6,3	12 569	15,6		
1982-1983	20 974	24,6	5 936	5 936	5 936	7,0	15 038	17,6		
1983-1984	24 425	26,6	7 127	7 127	7 127	7,8	17 298	18,8		
1984-1985	27 945	27,9	6 490	6 490	6 490	6,5	21 455	21,4		
1985-1986	31 631	29,4	5 896	5 896	5 896	5,4	25 735	24,0		
1986-1987	34 959	29,9	6 243	6 243	6 243	5,4	28 716	24,5		
1987-1988	37 702	29,4	6 587	6 587	6 587	5,2	31 115	24,2		
1988-1989	39 688	28,1	6 869	6 869	6 869	4,8	32 819	23,3		
1989-1990	42 019	28,3	7 436	7 436	7 436	5,0	34 583	23,3		
1990-1991	45 864	29,9	8 306	8 306	8 306	5,4	37 558	24,5		
1991-1992	51 249	33,0	9 364	9 364	9 364	6,0	41 885	27,0		
1992-1993	58 899	37,2	11 985	11 985	11 985	7,6	46 914	29,6		
1993-1994	65 643	40,4	13 806	13 806	13 806	8,4	51 837	32,0		
1994-1995	74 465	43,7	16 788	16 788	16 788	9,9	57 677	33,8		
1995-1996	76 510	43,1	14 886	14 886	14 886	8,3	61 624	34,8		
1996-1997	78 086	43,3	13 253	13 253	13 253	7,4	64 833	35,9		
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>										
1997-1998	98 385	52,2	9 788	—	9 788	5,2	88 597	47,0		
1998-1999	101 113	51,5	15 134	2 831	12 303	6,2	88 810	45,3		
1999-2000	102 120	48,4	13 464	506	12 958	6,1	89 162	42,3		
2000-2001	104 848	46,6	18 115	1 475	16 640	7,4	88 208	39,2		
2001-2002	107 175	46,3	15 557	1 154	14 403	6,2	92 772	40,1		
2002-2003	111 342	46,1	19 873	4 132	15 741	6,5	95 601	39,6		
2003-2004	114 725	45,8	19 548	1 848	17 700	7,1	97 025	38,7		
2004-2005	116 596	44,4	20 216	2 662	17 554	6,7	99 042	37,7		
2005-2006	118 302	43,4	16 303	2 684	13 619	5,0	104 683	38,4		
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>										
2006-2007	141 597	50,1	25 475	6 069	19 406	6,9	122 191	43,2		
2007-2008 <sup>P</sup>	144 911	48,4	23 898	1 987	21 911	7,3	123 000	41,1		
2008-2009 <sup>P</sup>	148 208	48,0	21 596	—	21 596	7,0	126 612	41,0		
2009-2010 <sup>P</sup>	151 719	47,4	22 009	—	22 009	6,9	129 710	40,5		

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la réforme comptable de décembre 2007, les données correspondent au concept de la dette totale et après la réforme comptable, elles correspondent à la dette brute.

(2) Excluant des emprunts effectués par anticipation.

(3) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(4) Avant la prise en compte des montants placés à la réserve budgétaire.



TABLEAU I.14

## Évolution de la dette représentant les déficits cumulés

	Actifs non financiers											
	Dette nette <sup>(1)</sup>		Immobilisations	Investissements nets dans les réseaux	Stocks et frais payés d'avance	Total des actifs non financiers		Dette représentant les déficits cumulés pour les fins des Comptes publics <sup>(1),(2)</sup>		Plus : Solde de la réserve budgétaire	Dette représentant les déficits cumulés après la prise en compte de la réserve budgétaire	
	En M\$	En % du PIB				En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB		En M\$	En % du PIB
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>												
1970-1971	2 290	10,1						2 290	10,1		2 290	10,1
1971-1972	2 645	10,8						2 645	10,8		2 645	10,8
1972-1973	2 992	10,9						2 992	10,9		2 992	10,9
1973-1974	3 651	11,7						3 651	11,7		3 651	11,7
1974-1975	4 093	11,2						4 093	11,2		4 093	11,2
1975-1976	5 044	12,2						5 044	12,2		5 044	12,2
1976-1977	6 353	13,2						6 353	13,2		6 353	13,2
1977-1978	7 058	13,3						7 058	13,3		7 058	13,3
1978-1979	8 460	14,4						8 460	14,4		8 460	14,4
1979-1980	10 836	16,5						10 836	16,5		10 836	16,5
1980-1981	14 326	19,6						14 326	19,6		14 326	19,6
1981-1982	12 569	15,6						12 569	15,6		12 569	15,6
1982-1983	15 038	17,6						15 038	17,6		15 038	17,6
1983-1984	17 298	18,8						17 298	18,8		17 298	18,8
1984-1985	21 455	21,4						21 455	21,4		21 455	21,4
1985-1986	25 735	24,0						25 735	24,0		25 735	24,0
1986-1987	28 716	24,5						28 716	24,5		28 716	24,5
1987-1988	31 115	24,2						31 115	24,2		31 115	24,2
1988-1989	32 819	23,3						32 819	23,3		32 819	23,3
1989-1990	34 583	23,3						34 583	23,3		34 583	23,3
1990-1991	37 558	24,5						37 558	24,5		37 558	24,5
1991-1992	41 885	27,0						41 885	27,0		41 885	27,0
1992-1993	46 914	29,6						46 914	29,6		46 914	29,6
1993-1994	51 837	32,0						51 837	32,0		51 837	32,0
1994-1995	57 677	33,8						57 677	33,8		57 677	33,8
1995-1996	61 624	34,8						61 624	34,8		61 624	34,8
1996-1997	64 833	35,9						64 833	35,9		64 833	35,9
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>												
1997-1998	88 597	47,0	6 016			6 016	3,2	82 581	43,8		82 581	43,8
1998-1999	88 810	45,3	6 233			6 233	3,2	82 577	42,1		82 577	42,1
1999-2000	89 162	42,3	6 693			6 693	3,2	82 469	39,1		82 469	39,1
2000-2001	88 208	39,2	7 166			7 166	3,2	81 042	36,0	950	81 992	36,5
2001-2002	92 772	40,1	8 234			8 234	3,6	84 538	36,5		84 538	36,5
2002-2003	95 601	39,6	9 716			9 716	4,0	85 885	35,6		85 885	35,6
2003-2004	97 025	38,7	10 735			10 735	4,3	86 290	34,4		86 290	34,4
2004-2005	99 042	37,7	11 818			11 818	4,5	87 224	33,2		87 224	33,2
2005-2006	104 683	38,4	12 984			12 984	4,8	91 699 <sup>(3)</sup>	33,6		91 699	33,6
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>												
2006-2007	122 191	43,2	16 387	9 883	162	26 432	9,3	95 759	33,9	1 300	97 059	34,3
2007-2008 <sup>P</sup>	123 000	41,1	17 777	10 427	157	28 361	9,5	94 639	31,6	1 817	96 456	32,2
2008-2009 <sup>P</sup>	126 612	41,0	19 731	11 457	157	31 345	10,2	95 267	30,8	447	95 714	31,0
2009-2010 <sup>P</sup>	129 710	40,5	22 538	12 117	157	34 812	10,8	94 898	29,7	—	94 898	29,7

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la prise en compte des montants placés à la réserve budgétaire.

(2) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(3) La hausse observée en 2005-2006 est principalement attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice aux transferts fédéraux.

TABLEAU I.15

## Évolution du service de la dette

	Fonds consolidé du revenu	Intérêts au titre des régimes de retraite <sup>(1)</sup>	Entités consolidées	Service de la dette totale	
	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % des revenus budgétaires
<b>Avant réformes de la comptabilité gouvernementale</b>					
1970-1971	197			197	5,2
1971-1972	210			210	4,8
1972-1973	242			242	4,9
1973-1974	288			288	5,1
1974-1975	296			296	4,1
1975-1976	368			368	4,5
1976-1977	456			456	4,8
1977-1978	606			606	5,5
1978-1979	763	54		817	7,0
1979-1980	882	88		970	7,4
1980-1981	1 217	165		1 382	9,5
1981-1982	1 686	264		1 950	11,0
1982-1983	1 921	379		2 300	11,8
1983-1984	2 031	480		2 511	11,6
1984-1985	2 414	598		3 012	13,7
1985-1986	2 648	706		3 354	14,0
1986-1987	2 754	802		3 556	14,0
1987-1988	2 751	924		3 675	13,1
1988-1989	2 665	1 137		3 802	12,8
1989-1990	2 829	1 186		4 015	12,9
1990-1991	3 026	1 411		4 437	13,4
1991-1992	3 222	1 444		4 666	13,5
1992-1993	3 475	1 281		4 756	13,5
1993-1994	3 750	1 566		5 316	14,8
1994-1995	4 333	1 549		5 882	16,2
1995-1996	4 287	1 747		6 034	15,8
1996-1997	3 906	1 949		5 855	15,7
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998</b>					
1997-1998	3 800	2 965	577	7 342	17,7
1998-1999	4 159	2 414	614	7 187	15,6
1999-2000	4 120	2 632	621	7 373	15,7
2000-2001	4 378	2 594	634	7 606	15,0
2001-2002	3 970	2 717	574	7 261	14,5
2002-2003	3 935	2 648	549	7 132	13,7
2003-2004	3 913	2 742	586	7 241	13,3
2004-2005	4 066	2 787	596	7 449	13,1
2005-2006	4 044	2 831	684	7 559	12,6
<b>Après réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007</b>					
2006-2007	4 357	2 643	894	7 894	12,1
2007-2008 <sup>P</sup>	4 558	2 445	1 681	8 684	12,7
2008-2009 <sup>P</sup>	4 736	2 171	1 830	8 737	12,5
2009-2010 <sup>P</sup>	5 055	1 964	1 998	9 016	12,5

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.